



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOCUMENT OFFICIEL



REVUE NATIONALE VOLONTAIRE DE LA FRANCE 2017-2022

Transformer la société
par l'Agenda 2030



2023
2030



Publié par :

Commissariat général au développement durable
Délégation au développement durable
Juin 2023

SOMMAIRE

ÉDITO	4
INTRODUCTION	6
PARTIE 1 Situation de la France au regard des 6 enjeux de la Feuille de route Agenda 2030	11
Enjeu 1	13
Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous	
Enjeu 2	27
Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de la biodiversité	
Enjeu 3	45
S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable	
Enjeu 4	57
Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable	
Enjeu 5	75
Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriales	
Enjeu 6	87
Construire une transformation durable européenne et internationale	
PARTIE 2 Tendances de la France pour atteindre les Objectifs de l'Agenda 2030.....	109
Methodologie	110
Datavisualisations des 17 ODD	116
Vue d'ensemble des 17 ODD.....	156

ÉDITO

La nécessité de transformer en profondeur nos sociétés en vue d'éradiquer la pauvreté et les inégalités, d'assurer la bonne santé de la planète pour les générations actuelles et futures et de construire des sociétés pacifiques fait l'objet de constats partagés. Les Objectifs de développement durable (ODD) fixés dans le cadre de l'Agenda 2030 en constituent la métrique. Ils rendent compte des exigences multiples qui doivent être prises en compte pour la construction du monde de demain. Ces 17 ODD orientent la coopération internationale et lui donnent un nouvel élan. Ils constituent aussi une opportunité pour chaque pays d'identifier les secteurs dans lesquels mener des politiques publiques plus écologiques et responsables, pour une société plus durable et inclusive.

Préparer l'avenir, c'est en effet esquisser ensemble la France de 2030. C'est pourquoi les administrations publiques, les acteurs privés et la société civile française se sont engagés dans la démarche nationale de la feuille de route de l'Agenda 2030.

L'état des lieux des progrès et des obstacles identifiés, retranscrits dans la Revue nationale volontaire permet de témoigner de l'investissement de la France dans la mise en œuvre des ODD et dans leur suivi. Celle-ci a été conçue en identifiant les principaux enjeux et défis, les orientations de l'action du Gouvernement, ainsi que des bonnes pratiques ou mesures emblématiques d'ores et déjà mises en œuvre au niveau français par toutes les parties prenantes, dans un esprit de partage d'expériences.

Si les avancées sont nombreuses, le chantier est ambitieux et nécessite d'approfondir les actions concrètes déjà mises en place, à l'échelle nationale mais également en ce qui concerne l'action extérieure française. Nourri par les contributions des instances publiques ainsi que par les acteurs de la société civile, ce rapport dresse un état des lieux transparent de la mise en œuvre, en France, de chacun des 17 objectifs de développement durable, ainsi que des 6 axes de la feuille de route.

L'Agenda 2030 est l'affaire de tous et nous avons la responsabilité de poursuivre notre mobilisation et nos actions, afin de relever les nombreux défis auxquels notre pays et notre planète sont confrontés.

Nous sommes à mi-parcours et il nous reste un peu plus de sept ans pour atteindre les objectifs fixés en 2015. Il nous faut donc poursuivre et intensifier collectivement nos efforts. La planification écologique, conduite sous l'égide de la Première ministre, vise précisément à conduire une transition plus juste pour faire de la France une « nation verte ».

Christophe BÉCHU

Ministre de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires

ÉDITO

Il y a près de huit ans, le 25 septembre 2015, les 193 États membres des Nations unies s'engageaient à atteindre ensemble les 17 objectifs universels de l'Agenda 2030, un plan d'action « pour l'humanité, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats ».

En septembre 2019, après deux années de concertation et de co-construction avec la société civile, la France s'est dotée d'une Feuille de route constituant la nouvelle stratégie nationale de développement durable de la France.

Ces objectifs de développement durable (ODD) constituent un programme de transformation concret et atteignable vers un horizon positif. C'est un projet profondément humaniste et ambitieux qui porte un message d'engagement face aux peurs et aux incertitudes. Les crises sanitaires, climatiques, environnementales et géopolitiques ont, plus que jamais, démontré l'utilité, voire l'impératif, de s'appuyer collectivement sur ce socle commun.

Compte tenu de son engagement constant en faveur du développement durable, au niveau national comme international, la France s'est portée candidate pour présenter sa démarche de mise en œuvre de l'Agenda 2030 à travers cet exercice de revue nationale volontaire.

Nourrie par les contributions de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des ODD, ce rapport dresse un état des lieux complet et transparent de la mise en œuvre par la France des 17 ODD et des six axes de la Feuille de route. Il a été construit sur la base des contributions de tous les ministères, qui ont analysé leurs politiques publiques à l'aune des ODD en identifiant les principaux enjeux et défis. Ce rapport est également le fruit de la mobilisation de chercheurs, organisations non gouvernementales, associations, collectivités territoriales, et bien autre parties prenantes qui ont joué un rôle clé d'orientation des travaux et de valorisation des bonnes pratiques, dans un esprit de partage d'expériences.

2023 est une année charnière : nous sommes à mi-parcours et il nous reste un chemin considérable à parcourir pour atteindre notre ambition. Dans un contexte mondial dégradé, nous devons continuer de montrer l'exemple et poursuivre collectivement nos efforts vers la pleine réalisation des ODD. À l'international, la France est pleinement mobilisée pour faire advenir cet agenda. C'est l'un des objectifs du Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial que le Président de la République accueillera à Paris en juin prochain, quelques mois avant le sommet ODD du Secrétaire général des Nations unies à New York en septembre 2023. Et c'est pour cela que la France augmente constamment son aide publique au développement depuis 2017, y compris ces deux dernières années dans un contexte de crises multiples et majeures.

Préparer l'avenir, c'est dessiner ensemble la France de 2030, une France entreprenante, solidaire et écologique, qui ne laisse personne de côté et œuvre par-delà ses frontières pour un monde plus juste et plus durable. C'est répondre aux quêtes de justice sociale, d'ambition écologique et de développement de notre pays.

L'Agenda 2030 est l'affaire de tous et nous avons la responsabilité de poursuivre notre mobilisation et notre action, tous ensemble, pour relever les nombreux défis auxquels notre pays et notre planète sont confrontés.

Chrysoula ZACHAROPOULOU

Secrétaire d'État chargée du Développement, de la Francophonie
et des Partenariats internationaux

INTRODUCTION

À mi-parcours de l'Agenda 2030, conforter et améliorer le cap pour atteindre les Objectifs de développement durable

Le 25 septembre 2015, les Nations unies ont adopté l'Agenda 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD). Pour les atteindre, la France s'est dotée en 2019 d'une nouvelle stratégie nationale de développement durable à travers la feuille de route de la France pour l'Agenda 2030.

À mi-parcours de l'Agenda 2030, la France a souhaité établir, après celle de 2016, une deuxième Revue nationale volontaire partagée, synthétique, non exhaustive mais documentée, identifiant les avancées et les points de vigilance. Cette Revue nationale volontaire (RNV) s'inscrit dans une perspective d'accélération de la transformation de la société, par une meilleure contribution au développement durable de l'État, à travers l'action des ministères, et de la société civile en métropole comme en outre-mer. Elle révèle les questions prioritaires pour la société française, dans le but d'esquisser un portrait systémique de la situation de la France, sous le prisme des ODD.

CONTEXTE INTERNATIONAL

À quelques mois du « Sommet ODD », qui réunira en septembre les chefs d'État et de gouvernement à New-York sous l'égide de l'Assemblée générale des Nations unies, il apparaît plus urgent que jamais de redoubler nos efforts vers des modèles de société plus justes, plus durables et plus résilients.

Les crises interconnectées que nous traversons depuis trois ans, exacerbées par les conséquences mondiales du conflit en Ukraine, ont freiné le progrès vers l'atteinte des ODD, voire ont entraîné des régressions sur certains volets. Ce sont une fois encore les populations les plus vulnérables qui sont les plus touchées. Cette tendance inquiétante pour la réalisation de l'Agenda 2030 ne doit toutefois pas masquer qu'avant la pandémie de Covid-19, la trajectoire mondiale n'était déjà pas compatible avec l'atteinte des ODD d'ici à 2030.

L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques – avec des conséquences nombreuses sur l'ensemble des ODD – illustre de manière dramatique l'urgence climatique et environnementale à laquelle nous faisons face. L'augmentation de la température moyenne sur la planète en 2022 (supérieure de 1,15°C à sa valeur préindustrielle)¹ nous rapproche dangereusement de la limite inférieure visée par l'Accord de Paris², alors que les émissions de combustibles fossiles ont atteint un niveau record en 2021.

¹ [Organisation météorologique mondiale, Rapport provisoire sur l'état du climat mondial, 2022.](https://www.wmo.int/fr/france/actualites/rapport-provisoire-sur-l-etat-du-climat-mondial-2022)

² [https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11359.](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11359)

La question du financement du développement durable est aujourd'hui cruciale pour l'atteinte des ODD. Après une forte baisse en 2020, les investissements directs à l'étranger (IDE) vers les pays en développement ont rebondi en 2021 (+ 30 %), mais restent insuffisamment alignés sur les ODD³. L'aide publique au développement (APD) fer de lance de la solidarité internationale, a atteint un record historique en s'élevant à 204 milliards de dollars⁴ en 2022, contre 153 milliards de dollars en 2018. Cette hausse marque la quatrième année consécutive où l'APD est plus élevée que son niveau record précédent, illustrant l'attachement international à la mise en œuvre des ODD et ce notamment à travers l'action dans les pays en développement.

Toutefois, les flux financiers d'origine publique sont largement insuffisants pour résorber à eux seuls le déficit de financement de l'Agenda 2030, estimé à 3 900 milliards de dollars rien que dans les pays en développement⁵. L'alignement des flux financiers privés sur les ODD et la mobilisation de nouveaux mécanismes de financement innovants sont autant de solutions à favoriser. La France est fortement investie sur cette question, à travers la tenue du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial les 22 et 23 juin 2023 à Paris, avec à l'ordre du jour les questions de financement, notamment face à l'urgence écologique.

CONTEXTE NATIONAL

La feuille de route de la France pour l'Agenda 2030, adoptée en 2019, répond simultanément à la multiplicité des enjeux de l'Agenda 2030, afin de faire évoluer notre société vers un modèle à la fois plus prospère, plus inclusif et plus respectueux de notre environnement. Elle définit les priorités de la France pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030. La présente Revue nationale volontaire en propose un premier point d'étape.

Il convient à ce titre de souligner qu'en France, de plus en plus d'acteurs s'approprient les ODD, parlent leur langage ou orientent leurs stratégies en conséquence. C'est un progrès notable par rapport à 2016, un an après le lancement des ODD. En 2018, la France s'est dotée d'un ensemble de 98 indicateurs pour suivre l'évolution de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 à l'échelle nationale. Ces indicateurs sont mis à jour chaque année par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Ils constituent la base de notre Revue nationale volontaire.

Ces indicateurs, accessibles à tous, peuvent être, aujourd'hui, utilisés pour le pilotage et le suivi du développement durable et de la planification écologique à l'échelle des territoires notamment à travers les revues locales Agenda 2030.

La gouvernance institutionnelle de l'Agenda 2030 au sein de l'administration en France se fait en coordination entre les ministères chargés de l'environnement et des affaires étrangères. Le Délégué interministériel au développement durable anime et coordonne, au nom du Premier ministre, le réseau des hauts fonctionnaires au développement durable et l'action des administrations de l'État en faveur du développement durable. Ces derniers sont chargés de contribuer à la coordination et à l'évaluation des politiques publiques en matière de développement durable au sein de chaque ministère.

³ Mesurée en équivalent-don. Ce montant vise l'aide publique au développement consentie par les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

⁴ [Déclaration préliminaire des niveaux d'aide publique au développement en 2022 par l'OCDE.](#)

⁵ [OCDE, Rapport mondial sur le développement durable 2023.](#)

MÉTHODOLOGIE

La RNV a été rédigée par les services de l'État et permet de présenter l'avancée de la feuille de route française de mise en œuvre des ODD. Elle est complétée par des apports issus de travaux de la société civile.

Elle présente dans une première partie une analyse structurée autour des six enjeux de la feuille de route de la France pour l'Agenda 2030. Afin de rendre compte des avancées de la France dans l'atteinte des objectifs et cibles fixés par la feuille de route de la France pour l'Agenda 2030, les sujets sont regroupés en trois catégories :

-  progrès accomplis ;
-  en voie d'amélioration ;
-  défis à relever.

La catégorie « Progrès accomplis » présente les enjeux dont les cibles sont très proches d'être atteintes ou sur la bonne trajectoire. La catégorie « En voie d'amélioration » regroupe les enjeux pour lesquels les cibles ne sont pas encore atteintes même si des progrès ont déjà été réalisés. Enfin, la catégorie « Défis à relever » met l'accent sur des enjeux dont l'atteinte des cibles pose des difficultés et demeure lointaine.

Dans une seconde partie, un aperçu de l'évolution de la situation en France, pour chaque ODD, est présenté sous forme de data visualisation. Après les travaux d'élaboration du tableau de bord français de 98 indicateurs de suivi des ODD, il est proposé une représentation visuelle des évolutions des indicateurs du tableau de bord de la France pour les différents objectifs. Ce travail, complémentaire à l'analyse transversale au travers des enjeux de la Feuille de route (partie 1), s'appuie sur la version du tableau de bord diffusée sur le site Internet de l'Insee⁶ en janvier 2022.

Les résultats obtenus sont basés sur l'évolution annuelle moyenne des indicateurs. La mesure des tendances s'inspire de celle retenue par Eurostat pour analyser, sur cinq ans, les progrès vers les ODD, dans son rapport annuel de suivi des progrès vers les ODD au niveau de l'Union européenne. Cette représentation visuelle constitue un premier exercice de suivi des tendances qui sera mis à jour au fur et à mesure de l'actualisation du tableau de bord.

Accompagnant les 17 fiches ODD, une 18^e fiche a été produite permettant d'appréhender à grands traits la situation de la France en un seul coup d'œil.

La société civile a été invitée à contribuer tout au long de l'élaboration de cette RNV de trois manières. Tout d'abord, en proposant, dès l'automne 2022, un regard évaluatif de cinq ans sur leurs activités en faveur de l'Agenda 2030 en identifiant leurs actions les plus marquantes ainsi que les leviers et freins pour progresser d'ici à 2030. Ensuite, à travers une conférence contributive, organisée au printemps 2023 par l'Institut Open Diplomacy. Enfin, le Conseil national pour le développement et la solidarité internationale, instance consultative entre l'État et les acteurs non étatiques sur les objectifs et moyens de la politique de développement et de solidarité internationale de la France, s'est saisi de la RNV et a constitué un groupe de travail *ad hoc* coprésidé par Coordination Sud et par l'Institut du développement durable et des relations internationales.

La vocation de ces deux collectifs, ouverts à toutes et à tous, était d'apporter la contribution de la société civile sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 par la France, en France et à l'international. Leurs contributions, sous la forme de synthèses, telles qu'elles ressortent de leurs échanges, ont été intégralement versées dans le texte de la Revue nationale. Elles figurent à l'issue des chapitres, auxquelles elles se rapportent, en complément de la Revue nationale proprement dite.

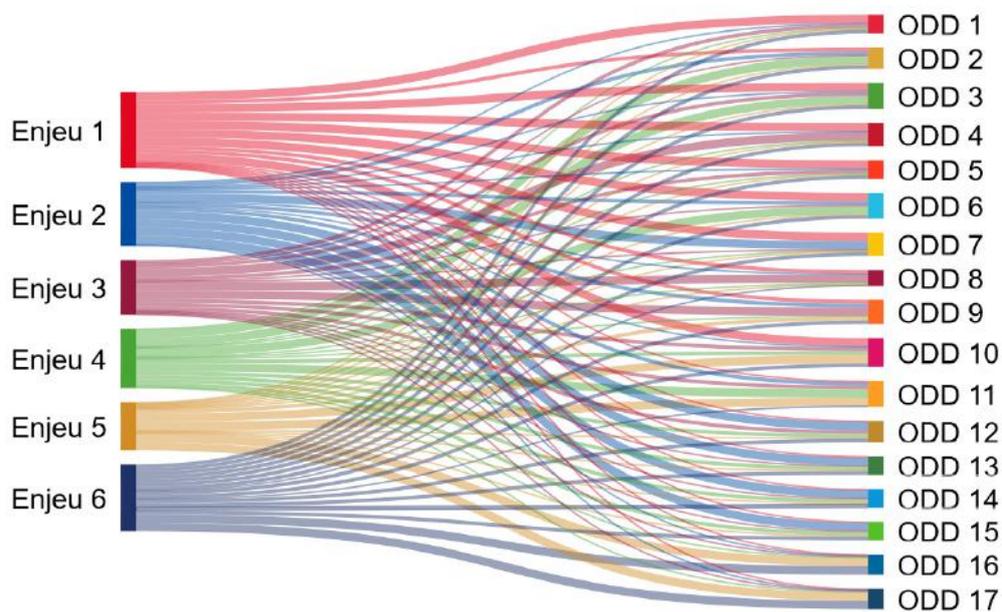
Enfin, pour souligner l'engagement, à toutes les échelles du territoire, des illustrations d'actions portées par la société civile comme de l'engagement du monde de la « Recherche » sont proposées dans le document.

⁶ [INSEE, Indicateurs pour le suivi national des Objectifs de développement durable.](#)

Figure 1 : les six enjeux de la feuille de route de la France pour l'Agenda 2030

- ENJEU 1** Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous
- ENJEU 2** Transformer les modèles de société par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de la biodiversité
- ENJEU 3** S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable
- ENJEU 4** Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable
- ENJEU 5** Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriales
- ENJEU 6** Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité

Figure 2 : les liens entre les 17 ODD et les six enjeux de la feuille de route de la France pour l'Agenda 2030



Made with SankeyMATIC

Note : le diagramme Sankey modélise les connections entre la feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 et les 17 ODD. Ce diagramme issu des travaux exploratoires menés par SDSN France (Réseau des solutions pour le développement durable), sur la conceptualisation de la notion d'externalité internationale dans le cadre des six enjeux de la feuille de route de la France pour l'Agenda 2030, montre clairement que les ODD dans leur ensemble sont bien couverts par les priorités d'action proposées dans la Feuille de route.



Situation de la France au regard des 6 enjeux de la Feuille de route Agenda 2030

LES SIX ENJEUX

Enjeu 1

Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

Enjeu 2

Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de la biodiversité

Enjeu 3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable

Enjeu 4

Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable

Enjeu 5

Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriales

Enjeu 6

Construire une transformation durable européenne et internationale



Enjeu 1

Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

Les points essentiels

La crise sanitaire de 2020 marque la première hausse de la pauvreté dans le monde en dix ans. Plus de 20 % de la population de l'Union européenne est menacée d'exclusion sociale. La France est bien classée selon les indicateurs internationaux. Néanmoins, l'inclusion reste à renforcer.

La lutte contre la pauvreté reste un enjeu prioritaire, avec 9,2 millions de personnes sous le seuil de pauvreté monétaire en 2019. Des actions ciblant spécifiquement les jeunes et les étudiants ont été mises en place, notamment pour la formation et l'insertion sur le marché du travail. De nouvelles actions d'économie sociale et solidaire se développent, à travers le bénévolat, le don, l'envie d'agir individuelle ou par l'essor d'initiatives collectives. L'engagement de tous les acteurs de la société dans des démarches de responsabilité des entreprises ou des organisations souligne une prise de conscience.

Les politiques publiques s'attachent à lutter contre les inégalités territoriales. L'institution judiciaire française œuvre ainsi activement pour assurer l'accès de tous à la justice mais aussi promouvoir les droits de chacun en renforçant les moyens de juridictions et facilitant les procédures ainsi que l'accès au droit par le déploiement de maisons de la justice et des droits, des points d'accès au droit et des 2 379 maisons France services.

La France mène enfin une politique engagée pour la parité. Elle était placée 15^e sur 156 dans le classement du forum mondial en 2021 (rapport 2022). Néanmoins, 28,1 % des femmes travaillent à temps partiel, contre 7,6 % pour les hommes, et un écart de salaire notable (15,8 %) persiste en 2020, en dépit de la baisse observée depuis 2014.

ENJEU 1

Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous.

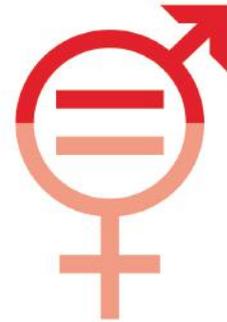
PROGRÈS ACCOMPLIS



LA FRANCE
EN PROGRÈS
SUR LA
PARITÉ



15^e
PLACE SUR 156
(FORUM ÉCONOMIQUE MONDIAL 2022)

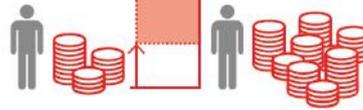


EN VOIE D'AMÉLIORATION



ÉCART DE NIVEAU DE VIE MOYEN
ENTRE LES 10 % LES PLUS RICHES
ET LES 10 % LES PLUS PAUVRES

4 288 €
PAR MOIS



DÉFIS IMPORTANTS À RELEVER



VIOLENCES
CONJUGALES



+21 %
EN 2021

208 000 VICTIMES

ÉTAT DES LIEUX

La progression de la France au regard de l'enjeu 1 « Agir pour une transition juste en luttant contre les inégalités » est abordée dans ce chapitre au regard des priorités de la Feuille de route que sont : l'accès de chacun aux services essentiels, la lutte contre tous types de discriminations et une meilleure répartition des richesses. L'importance de rétablir l'égalité territoriale, avec en particulier l'accès au numérique, a été mise en exergue par la crise sanitaire et fait l'objet de politiques ciblées. Si des progrès sont constatés sur l'accès des femmes aux postes de direction, d'autres sujets prioritaires demandent un effort important et rapide attendu, comme la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ou les violences conjugales.

PROGRÈS ACCOMPLIS

Pour contribuer à l'enjeu 1 de la feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 « Agir pour une transition juste en luttant contre les inégalités », la France met en œuvre différentes politiques.

Quatre dimensions sont ici retenues au titre des actions engagées : l'accès au numérique sur les territoires; l'évolution du regard porté sur la situation des femmes, les développements en matière d'économie sociale et solidaire et la lutte contre la pauvreté.

Priorité 1.1 - Ne laisser personne de côté, et assurer l'accès aux droits fondamentaux et services essentiels à chacun

Alors que la crise sanitaire a transformé nos habitudes, avec un passage massif aux outils numériques, notamment dans les services publics aux citoyens, l'accès au numérique sur l'ensemble du territoire continue à être une priorité⁷ afin de « ne laisser personne de côté ». Dans le cadre de Réseaux d'initiative publique, le déploiement de la fibre affiche un dynamisme très soutenu : entre les deuxièmes trimestres de 2020 et 2021, le nombre de logements raccordés au très haut débit a augmenté de 40 % et le nombre de logements raccordés à la fibre a augmenté de 53 %, pour atteindre environ 7 millions de locaux. Le déploiement de la fibre optique partout sur le territoire sera achevé au plus tard fin 2025. C'est une réussite puisque 86 % de personnes sont connectées au haut débit en 2022 contre seulement 64,4 % en 2010 et une proportion

semblable de personnes utilisent Internet régulièrement.

La fracture numérique se réduit progressivement. Parallèlement, dans une volonté de l'État de rapprocher le service public des usagers, la France a commencé à déployer en 2019 le réseau des maisons France services⁸. Amenant le service public au cœur de chaque territoire, ce sont des lieux de conseils sur les démarches administratives ou encore d'aide sur l'utilisation des services numériques. Au total, 2 379 maisons ont été labellisées à date de la fin 2022. La deuxième phase concernant la qualité de services et la formation des agents au programme se déroulera à partir de 2023.

Elles ont notamment pour objectif de répondre à l'illectronisme, qui touche plus particulièrement les plus de 65 ans et les classes populaires dont 20 % n'effectuent aucune démarche en ligne. Les jeunes sont également touchés par cet illectronisme, ce qui les pénalise dans l'accès à l'emploi.

Des initiatives de solidarité dans l'accès aux services et aux opportunités ont émergé ou été confortées, en particulier la plateforme « jeveuxaider.gouv.fr » lancée en mars 2020, dans le contexte de la crise sanitaire.

Pour assurer le respect pour tous des droits fondamentaux, la Stratégie nationale d'accélération⁹ propose de venir en renfort et en complément des plans d'action interministériels déjà existants. Elle vise à accroître et à accélérer les efforts de la France vers l'atteinte de la cible 8.7 des ODD – éradiquer le travail des enfants d'ici 2025, le travail forcé, la traite

⁷ Loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dite loi engagement et proximité, du 27 décembre 2019.

⁸ France Services, les services publics près de chez vous.

⁹ France, pays pionnier de l'alliance 8.7.

des êtres humains et l'esclavage contemporain d'ici 2030 – dans trois directions : un accroissement de la prévention par le renforcement de la capacité à agir des parties prenantes ; une meilleure protection des victimes en marquant des progrès dans la détection, la prise en charge et la réparation ; une impulsion européenne et internationale, ambitieuse et exigeante donnée à notre action. Cette stratégie jette ainsi les fondements d'une mobilisation renouvelée en offrant un cadre d'action aux pouvoirs publics et aux parties prenantes sur notre territoire national, dans nos politiques européennes de commerce et d'investissement, dans notre coopération internationale en faveur d'une économie responsable, dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises multinationales établies sur notre sol et dans notre commande publique.

Priorité 1.2 - Faire de la lutte contre les discriminations, notamment, femmes/hommes, une priorité des sphères publiques et privées

L'engagement de l'État pour l'égalité entre les femmes et les hommes, dans le secteur professionnel notamment, se poursuit avec succès. Les indicateurs montrent que la France est en progrès sur la parité femmes-hommes et arrive à la 15^e place sur 156 du classement du Forum économique mondial pour l'année 2021¹⁰.

On constate une progression de la féminisation des instances de direction : le taux constaté dans les entreprises de 50 à 500 salariés a presque doublé en 8 ans. L'état des lieux révèle cependant que les comités de direction restent en retard dans la voie de la féminisation par rapport aux conseils d'administration : à peine plus de 18 % des dirigeants de PME affirment avoir un projet de féminisation de leur comité de direction. Ce chiffre tombe à 8 % dans les entreprises de plus de 500 personnes.

Afin d'accélérer la participation des femmes dans la vie économique et professionnelle, une obligation de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes parmi les cadres dirigeants et les membres des instances



L'institut du genre en géopolitique

créé du contenu lié à l'ODD5 afin d'informer et de sensibiliser la population avec la mise en place notamment d'un calendrier du genre et la création de podcasts et d'épisodes thématiques sur des sujets allant de la diplomatie féministe à l'évolution du droit à l'avortement dans le monde.

dirigeantes de toutes les entreprises de 1 000 salariés et plus¹¹ a été établie en 2021. Au sein de l'administration publique en 2020, 39 % des postes de direction sont occupés par des femmes, ce qui représente un meilleur taux que dans le privé où elles ne sont que 26,6 %¹².

La place des femmes dans les postes à responsabilité a évolué positivement et la France occupe la première place du classement européen sur le périmètre des conseils d'administration et des comités exécutifs, avec 46,2 % de femmes dans les conseils du CAC 40 et 46,1 % dans ceux du SBF 120 en 2021.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, promulguée en septembre 2018, a permis la mise en place d'un indicateur permettant de mesurer les inégalités salariales au sein des entreprises d'au moins 50 salariés - dit index Égalité professionnelle¹³ - calculé sur 100 points reposant sur cinq indicateurs : l'écart de rémunération ; l'écart dans les augmentations, l'écart dans les promotions ; la part de salariées augmentées après la maternité et la part des femmes dans les dix plus hauts salaires. En 2022, la note moyenne est de 86/100. 56 % des entreprises de plus de 50 salariés ont obtenu une note supérieure à 75/100, limite en deçà de laquelle les entreprises sont tenues de prendre des mesures correctives¹⁴.

L'obligation de mesurer ces données est complétée par des obligations de publication et de transmission des résultats. La note globale doit être publiée de manière visible et lisible, chaque année au plus tard le 1^{er} mars, sur le site internet de l'entreprise. En parallèle, les résultats doivent être mis à disposition du

¹⁰ [Forum économique mondial, Gender gap Report, 2022.](#)

¹¹ [Loi n°2021-1774 du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle.](#)

¹² [Insee, Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable, 2021 \(ODD5 : « Femmes occupant des postes de direction »\).](#)

¹³ Disponible ici : <https://index-egapro.travail.gouv.fr/>.

¹⁴ [Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Les résultats de l'index de l'égalité professionnelle 2022.](#)

comité social et économique (CSE) via la base de données économiques et sociales, et transmis à l'administration. Au plan salarial et de l'emploi, les inégalités se réduisent mais il persiste un écart de salaire de 15,8 % en 2020 et le taux de travail à temps partiel est de 28,1 % pour les femmes contre 7,6 % pour les hommes.

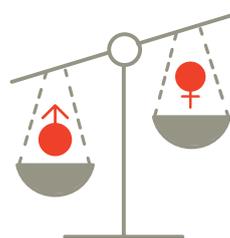
Enfin, pour favoriser l'emploi des femmes, la durée du congé paternité et d'accueil de l'enfant a doublé, pour passer de 14 à 28 jours depuis le 1^{er} juillet 2021. Son allongement poursuit deux objectifs : il offre de meilleures conditions de développement pour les nouveau-nés, en permettant au second parent d'être plus présent pendant ses premiers jours et il contribue à un rééquilibrage des tâches domestiques et parentales entre les parents.

Concernant la lutte contre les violences sexistes dans le milieu professionnel, le ministère de la Culture a, dès 2019 conditionné l'accès aux financements publics à la mise en place de procédures et d'outils efficaces pour prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans tous les secteurs de la culture et des médias. Cette démarche participe de la promotion d'une culture de l'égalité non seulement au travail, mais aussi par extension dans les produits artistiques et culturels, puissants vecteurs de construction de nos imaginaires collectifs et de lutte contre les stéréotypes. Ces violences restent une réalité prépondérante pour les femmes dans le monde du travail puisque près de quatre femmes sur dix en ont été victimes au moins une fois dans leur carrière¹⁵.

Une attention particulière est portée à la lutte contre les stéréotypes sexistes en milieu scolaire et dans l'enseignement supérieur, afin de faire évoluer la division sexuée des rôles dans la société et prévenir les discriminations. La Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif a été renouvelée pour cinq ans en 2019 (2019-2024). La convention dégage plusieurs axes d'intervention (formation du personnel ; transmission d'une culture de l'égalité et du respect mutuel ; lutte contre les violences et

cyberviolences sexistes et sexuelles ; politique d'orientation en faveur d'une plus grande mixité des filières et métiers.

La loi Rixain¹⁶ (2021) prévoit également un nouvel indicateur pour le système éducatif avec la publication d'un index de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes par les établissements d'enseignement du supérieur pour chacune de leurs formations. Les jurys de sélection pour l'accès à l'ensemble des formations du supérieur devront également comprendre au moins 30 % de femmes.



Ces dernières années, les femmes qui entreprennent des cursus scientifiques à l'université sont de plus en plus nombreuses avec 49,4 % en 2022^{17 18}. Ce résultat masque cependant des

disparités entre les filières, puisque les femmes représentent 86 % des étudiants dans les formations paramédicales et sociales, mais seulement 28,9 % des étudiants dans les formations d'ingénieurs¹⁹ à la rentrée 2020. Ce résultat est tout de même en progression puisque les femmes n'étaient que 26,5 % en 2010.

En complément du cadre institutionnel, des actions ont été mises en œuvre pour inciter les femmes à faire davantage valoir leurs droits. En mars 2022, le Défenseur des droits a publié un guide juridique portant sur les discriminations en raison de la grossesse dans l'emploi privé. Ce guide fournit des outils juridiques aux victimes et vise à accompagner les professionnels du droit dans l'identification et le traitement des discriminations en raison de la grossesse.

La lutte contre les discriminations se déploie également au niveau local. En 2021 et en 2022, l'État a soutenu à hauteur de 1,5 million d'euros 48 associations qui œuvrent dans les territoires en faveur de l'accès aux droits par le développement de dispositifs « d'aller-vers », la prévention et la lutte contre les violences et

¹⁵ [Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, l'essentiel, chiffres clés – édition 2022, p. 81. Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances.](#)

¹⁶ [Loi n°2021-1774 du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle.](#)

¹⁷ Elles étaient 46,7 % en 2016.

¹⁸ [Insee, Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable, 2021 \(ODD 5 : « Part des femmes dans les disciplines scientifiques à l'université »\).](#)

¹⁹ [Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, La parité dans l'enseignement supérieur.](#)

l'insertion et l'autonomie économique des femmes.

Priorité 1.3 - Assurer une meilleure répartition des richesses, et systématiser la prise en compte des enjeux de pauvreté dans les politiques publiques, au service d'une transition juste

La France poursuit ses avancées dans le développement de nouvelles solidarités qui s'inscrivent dans l'économie sociale et solidaire (ESS) ou à travers l'engagement des entreprises. En plus de dispositions favorisées par la loi Pacte²⁰ qui encourage les entreprises à s'inscrire dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale, l'ESS est par ailleurs en pleine expansion et la crise sanitaire s'est révélé être un terreau d'opportunité pour son épanouissement. La démarche a en effet été reprise par les organisations et certains services publics.

Sujet majeur lorsque l'on parle d'ESS, la lutte contre le gaspillage alimentaire est également portée par des mesures telles que la mise en place d'un label national Anti-gaspillage alimentaire visant à accompagner et récompenser les pratiques exemplaires des acteurs publics et privés, et l'élaboration d'un référentiel décliné par secteur (distribution, restauration, agroalimentaire et production) comprenant d'une part un énoncé des critères de labellisation et d'autre part, un plan de contrôle.

L'État est également signataire du pacte *Too Good To Go*. Il s'agit d'une coalition d'acteurs engagés à clarifier la signification des dates de consommation, à les harmoniser et à travailler ensemble autour de l'ambition commune de réduction du gaspillage alimentaire causé par ces mêmes dates. Initié par *Too Good To Go* dès 2018, le pacte a officiellement été lancé en janvier 2020. Cette initiative s'est concrétisée au travers de 10 engagements expliqués et officialisés dans un document rédigé par *Too Good To Go* et les membres du comité de pilotage du pacte.

Dans le cadre de l'économie circulaire les magasins solidaires, associations déjà présentes sur le territoire souvent en accompagnement des tiers-lieux, ont pu se développer avec la loi

anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC). Le rôle de milliers de recycleries et ressourceries est reconnu par l'État comme essentiel en ce qu'elles permettent de créer des emplois solidaires, de répondre à une demande de produits abordables et d'agir dans la lutte contre les déchets en réparant et recyclant. La possibilité pour l'État ou les collectivités de faire des dons a été ouverte et accompagnée, pour l'État, par une plateforme unique d'échanges et de dons.



Pacte-Mondial Réseau France a

développé, en coopération avec B Lab, le *SDG Action Manager*. C'est une solution de gestion de l'impact qui permet aux entreprises d'agir sur les ODD jusqu'en 2030. L'outil est disponible en anglais, français, italien, portugais et espagnol. Il réunit l'évaluation d'impact B Lab, les dix principes du Pacte mondial des Nations unies et les ODD, afin de permettre aux entreprises d'agir de manière significative par le biais d'une auto-évaluation et d'une analyse comparative. Il s'appuie sur le travail et le retour d'information d'une série de parties prenantes, notamment des experts en développement durable des entreprises, de la société civile, des Nations unies et du monde universitaire, et s'inspire de la communauté *Certified BCorp* et des entreprises participantes du Pacte mondial des Nations unies.

Le fonds de réemploi et réutilisation, également créé par la loi AGEC, est destiné au secteur ESS et vise l'allongement de la durée d'usage des produits. Entré en vigueur en 2021, le dispositif permet en effet de financer et de développer les activités de réemploi et de réutilisation de l'économie sociale et solidaire. Les filières créant des produits électriques et électroniques, des meubles, des textiles ou des articles de sport, de bricolage et de jardinage contribueront à ces fonds à hauteur de 5 % de leur contribution à la filière à responsabilité élargie des producteurs (REP). Seulement certaines filières dont les déchets peuvent être facilement réutilisés dans une démarche d'économie circulaire sont concernées pour bénéficier de ce fond.

²⁰ [Loi relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi Pacte, du 22 mai 2019.](#)

EN VOIE D'AMÉLIORATION

Certaines inégalités économiques et sociales perdurent malgré des efforts qui ont conduit par exemple à une baisse significative du surendettement. Ces difficultés sociales impliquent de maintenir le cap vers 2030, en particulier dans les régions françaises qui révèlent de fortes disparités sur les questions **d'inégalités d'emploi ou de salaire**. Par ailleurs, une attention particulière est portée sur la **situation difficile des jeunes**, qu'ils soient étudiants ou moins qualifiés, qui ont souffert de la crise sanitaire aussi bien sur les plans financiers qu'en matière de santé physique ou psychique.

Priorité 1.1 - Ne laisser personne de côté, et assurer l'accès aux droits fondamentaux et services essentiels à chacun

Afin de poursuivre ces efforts, la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté prévoit la hausse du pouvoir d'achat en simplifiant le recours aux minima sociaux et une intégration facilitée des jeunes sur le marché du travail. Cette stratégie a été construite autour de la conviction que la lutte contre la pauvreté relève d'une politique d'investissement social, allant au-delà des seules prestations monétaires, en s'appuyant sur le développement de plus de services et d'accompagnement pour les personnes précaires et modestes. Durant les années à venir, il s'agira de poursuivre les mesures qui ont le mieux fonctionné, et d'amplifier l'action menée dans le cadre d'un nouvel acte des solidarités qui permettra de lutter contre la pauvreté et de réduire les dépenses contraintes des ménages.

Le paysage français reste contrasté, avec des disparités en matière de pauvreté qui s'expriment aussi sur le plan régional. La Seine-Saint-Denis, l'Aude et les Pyrénées-Orientales affichent un taux de pauvreté élevé atteignant jusqu'à 20 %, voire 30 à 40 % en outre-mer et, *a contrario*, ces taux sont inférieurs à 10 % en Savoie et Haute-Savoie, dans les Yvelines ou en Vendée. Ce sont les départements comprenant des grandes villes qui présentent

les inégalités de revenus les plus marquées²¹. Cependant, on peut supposer un changement dans l'économie territoriale puisqu'on observe un certain regain d'attractivité des villes moyennes²² accéléré par la pandémie, même si ses effets sur le moyen et long terme restent à confirmer. Les chiffres montrent que la dynamique d'emploi a été légèrement plus favorable dans les villes moyennes que dans les métropoles.



Afin de surmonter la crise économique et sociale causée par la pandémie de la Covid-19, **l'UE finance, par la facilité pour la reprise et la résilience (FRR)**, les politiques de relance des États membres. Le plan de relance français, d'un montant total de 100 milliards d'euros, sera remboursé à hauteur de 40 milliards d'euros grâce à la FRR. Pour bénéficier de ce remboursement, les mesures de relance prises par la France devront notamment contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'égalité des chances pour tous, les orientations données par la Commission européenne pour la rédaction des plans nationaux de relance et de résilience faisant explicitement référence à l'ODD5.

Priorité 1.3 - Assurer une meilleure répartition des richesses, et systématiser la prise en compte des enjeux de pauvreté dans les politiques publiques, au service d'une transition juste

Sur la dernière décennie, les inégalités de revenus restent stables.

L'écart entre les niveaux de vie moyens des 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres (après impôts et prestations sociales, pour une personne seule) est de 4 288 euros par mois. Selon les dernières estimations de l'Insee, l'indice de Gini et le rapport interdécile D9/D1 seraient stables entre 2013 et 2019 et même en baisse entre 2018 et 2019. Le taux de pauvreté en conditions de vie²³ a légèrement diminué

²¹ Insee, *La France et ses territoires, Édition 2021*.

²² France Stratégies, *La revanche des villes moyennes, vraiment ?*, janvier 2022.

²³ Le taux de pauvreté en conditions de vie représente le bien-être des ménages et leur niveau de restrictions matérielles.

entre 2013 et 2021 passant de 11,8 % à 11,4 %²⁴. Un autre point positif à relever est la baisse du surendettement, dont les taux ont été divisés

par deux depuis 2014, en partie grâce aux politiques de sensibilisation²⁵.

DÉFIS À RELEVER

La lutte contre la pauvreté reste l'enjeu prioritaire pour atteindre une société plus solidaire et « qui ne laisse personne de côté ». Malgré des progrès importants sur certaines thématiques ces dernières années comme évoqué précédemment, les conditions de vie ont été, en particulier pour les plus démunis, dégradées en conséquence de la pandémie et de la hausse du coût de la vie. L'action doit se poursuivre, en ligne avec les aides déjà mises en place par l'État. Ce chapitre présente les effets induits par la pandémie et les points d'attention qui subsistent pour aider les personnes les plus fragiles à traverser la situation de crise, tels que : le soutien à l'emploi, l'accès à un logement décent pour tous, l'aide au maintien du pouvoir d'achat dans un contexte de crise économique, l'accompagnement des victimes et des familles dans les tensions intergénérationnelles qui ont été exacerbées par la crise sanitaire et dans les violences faites aux femmes.

Priorité 1.1 - Ne laisser personne de côté, et assurer l'accès aux droits fondamentaux et services essentiels à chacun

Une priorité d'action vise à améliorer les situations difficiles rencontrées par les jeunes et les étudiants et mises en évidence par la crise sanitaire.

Certains ont pu se retrouver isolés, dans des logements exigus, qu'ils soient étudiants ou en recherche d'emploi, sans revenus, et souvent en grande précarité financière avec d'autres fragilités. Les chiffres de 2020 communiqués

par une association d'entraide étudiante indiquent que 31 % d'entre eux se trouvaient alors fragilisés psychologiquement. La situation apparaît confirmée par une hausse de 40 % d'appels de détresse enregistrés en 2020²⁶ et la multiplication par trois de la fréquentation des épiceries solidaires proches des campus.

L'État a dans ce sens renforcé drastiquement sa mobilisation sur la santé mentale des étudiants en mobilisant conjointement de nombreuses actions pour améliorer la prévention, le soin, et les secours en santé mentale : le dispositif Santé psy étudiant a été mis en place en mars 2021. Il permet aux étudiants de bénéficier jusqu'à huit séances chez un psychologue sans avance de frais, grâce à la mobilisation de plus de 1 200 psychologues, partout sur le territoire national. Plus de 147 000 consultations ont été assurées dans ce cadre²⁷.

À noter que les tensions intergénérationnelles ont également été un sujet nouveau sur l'agenda lors de la pandémie. Comme le relevait le Haut-commissariat au plan, le virus a affecté plus durement les personnes âgées et les a contraints d'une part, à un isolement qui pesait psychologiquement, et d'autre part à repousser des soins considérés comme moins prioritaires. Les jeunes, moins touchés par les manifestations graves du virus, ont pu se sentir contraints de sacrifier plusieurs années au profit des populations plus à risque. La crise de la Covid-19 a également aggravé les inégalités face à la maladie avec une mortalité plus élevée chez les personnes en situation de précarité²⁸. Les chiffres de l'Insee rapportaient 668 800 décès en 2020, soit 55 500 de plus qu'en 2019 avec un impact inégal sur les territoires. Ces chiffres ont diminué par la

²⁴[Insee, Indicateurs de richesse nationale \(Taux de pauvreté en conditions de vie\), 2022.](#)

²⁵[Insee, Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable. 2021 \(ODD 1 : « Nombre de situations de surendettement soumises aux commissions »\).](#)

²⁶[Association Nightline in Les Échos, Covid-19 : Des effets délétères chez les jeunes \(site internet\), publié le 21 décembre 2020.](#)

²⁷[JO Sénat du 16 octobre 2022.](#)

²⁸[Dress, Les inégalités sociales face à la pandémie de Covid-19 : État des lieux et perspectives, 2020](#) : « Si le Grand Est puis l'Île-de-France sont les régions les plus touchées (carte 3), la surmortalité n'est pas homogène à une échelle infrarégionale : en Île-de-France, dans la semaine du 16 mars, l'excédent de mortalité le plus élevé est de + 51% en Seine-Saint-Denis et il atteint + 290 % dans la semaine du 30 mars, département qui connaît le plus fort excès de mortalité en France, toute semaine confondue ».

suite : 660 136 décès sont survenus en 2021. Outre les épisodes de mortalité liés à la pandémie de Covid-19, le nombre de décès augmente tendanciellement depuis une dizaine d'années en raison de l'accroissement et du vieillissement de la population.

En matière de logement, plus de 65 % de la population est éligible au logement social en France, étant entendu qu'une partie d'entre eux est propriétaire de leur logement. L'objectif est pour l'État de loger des personnes ou des familles qui ont des ressources trop faibles pour le faire dans le parc privé. La politique en matière de logement social vise également à favoriser la mixité sociale dans les quartiers et à réduire les inégalités territoriales. Enfin, elle participe au logement ou au relogement de personnes en situation d'hébergement ou de grande précarité. Les organismes HLM, en contrepartie d'aides publiques directes et indirectes, construisent et gèrent des logements sociaux pour des publics ayant des ressources inférieures à des plafonds et appliquent des loyers plafonnés. Chaque année, l'État détermine les niveaux de ressources et les niveaux de loyers en HLM. Au titre de la mixité sociale, les communes ont également des obligations de construction de logements sociaux, selon leur taille et le niveau de tension du marché locatif.

Il faut noter également la problématique de la précarité énergétique²⁹, en métropole et en outre-mer – dont les besoins portent sur le rafraîchissement, qui est particulièrement saillante, encore plus dans un contexte inflationniste. La précarité énergétique touchait déjà en 2020 10,5 % de la population française soit 3 millions de ménages³⁰. En 2021, c'est pour 84 % des Français que la consommation d'énergie est un sujet de préoccupation majeur selon le président de l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE), une préoccupation qui est par ailleurs la plus importante chez les 18-34 ans. Une enquête réalisée par l'ONPE³¹

sur des ménages en situation de précarité énergétique montre que les problématiques rencontrées par ces ménages sont à la croisée à la fois de revenus modestes voire instables/déséquilibrés, et de logements énergivores sur le plan de leur état thermique. La rénovation lourde des logements est alors avancée comme le principal levier pour sortir les ménages de la précarité énergétique. Le dispositif MaPrimeRénov' ouvert depuis le 1^{er} janvier 2020 est devenu la principale aide de l'État à la rénovation énergétique. Le dispositif est renforcé en 2023³².

Priorité 1.2 - Faire de la lutte contre les discriminations, notamment, femmes/hommes, une priorité des sphères publiques et privées

Outre les difficultés psychologiques, des actions ont été prises sur la formation et l'insertion des jeunes sur le marché du travail. En 2019, parmi les sortants de formation initiale, 5 % encore n'avaient aucun diplôme, soit 36 000 jeunes^{33 34}. La situation antérieure à la crise liée à la pandémie de la Covid-19 montrait cependant une dynamique positive puisque la proportion de jeunes de 15 à 24 ans ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation avait baissé à 11,4 % en 2020 contre 12 % en 2015³⁵. L'emploi des jeunes reste une priorité du gouvernement, notamment avec le plan « 1 jeune, 1 solution » déployé dans le cadre du plan de relance. Entre mi-2020 et mi-2021, 1,8 millions d'entrées ont été comptabilisées sur ce dispositif, une hausse de 41 % sur un an³⁶. L'État mise aussi sur la refonte des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi des jeunes permise par le Contrat d'Engagement Jeune³⁷, avec l'objectif d'atteindre 400 000 bénéficiaires dès 2022³⁸.

Le taux d'emploi des jeunes reprend sa progression après avoir conjoncturellement baissé au second trimestre 2020, perdant 1,7 point. Mi-2021, le taux d'emploi rattrape

²⁹ On parle de précarité énergétique si le poste « énergie » dépasse 8% des revenus totaux d'un ménage.

³⁰ [Observatoire national de la précarité énergétique, Tableau de bord de la précarité énergétique, 2022.](#)

³¹ [ONPE, Enquête longitudinale - Les leviers et les freins à la sortie de la précarité énergétique.](#)

³² [Ministère de la transition énergétique, La rénovation énergétique.](#)

³³ [Depp \(MENI\), L'état de l'école, 2022, fiche 33.](#)

³⁴ [Repères et références statistiques 2022, fiche 7.24.](#)

³⁵ [Insee, Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable, 2021 \(ODD 8 : « Jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation »\).](#)

³⁶ [Dares, Qui sont les jeunes entrés dans le plan 1 jeune, 1 solution ? juillet 2022.](#)

³⁷ [Contrat d'Engagement Jeune, Ministère du Travail.](#)

³⁸ [Rapport économique, social et financier, 2023.](#)

celui observé au premier trimestre 2020, et atteint au troisième trimestre 2022 le plus haut taux depuis que l'Insee le mesure (1975).

Les mesures de distanciation prises pour faire face à la crise sanitaire ont augmenté les tensions familiales³⁹ dont les violences faites aux femmes, exacerbées par le confinement et les pertes d'activité conjoncturelles. À la sortie de la crise sanitaire en 2021, 208 000 victimes de violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire ont été enregistrées par les services de sécurité, soit une augmentation de 21 % par rapport à 2020, dans un contexte de libération de la parole et d'amélioration des conditions d'accueil des victimes par les services de police et de gendarmerie⁴⁰. Pour un quart d'entre elles, les faits signalés étaient d'ailleurs antérieurs à 2021. La part des faits anciens (commis avant leur année d'enregistrement) est ainsi passée de 18 % en 2016 à 28 % en 2021. En matière de féminicide, en 2021, 122 femmes ont été tuées par leur partenaire, un chiffre relativement stable depuis 2016 (123 victimes). À l'exception de l'année 2020, marquée par une baisse importante, le nombre de décès au sein du couple en 2021 reste toutefois inférieur à ceux enregistrés au cours des 15 dernières années. Le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées se situe sur une tendance globale à la hausse, qui s'est accélérée depuis 2017 dans un contexte de libération de la parole des victimes après #metoo. Le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées par les services de sécurité a ainsi augmenté en 2022 (+11 %), après une forte hausse en 2021 (+33 %). Cette augmentation s'inscrit dans un contexte d'amélioration des conditions d'accueil des victimes par les services de sécurité conduisant les victimes à signaler des faits anciens de violences sexuelles. La proportion des violences sexuelles commises plus de cinq ans avant leur enregistrement augmente nettement ces dernières années, passant de 13 % en 2018 à 16 % en 2020 et 19 % en 2022. Cette part est encore plus importante

pour les mineurs (19 % en 2018, 23 % en 2020 et 26 % en 2022)⁴¹.

Les institutions françaises luttent contre les violences faites aux femmes et aux enfants. Le code de justice pénale des mineurs est adopté en février 2021. Il introduit notamment une procédure pénale en deux temps qui accélère et rend plus propice l'action judiciaire et éducative à l'égard des mineurs. Un 4^e plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes a également été mis en place.

Priorité 1.3 - Assurer une meilleure répartition des richesses, et systématiser la prise en compte des enjeux de pauvreté dans les politiques publiques, au service d'une transition juste

La France doit encore progresser en matière de lutte contre la pauvreté avec 9,2 millions de

personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire (fixé à 60 % du revenu médian) en 2019⁴², soit 14,6 % de la population, dont la moitié vivant avec moins de 885 € par mois^{43 44}. L'objectif de la France à horizon 2030 est de réduire de 1,9 million de personnes les chiffres de pauvreté et d'exclusion.



L'impact de la pauvreté sur les conditions de vie rend compte des difficultés concrètes vécues : les 40 % les plus défavorisés peinent à accroître leur niveau de vie par rapport à la population générale. La privation matérielle et sociale concerne 13,1 % des individus en ménage en 2020, ce qui est cependant moins élevé que la moyenne européenne.

L'État a mis en place des mesures pour soutenir les plus vulnérables avec notamment la réforme du marché de travail et une politique de revalorisation du travail et de soutien au pouvoir d'achat.

³⁹ Encadrées par la loi visant à agir contre les violences au sein de la famille, du 28 décembre 2019.

⁴⁰ Ministère de l'Intérieur, [Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2021](#), Interstat Analyse n°53, décembre 2022.

⁴¹ [Ministère de l'Intérieur, Insécurité et délinquance en 2022 : une première photographie, Interstat Analyse n°54, janvier 2023.](#)

⁴² Selon l'Insee, un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

⁴³ Une personne est considérée comme pauvre en France quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 885 € ou à 1 102 €, selon que l'on utilise le seuil de pauvreté fixé à 50 % ou 60 % du niveau de vie médian. Ce niveau de vie médian correspond au montant pour lequel la moitié des personnes touche moins et l'autre moitié davantage et est mesuré après impôts et prestations sociales. Pour plus d'informations : www.insee.fr/fr/statistiques/5431755?sommaire=5435421.

⁴⁴ Observatoire des inégalités, [Rapport sur les inégalités en France, 2020](#).

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté présentée en septembre 2018 vise à créer une dynamique d'amélioration de l'égalité des chances. Elle comprend 35 mesures et a mobilisé 8 milliards d'euros jusqu'en 2022. Un rapport de juillet 2022 sur le suivi de cette stratégie⁴⁵ montre que quatre de ces mesures ont **intégralement été mises en œuvre**. Il s'agit de la revalorisation de la prime d'activité, la mise en place de la complémentaire santé solidaire (CSS), le renouvellement de la CSS pour les allocataires du revenu de solidarité active (RSA), le déploiement de 400 points conseil budget. Il faut noter toutefois que le plan avait été pensé avant la crise sanitaire et que beaucoup d'objectifs ont notamment dû être revus dans le contexte de cette-même crise.

Cette stratégie a été complétée par un arsenal de mesures d'urgence prises pour s'assurer que la crise sanitaire ne se double pas d'une crise sociale, avec des résultats à la clé. En effet, pendant la crise liée à la Covid-19, le nombre de foyers en droit de percevoir le RSA a atteint un maximum en novembre 2020, avec 2 millions de personnes (+ 8,2 % par rapport à septembre 2019) - il a diminué depuis. Sur le plan économique, la consommation des biens par les ménages a chuté énormément lors des

débuts de la crise sanitaire et n'a pas, malgré une progression, retrouvé son niveau d'avant la pandémie⁴⁶. En 2021, la dépense de consommation finale des ménages rebondissait de 5,2 % en volume après avoir connu une chute historique de 6,7 % en 2020 en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19⁴⁷. Les chiffres plus récents de décembre 2022 montrent des dépenses de consommation des ménages en biens en volume qui se replient en décembre 2022 (-1,3 %, après +0,6 % en novembre). Cette baisse s'explique par la diminution de la consommation en produits alimentaires (-1,7 %) et en biens fabriqués (-1,7 %). La consommation en énergie des ménages augmente quant à elle de 0,7 %. Sur l'ensemble du quatrième trimestre 2022, la consommation des ménages en biens diminue de 1,9 %. Pour dynamiser la consommation et redonner du pouvoir d'achat aux ménages, l'État agit sur plusieurs fronts avec des mesures fiscales ciblées comme les 2 milliards d'euros de baisse d'impôt pour 8 millions de Français, la lutte contre la vie chère dans les outre-mer ou encore l'élargissement des critères pour le prêt à taux zéro pour favoriser l'accès au logement⁴⁸.

⁴⁵ [Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, juillet 2022.](#)

⁴⁶ [Insee, La consommation des ménages en biens baisse de 1,3 % en décembre 2022.](#)

⁴⁷ [Insee, La consommation des ménages en bien baisse de 1,3 % en décembre 2022.](#)

⁴⁸ [Gouvernement français, Rendre du pouvoir d'achat aux ménages.](#)

Synthèse des réflexions et recommandations issues de la Conférence contributive

*initiée et organisée par l'Institut Open Diplomacy le 22 mai 2023,
ouverte aux membres de la Communauté Agenda 2030 française
rédigée par la commission de cet institut*

À l'issue de leur journée d'échanges, les membres de la conférence contributive ont identifié des axes d'action pour favoriser l'atteinte de cet enjeu. La synthèse de leur contribution, telle qu'elle ressort de leurs échanges, est reproduite ci-après, en complément de la Revue nationale volontaire.

« Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous »

① **Systematiser la notion d'évaluation d'impact fondée sur les ODD**

Nous recommandons que la notion d'étude d'impact fondée sur les ODD soit généralisée dans le secteur public (étude d'impact préalable à un projet ou une proposition de loi, à une décision réglementaire, etc.) comme dans le secteur privé (étude d'impact préalable à une décision d'investissement, à une décision de gestion, etc.). Le développement de cette logique a commencé avec l'expérimentation d'un « budget vert » pour les finances de l'État, qui pourrait être étendu à l'ensemble des ODD. Mais la systématisation de cette approche, avec des outils comme ceux qui sont rappelés dans la 1^{re} recommandation relative au 5^e enjeu et la 4^e recommandation relative au 6^e enjeu, doit faire l'objet d'un effort normatif constant, renforcée par des contrôles ex ante et ex post qui garantissent la validité et l'emploi effectif de ces études d'impact dans la prise de décision publique comme privée.

② **Traiter les inégalités de patrimoine comme un facteur déterminant de la transition juste**

Nous recommandons que la définition d'une transition juste ne se limite plus à des mécanismes de redistribution des revenus, déjà très forts en France, mais intègre pleinement la redistribution des richesses accumulées en patrimoine qui fondent les réelles « inégalités de destin ». Nous considérons que ces dernières représentent aujourd'hui un facteur important de déstabilisation démocratique tant elles créent un sentiment tangible d'injustice sociale au point d'appauvrir la promesse républicaine de l'égalité des chances. Nous pensons que des premiers mécanismes de redistribution patrimoniale peuvent être créés en renforçant la participation et l'intéressement dans les entreprises mais qu'il faudra aborder la question de la fiscalité à l'heure de la transition juste. Nous pensons que ces mécanismes de redistribution peuvent, de façon corollaire, encourager l'investissement dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

③ **Engager un effort massif pour renforcer l'accès aux droits de tous, en particulier des populations les plus vulnérables**

Nous soulignons la persistance et l'importance du non-accès et du non-recours aux droits et services publics dans un pays fortement redistributif malgré les efforts engagés pour lutter contre ce phénomène. Nous recommandons alors qu'un effort soit réalisé en ciblant prioritairement les 10 % les moins aisés de la population française en faveur d'un accompagnement dans la durée vers leur autonomisation administrative, juridique, numérique et financière pour le plein recours à leurs droits civiques et sociaux. Cette approche d'« aller vers » doit être conçue en prenant garde à tous les biais discriminatoires qui peuvent fragiliser cet effort. Pour y parvenir, la puissance publique est encouragée à travailler de façon plus transversale et partenariale avec le secteur associatif et à renforcer les moyens à la disposition des services publics de première ligne, tant sur le plan humain que financier.

④ Développer une politique de sanctions exemplaires contre toutes les formes de discrimination

Nous pensons que le sentiment d'impunité des auteurs de discrimination est un facteur grave de polarisation des sociétés démocratiques dont l'impact sur la cohésion sociale est de nature à ralentir voire empêcher la conduite d'une transition juste. Pour préserver et consolider le sentiment de justice sociale, nécessaire à la réalisation exigeante d'une transition rapide, forte et ambitieuse, nous recommandons la révision de la politique de sanctions civiles et pénales applicables aux discriminations de tout type afin que les sanctions encourues par les auteurs soient lourdement aggravées, y compris dans le champ de l'éligibilité aux emplois publics et aux fonctions politiques.

⑤ Élever le droit à l'accès à une eau potable comme un droit fondamental

Reconnu comme un droit de l'Homme par la résolution 64/292 des Nations unies adoptée en 2010, l'accès à une eau potable doit être adopté comme tel en droit français. Nous recommandons que ce droit universel se traduise systématiquement par des services d'assainissement et de distribution gérés en toute sécurité, avec l'objectif d'une répartition équitable des ressources intégrant les enjeux d'adaptation aux dérèglements climatiques. Une attention toute particulière devra être accordée, dans la mise en œuvre de cette recommandation, aux personnes non raccordées et aux territoires ultra-marins, particulièrement vulnérables quant à l'accès à l'eau potable.

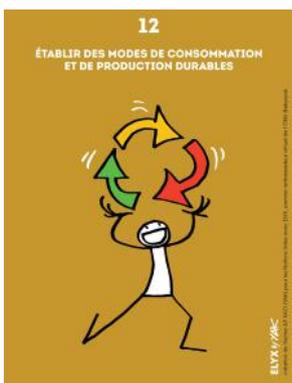
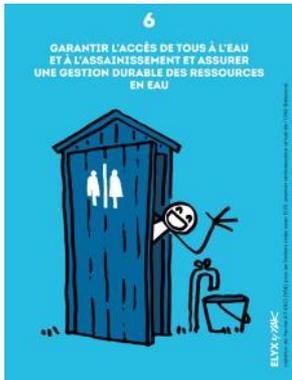
Initiative exemplaire relative à l'ODD 11

Le projet « Territoires zéro chômeur de longue durée » vise à permettre à tous l'accès à un emploi décent en créant autant d'emplois utiles que de besoins, en respect des humains et de l'environnement. Conçu par des personnes exclues de l'emploi et d'autres engagées avec elles, porté par l'association Agir Tous pour la Dignité Quart Monde (ATD Quart Monde) et rejoint par de nombreux acteurs, il s'appuie sur la mobilisation de territoires en associant les habitants, privés d'emploi ou non, les acteurs économiques, sociaux et les institutions. C'est la conviction et l'engagement de tous qui ont permis l'adoption à l'unanimité de deux lois d'expérimentation. On compte déjà près de 3 000 emplois créés sur 60 territoires actifs, et 120 projets émergents. Le projet répond à l'ODD 11 en améliorant la sécurité, l'attractivité, le développement durable des territoires, avec de nouvelles pratiques de gouvernance participatives. Il porte l'ambition d'une société qui ne laisse personne de côté. Il contribue aussi aux ODD 1 en apportant un revenu décent, ODD 3 en améliorant le recours à la prévention et aux soins, ODD 8 en créant de l'activité économique non délocalisable. Il a vocation à se développer sur tous les territoires volontaires. Il inspire déjà des projets similaires en Belgique, en Autriche, aux Pays-Bas.

Paroles du porteur de projet : « Notre mouvement porte l'ambition de construire une société sans exclusion, avec les plus pauvres. C'est une fierté d'être engagés à leurs côtés dans ce projet qui permet à chacun de redevenir acteur de sa vie ».

Marie-Aleth GRARD, Présidente d'ATD Quart Monde France





Enjeu 2

Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de la biodiversité

Les points essentiels

De bonnes avancées sont constatées sur l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air. La situation sur les deux aspects de l'accès à l'eau et de l'assainissement, globalement satisfaisante, ne doit cependant pas masquer des carences graves dans certains territoires (outre-mer) ou pour certaines populations fragiles. À ce titre, la qualité des nappes phréatiques est surveillée, notamment au regard de la pollution nitrate et des rejets domestiques et industriels, avec un phénomène de marées vertes qui touche plus particulièrement la moitié nord-ouest de la France. Les aires marines protégées ont significativement augmenté en 9 ans, et représentent aujourd'hui 32 % des surfaces.

Des efforts concernant les secteurs polluants (résidentiel, transports, industrie) ont permis d'améliorer nettement la qualité de l'air dans les grandes villes, même si des efforts restent à fournir pour les agglomérations moyennes et pour prévenir les pics de pollution. Les forêts françaises, éléments essentiels pour la qualité de l'air, ont doublé en un siècle et couvrent aujourd'hui 31 % de la surface nationale, permettant de séquestrer 70 millions de tonnes de CO₂ chaque année, soit 20 % des émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES). Pour pallier la fragilité des forêts françaises face au changement climatique, un plan de remplacement des espèces menacées est en cours.

Bien que les émissions nationales de gaz à effet de serre soient en baisse (- 25 % entre 1995 et 2019), la France n'est pas encore sur la bonne trajectoire pour atteindre l'objectif établi par la stratégie nationale bas-carbone – objectif qui doit en outre être renforcé en tenant compte des objectifs européens. Par ailleurs, les émissions de certains secteurs (transports) continuent d'augmenter, ainsi que l'empreinte carbone de la France, qui englobe les émissions liées aux importations de biens et de services. Les énergies renouvelables ont de leur côté progressé de 70 % depuis 2005, soutenues par les politiques publiques. De plus, la précarité énergétique reste un sujet d'attention, souligné notamment par l'État au travers du plan de relance. Ce dernier fait de la transition écologique un objectif stratégique en consacrant 30 milliards d'euros exclusivement aux investissements verts. Des mesures d'économie circulaire, levier complémentaire de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, sont également déployées.

Des points de vigilance perdurent plus particulièrement sur les sujets de biodiversité ou d'artificialisation des sols. Les milieux vivants aquatiques continuent en effet de se dégrader. L'augmentation de la température de l'océan, qui s'avère d'ores et déjà très importante par endroit (Méditerranée), ainsi que l'acidification, génèrent des perturbations majeures de biodiversité marine, avec des impacts notables sur la sécurité alimentaire des populations dépendant de ces ressources. La disparition des oiseaux, avec une perte de quasi 40 % en milieu agricole, alerte également et devrait attirer la vigilance sur la qualité de nos aménagements.

ENJEU 2

Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de la biodiversité.

PROGRÈS ACCOMPLIS

EN 2021



1/5

VOITURE NEUVE VENDUE
EST ÉLECTRIQUE
OU HYBRIDE

LA QUALITÉ DE L'AIR
S'AMÉLIORE DANS LES GRANDES VILLES
TAUX DE DÉPASSEMENTS DU SEUIL RÉGLEMENTAIRE
DES PARTICULES FINES

EN 2011 **31,4 %** → **0,0 %** EN 2021



EN VOIE D'AMÉLIORATION

342,4
MILLIONS



DE TONNES DE DÉCHETS EN 2018
CONTRE 355,1 M EN 2010

SOIT **5,1** TONNES DE DÉCHETS
PAR HABITANT



PRODUCTION PRIMAIRE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES
+ 70 % DEPUIS 2005

ÉOLIEN POMPE À CHALEUR BIO-CARBURANT



+ DE 32 % DE LA PRODUCTION PRIMAIRE
D'ÉNERGIES RENOUVELABLES EN FRANCE EN 2021
CONTRE 6 % EN 2005

DÉFIS IMPORTANTS À RELEVER



ÉTAT DES LIEUX

L'enjeu 2 « Transformer les modèles de société par la sobriété carbone, l'économie, les ressources naturelles en faveur du climat et de la biodiversité » porte, en complément des questions sociales et sociétales traitées précédemment, **la question de la transition écologique**, priorité française représentant un tiers du budget du plan de relance.

La compréhension des interactions entre l'océan, le climat et la biodiversité marine et terrestre est fondamentale pour relever ces défis. La France s'investit fortement aux plans international et national sur ce point avec notamment l'organisation du *One Ocean Summit* à Brest en 2022. Cet événement, dans le contexte de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, visait l'accélération des engagements de tous, pour un traité international entraînant/encourageant l'interdiction des plastiques à usage unique et pour sensibiliser aux enjeux de protection de 30 % des zones marines, à la gestion durable des ressources marines, à la décarbonation des transports dont le transport maritime⁴⁹.

Les avancées nationales en matière de transition écologique sont inégales selon les sujets, avec de bonnes avancées sur l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air, l'atteinte de 32,5 % d'aires marines protégées⁵⁰, un engagement de décarbonation des navires à horizon 2040 obtenu à l'Organisation maritime internationale (OMI), grâce à une feuille de route « zéro plastique en mer en 2025 », une sensibilisation plus forte des entreprises à des modes de production durables et notamment à la prévention des pollutions en mer avec plusieurs démarches et labels comme *Green marine*, la charte SAILS et le label *Ocean approved*. Des points de vigilance perdurent cependant tels que sur les sujets de **biodiversité** ou d'**artificialisation des sols**. Les sécheresses de l'été 2022 puis de l'hiver 2023 ont aussi mis en lumière la nécessité de repenser notre utilisation et notre partage de l'eau pour nous adapter aux effets du changement climatique.

Les thématiques retenues illustrent celles des ODD liés à cet enjeu au travers des priorités de la Feuille de route, en retenant celles qui sont les plus significatives au moment où paraît ce rapport.

PROGRÈS ACCOMPLIS

L'enjeu 2 couvre les principales politiques de transition écologique. Parmi celles-ci, les politiques d'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air ont obtenu des résultats.

Priorité 2.1 - Créer un dispositif légal et contraignant sur les objectifs de sobriété carbone, d'économie des ressources naturelles, d'économie circulaire et d'adaptation au changement climatique

La France a pris ses responsabilités dans la lutte contre le changement climatique. Les premiers résultats sont là.

Plus d'un million de Français, un record, ont acheté un véhicule plus propre et moins consommateur grâce aux nouvelles primes à la

conversion automobile et au bonus écologique. En 2021, près d'une voiture neuve vendue sur cinq était électrique ou hybride⁵¹.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la mise en location ou le renouvellement de la location des 200 000 logements du parc locatif les plus énergivores n'est plus autorisée par la loi. À compter du 1^{er} janvier 2025, ce seront l'ensemble des logements de classe G du DPE du parc locatif qui seront interdits à la location, puis, à compter de 2028, les logements de classe F, et, enfin, à compter de 2034, les logements de classe E. Parallèlement, près d'un million de Français, un record, ont bénéficié du dispositif MaPrimeRénov' ou d'une aide pour

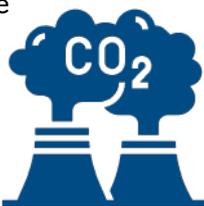
⁴⁹ [One Ocean Summit : découvrez les engagements de Brest pour l'océan | Secrétariat d'État chargé de la Mer.](#)

⁵⁰ [Insee, Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable, 2022 \(ODD 14 : « Aires marines protégées »\).](#)

⁵¹ [SDES, Immatriculations des voitures particulières en 2021.](#)

rénover leur logement⁵². Un tiers du plan France relance a été consacré à des actions en faveur de l'écologie, soit 30 milliards d'euros⁵³, cet effort se poursuit avec le plan France 2030. En cinq ans, le nombre de pistes cyclables sécurisées a augmenté d'un tiers sur l'ensemble du territoire, soit 15 000 kilomètres⁵⁴ et 2 millions de Français ont pu bénéficier du Coup de pouce vélo, une aide à la réparation allant jusqu'à 50 euros⁵⁵.

Pour répondre à l'enjeu de concevoir et construire des lieux de vie sobre en carbone et performants, la réglementation environnementale des constructions nouvelles (RE2020) vient remplacer progressivement la réglementation thermique 2012 (RT2012) avec trois objectifs principaux : diminuer l'impact carbone de la construction des bâtiments ; donner la priorité à la sobriété énergétique et à la décarbonation de l'énergie ; garantir le confort en cas de forte chaleur. Cette nouvelle réglementation est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 pour les bâtiments d'habitation (maisons individuelles et logements collectifs) et au 1^{er} juillet 2022 pour les bâtiments de bureaux et d'enseignement primaire et secondaire. Il s'agit d'une des premières réglementations mondiales à introduire des exigences sur la performance environnementale dans la construction neuve via l'analyse en cycle de vie du bâtiment. La RE2020 vise à réduire drastiquement les émissions de CO₂ en fixant jusqu'en 2031 des seuils dégressifs maximaux avec comme objectif une réduction de -30 % à -40 % des émissions liées aux bâtiments neufs.



Tous secteurs d'émission confondus, la France a réduit ses émissions de gaz depuis 2017 de 9,6 %⁵⁶.

La France est pleinement engagée auprès de l'Union européenne qui a inscrit dans la loi européenne pour le climat du 30 juin 2021 un



La **loi du 22 août 2021** portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, adoptée le 20 juillet 2021, est issue des travaux de la convention citoyenne pour le climat. Ses avancées couvrent cinq thématiques : la consommation, le travail et la production, les déplacements, le logement, l'alimentation et la protection judiciaire de l'environnement.

nouvel objectif climatique désormais fixé à -55 % net en 2030 par rapport à 1990 (i.e. en prenant en compte les puits de carbone) et dans le cadre du paquet *Fit for 55*, un ensemble de propositions législatives (révisées ou nouvelles) a été décliné en série de textes législatifs qui ont presque tous été adoptés.

Sous l'impulsion de la France, le Pacte vert européen comporte des volets visant à limiter l'empreinte carbone de la consommation européenne, prenant en compte les émissions liées aux produits importés. En particulier, un accord a été trouvé en décembre 2022⁵⁷ sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE, qui permettra de défendre la compétitivité des entreprises européennes qui s'inscrivent dans une démarche de transition écologique suffisamment ambitieuses et lutter contre les fuites de carbone. D'autres textes, comme la réglementation sur les produits sans déforestation⁵⁸, qui a également fait l'objet d'un accord en fin d'année dernière et le texte à venir sur les exigences d'écoconception pour des produits durables⁵⁹, contribueront également à la maîtrise de l'empreinte carbone des produits mis sur le marché européen.

⁵² [SDES, Tableau de suivi de la rénovation énergétique dans le secteur résidentiel | Données et études statistiques \(developpement-durable.gouv.fr\).](https://www.sdes.fr/fr/tableau-de-suivi-de-la-renovation-energetique-dans-le-secteur-residentiel)

⁵³ [France Relance : transition écologique | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\).](https://www.gouvernement.fr/fr/france-relance-transition-ecologique)

⁵⁴ [Aménagements cyclables par Géovélo.](https://www.gouvernement.fr/fr/amenagements-cyclables)

⁵⁵ [Le Plan vélo fête ses 3 ans | Gouvernement.fr.](https://www.gouvernement.fr/fr/le-plan-velo)

⁵⁶ [Citepa, Rapport Secten.](https://www.citepa.fr/fr/rapport-secten)

⁵⁷ [Gouvernement, Accord européen sur une taxe carbone aux frontières.](https://www.gouvernement.fr/fr/accord-europeen-sur-une-taxe-carbone-aux-frontieres)

⁵⁸ [Le règlement européen - Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée \(ecologie.gouv.fr\).](https://www.ecologie.gouv.fr/fr/le-reglement-europeen-strategie-nationale-de-lutte-contre-la-deforestation-importee)

⁵⁹ [L'éco-conception des produits | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\).](https://www.ecologie.gouv.fr/fr/leco-conception-des-produits)

Priorité 2.2 - Concevoir et encourager les nouveaux modèles durables de consommation, de production et d'approvisionnement économes en ressources naturelles, sobres en carbone et circulaires

La France s'organise pour passer d'un modèle linéaire à un modèle circulaire.

Ainsi, elle est parmi les premiers pays du monde à avoir inscrit dans la loi la suppression des plastiques à usage unique grâce à une feuille de route contraignante qui généralise le recyclage et en finit avec les déchets, y compris dans des domaines où cela est un défi de taille (hygiène, alimentaire, dispositifs médicaux...)⁶⁰. La fin des plastiques jetables a commencé et se poursuit, avec l'interdiction de nombreux produits à usage unique particulièrement néfastes pour la biodiversité comme les couverts, les pailles, les emballages des fruits et légumes, les cotons-tiges, les sachets de thé, les sacs plastiques, les boîtes à sandwich... La loi prévoit différents objectifs contraignants : zéro emballage plastique inutile d'ici 2025 et zéro emballage plastique à usage unique avant 2040.

La lutte contre le gaspillage fait l'objet de toutes les attentions. Les invendus non alimentaires, comme les vêtements, ne peuvent plus être détruits, et le don des stocks aux associations doit être privilégié. Pour les produits alimentaires, les supermarchés et la restauration collective doivent réduire le gaspillage de moitié d'ici 2025.

Le dispositif de responsabilité élargie du producteur désigne des démarches et dispositifs qui restaurent la responsabilité du producteur de produits manufacturés pour ce qui concerne la gestion des déchets finaux ou intermédiaires générés par les produits qu'il a fabriqués ou mis sur le marché. Il a été étendu à de nombreux secteurs : mégots, bateaux, jouets, sport et loisirs, matériaux de construction... **Désormais, ce sont les producteurs du BTP, du tabac qui s'occuperont de collecter et de recycler leurs produits en fin de vie⁶¹, permettant d'agir à la source contre les dépôts sauvages de déchets et de financer la majorité des coûts (nettoyage) et d'accélérer**

la réparation des objets plutôt que de les jeter. Les déchetteries sauvages font également l'objet de sanctions plus lourdes et la possibilité pour les forces de l'ordre d'immobiliser les véhicules des auteurs.



Le consommateur est mieux informé sur la réparabilité des produits⁶², avec la création d'un indice qui est d'ores et déjà affiché sur les smartphones, ordinateurs portables, téléviseurs,

lave-linges et est étendu progressivement à d'autres produits. Les fabricants sont désormais tenus de faciliter l'accès aux pièces détachées pour permettre la réparation et ainsi lutter contre l'obsolescence programmée. La réparation sera encouragée grâce à un fonds permettant de financer des aides forfaitaires pour certains produits (lave-linge, grille-pain, smartphone, ordinateur) dès cette année.

La publicité est désormais plus contrôlée. Les publicités sur les véhicules devront faire apparaître les classes d'émissions de CO₂⁶³. Le *greenwashing* (faire paraître un produit comme plus vertueux qu'il ne l'est) a été assimilé à une pratique commerciale trompeuse qui fait l'objet de sanctions renforcées⁶⁴.

Avec le changement climatique, le cycle de l'eau en France a connu d'importantes modifications au cours des dernières décennies : épisodes de sécheresse comme en 2022, diminution du niveau des nappes phréatiques, changement du rythme des pluies. Ces changements affectent de nombreux secteurs comme l'agriculture, l'énergie, les loisirs ou l'industrie.

La part protégée du patrimoine naturel aquatique a significativement augmenté en neuf ans, passant de 3,83 % en 2013 à 32,5 % en 2022⁶⁵. Toutes les façades maritimes de la France métropolitaine font désormais l'objet d'une approche systémique⁶⁶. La France porte également une attention particulière sur l'aggravation de la pollution de l'océan par le plastique qui menace les espèces. La loi anti-

⁶⁰ [Loi anti-gaspillage économie circulaire | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\).](#)

⁶¹ [Arrêté du 23 novembre 2022 portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des produits du tabac - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\).](#)

⁶² [Indice de réparabilité | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\).](#)

⁶³ [L'encadrement des publicités des véhicules motorisés | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\).](#)

⁶⁴ [La lutte contre l'éco-blanchiment dans les publicités | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\).](#)

⁶⁵ [Insee, Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable, 2022 \(ODD 14 : « Aires marines protégées »\).](#)

⁶⁶ [Mer Littoral 2030. Documents stratégiques de façade.](#)

gaspillage pour une économie circulaire (2020)⁶⁷ et la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (Egalim) - (2018) prévoient de réduire l'utilisation du plastique à usage unique, l'une des principales causes de pollution des milieux aquatiques⁶⁸.

Un autre élément vital caractéristique des « limites planétaires »⁶⁹ est l'air que nous respirons. Pour la qualité de l'air, des efforts ont été faits sur les secteurs polluants (résidentiel, transports, industrie). La qualité de l'air dans les grandes villes est en nette amélioration puisque les mesures rapportent une baisse substantielle des dépassements du seuil réglementaire des particules fines PM₁₀, passant de 31,4 % en 2011 à 0,0 % en 2021⁷⁰. Ce taux est certes nul pour les villes de plus de 250 000 habitants mais des efforts restent à fournir pour le maintenir à ce niveau et pour parvenir à un taux similaire pour les agglomérations de 50 000 à 250 000 habitants. En effet, en 2021, le taux de PM₁₀ dans ces villes moyennes était de 4,3 %. Des pics de pollution sont également toujours observés.



Des zones à faibles émissions

mobilité (ZFE-m) ont été mises en place par onze métropoles. La circulation des véhicules les plus polluants y est limitée et la prime à la conversion (aide lors de l'achat ou de la location d'un véhicule peu polluant) peut bénéficier d'un supplément. Les véhicules les plus polluants, identifiés par des vignettes Crit'Air (5, 4, 3 et 2), peuvent être soumis à des restrictions de circulation lorsque le préfet instaure la circulation différenciée lors de pics de pollution.

Priorité 2.3 - Accélérer la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, en s'appuyant sur les connaissances de la dynamique des écosystèmes

Les forêts ont un rôle clé dans le maintien d'une bonne qualité de l'air. Celles-ci couvrent plus du quart de notre territoire. Elles jouent un rôle essentiel⁷¹ notamment en matière de biodiversité, de protection des eaux, de captage de carbone et de qualité de l'air. La France possède un riche patrimoine naturel et les forêts françaises ont doublé en un siècle, couvrant 31 % de la surface métropolitaine avec 16 millions d'hectares, ce qui représente 10 % de la surface boisée européenne⁷², dont 74 % appartiennent à des propriétaires privés⁷³. S'y ajoutent 8 millions d'hectares en outre-mer, principalement en Guyane.

Les forêts françaises permettent de séquestrer⁷⁴ 70 millions de tonnes (sur les 8 milliards de tonnes dans le monde)⁷⁵ de CO₂ chaque année, soit 20 % des émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES). Les arbres souffrent du changement climatique, d'un manque d'eau et d'attaques d'insectes, mais la forêt est un régulateur important de CO₂ par la capacité des arbres à absorber le carbone pendant leur phase de croissance. Les forêts en gestion durable permettent ainsi de stocker du CO₂ sur le long terme et de replanter des arbres.

Afin d'augmenter les surfaces plantées, de régénérer les forêts existantes et de reconstituer celles qui ont déperdi, le plan de relance a ainsi pour objectif de planter 45 000 hectares de forêts qui permettront de capter 150 000 tonnes de CO₂ supplémentaires chaque année. Le Président de la République a ainsi annoncé la plantation d'un milliard d'arbres sur le territoire français d'ici dix ans.

⁶⁷ [Ministère de la Transition écologique, loi AGEC.](#)

⁶⁸ [Ministère de la Transition écologique, Lutte contre la pollution plastique \(site internet\), publié le 4 mai 2021.](#)

⁶⁹ Les limites planétaires sont les seuils que l'humanité ne doit pas dépasser pour ne pas compromettre les conditions favorables dans lesquelles elle a pu se développer et pour pouvoir durablement vivre dans un écosystème sûr. Ce concept a été proposé par une équipe internationale de 26 chercheurs et publié en 2009 (Johan Rockström et al., *A safe operating space for humanity*, 2009).

⁷⁰ [Insee, Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable, 2022 \(ODD 11 : « Particules PM₁₀ dans les villes »\).](#)

⁷¹ [Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Infographie – La filière forêt-bois \(site internet\), publié le 16 décembre 2020.](#)

⁷² [Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Infographie – La filière forêt-bois \(site internet\), publié le 6 décembre 2020.](#)

⁷³ [Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Forêt – Bois \(site internet\), publié le 11 février 2020.](#)

⁷⁴ Pour plus d'informations sur le phénomène naturel de capture et de stockage du carbone : www.fao.org/soils-portal/soil-management/sequestration-du-carbone-dans-le-sol/fr/.

⁷⁵ [Office national des forêts, Comprendre la forêt \(site internet\), dernière consultation le 4 août 2021.](#)

EN VOIE D'AMÉLIORATION

Après avoir présenté dans le paragraphe précédent les actions « Progrès accomplis » liées aux éléments eau et air, la présente partie aborde les conséquences climatiques qui résultent de la production d'énergie ou de matière. Bien que les émissions nationales de GES soient en baisse, la tendance est moins nette, lorsque l'on regarde l'empreinte carbone⁷⁶ de la France, qui tient compte des émissions liées aux importations de biens et de services. Ainsi, les efforts de réduction doivent davantage prendre en compte ce facteur.

Si les énergies renouvelables progressent significativement, elles peinent à atteindre l'objectif fixé par l'Union européenne de 23 % en 2020. Pour rappel, l'objectif de neutralité climatique est fixé à horizon 2050 par le Pacte vert⁷⁷ et la baisse des émissions attendue d'ici 2030 qui était fixée à -40 % dans la feuille de route a été portée à -55 %. Pour les transports, l'objectif est d'atteindre une baisse de 90 % des émissions en 2050.

Priorité 2.1 - Créer un dispositif légal et contraignant sur les objectifs de sobriété carbone, d'économie des ressources naturelles, d'économie circulaire et d'adaptation au changement climatique

Si les chiffres provisoires pour 2022 indiquent que la France demeure en position de respecter son budget carbone⁷⁸ 2019-2023, l'objectif est de faire de la France la première grande nation à sortir des énergies fossiles. L'ampleur des changements nécessaires est telle, qu'il faut pour aller plus vite, un grand mouvement dans toute la société. Le contexte de la guerre en Ukraine rappelle l'impérieuse nécessité, pour des raisons écologiques comme d'indépendance et de souveraineté, d'accélérer encore.

C'est l'enjeu de la planification énergétique et écologique, confiée à la cheffe du Gouvernement pour décliner des objectifs de

décarbonation, secteur par secteur, territoire par territoire. Le pilotage renforcé en la matière doit permettre de garantir la fluidité et l'engagement de la France. Cette organisation doit également permettre d'améliorer la cohérence des politiques publiques, dans une approche plus systémique et ancrée dans une perspective de long terme. La dimension « environnementale » de la planification écologique sera en outre indissociable des dimensions économique et sociale, avec un impératif de transition juste et soutenable.



Focus sur le plan de décarbonation de l'État

Dans un contexte d'accélération de l'urgence climatique et écologique, l'exemplarité de l'État est un enjeu majeur d'efficacité et de crédibilité. L'État travaille depuis début 2022 à l'élaboration d'un plan de sobriété pour ses services, avec l'appui de la Commission européenne. Depuis, ce plan de sobriété en réponse à la crise énergétique a permis d'accélérer fortement l'ambition et le niveau de mobilisation sur ces enjeux. Visant à réduire de 10 % les consommations d'énergie en deux ans, ce plan va également permettre de réduire les émissions de GES de l'État de 500 kteqCO₂ en 2024 (-5 % par rapport à 2019).

Le plan de sobriété énergétique est la première brique de cette stratégie de décarbonation qui vise à atteindre la neutralité carbone des services de l'État d'ici 2050 et qui s'inscrit dans une démarche plus large de planification écologique de l'État.

⁷⁶ Selon l'Insee, l'empreinte carbone de la France représente la quantité de gaz à effet de serre (GES) induite par la demande finale intérieure d'un pays (consommation des ménages, des administrations publiques et des organismes à but non lucratif et les investissements), que les biens ou services consommés soient produits sur le territoire national ou importés.

⁷⁷ [Pacte vert pour l'Europe de 2021.](#)

⁷⁸ [Citepa, communiqué de presse du 30 mars 2023.](#)

L'inscription de la sobriété dans la durée, au-delà des circonstances conjoncturelles, est une priorité, dont les principes et la mise en œuvre devront être élaborés dans une démarche de concertation de toutes les parties prenantes et d'accompagnement de tous ceux qui en ont besoin. Les travaux dans chaque secteur incluent les problématiques des emplois et compétences et tous les dispositifs nécessaires pour accompagner leurs mutations, un autre enjeu transversal clé de la planification écologique. Un effort inédit de formation des décideurs et de l'administration a d'ores et déjà été engagé. Enfin, le travail sur les investissements nécessaires pour la diminution des émissions de GES, la résilience et l'adaptation de la société et de l'économie aux conséquences du changement climatique est activement engagé.

Les dépenses favorables à l'environnement ont été augmentées de 4,5 milliards d'euros dans le budget pour 2023⁷⁹, notamment pour la mise en place d'un fonds vert pour accompagner les collectivités doté de 2 milliards d'euros⁸⁰.

Priorité 2.2 - Concevoir et encourager les nouveaux modèles durables de consommation, de production et d'approvisionnement économes en ressources naturelles, sobres en carbone et circulaires.

La France poursuit ses efforts en faveur d'une économie circulaire avec plusieurs axes de travail. L'affichage de la durée de vie des appareils électroménagers permettra de lutter contre l'obsolescence programmée. Un objectif de « 100 % de plastique recyclé sur tout le territoire » d'ici 2025 est fixé, grâce à la modernisation des centres de tri. La mise en place d'un affichage environnemental est attendu pour 2024 pour aider les consommateurs dans leurs choix⁸¹, notamment de produits alimentaires et textiles. La vente en vrac poursuivra son développement. Elle permettra limiter l'utilisation des emballages et de lutter contre le gaspillage. Les grandes

surfaces devront proposer au moins 20 % de produits en vrac d'ici 2030.

L'économie circulaire représentait déjà en 2020, 10 % du PIB et générait par ailleurs 14 % de l'emploi salarié privé⁸². Ces dernières années, les projets favorisant une économie circulaire ont augmenté⁸³, ce qui laisse espérer une amélioration des modes de production, au travers notamment d'une meilleure prise en compte du recyclage et de la récupération des matières.

Pour promouvoir l'économie circulaire, le plan de relance a consacré 500 millions d'euros pour accélérer le recyclage et le réemploi, y compris des plastiques, et moderniser les centres de tri de déchets. En 2018, la France a produit 342,4 millions de tonnes de déchets, contre 355,1 millions de tonnes en 2010. Cela représente 5,1 tonnes de déchets par habitant, niveau analogue à la moyenne européenne⁸⁴.

Les deux tiers de ces déchets sont recyclés, ce qui laisse une marge de progrès significative pour tendre vers un moindre gaspillage et un meilleur recyclage, aussi bien des matières organiques que techniques.



Le plan de sobriété énergétique

Face à la crise économique et énergétique induite par la guerre en Ukraine, et à l'urgence climatique, la France a mis en place en octobre 2022 son plan de sobriété énergétique. Alors qu'elle doit sortir de sa dépendance aux énergies fossiles et réduire de 40 % sa consommation d'énergie d'ici 2050, une transformation durable des habitudes et comportements est nécessaire. Les mesures prises concernent un panel de secteurs comme les bâtiments, les mobilités, les entreprises, les collectivités territoriales, le sport ou l'exemplarité de l'État.

⁷⁹ [Budget vert : Augmentation de 4.5 Md€ des dépenses favorables à l'environnement en 2023, hors impact exceptionnel de la hausse des prix de l'énergie | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\).](#)

⁸⁰ [Fonds vert | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\).](#)

⁸¹ [Article 2 - Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\).](#)

⁸² [Ministère de l'économie. L'économie sociale et solidaire.](#)

⁸³ [Loi relative à la lutte contre gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGEC, du 10 février 2020](#) et appel à projets et fonds économie circulaire de l'Ademe.

⁸⁴ [SDES, Datalab, Bilan environnemental de la France – Édition 2020, mai 2021.](#)

La production primaire d'énergies renouvelables a progressé de plus de 70 % depuis 2005. Cette croissance résulte principalement du fort développement de l'éolien, des pompes à chaleur et des biocarburants : ces trois filières, qui ne représentaient que 6 % de la production primaire d'énergies renouvelables en France en 2005, en représentent plus de 32 % en 2021⁸⁵. Elles représentent 19,3 % de la consommation finale d'énergie en 2021⁸⁶.

En ce qui concerne les énergies fossiles, la France n'a plus qu'une centrale à charbon en fonctionnement en 2022, contre 202 sur l'ensemble du territoire européen. Une seconde centrale a cependant été ponctuellement rouverte pour faire face à la crise énergétique de l'hiver 2022.

Dans ce contexte, la politique de diversification du mix énergétique favorise le déploiement d'énergies renouvelables et de mécanismes de récupération de chaleur.

La France entend accélérer le développement de l'éolien en mer afin de construire 50 parcs éoliens *offshore* d'ici 2050, soit 40 GW de capacités totales et près de 20 % de la consommation d'électricité en France. Un observatoire de l'éolien en mer permettra de suivre les progrès réalisés dans le cadre de la planification maritime intégrée des usages en mer qui devient, avec la validation des documents stratégiques de façade en métropole et pour les bassins ultramarins une avancée majeure.

Dans le cadre de la planification écologique, une loi de programmation quinquennale sur l'énergie et le climat fixera les objectifs et les grandes priorités d'action de la politique climatique et énergétique nationale en tenant compte des nouveaux objectifs européens.

Au-delà de l'énergie, les secteurs des transports et du bâtiment sont aussi à l'origine d'une part importante des émissions. Les chiffres clés sur les transports fournis en 2022⁸⁷ indiquent que le transport représentait une dépense de 387,7 milliards d'euros en 2020, en



L'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) est un acteur majeur de la recherche pour la conservation et l'exploitation durable de l'océan, des mers et des ressources marines. L'Ifremer conduit des recherches sur les dispositifs hydroliens et les énergies thermiques des mers avec pour objectif de donner accès à ces énergies à des communautés insulaires. L'institut s'engage par ailleurs auprès de *start-up* afin d'accompagner leur développement dans des domaines variés tels que la décarbonation du transport maritime, la production d'hydrogène vert, le développement de meutes de drones pour une meilleure connaissance des zones côtières ou encore la production d'actif UV d'origine naturelle. L'Ifremer développe également des travaux de prospective d'évolution des pêcheries commerciales françaises dans un contexte de changement global, afin d'éclairer le débat public et la planification stratégique sur la gestion durable des pêcheries françaises.

baisse de 13,6 % par rapport à 2019 et avec en outre seulement 14,6 % de cette dépense allouée à l'investissement. Si la crise sanitaire a affecté à la baisse les transports individuels et collectifs, la part des déplacements individuels reste prépondérante (80,6 %) et l'effort de promotion et de maillage du territoire par les transports en communs doit être poursuivi. Bien que les véhicules affichent une baisse constante des GES et que le secteur du transport représente 31 % des émissions nationales de GES et 94 % du carbone émis provient du transport routier en 2019⁸⁸. En 2021, une voiture neuve vendue sur 5 était électrique ou hybride.

En matière de pollution liée aux transports, tous les polluants - à part le cuivre - ont été réduits entre 1990 et 2019⁸⁹. Pour réduire les émissions de GES, outre la décarbonation des

⁸⁵ [SDES, Datalab, Chiffres clés des énergies renouvelables, 2022.](#)

⁸⁶ [Insee, Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable, 2022 \(ODD 7 : « Consommation finale et part des énergies renouvelables »\).](#)

⁸⁷ [SDES, Datalab, Chiffres clés du transport, 2022.](#)

⁸⁸ [SDES, Chiffres clés du transport - Édition 2021](#)

⁸⁹ [Citepa, Inventaire des émissions de polluants atmosphériques en France au titre de la convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance et de la directive européenne concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques, 2022.](#)

véhicules et le report vers des modes massifiés, le développement du covoiturage est un levier indispensable dont l'esprit s'inscrit dans l'élan d'initiatives solidaires générées par la crise. Par ailleurs, en cinq ans, le nombre de pistes cyclables sécurisées a augmenté d'un tiers sur l'ensemble du territoire, soit 15 000 kilomètres. Ces deux leviers (vélo et covoiturage) sont des politiques prioritaires du gouvernement et font l'objet de plans aux moyens dédiés et renforcés (2022 et 2023).

Pour renforcer le report modal vers les transports collectifs, la création de nouvelles lignes de transports publics a été engagée dans les grandes agglomérations, notamment avec le Grand Paris, ou le développement du tramway et du métro à Marseille ou encore Toulouse, et de centaines de projets de transports en commun en site propre.

À la suite à la remise du rapport du Conseil d'orientation des Infrastructures, l'inflexion nette et forte de la trajectoire d'investissement des infrastructures de transport de personnes et de biens, en faveur de la planification écologique, a été annoncée en faveur des modes ferroviaires, fluviaux et portuaires, et des régénérations de réseau pour préserver la qualité et l'offre de service

Quant au secteur du bâtiment, il représente 25 % des GES et 44 % des consommations d'énergie⁹⁰. L'enjeu de précarité énergétique dans le logement reste prégnant, avec 6 % de la population ne pouvant maintenir son logement « à bonne température » (soit 19°C⁹¹) en 2021, contre 4,9 % en 2017⁹². Aujourd'hui, plus de 3 millions de personnes subissent la précarité énergétique, selon l'ONPE, alors que 60 % des logements construits avant 2012 nécessitent des travaux de rénovation. L'ONPE évalue à 5,2 millions le nombre de résidences principales qualifiables de « passoires énergétiques »⁹³.

Par ailleurs, l'Observatoire de la qualité de l'air intérieure a lancé d'une campagne nationale visant à mieux connaître la qualité de l'air dans les logements en France métropolitaine continentale, avec la réalisation de mesures de

polluants de l'air intérieur de novembre 2020 à février 2023. Les résultats de ces mesures sont en cours d'exploitation. Concernant le renouvellement de l'air, le contrôle des règles de construction a révélé un nombre important de non-conformité des systèmes de ventilation.

Les rénovations énergétiques permettent de réduire les factures des ménages les plus précaires et répondent à une demande importante. Les demandes en logements sociaux sont en hausse constante. La question de la qualité du logement⁹⁴, des matériaux employés, des performances énergétiques des logements sociaux, restent essentielles pour améliorer le budget et la santé des occupants et diminuer les émissions.

Des moyens importants ont été dégagés avec le Plan de relance qui consacre 6,7 milliards d'euros à la rénovation thermique des bâtiments, dont 2 milliards d'euros pour la rénovation des logements privés. Les dispositifs mis en place permettent notamment aux ménages modestes de réaliser, à moindre frais, les travaux nécessaires à une réduction de leurs émissions de GES et à l'amélioration de leur confort.

S'agissant de la ressource en eau et afin de répondre aux défis à venir, l'État a proposé une série de mesures visant à redéfinir notre politique de gestion de l'eau pour l'adapter aux enjeux du changement climatique, en lien avec les élus et les collectivités territoriales. Ce plan de sobriété et d'efficacité a un double objectif :



- à court terme : préparer l'été 2023 et éviter au maximum les coupures d'eau potable ;
- d'ici 2030 : faire 10 % d'économies d'eau dans tous les secteurs.

Les actions menées permettront de tendre vers un système plus sobre, plus résilient et mieux concerté pour gérer et partager cette ressource stratégique.

La ressource en eau dépend des **réserves naturelles**. C'est pourquoi une attention

⁹⁰ [Ministère de la Transition écologique, Réglementation environnementale RE 2020, novembre 2020.](#)

⁹¹ [Service-Public.fr, À quelle température doit être chauffé un logement ? \(site internet\), vérifié le 16 octobre 2019.](#)

⁹² [Insee, Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable, 2021 \(ODD 7 : « Incapacité à maintenir son logement à bonne température »\).](#)

⁹³ [Vie publique, Précarité énergétique : 25% des ménages en difficulté pour payer leurs factures en 2021](#)

⁹⁴ [Loi portant sur l'évolution du logement et l'aménagement numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018.](#)



Le Partenariat français pour l'eau (PFE) a développé l'application *Water4allSDGs* (qui signifie l'eau pour tous les ODD). L'application est accessible publiquement et gratuitement, en français et en anglais, et permet de détecter et d'évaluer grossièrement en moins d'une heure les impacts sur l'ensemble des cibles des 17 ODD d'une action dans le domaine de l'eau. Elle permet d'utiliser les 169 cibles de façon concrète et opérationnelle en tenant compte du caractère systémique de l'Agenda 2030 et rend celui-ci opérationnel pour les acteurs de l'eau du monde entier. La répliquabilité possible de cette première application dans d'autres domaines d'activités ouvre des perspectives intéressantes.

particulière est portée aux nappes phréatiques. Au plan qualitatif, une vigilance s'impose sur les rejets qui résultent des engrais agricoles, en particulier les nitrates, et les rejets domestiques et industriels dégradant les environnements aquatiques par eutrophisation. Cela se traduit par exemple par le phénomène de marées vertes⁹⁵ qui touche, notamment, la moitié nord-ouest de la France. Cet exemple montre la nécessité d'une approche systémique pour le développement durable qui prenne en compte davantage de transversalité dans les politiques sectorielles, comme l'influence des rejets polluants agricoles sur les ressources d'eau potable.

Les zones humides jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues. Elles rendent des services en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation.

Dans le quatrième plan national milieux humides 2022-2026, élément essentiel de la stratégie nationale biodiversité 2030, l'État s'est engagé à restaurer 50 000 ha de zones humides d'ici 2026, à en acquérir 8 500 ha et à créer de nouvelles aires protégées dont un douzième parc national dédié aux zones humides.

En tout état de cause, la mise en place de nouvelles filières économiques suppose un intense effort d'innovation, de co-construction et de partage de la part de tous les acteurs. Transformer durablement des secteurs clefs de notre économie par l'innovation technologique et industrielle, telle est **l'ambition du plan France 2030. Il répond aux grands défis de notre temps, en particulier la transition écologique**, à travers un plan d'investissement massif pour faire émerger les futurs champions technologiques de demain et accompagner les transitions de nos secteurs d'excellence : énergie, automobile, aéronautique ou encore espace. France 2030 consacrera ainsi près de 30 milliards d'euros pour la transition écologique et énergétique, en majeure partie pour la décarbonation de l'économie, et appliquera le principe *Do No Significant Harm* ou absence de préjudice important porté à l'environnement.



L'ASTEE (association française des professionnels de l'eau et des déchets) diffusent et promeuvent les ODD et les cibles ODD liées à l'eau au sein des professionnels français du secteur membres de l'ASTEE. Leur moyen de promotion privilégié est l'organisation de sessions sur les ODD, notamment lors des congrès annuels.

Priorité 2.3 - Accélérer la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, en s'appuyant sur les connaissances de la dynamique des écosystèmes

La stratégie nationale biodiversité 2030 traduit l'engagement de la France au titre de la convention sur la diversité biologique. Elle concerne les années 2022 à 2030 et succède à deux premières stratégies qui ont couvert respectivement les périodes 2004-2010 et 2011-2020. Elle a pour objectif de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et de susciter des changements en profondeur afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité.

⁹⁵ Développement important d'algues, sous l'effet de l'eutrophisation de son milieu de développement.

La stratégie s'appuie sur trois principes :

- la sobriété dans l'usage des ressources naturelles ;
- la cohérence des actions, que ce soit au niveau des politiques publiques et des partenariats avec le secteur privé ou à celui des échelles d'intervention, qui peuvent être locales, nationales ou internationales ;
- l'opérationnalité, pour entraîner par des actions concrètes, les changements nécessaires à la transition écologique.

La France est le premier pays du monde à s'être doté d'une stratégie pour réduire puis stopper d'ici à 2030 l'impact des importations françaises sur la déforestation, notamment des forêts tropicales. D'ores et déjà, les produits à base d'huile de palme et de soja ne peuvent plus être intégrés dans les biocarburants.

La reconquête de la biodiversité passe par la lutte contre l'artificialisation des sols. Elle dispose d'un soutien, à un niveau sans précédent : reconversion des zones industrielles pour éviter la bétonisation, fonds de 750 millions d'euros issu du plan de relance. Ce fonds a été complété depuis par des financements complémentaires, alloués dans le cadre du fonds vert.

En ce sens, le fonds de renaturation a bien été engagé comme un des leviers pour accompagner les territoires vers la transition écologique et la reconquête de la biodiversité. Outre l'enjeu de transition, ce fonds répond à une demande sociétale, la « nature en ville » étant plébiscitée par nos concitoyens.

Le fonds finance des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la présence de la nature en ville : renaturation des sols et espaces urbains, présence de l'eau et des milieux aquatiques en ville, végétalisation des bâtiments. Fortement plébiscité, ce fonds,

deux mois après son ouverture, recueille 831 dossiers pour un montant cumulé de 428 millions d'euros, et une estimation de 700 ha renaturés selon les porteurs de projet.

Avec un rapport moyen de 1,7 ha renaturés par million d'euros demandés, dans les demandes déposées, la cible de 100 ha d'espaces renaturés via la mesure en 2023 devrait être largement dépassée. Par ailleurs, la construction de nouveaux centres commerciaux sur des sols naturels est interdite.



La France conduit désormais une démarche d'évaluation environnementale des dépenses et recettes budgétaires et fiscales (« budget vert »). Le budget vert de l'État, engagement pris en 2017 lors du *One Planet Summit*, répartit les dépenses publiques en 2021 en fonction de six critères : lutte contre le réchauffement climatique, adaptation et gestion des risques, économie circulaire, gestion des déchets, lutte contre les pollutions et protection de la biodiversité. Il se traduit par la production annuelle d'un « rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État » sur les incidences de la loi de finances en matière environnementale.

Ce rapport est le premier de ce type au monde et permet de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques et de mesurer la compatibilité du budget avec les engagements pris par la France dans le cadre de l'Accord de Paris. L'État s'engage également à donner la préférence aux achats durables avec le troisième plan **national d'action d'achats publics durables pour 2021-2025.**

DÉFIS À RELEVER

La présente partie met l'accent sur la **situation de la biodiversité**⁹⁶ et l'un de ses facteurs de fragilisation qu'est l'**étalement urbain**.

Priorité 2.1 - Créer un dispositif légal et contraignant sur les objectifs de sobriété carbone, d'économie des ressources naturelles, d'économie circulaire et d'adaptation au changement climatique

La loi énergie-climat de 2019⁹⁷ prévoit qu'une loi de programmation de l'énergie et du climat (LPEC) fixe tous les cinq ans les objectifs et les priorités d'action de la politique énergétique et climatique française.

La première LPEC doit être adoptée en 2023. La Stratégie nationale bas-carbone 3 (SNBC) et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2024-2033 devront être adoptées dans les 12 mois suivants la promulgation de la loi, pour mettre en œuvre ses orientations. Ces trois documents, ainsi que le troisième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), constitueront la future stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC).

Priorité 2.2 - Concevoir et encourager les nouveaux modèles durables de consommation, de production et d'approvisionnement économes en ressources naturelles, sobres en carbone et circulaires

L'État a lancé une concertation autour de la mise en place éventuelle de la consigne des bouteilles et des solutions alternatives. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (2020) prévoit en effet qu'une décision sur le déploiement ou non de la consigne des bouteilles soit prise au mois de juin 2023.

Cette concertation qui a débuté le 30 janvier 2023 et qui durera jusqu'au mois de juin, a pour objectif de poser sur la table les conditions d'une éventuelle mise en place d'une consigne, en recueillant les avis des différentes structures invitées à y participer. Au cours de cette première réunion de lancement, la secrétaire d'État a dévoilé la méthode et le calendrier de cette concertation.

La contribution de la recherche française

La recherche française dédiée aux enjeux liés au changement climatique s'inscrit dans trois axes qui se sont constitués au fil du temps. Une **science du climat visant à comprendre les processus physiques contrôlant le climat et ses variabilités spatiales et temporelles s'est développée**.

Elle se base sur de longues séries d'observation, des campagnes d'investigation et d'expérimentations de laboratoire, dont les résultats sont traduits en modèles numériques sophistiqués. La France développe deux grands modèles climatiques, fondés sur deux pôles de recherche majeurs, à Paris (Institut Pierre Simon Laplace, IPSL) et à Toulouse (Météo-France et les laboratoires associés).

Au fur et à mesure que ces travaux de modélisation permettaient de qualifier et de quantifier le réchauffement climatique à venir, l'effort de recherche a également porté sur les impacts du réchauffement climatique à toutes les échelles, du niveau local au niveau planétaire. Ces impacts ont d'abord été envisagés sur les ressources (eau, végétaux), puis plus largement sur l'ensemble de la biosphère, jusqu'à inclure les sociétés humaines. Les chercheurs ont également investi les domaines de l'atténuation et de la remédiation.

Priorité 2.3 - Accélérer la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, en s'appuyant sur les connaissances de la dynamique des écosystèmes

Les milieux vivants aquatiques continuent de se dégrader avec près de 76 % des habitats étudiés révélant un état de conservation défavorable entre 2013 et 2018. Près de 60 % des 642 évaluations d'espèces vivant dans ces milieux indiquent un état altéré contre un peu plus d'un quart présentant un état favorable entre 2013 et 2018. Seuls 8 % des habitats et des espèces évalués de 2013 à 2018 présentent une

⁹⁶ [Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, du 8 août 2016.](#)

⁹⁷ [Loi énergie-climat | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](#)

amélioration par rapport à la période quinquennale précédente⁹⁸.



Une attention importante doit être maintenue sur l'océan, qui absorbe plus de 90 % du réchauffement climatique⁹⁹ au détriment de l'équilibre de son écosystème. La biodiversité marine française est d'une

richesse exceptionnelle avec 240 000 espèces marines répertoriées¹⁰⁰. Cependant, la pollution menace cette biodiversité. La pollution en milieu marin a augmenté de 9,3 % entre 2012 et 2017 et appelle des changements de comportements dans toutes les sphères de la société.

En ce qui concerne les écosystèmes terrestres, la perte de biodiversité, la destruction des habitats naturels terrestres, la déforestation, les pratiques agricoles intensives, l'urbanisation, le développement des transports internationaux mais aussi le commerce illégal d'espèces sauvages qui transitent par l'Union européenne¹⁰¹ offrent aux microbes pathogènes une plus forte opportunité de contact avec des espèces animales, végétales et des humains, et ainsi d'accroître les risques épidémiques voire pandémiques.

La biodiversité terrestre est un atout de la France qui est l'un des 17 pays mégadivers au monde. Des politiques visant à protéger la biodiversité terrestre sont mises en place, notamment par la mise en œuvre de la stratégie nationale sur la biodiversité. En 2022 la France protège 31,07 % d'espaces naturels terrestres sur son territoire (France métropolitaine et outre-mer). Elle a d'ores et déjà d'atteint l'objectif de protection à 2030 fixé dans le Cadre mondial pour la biodiversité. Ces résultats seront encore confortés par la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur les aires protégées 2030.

Des réserve de biodiversité se développent selon le Museum d'histoire naturelle : certaines zones artificialisées ou friches¹⁰² (carrières, friches industrielles, friches agricoles...) peuvent devenir des réservoirs de végétation et vie terrestre¹⁰³. Des espaces patrimoniaux participent à cet effort. Ainsi, une loi de 2016 a créé le régime des « domaines nationaux », qui vise principalement à protéger, voire à reconstituer, à terme, l'unité foncière de domaines présentant un lien exceptionnel avec l'histoire de la Nation. Les 16 premiers domaines nationaux et prochainement d'autres sont inaliénables.

En 2021, la France s'est fixée des objectifs en matière de limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. L'État entend diviser par deux le rythme actuel d'artificialisation des sols d'ici 2031, et atteindre l'objectif « zéro artificialisation nette ».

En effet, du fait de l'importance du maintien des espaces agricoles et naturels, l'étalement urbain et l'artificialisation des sols sont deux points de vigilance. L'artificialisation des sols progresse aujourd'hui plus vite que la démographie (1,4 % par an pour une augmentation de population de 0,5 % entre 2006 et 2015)¹⁰⁴. **Freiner l'étalement urbain pour préserver les terres agricoles et naturelles et augmenter l'autonomie alimentaire de la France est un enjeu primordial.** C'est un enjeu de la planification écologique pour repenser l'aménagement urbain et réduire efficacement l'artificialisation des sols. Le mitage en zone urbaine peut notamment être enrayé par des actions de densification ciblées et d'aménagement des bourgs, à l'exemple du programme Action cœur de ville, porté depuis 2017 par l'État auprès de 222 villes.

⁹⁸ [SDES, DataLab, Biodiversité rare ou menacée : peu d'amélioration depuis 2007, 2020.](#)

⁹⁹ [GIEC, Rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement climatique à 1,5°C, 2019.](#)

¹⁰⁰ [Fondation de la mer, Biodiversité marine.](#)

¹⁰¹ [WWF, Commerce illégal d'espèces sauvages : le WWF France appelle le secteur français de la logistique et du transport à se mobiliser face à ce fléau, publié le 24 avril 2020.](#)

¹⁰² 60 % de la biodiversité se logerait dans les friches.

¹⁰³ [Audrey Muratet, Nathalie Machon, Frédéric Iguet, et al., The Role of Urban Structures in the Distribution of Wasteland Flora in the Greater Paris Area, France, 2007.](#)

¹⁰⁴ [Ageste \(ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation\), Dossier n°3 : L'artificialisation des sols entre 1982 et 2018, 2021.](#)

Synthèse des réflexions et recommandations issues de la Conférence contributive

*initiée et organisée par l'Institut Open Diplomacy le 22 mai 2023,
ouverte aux membres de la Communauté Agenda 2030 française
rédigée par la commission de cet institut*

À l'issue de leur journée d'échanges, les membres de la conférence contributive ont identifié des axes d'action pour favoriser l'atteinte de cet enjeu. La synthèse de leur contribution, telle qu'elle ressort de leurs échanges, est reproduite ci-après, en complément de la Revue nationale volontaire.

« Transformer les modèles de société par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de la biodiversité »

① Engager, par un *reporting* systématique, la responsabilité de toutes les formes d'organisation dans la transformation des modèles

Nous déplorons que, pour l'heure, en France, le *reporting* extra-financier soit une contrainte légale uniquement pour les entreprises de plus de 500 salariés. Nous recommandons que cette exigence devienne obligatoire pour tout type d'organisation et soit fondée sur une approche plus intégrée, à l'image des ODD. Nous considérons que c'est une nécessité pour orienter les flux financiers publics et privés vers des investissements pleinement responsables. Nous considérons que de tels mécanismes de *reporting* extra-financiers doivent être conçus pour encourager les investissements dans des modèles circulaires dans l'esprit de l'ODD12. Nous recommandons enfin que la publication de tels *reportings* soit également une obligation légale afin qu'elle permette d'identifier la contribution effective de chaque organisation à la réalisation de l'Agenda 2030.

② Mener à bien une Convention citoyenne sur la fin du consumérisme

Par-delà les résultats encourageants de la France s'agissant de ses émissions de gaz à effet de serre, nous encourageons les autorités à raisonner dans une logique plus globale d'empreinte écologique, fondée sur les limites planétaires, qui aboutit à remettre en cause en profondeur la consommation de masse. Dans cette perspective, nous préconisons la création d'une Convention citoyenne chargée de réfléchir à l'ensemble des leviers activables et acceptables pour réduire les dégâts écologiques, sociaux et économiques causés par le consumérisme et favoriser une consommation éco-responsable et durable. Il s'agirait en particulier de réfléchir à l'ensemble des moyens normatifs, législatifs et réglementaires, mais aussi fiscaux et de police administrative, qui permettraient de traiter ces problèmes en profondeur, sans omettre les limites constitutionnelles qui pourraient empêcher l'aboutissement de telles mesures. Sans la mise en place d'une telle Convention citoyenne, il est, en tout état de cause, absolument nécessaire de réévaluer au plus vite l'effectivité des mesures encadrant la publicité favorable à des produits nocifs pour l'environnement et pour la santé, ainsi que toutes formes de subvention publique directe ou indirecte à ces produits. Il est également nécessaire, à court terme, de penser une fiscalité favorable à l'économie circulaire encourageant l'éco-conception, permettant le réemploi ou le reconditionnement, et favorisant l'émergence de modèles économiques fondés sur ces logiques.

③ Renforcer les mesures ciblées sur les secteurs critiques pour accélérer la transition

Certains secteurs clés sont décisifs pour accélérer la transition écologique.

- a. S'agissant, premièrement, du secteur de la construction, nous recommandons toute mesure fiscale utile pour inciter la construction en matériaux bio-sourcés et géo-sourcés d'une part et le développement de la circularité de cette filière d'autre part (par exemple par une TVA réduite). Nous sommes également

attentifs à la cohérence législative et réglementaire qui facilitera ou freinera la poursuite de ces objectifs (par exemple dans le domaine du réemploi des matériaux ou encore de la sécurité de la construction).

b. S'agissant, deuxièmement, du secteur des transports, nous recommandons toutes les mesures fiscales et réglementaires utiles au développement rapide de l'autopartage et favorable au déploiement massif du véhicule électrique ; nous proposons également des primes de reconversion des véhicules plus ciblées pour les populations rurales ; enfin, nous insistons sur la nécessité d'une fiscalité lourde sur le kérosène pour les vols commerciaux au sein de l'Union européenne.

c. S'agissant, troisièmement, du secteur agro-alimentaire, nous attendons une transformation en profondeur du modèle agricole français guidée par un premier objectif de 50 % des surfaces en culture biologique d'ici 2030 et un second objectif de fin de l'élevage intensif et de la pêche industrielle au même horizon. D'autres recommandations sont formulées en la matière dans la partie relative au 4^e enjeu de la feuille de route française pour l'Agenda 2030.

d. De façon générale, nous encourageons tous les mécanismes de mesure de l'empreinte écologique des services et des produits qui permettront d'internaliser les externalités négatives dans les prix, afin de développer une production et une consommation responsables.

Initiative exemplaire relative à l'ODD 9

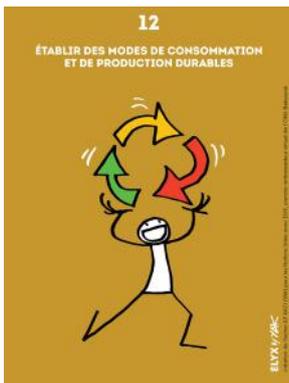
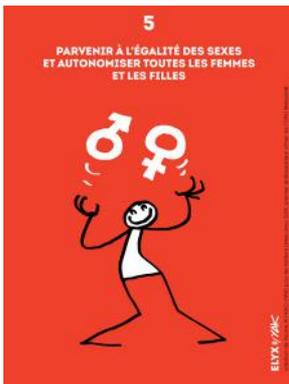
Les équipes d'ingénieurs Farm3 sont les premières au monde à développer une ferme verticale pour la sylviculture : le [projet FarmTree](#) ! Une pépinière d'arbres 4.0 qui permet de produire localement des essences plus tolérantes à la sécheresse avec moins d'eau et aucun pesticide. Plus de 5 000 super arbres poussent dans 20 m², sans abîmer les sols et la biodiversité. Par sa forte automatisation, le FarmTree a été pensé pour le pépiniériste, avec notamment la réduction de la pénibilité du travail et l'égalité des sexes dans une filière encore très masculine. Son pari : créer une technologie capable de replanter nos forêts et de le faire de façon durable. En collaboration avec l'Institut national de recherche en sciences et technologie du numérique et l'Institut technologique FCBA (forêt, cellulose, bois-construction et ameublement), la machine fonctionne sous optimisation énergétique. C'est d'abord pour les forêts du territoire que la technologie a été pensée, mais la flexibilité de Farm3, entreprise lauréate de France 2030 pour ce projet, est de pouvoir adresser tous types d'essences par une première phase de recherche accélérée. L'objectif est donc de moderniser toutes les pépinières d'arbres, des pays dont la forêt est un enjeu écologique et économique. Car en sécurisant les forêts de la planète et leur renouvellement, le deuxième poumon du monde, Farm3 sécurise un maillon essentiel à l'homme.



En collaboration avec l'Institut national de recherche en sciences et technologie du numérique et l'Institut technologique FCBA (forêt, cellulose, bois-construction et ameublement), la machine fonctionne sous optimisation énergétique. C'est d'abord pour les forêts du territoire que la technologie a été pensée, mais la flexibilité de Farm3, entreprise lauréate de France 2030 pour ce projet, est de pouvoir adresser tous types d'essences par une première phase de recherche accélérée. L'objectif est donc de moderniser toutes les pépinières d'arbres, des pays dont la forêt est un enjeu écologique et économique. Car en sécurisant les forêts de la planète et leur renouvellement, le deuxième poumon du monde, Farm3 sécurise un maillon essentiel à l'homme.

Paroles du porteur de projet : « La technologie doit servir la planète pour le bien commun et non l'asservir pour son confort. Farm3 a réuni une équipe autour d'un projet : des arbres résistants pour des forêts résilientes »

Romain SCHMITT, PDG de Farm3



Enjeu 3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable

Les points essentiels

L'éducation, quel que soit l'âge de la vie, constitue un levier central pour former, sensibiliser, informer et donner envie d'agir pour une société durable. Le monde de demain nécessite des citoyens éduqués et conscients des enjeux, notamment écologiques, et de solidarité en France et au plan international. Il doit également s'appuyer sur une population aux compétences adaptées aux nouveaux modes de production et de consommation plus durables, et aux habitudes de vie saine à tous les âges. Avoir accès à une éducation intégrant les ODD permet à chacun et chacune, quel que soit son âge, d'être acteur de l'Agenda 2030.

L'éducation est aussi le terrain sur lequel se jouent et se révèlent, souvent dès le plus jeune âge, des questions cruciales de développement durable telles que l'égalité d'accès au savoir, à l'emploi et à la santé, l'égalité femmes-hommes, la diversité et la cohésion sociale. Sur certains territoires, ruraux ou ultramarins, ces problématiques se posent avec une acuité particulière. Comme le précise la Constitution de la France, la « Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture ». En France, l'école de la République joue donc un rôle clé pour relever ces défis.

L'éducation constitue une pierre angulaire de la stratégie française pour l'atteinte des cibles de l'Agenda 2030. Les politiques et actions mises en œuvre telles que l'abaissement de l'âge de la scolarité de 6 ans à 3 ans, les politiques de lutte contre le décrochage scolaire, la politique d'éducation prioritaire (comme le dédoublement des classes de CP/CE1 dans les zones d'éducation prioritaire, la politique d'éducation au développement durable ou encore la scolarisation des élèves en situation de handicap, notamment grâce aux unités localisées pour l'inclusion scolaire et à des accompagnants dédiés, montrent l'attention que la France porte au levier transversal pour le développement durable qu'est l'éducation.

ENJEU 3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable.

PROGRÈS ACCOMPLIS

ÉDUCATION & FORMATION

DEPUIS 2019 LA FRANCE A ATTEINT **4** CIBLES
FIXÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE



100 %
DES JEUNES ENFANTS
À PARTIR DE 3 ANS
BÉNÉFICIENT
DES DISPOSITIFS
D'ÉDUCATION ET
D'ACCUEIL



7,8 %



DES JEUNES ÂGÉS DE 18 À 24 ANS
SANS DIPLÔME NI FORMATION
➤ EN BAISSÉ DE 1,4 POINTS DEPUIS 2015

69,4 %
DES JEUNES DIPLÔMÉS DE
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
PROFESSIONNEL ONT EU
UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE
AU COURS DE LEUR FORMATION



50,3 %

DES JEUNES SONT
DIPLÔMÉS DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR EN FRANCE



EN VOIE D'AMÉLIORATION

À L'UNIVERSITÉ,
PRÈS D'1 ÉTUDIANT SUR 2
EN SCIENCES EST UNE FEMME (2022).



EN 2022

LA FRANCE COMPTE **10 000**
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES
LABELLISÉS OU ENGAGÉS
DANS UNE DÉMARCHE DE
**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



DÉFIS IMPORTANTS À RELEVER

POUR ATTEINDRE **L'AGENDA 2030**,
LES FORMATIONS DU SUPÉRIEUR
DOIVENT TRAITER EN PRIORITÉ



DES IMPACTS SUR **L'ENVIRONNEMENT**
DES ENJEUX **SOCIÉTAUX** ET DE **GOVERNANCE**,
DU PASSAGE À **L'ACTION**

EN 2018



**8 JEUNES
SUR 10**
(MOINS DE 15 ANS)
MAÎTRISENT LA
LECTURE

ÉTAT DES LIEUX

Le système d'enseignement français est fondé sur la gratuité, la laïcité et la liberté d'enseignement, ainsi que sur l'obligation scolaire pour tous les enfants de 3 à 16 ans, français ou étrangers résidant en France. Par la mise en œuvre de ces principes, l'État contribue également à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Dans sa lutte contre les inégalités sociales, l'État vise l'inclusion scolaire et l'accès à l'éducation de tous les enfants, filles et garçons, sans aucune distinction.

Les objectifs assignés au système d'éducation et de formation sont multiples : performance globale, lutte contre les inégalités, insertion professionnelle... Pour relever ces défis, le système éducatif français dans toute sa globalité (Éducation nationale mais aussi enseignement agricole, enseignement maritime...) agit structurellement sur **la définition des objectifs assignés à l'École**, les financements **en faveur de l'éducation** – de la petite enfance à l'enseignement supérieur –, les enseignements dispensés à chaque niveau et **l'organisation du système éducatif**¹⁰⁵. En complément des apprentissages fondamentaux et des enseignements disciplinaires, plusieurs éducations transversales contribuent à former de futurs citoyens éclairés et responsables. Parmi celles-ci, **l'éducation au développement durable** (EDD) est incontournable pour une meilleure compréhension des relations entre les questions environnementales, économiques et socioculturelles. Elle est déployée par le ministère de l'Éducation nationale dans l'ensemble des écoles, collèges et lycées de France et a été renforcée ces dernières années. Cet enseignement est aussi très développé au sein de l'enseignement agricole qui vise à former les futurs acteurs du secteur du vivant.

PROGRÈS ACCOMPLIS

*Pour contribuer à l'enjeu 3 de la feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 « S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable », la France met en œuvre différentes politiques publiques dans les domaines de de l'enseignement scolaire, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur. Cette partie met en avant les **résultats positifs de la France**. Elle atteint ainsi les **résultats suivants** : instruction obligatoire dès l'âge de 3 ans, réduction de la part des jeunes sans diplôme, proportion de diplômés de l'enseignement supérieur, apprentissage en milieu professionnel. La France progresse également dans l'accès à la scolarisation des élèves en situation de handicap.*

Pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales, l'État renforce ses actions.

L'instruction obligatoire dès 3 ans mise en œuvre depuis la rentrée 2019 consacre, d'une part, l'importance pédagogique de l'école maternelle dans le système éducatif français, et renforce, d'autre part, le rôle décisif de l'enseignement pré-élémentaire dans la réduction des inégalités dès le plus jeune âge.



L'action de l'État s'inscrit aussi dans la continuité de la politique d'éducation prioritaire, qui vise à renforcer les moyens et les efforts éducatifs dans les territoires où se concentrent les difficultés économiques et sociales. Cela s'est notamment traduit, au cours des dernières années, par la politique de réduction des effectifs des classes de grande section de maternelle, de CP et de CE1 dans les zones

¹⁰⁵ [France Stratégie. 2017-2027 Quelles priorités éducatives ? 2016.](#)

d'éducation prioritaire. Cette action bénéficie désormais à plus de 360 000 élèves et produit de premiers résultats sur la réduction des écarts de performance entre les élèves de l'éducation prioritaire et ceux qui n'en relèvent pas.

Au-delà de l'éducation prioritaire, la France poursuit son engagement en faveur d'une meilleure prise en compte des réalités sociales de chaque territoire, qu'ils soient ruraux ou urbains. Cette politique repose essentiellement sur deux principes clés :

1. Pour répondre aux besoins des établissements, est installée une progressivité dans l'allocation des moyens
2. Renforcer les partenariats et les coopérations locales, particulièrement avec les collectivités territoriales.

Plusieurs autres actions sont engagées, parmi lesquelles on peut notamment citer :

Les efforts engagés au service d'une plus grande mixité sociale dans les établissements scolaires (implantation de cursus d'excellence dans les établissements les moins favorisés ; augmentation de la part des élèves boursiers dans les collèges et lycées les plus favorisés ; évolution de la carte scolaire et développement des secteurs multi-collèges et multi-lycées).

Les 307 internats d'excellence labellisés en 2021 vont être accompagnés pour favoriser la réussite et l'épanouissement des élèves.

Le développement des cordées de la réussite permet de lutter contre l'autocensure des élèves les plus éloignés de l'information sur la poursuite d'études et d'élever leur niveau d'ambition.

Priorité 3.1 - Intégrer le développement durable au cœur du système scolaire

En France, le choix a été fait de développer une **éducation transversale et interdisciplinaire**. Elle s'appuie sur les programmes scolaires de toutes les disciplines et repose aussi sur des projets pédagogiques concrets impliquant les élèves.

L'éducation au développement durable est dispensée dans toutes les filières d'enseignement de l'Éducation nationale



L'éducation au développement durable est devenue, aujourd'hui, un axe fort de la politique éducative au sein de l'enseignement agricole.

Le réseau national éducation pour un développement durable (RNEDD)

accompagne les dynamiques d'évolution en développement durable et éducation au développement durable des établissements, tant sur des objets transversaux et systémiques (par exemple le management global des projets d'établissement en développement durable, la pédagogie) que sur des thématiques et ponctuels (écocitoyenneté, énergie, eau, alimentation, espaces paysagers, biodiversité, insertion, transports, agriculture) en liaison avec les dynamiques territoriales (Conseil régional, Parcs naturels régionaux, Pays entre autres) et associatives. Ce réseau participe à l'émergence d'une « citoyenneté planétaire » intégrant les enjeux d'une « citoyenneté républicaine » et ceux d'une nécessaire prise en compte du changement climatique et de la transition écologique.

L'implication des étudiants dans une dimension sociale et éducative peut être valorisée grâce à la création de l'[unité facultative « engagement citoyen »](#), pour les diplômés de l'enseignement agricole.

(générale, technologique et professionnelle), **tout au long de la scolarité, depuis la maternelle jusqu'à la fin du lycée**. L'approche retenue est d'enseigner à la fois les problématiques environnementales et leurs dimensions économiques et sociales, dans la logique du développement durable¹⁰⁶.

Cette éducation transversale a été **notamment renforcée depuis 2019**. Intégré pour la première fois dans le code de l'éducation en 2013, l'article dédié à l'éducation au développement durable a été renforcé par la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, puis par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui a **consolidé la mission de l'école en matière d'éducation au développement durable**. Cette dernière loi

¹⁰⁶ [Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Site internet Eduscol, rubrique EDD.](#)

réaffirme également la **responsabilité de l'État en matière de contenus, de mise en pratique de ces contenus et de déploiement dans l'enseignement scolaire.**

Au sein de la communauté éducative, deux textes sont venus en 2019 et 2020¹⁰⁷ structurer la politique de l'éducation au développement durable et l'inscrire dans le cadre de l'Agenda 2030, en lien avec l'adoption en septembre 2019 de la feuille de route de la France pour l'Agenda 2030. Pour accompagner la communauté éducative et les partenaires de l'École, un ouvrage de référence a par ailleurs été publié par l'État en janvier 2021, pour expliciter les enjeux, les concepts et présenter des exemples de mise en œuvre¹⁰⁸.

Les programmes scolaires (écoles, collèges, lycées) ont été révisés en 2019 et 2020 pour être enrichis dans plusieurs disciplines sur la biodiversité et le climat, et plus globalement dans le domaine du développement durable.

Des élèves éco-délégués sont mobilisés depuis la rentrée 2020. Des élèves éco-délégués de classe sont élus dans chaque classe de collège et de lycée. Ils jouent un rôle d'entraînement et contribuent à la sensibilisation de tous les élèves. Ils mènent des projets en faveur de l'environnement et du développement durable dans leur établissement. Ils sont accompagnés par la communauté éducative et par des partenaires extérieurs.

Les réalisations sont nombreuses et diversifiées : lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction de la consommation énergétique, observation et protection de la biodiversité, végétalisation des cours d'école, réduction et tri des déchets, réparation et réemploi, boutiques éco-solidaires, actions de solidarité envers les personnes âgées et les personnes démunies...

Pour accompagner ce déploiement, la formation continue des enseignants a été renforcée. L'éducation au développement durable est intégrée dans le plan national de formation (PNF). Dans ce cadre, un Forum des ressources pour l'éducation au développement durable (Foredd) est organisé tous les ans depuis 15 ans, auquel sont associés les partenaires publics et associatifs de l'éducation nationale. D'autres formations nationales

abordent ces thématiques dans les différentes disciplines.

Depuis 2021, l'état renforce le PNF par de nouvelles formations nationales qui s'ajoutent au Foredd, avec l'objectif de former à la fois personnels enseignants et cadres de direction des établissements scolaires (formations intercatégorielles) pour forger une culture commune sur l'éducation au développement durable. Ces formations sont ensuite déclinées dans les territoires par les rectorats, à destination des enseignants, selon le contexte territorial.



La fondation Elyx œuvre à l'appropriation et la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

À travers une approche à la fois pédagogique, inclusive et positive, les mises en scène des 17 objectifs et d'un certain nombre de cibles ont été partagés dans le monde entier dans un langage non verbal, directement compréhensible.

Tous les ans, la Fondation Elyx publie un chapitre de 10TOGO pour simplifier les sujets et décomplexer chacun face aux enjeux de la décennie.

10TOGO décrypte les discussions des rencontres internationales et les lie à l'Agenda 2030, à travers des infographies, des expositions, des espaces virtuels et des campagnes d'affichages.

Ces supports sont intégrés aux ressources officielles de l'éducation nationale française et au sein des écoles associées du réseau Unesco et largement et librement utilisé par les organismes de formation, associations et entreprises, sans oublier tous les citoyens curieux.

Les outils proposés sont nombreux : des infographies pour tout comprendre des quiz, le Sulitest, pour s'évaluer, des jeux immersifs, des activités à faire en solo ou en groupe, pour les grands comme pour les petits.

¹⁰⁷ [Circulaire du 24 septembre 2020. Renforcement de l'éducation au développement durable – Agenda 2030.](#)

¹⁰⁸ [Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Vademecum « Eduquer au développement durable à l'horizon 2030 », 2021.](#)

Des ressources pédagogiques sont développées et mises à disposition des enseignants, sur le portail Eduscol qui permet d'accéder à des ressources dans différents domaines éducatifs, dont une rubrique spécialement dédiée à l'éducation au développement durable.¹⁰⁹

Plus de 20 partenariats nationaux ont été signés ou renforcés en 2021-2022, en particulier dans le domaine de la biodiversité, du climat et de l'océan. Par exemple avec la Fondation Tara Océan avec laquelle un guide vient d'être élaboré¹¹⁰ pour donner des repères et des pistes éducatives aux enseignants sur les ODD. Autre exemple, la France soutient l'*Office for Climate Education* qui développe des outils pédagogiques permettant aux enseignants de se saisir des rapports du GIEC¹¹¹.



Priorité 3.2 S'appuyer sur l'éducation hors système scolaire pour changer les comportements, formation continue incluse

Gratuites et accessibles à tous, plus de 16 000 bibliothèques jouent un rôle majeur dans l'appropriation et la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en France. Institutions culturelles les plus fréquentées, présentes dans tous les territoires et dans les universités, les bibliothèques contribuent à diffuser une information de qualité sur les enjeux des 17 objectifs de développement durable, à travers leurs collections et leur offre culturelle diversifiée (ateliers, événements, formations...) qui facilitent prise de conscience et changement de comportements des citoyens sur des territoires en transition¹¹².

Priorité 3.3 - S'appuyer sur l'éducation et la formation en particulier pour ne laisser personne de côté

En France, l'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans depuis la rentrée 2019. En 2019-2020,

la proportion de jeunes enfants scolarisés dès 3 ans et l'instruction élémentaire obligatoire à 6 ans est donc de 100 % contre 93 % dans l'Union européenne en moyenne.

La France présente une amélioration de ses résultats en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

En 2021, la **part des jeunes de 18 à 24 ans qui ont quitté l'éducation et la formation formelle ou non formelle¹¹³ sans diplôme** est de 7,8 % en France pour 9,7 % dans les pays de l'Union européenne en moyenne. Soit une baisse de 1,4 points depuis 2015.

La **proportion des personnes de 25 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur** est de 50,3 % en France, contre 41,2 % dans l'Union européenne.

Enfin, en matière d'apprentissage **en milieu professionnel**, la proportion de jeunes âgés de 20 à 34 ans, diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire professionnel et qui ont eu une expérience professionnelle (stage, apprentissage) de plus d'un mois au cours de leur formation, est de 69,4 % en France pour 59,1 % dans les pays de l'Union européenne.

La France progresse à la fois dans l'accès à l'éducation (ODD4) et dans la réduction des inégalités (ODD10), avec l'amélioration de l'accès des élèves en situation de handicap à la scolarisation. En effet, à la rentrée 2022, 430 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire, contre 185 000 en 2006.

En 5 ans, la dépense en faveur de l'école inclusive a augmenté de 66 % (3,5 milliards d'euros en 2022) et le nombre d'accompagnants d'élèves en situation de handicap a progressé de plus de 50 % pour atteindre plus de 81 000 équivalents temps plein (ETP) à la rentrée scolaire 2022.

¹⁰⁹ [Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Éducation au développement durable.](#)

¹¹⁰ [Fondation Tara Océan. Les ODD, un levier pour l'éducation. Des repères et des pistes à destination de la communauté éducative. 2023.](#)

¹¹¹ [Office for Climate Education. Changement climatique et terres émergées - Résumé pour enseignants du rapport spécial du GIEC.](#)

¹¹² [Contribution des bibliothèques françaises à l'Agenda 2030 de l'ONU](#), CFIBD, Enssib, Bpi, ABF, IFLA, 2019.

¹¹³ L'éducation formelle scolaire ou universitaire est donnée dans des institutions d'enseignement par des enseignants permanents dans le cadre de programmes d'études. L'éducation formelle se réfère au système éducatif structuré. Ce type d'éducation est caractérisé par l'unicité, une programmation et des structures organisées horizontales (classes d'âge homogènes, cycles standardisés) et verticales (programmation, cycles hiérarchisés). L'éducation non formelle est organisée, pour un public repéré avec des objectifs pédagogiques identifiables pour un public normalement volontaire. L'éducation non formelle peut avoir lieu aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements d'enseignement et s'adresser à des personnes de tous âges.

EN VOIE D'AMÉLIORATION

Les paragraphes suivants abordent essentiellement les actions mises en œuvre pour faciliter l'appropriation d'une vision transversale et la représentation du développement durable au-delà de la protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique.

Priorité 3.1 Intégrer le développement durable au cœur du système scolaire

De nouvelles mesures viennent d'être lancées fin 2022. L'État a placé la transition écologique parmi les priorités de la rentrée scolaire 2022. Les écoles, collèges et lycées sont invités à poursuivre leur action, en particulier les projets pédagogiques déjà nombreux, portés notamment par les éco-délégués, et à placer la transition écologique et énergétique au cœur de leur projet d'établissement, notamment au travers de la labellisation **école ou établissement en démarche globale de développement durable**. Un guide de conseil pour la transition écologique des écoles et établissements scolaires sera publié pour la communauté éducative et les élèves éco-délégués.

10 000 écoles et établissements scolaires sont désormais labellisés école ou établissement en démarche globale de développement durable (E3D) - (bilan national annuel, octobre 2022), soit 17 % des écoles, collèges et lycées de France. En articulation avec les actions de gestion, maintenance ou rénovation de l'établissement, des projets éducatifs sont développés avec les élèves qui sont au cœur de la démarche¹¹⁴.

Le pilotage du dispositif d'éducation au développement durable (EDD) a été renforcé à toutes les échelles depuis 2020. Au niveau des collèges et des lycées, le chef d'établissement désigne un référent EDD d'établissement, le plus souvent un enseignant. Au niveau académique, les chefs de mission académique EDD sont chargés par le recteur de piloter l'EDD et un comité de pilotage académique de l'EDD a été mis en place dans chaque académie. Un pilotage national est assuré au niveau du ministère.

Par ailleurs, l'État a saisi le Conseil supérieur des programmes (CSP) à la fin de l'année 2022, afin de formuler des propositions pour renforcer les apprentissages liés au développement durable, notamment dans le domaine de la biodiversité et du climat, et établir un référentiel de compétences. Le centre national d'enseignement à distance mettra au point un outil numérique de certification du niveau de connaissances acquis par les élèves. Ces travaux seront publiés en 2023, pour aller encore plus loin dans le déploiement de l'éducation au développement durable en milieu scolaire.

Priorité 3.2 S'appuyer sur l'éducation hors système scolaire pour changer les comportements, formation continue incluse

L'État soucieux de sensibiliser la jeunesse, intègre le développement durable dans le programme du Service national universel (SNU)¹¹⁵. Il s'adresse à tous les jeunes français, filles et garçons ayant entre 15 et 17 ans. C'est un projet de société visant à favoriser le sentiment d'unité nationale autour des valeurs communes de citoyenneté, d'engagement et de cohésion sociale.

Le SNU en tant que dispositif doit être pensé au travers des 17 ODD, qui constituent une grille de lecture pour repenser notre société et nos modes de faire. Le SNU doit également former les futurs citoyens et les préparer aux transitions à venir.

Cela suppose le traitement du développement durable dans les contenus du séjour de cohésion, ainsi que dans l'organisation même du dispositif et tous les temps de vie du jeune, du séjour aux phases d'engagement qui s'en suivent. Des travaux ont été engagés en ce sens.

Priorité 3.3 S'appuyer sur l'éducation et la formation en particulier pour ne laisser personne de côté

La recherche d'un meilleur équilibre hommes-femmes dans les filières constitue un enjeu fondamental pour la France pour permettre d'atteindre une réelle égalité professionnelle

¹¹⁴ [Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, la labellisation E3D.](#)

¹¹⁵ [Le Service national universel.](#)

entre les sexes, l'autonomisation économique des femmes et la réduction des écarts de salaires.

La France compte 49,4 %¹¹⁶ de femmes parmi les étudiants des disciplines scientifiques à l'université en 2022, et 43,1 % des étudiants des formations scientifiques (dont ingénieurs) sont des femmes (2022)¹¹⁷.

En 2019-2020, parmi les diplômés de l'enseignement supérieur, 0,7 % sont des femmes diplômées dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (contre 2,9 % pour les hommes) et 3,3 % sont des femmes diplômées dans le domaine de l'ingénierie, l'industrie de transformation et de construction (contre 10,8 % pour les hommes)¹¹⁸.

Pour favoriser un meilleur équilibre hommes-femmes dans les filières, **l'État travaille sur plusieurs axes.**

Des ressources relatives aux pratiques pédagogiques égalitaires en cours de mathématiques sont proposées, afin d'accompagner les enseignants et soutenir les formations¹¹⁹. La sensibilisation des femmes **aux métiers du numérique a été accentuée.** Depuis 2015, le déploiement du parcours « Avenir en collèges et lycées » permet aux élèves de bénéficier d'activités et de temps spécifiques de découverte ou de formation en milieu professionnel. Ce parcours porte une attention particulière au développement de la mixité hommes-femmes dans les métiers du numérique.

Dans l'enseignement supérieur, la formation des femmes aux métiers du numérique a également été renforcée. En 2015, la grande école du numérique a été créée. Elle délivre un label à des formations aux métiers du numérique, dispensées en France, et rassemble aujourd'hui environ 500 formations¹²⁰.

DÉFIS À RELEVER

Cette partie se concentre sur la généralisation des enjeux d'éducation au développement durable dans l'enseignement supérieur et le besoin de faire évoluer les métiers.

Priorité 3.1 - Intégrer le développement durable au cœur du système scolaire

En ce qui concerne l'enseignement scolaire, l'éducation au développement durable est intégrée et mise en œuvre de la maternelle jusqu'à la fin du lycée, comme vu dans les parties précédentes.

Il s'agit aussi de faire évoluer les métiers et les pratiques professionnelles, ce qui passe notamment par l'évolution des enseignements de la voie professionnelle. Le ministère de l'Éducation nationale place les transitions écologique et énergétique au cœur de l'évolution des diplômés de la voie

professionnelle en lien avec les professionnels des secteurs concernés. Les référentiels de diplômés ont par exemple été revus dans les secteurs suivants : bâtiments et travaux publics, métiers de bouche et restauration, énergie, numérique, transports... Les diplômés sont alors repensés pour intégrer la transition écologique : pour développer dans chaque métier des compétences et gestes professionnels plus favorables à la transition écologique et pour renforcer les référentiels des métiers directement tournés vers la transition énergétique et écologique.

Dans l'enseignement supérieur, l'intégration du développement durable se traduit surtout par des formations portant sur la transition écologique, entendue comme la lutte contre le changement climatique, l'adaptation au changement climatique, la prise en compte de l'environnement et la transition énergétique. Des progrès seront encore nécessaires pour

¹¹⁶ [Insee, Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable, 2022 \(ODD 5 : « Part des femmes dans les disciplines scientifiques à l'université »\).](#)

¹¹⁷ MESRI-DGESIP/DGRI-SIES www.insee.fr/fr/statistiques/4997315?sommaire=2654964#tableau-ODD5-graphique2-fr.

¹¹⁸ [Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, DEPP, L'Europe de l'éducation en chiffres 2022.](#)

¹¹⁹ [Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, Faire évoluer les représentations des élèves sur les mathématiques.](#)

¹²⁰ [DEPP \(Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse\), NI n°22.13, Objectifs éducation et formation 2030 de l'UE : où en est la France ? 2022.](#)

réinterroger et faire évoluer certains savoirs traditionnels, métiers et méthodes au regard du développement durable¹²¹.

Ainsi, la France a confié à Jean Jouzel, directeur de recherche au Commissariat à l'énergie atomique et membre éminent du GIEC, la présidence d'un groupe de travail dont l'objectif est d'examiner la question de la sensibilisation et de la formation aux grands enjeux de la transition écologique, pour l'ensemble des étudiants du système d'enseignement supérieur. En mars 2021, un premier rapport recommandait qu'à « brève échéance, 100 % des étudiants sortant de l'enseignement supérieur en formation initiale, aient été formés aux enjeux, voies et moyens de la transition écologique ». Le groupe de travail a remis en février 2022 son second rapport consacré à l'accompagnement opérationnel des établissements de l'enseignement supérieur.

Six actions essentielles¹²² ont été identifiées par ce rapport pour atteindre les objectifs :

1. Toutes les formations de l'enseignement supérieur devront évoluer. Le niveau Bac+2 sera privilégié, avec quatre problématiques à aborder prioritairement : les impacts sur l'environnement à l'échelle planétaire, et à l'échelle locale, les enjeux de société et de gouvernance et le passage à l'action.
2. La transition écologique devient un critère de référence pour les activités des établissements et des opérateurs.
3. Les établissements d'enseignement supérieur accéléreront et renforceront leur implication, les démarches de labellisation des politiques d'établissements, largement entamée, sera encouragée.
4. La mobilisation des personnels de l'enseignement supérieur sera favorisée. La formation des formateurs est une priorité.
5. La mobilisation des étudiants sera encouragée. En complément des contenus pédagogiques, l'engagement des étudiants dans des projets concrets de transition écologique sera une clef de réussite.

6. Faciliter et suivre le déploiement des propositions. L'organisation du partage des ressources et des expériences, via des plateformes d'échange, sera déterminant pour atteindre la mobilisation de tous les acteurs.

Pour parvenir à transformer nos modes de production et tendre vers des technologies plus propres et respectueuses de l'environnement, **certains métiers et pratiques professionnelles seront amenés à évoluer et d'autres à voir le jour en intégrant le développement durable comme horizon d'action.**



Le second plan « **Enseigner à Produire Autrement** » du ministère de l'Agriculture, dit EPA2, est un effort pour une évolution durable des métiers et diplômes professionnels dans le secteur de l'agriculture. Quatre axes structurent cette mobilisation de l'enseignement agricole en faveur de l'agro-écologie, pensés en articulation avec les transitions écologiques et alimentaires.

À compter de septembre 2023, un socle de compétences et de connaissances sur la transition écologique et le développement durable, sera intégré dans toutes les formations de niveau premier cycle de l'enseignement supérieur français, quel que soit le domaine, pour sensibiliser et former tous les étudiants à ces enjeux. Il s'agit ainsi de faire évoluer certains métiers et d'en faire émerger de nouveaux.

¹²¹ Réflexions du groupe de travail multiacteurs du 17 décembre 2020 en vue de la rédaction de l'État de la France 2020, documentation interne MTE/CGDD.

¹²² Rapport [Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique dans l'Enseignement supérieur](#), ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Synthèse des réflexions et recommandations issues de la Conférence contributive

*initiée et organisée par l'Institut Open Diplomacy le 22 mai 2023,
ouverte aux membres de la Communauté Agenda 2030 française
rédigée par la commission de cet institut*

À l'issue de leur journée d'échanges, les membres de la conférence contributive ont identifié des axes d'action pour favoriser l'atteinte de cet enjeu. La synthèse de leur contribution, telle qu'elle ressort de leurs échanges, est reproduite ci-après, en complément de la Revue nationale volontaire.

« S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable »

① Recenser, fédérer et visibiliser les initiatives pédagogiques existantes qui contribuent activement à l'éducation au développement durable en France

Moteur très puissant de l'appropriation des ODD, et premier vecteur d'acculturation de la société française, l'éducation au développement durable foisonne d'initiatives pédagogiques qui méritent d'être systématiquement identifiées par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Nous recommandons que celles-ci soient fédérées dans une plateforme de partage de bonnes pratiques entre établissements et enseignants, voire, pour les plus performantes, soutenues financièrement pour être développées et passées à l'échelle. Au besoin, cette approche de soutien pourrait préalablement procéder par des phases expérimentales à l'échelle d'une académie ou d'un rectorat. Nous recommandons que l'État concentre son effort de visibilisation et de soutien aux initiatives pédagogiques impliquant des acteurs externes à l'enseignement (associations, collectivités, entreprises...) pour concrétiser la compréhension des ODD et continuer de placer l'école au cœur de la cité. Nous relevons avec un intérêt particulier les initiatives concernant l'orientation vers le secteur de l'économie sociale et solidaire et nous portons une attention particulière aux initiatives prises en matière d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI). Enfin, et plus largement, nous insistons sur la nécessité d'un soutien plus proactif de l'État à l'éducation au développement durable (EDD) pour (i) déployer cette logique sur tout le continuum scolaire, du début du cycle primaire à la fin du cycle secondaire, et (ii) de valoriser toute initiative utile, tant par le soutien apporté par les régions/départements et rectorats aux établissements que par les dynamiques de carrières des enseignants, quelle que soit la discipline qu'ils exercent. Pour préparer au mieux ce travail de recensement et de soutien aux initiatives pédagogiques existantes, nous recommandons la conduite d'une mission de l'Inspection générale de l'Éducation nationale pour évaluer la mise en œuvre des programmes dédiés à l'EDD et l'adéquation des moyens budgétaires et humains aux ambitions affichées en la matière.

② Initier des revues locales volontaires au sein des conseils municipaux des jeunes

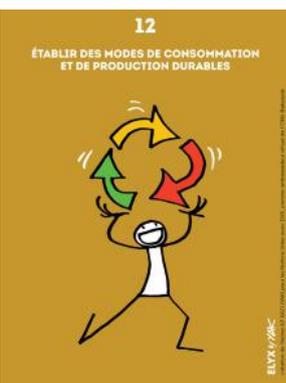
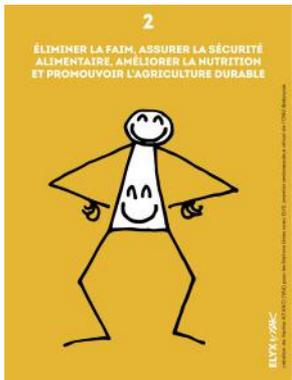
L'éducation au développement durable peut être enrichie par des approches pédagogiques originales, procédant notamment par la mise en situation. Nous recommandons de mettre à contribution les conseils municipaux des jeunes pour réaliser des revues locales volontaires afin de projeter les jeunes qui y participent dans un exercice original, stimulant et impactant d'emploi des ODD. Une telle initiative devrait être appuyée par les services municipaux, et éventuellement les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), afin qu'elle débouche sur des échanges politiques utiles entre le conseil municipal des jeunes et le conseil municipal. Elle devrait systématiquement procéder, quand cela s'applique aux municipalités qui en ont

l'obligation, par la mise en débat du rapport développement durable de la collectivité en question. Enfin, de telles innovations pédagogiques devraient s'appuyer sur les établissements secondaires du bassin de vie pour y associer étroitement tous les éco-délégués déjà engagés, voire pour susciter des vocations chez un plus grand nombre d'élèves pour développer le dispositif des éco-délégués et amplifier les capacités de mobilisation des conseils municipaux des jeunes.

③ Approfondir la place des ODD dans la formation initiale et continue en général et pour les élus locaux en particulier

La formation continue est au cœur de cet axe de la feuille de route française.

- a. De façon générale, nous recommandons que les offres de formation éligibles au compte personnel de formation (CPF) contiennent systématiquement, dans leur syllabus, une référence claire à la façon dont telle ou telle formation permet de développer des compétences utiles à la réalisation de l'un ou l'autre des ODD.
- b. Pour généraliser la présence des ODD dans la formation initiale (du primaire au supérieur) et continue, des outils existent sous forme de certificats permettant d'auto-évaluer son degré de connaissances en matière de développement durable. Si de telles initiatives sont en cours d'intégration dans de nombreux cursus, celles-ci doivent encore être renforcées pour devenir un point d'entrée donnant un sens puissant et un fil conducteur à toute forme de développement personnel.
- c. Nous portons une attention toute particulière à la formation continue des décideurs publics. Celle-ci a passé un cap avec le programme de formation des agents publics aux enjeux climatiques. Mais nous préconisons d'aller beaucoup plus loin tant sur les publics cibles que sur les enjeux. Nous proposons une loi obligeant tous les élus locaux à une formation au développement durable, fondée sur les ODD, et conçue à partir de références théoriques et d'exercices pratiques. Outre les effets d'acculturation recherchés par une approche académique plus complète qu'une approche limitée aux enjeux climatiques, il s'agit également de déclencher la prise d'initiatives concrètes en encourageant l'emploi des outils existants pour contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030 (cf. recommandation 3 de l'enjeu 5) et la création de « Laboratoires d'innovation durable et territoriale » pour transcrire ces formations en projets tangibles portés par les élus locaux.



Enjeu 4

Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable

Les points essentiels

La France bénéficie d'un système de santé universel. Le système de couverture de santé assuré par la Sécurité sociale, permet un très bon accès aux soins comparativement à nombre d'autres pays du monde. Une faible part de la population métropolitaine doit renoncer aux traitements médicaux pour des raisons financières, et les inégalités d'accès aux soins en France sont fortement liées à une répartition inéquitable des services de santé sur le territoire notamment dans les territoires ultramarins. Des mesures sanitaires obligatoires (extension de l'obligation vaccinale), des incitations vers des comportements vertueux, ainsi que des mesures de lutte contre les renoncements aux soins, dans le cadre du plan national de santé publique « Santé 2022 », permettent à l'espérance de vie des Français d'augmenter continuellement ces dernières années. Pour améliorer l'accès aux soins et aux services hospitaliers, la France a aussi pris un nombre important de mesures (développement de la télémédecine, « Ségur de la Santé » ayant permis de mobiliser des leviers pour augmenter l'attractivité du territoire dans les zones les plus fragiles).

Les Français bénéficient pour la plupart d'un accès à l'eau et à la nourriture satisfaisants. Grâce à sa géographie favorable et à un potentiel agricole valorisé, les défis français pour l'Agenda 2030, comparativement à d'autres pays, portent davantage sur l'amélioration de la nutrition des Français que sur l'insécurité alimentaire. Le programme national de l'alimentation et de la nutrition (PNAN), adopté en 2019, vise à permettre l'accès à tous à une alimentation sûre, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, produite dans le cadre d'une agriculture durable, ainsi qu'à promouvoir un environnement qui facilite les choix alimentaires favorables pour la santé et la pratique au quotidien de l'activité physique et limitant les comportements sédentaires. La malnutrition et les problèmes de santé qui en découlent demeurent néanmoins des sujets d'attention. En effet, des taux de malnutrition et surtout d'obésité sont en baisse mais restent trop élevés, corrélés en outre avec les dynamiques de pauvreté. La précarité alimentaire reste aussi une réalité en France. Elle touche particulièrement les jeunes et les populations d'outre-mer. Les problématiques d'accès à l'alimentation ont en outre été aggravées par la précarité financière engendrée par la crise sanitaire, poussant la France à lancer un comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire en 2020 et à renforcer les moyens de l'aide alimentaire.

Par ailleurs, le manque d'informations, d'accès à l'éducation pour des raisons économiques et/ou de temps (cumul d'emplois, heures supplémentaires, horaires décalés, migrations pendulaires importantes, famille nombreuse), **creusent d'autant les inégalités de santé liées aux habitudes de consommation.** Ainsi, la France reste encore touchée par le tabagisme et l'alcool, de façon différenciée selon l'appartenance sociale. Ces habitudes en baisse persistent à un niveau supérieur à la moyenne européenne. L'obésité est également en augmentation, notamment chez les jeunes en métropole et en outre-mer, comme au niveau international où le phénomène est en hausse, concernant un quart des populations de pays à revenus élevés.

La France déploie des efforts pour assurer un environnement sain à sa population, en limitant les pollutions de l'air, des sols ou des milieux aquatiques. Elle œuvre également à la révision de ses modèles de production et de consommation, notamment dans le domaine agricole afin d'assurer une alimentation saine, sûre et durable. Cependant, l'accès à un environnement sain reste hétérogène en France. La pollution de l'air en France se concentre ainsi dans certaines parties du territoire, notamment autour des centres urbains, dans des zones très industrialisées et dans certaines vallées alpines.

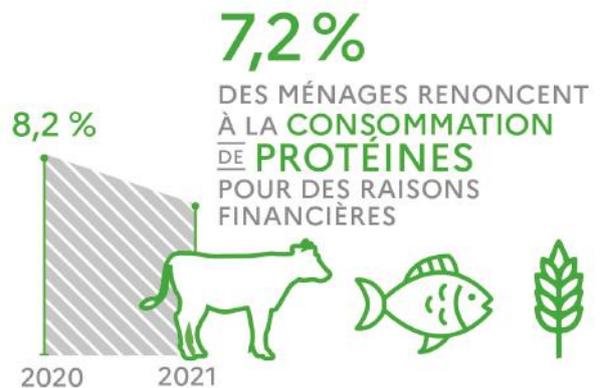
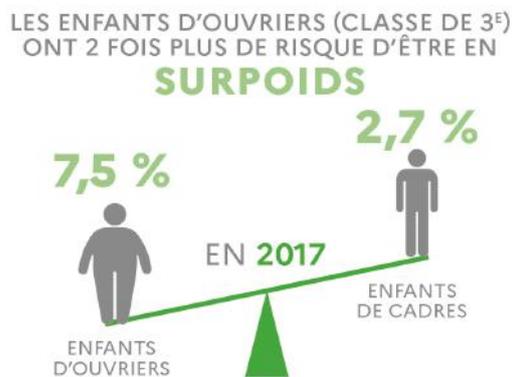
ENJEU 4

Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable.

PROGRÈS ACCOMPLIS



EN VOIE D'AMÉLIORATION



DÉFIS IMPORTANTS À RELEVER

CONSOMMATION DE **PRODUITS
PHYTOSANITAIRES**
-0,3 %
SUR LA PÉRIODE 2014-2019



SANTÉ MENTALE

LES ÉTUDIANTS ET
LES PERSONNES ÂGÉES
SONT LES PLUS
TOUCHÉS PAR DES
PENSÉES SUICIDAIRES

+12 % **2 FOIS PLUS**
ENTRE 2020 ET 2022

ÉTAT DES LIEUX

L'enjeu 4 sur la santé et l'alimentation est étroitement lié aux inégalités et à la précarité. La crise sanitaire liée à la Covid-19 a montré l'importance d'un **accès aux soins ouvert à tous** dans un contexte de troubles physiques et psychiques en hausse. Une **nourriture de qualité reste essentielle à la santé et l'essor d'une agriculture plus responsable conforte une tendance positive**. Toutefois, des conditions de vie difficiles entravent l'accès, pour un grand nombre, à des conditions de vie saines, en particulier dans le domaine alimentaire. **Ces inégalités socioéconomiques peuvent limiter l'accès aux soins ou entretenir des comportements addictifs**. L'effort doit porter sur un accès facilité aux soins et une alimentation saine sur l'ensemble du territoire national ainsi que sur la limitation des pollutions qui nuisent à la santé.

EN BONNE VOIE

*La France bénéficie d'un système de santé universel. Il vise à rendre les **services de santé accessibles à tous et à réduire les inégalités au sein de la population et sur le territoire**, malgré les défaillances que la crise liée à la Covid-19 a pu mettre en évidence dans le secteur hospitalier. Des progrès se dessinent en outre vers la démocratisation d'une alimentation de qualité.*

Priorité 4.1 - Permettre à chacun d'avoir un accès aux soins facilité et structuré

La France a mis en place en 2018 la stratégie Ma santé 2022, un engagement collectif¹²³ en réponse au déséquilibre des difficultés territoriales¹²⁴ pour trouver du temps médical et augmenter l'attractivité du territoire dans les zones les plus fragiles. Les solutions trouvées mettent l'accent sur le déploiement de l'exercice coordonné sous toutes ses formes (maisons de santé pluriprofessionnelles, centres de santé pluriprofessionnels, communautés professionnelles territoriales de santé), l'investissement dans l'équipement, notamment les lits à la demande. En juillet 2021, on comptait 2 686 lits supplémentaires ouverts par rapport à l'année

précédente, 172 communautés professionnelles territoriales de santé en fonctionnement (contre 73 en 2020) et une revalorisation de 183 € net par mois du salaire de plus d'un million et demi de personnels¹²⁵.

À noter que le domaine de la santé représente également en France un gisement d'emploi important à valoriser dans la lutte contre le chômage, tel que le relève le Haut-commissariat au Plan¹²⁶. Avec la crise sanitaire, ce secteur a en effet révélé un besoin d'appui aussi bien dans le cadre hospitalier que pour l'aide à domicile pour les malades et les personnes âgées

Agir pour la santé, c'est non seulement avoir accès aux soins mais aussi être en capacité d'éviter de tomber malade. Le système de couverture de santé universelle, assuré par la Sécurité sociale en France, permet un très bon accès aux soins relativement aux autres pays du monde. En France, une faible part de la population métropolitaine doit renoncer aux traitements médicaux pour des raisons financières (3,9 % de la population en 2020), y compris pour des soins moins remboursés par la Sécurité sociale tels que les soins dentaires (5,7 % de la population en 2020)¹²⁷.

¹²³ [Le Plan Ma santé 2022](#) a donné un budget de 3,4 milliards d'euros d'ici 2022 dont 1,6 milliard d'euros pour la structuration des soins dans les territoires, 920 millions pour les investissements hospitaliers, 500 millions pour la révolution numérique et 420 millions pour l'évolution des métiers.

¹²⁴ [Plan « Ma santé » 2022 annoncé en 2018](#) et [loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et transformation du système de santé](#).

¹²⁵ [Séjour de la Santé, Un an de transformations pour le système de la santé](#).

¹²⁶ [Haut-commissariat au Plan, note « Et si la Covid durait ? », 2020](#). Le Haut-commissaire au Plan, nommé en septembre 2020, est chargé de coordonner les travaux de planification et de réflexion prospective pour le compte de l'État, avec le concours de France Stratégie.

¹²⁷ [Insee, Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable, 2022 \(ODD 3 : « Renoncement aux soins pour raison financières »\)](#).

La France continue d'investir significativement dans la recherche et développement : les crédits budgétaires publics de recherche et développement (R&D) pour la santé ont fortement augmenté entre 2018 et 2022 (906 à 1 946 millions d'euros)¹²⁸.

Ce système de santé, associé aux progrès constants de la médecine grâce aux travaux de recherche, a permis à l'espérance de vie des Français d'augmenter continuellement ces dernières années¹²⁹. Cette augmentation s'explique également par le travail de pédagogie engagé par l'État, contre les addictions ou en faveur d'une alimentation saine. L'accent est mis sur la prévention, la lutte contre les inégalités socioéconomiques dans l'accès aux soins et la prise en compte du grand âge.

Agir pour la santé requiert également de lutter contre les inégalités sociales, économiques, territoriales, d'éducation ou d'accès à l'information. Pour parvenir à cette fin, le plan « Santé 2022 »¹³⁰ comporte des mesures sanitaires obligatoires (extension de l'obligation vaccinale), des incitations à des comportements vertueux (hausse du prix du paquet de tabac qui a dépassé 10 euros en mars 2020) ainsi que des mesures de lutte contre les renoncements aux soins. La réforme 100 % santé a ainsi permis d'améliorer significativement l'accès aux audioprothèses et la prise en charge du déficit auditif (780 000 aides auditives intégralement remboursées entre 2020 et 2022)¹³¹. La prévention du tabagisme se poursuit également dans le cadre du programme national de lutte contre le tabac. Au regard de ce programme, la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023 poursuit la hausse du prix du tabac. Les campagnes de prévention semblent porter leurs fruits, notamment celles relatives aux maladies sexuellement transmissibles puisque les découvertes de séropositivité ont chuté de 25 % entre 2013 et 2021¹³². On observe également une diminution tendancielle des habitudes de vie nocives, notamment concernant le tabagisme : on

dénombre en 2020 25,5 % de fumeurs contre 28,5 % en 2014¹³³. Cette évolution va dans le sens de la tendance mondiale puisque le tabagisme a baissé de 33 % dans le monde depuis 2000. Aussi, les progrès techniques en termes de sécurité dans les automobiles, couplés au recul de la consommation d'alcool, première cause d'accidents au volant, ont également permis une réduction des accidents mortels de la route de 14,9 % entre 2015 et 2021 (pour l'année 2021, la chute a été accentuée vraisemblablement en raison de la crise sanitaire)¹³⁴.



Améliorer la santé, c'est également assurer des conditions de vie décentes et dignes pour les plus âgés.

L'État s'est attelé aux problèmes engendrés par le vieillissement de la population française. Après une large concertation mise en œuvre entre l'automne 2018 et le printemps 2019 (rapport Libault), la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022 a marqué une nouvelle étape en faveur du soutien à l'autonomie. Le financement des services à domicile a ainsi été sécurisé, avec l'instauration d'un tarif plancher, et les moyens des établissements médico-sociaux pour personnes âgées ont été renforcés. Enfin, l'État a défini sa stratégie 2020-2022 de mobilisation et de soutien en faveur des aidants¹³⁵ qui accompagnent au quotidien leurs proches en situation de perte d'autonomie.

Priorité 4.2 - Limiter les atteintes à la santé humaine dues à un environnement dégradé

Maintenir une bonne santé des personnes, c'est limiter les atteintes qu'un environnement dégradé peut avoir sur elle. On connaît aujourd'hui l'impact des pollutions de l'air, des sols ou des milieux aquatiques sur la santé du vivant, aussi bien sur les animaux et plantes que nous consommons, que sur la vie humaine. La France déploie donc des efforts pour assurer un environnement sain à sa population.

¹²⁸ [Insee, Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable, 2022 \(ODD 9 : « Crédits budgétaires publics de R&D »\).](#)

¹²⁹ Sauf en 2020.

¹³⁰ Le Haut Conseil de santé publique note une bonne cohérence entre ce plan et la Stratégie nationale de santé d'une part, et les ODD d'autre part (Rapport du HCSP de mars 2019 relatif à l'évaluation de la pertinence et de la cohérence du Plan national de santé publique).

¹³¹ Comité de suivi de la réforme du 100% Santé, chiffres de janvier 2022.

¹³² [Insee, Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable, 2022 \(ODD 3 : « Découverte de séropositivité VIH »\).](#)

¹³³ [Insee, Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable, 2022 \(ODD 3 : « Prévalence du tabagisme quotidien »\).](#)

¹³⁴ [Insee, Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable, 2022 \(ODD 3 : « Personnes tuées par accident de la route »\).](#)

¹³⁵ [Stratégie de mobilisation et de soutien 2020-2022 « Agir pour les aidants » de 2019.](#)



À ce titre, par une approche transversale et interministérielle, la France s'attache à définir des politiques en santé environnement ambitieuses en mobilisant l'ensemble des leviers d'actions disponibles. En effet, l'OMS estime que les facteurs environnementaux (agents chimiques, physiques, biologiques) contribuent à 23 % des décès dans le monde.

En regard, le **quatrième plan national santé environnement (PNSE 4)**, piloté par les ministères de la Santé et de la Transition écologique et publié le 7 mai 2021, propose des actions concrètes pour permettre à chacun d'évoluer dans un environnement favorable à sa santé. Ce plan prévoit quatre axes prioritaires d'ici 2025 : mieux former et informer les populations, dont les plus vulnérables et les professionnels, sur les liens entre santé et environnement (notamment grâce à l'étiquetage des produits de consommation), réduire les expositions environnementales affectant notre santé (qualité de l'air intérieur, bruit, nanomatériaux, radiofréquences et ondes électromagnétiques, sites et sols pollués, nuisances lumineuses dont la lumière bleue, etc.) et celles des écosystèmes, accompagner les collectivités pour construire des politiques de santé-environnement dans les territoires et enfin, poursuivre les efforts de recherche pour mieux comprendre les liens entre la santé et l'environnement et mieux caractériser l'exposome, c'est-à-dire l'ensemble des expositions tout au long de la vie. La transversalité de ce plan nécessite la participation de nombreux ministères : Santé, Écologie, Agriculture, Recherche, Enseignement supérieur, Éducation nationale, Économie, Travail, etc. **L'approche Une seule santé** est intégrée dans ce plan, compte tenu des interactions fortes entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes. En complément, la France s'est aussi dotée de plans et/ou stratégies spécifiques afin de tenir compte des enjeux attachés à chaque facteur environnemental et des attentes sociétales. On peut citer la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (2019), le plan radon (2020), le plan chlอร์ดécone (2021), le plan national d'adaptation au changement climatique (2018), le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA, 2017), etc., tous contribuant au plan Priorité, prévention du ministère de la Santé et faisant intervenir plusieurs ministères.

Le maintien en bonne santé des personnes passe également par la prévention des maladies. Or, 75 % des maladies émergentes sont d'origine zoonotique. La future stratégie française en santé mondiale 2023-2027, dont l'ambition sera de contribuer à l'atteinte de l'ODD3, est en cours d'élaboration. *One health* sera un des principes directeurs de cette stratégie, notamment pour le volet prévention.

S'agissant de l'eau, les problèmes d'accès à une ressource conforme aux standards sanitaires sont marginaux puisque près de 98 % des Français étaient desservis par une eau conforme (tant pour la microbiologie qu'au niveau physicochimique) en 2020.

Priorité 4.3 - Assurer une agriculture et une alimentation sûres, saines et durables pour tous et à toutes les échelles

Une bonne santé suppose également d'avoir un accès suffisant à une nourriture de qualité. La

population bénéficie d'un accès satisfaisant, bien qu'inégalitaire, à cette ressource essentielle. Grâce à sa géographie favorable et à un potentiel agricole valorisé, les défis français pour l'Agenda 2030 comparativement à d'autres pays, portent davantage sur l'amélioration de la nutrition des Français que sur l'insécurité alimentaire. Pour autant, l'amélioration continue des processus garantissant la sécurité sanitaire de l'alimentation reste une priorité, matérialisée par la décision de mettre sous autorité unique à partir de 2023 l'ensemble des contrôles sur la chaîne alimentaire.

Des efforts sont faits pour un accès juste et équitable à une alimentation saine. L'accès à une alimentation saine est abordé par la France sous la perspective du concept de *Une seule santé* ou *One Health*¹³⁶, une approche globale en phase avec l'interconnexion des différents ODD. En effet, ce concept considère de manière holistique la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes, ainsi

¹³⁶ Approche Une seule santé : une approche intégrée et unificatrice visant à équilibrer et à optimiser durablement la santé des Hommes, des animaux et des écosystèmes. Elle reconnaît que la santé des Hommes, des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement au sens large (y compris les écosystèmes) est étroitement liée et interdépendante.

que la prise en compte de l'environnement dans les questions de santé publique. Dans le cadre de la loi Egalim¹³⁷, depuis le 1^{er} janvier 2022, les repas servis en restauration collective dans tous les établissements chargés d'une mission de service public doivent compter au moins 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique. Depuis novembre 2019, les gestionnaires, publics et privés, de services de restauration scolaire se doivent également de proposer, au moins une fois par semaine, un menu végétarien.

L'introduction en France du Nutri-Score en 2018 - se présentant sous la forme d'un repère graphique sur une échelle de cinq couleurs -, a permis de rendre compte, de façon synthétique et facilement accessible, de la qualité nutritionnelle d'un produit (selon la teneur en éléments défavorables comme les sucres, les acides gras saturés et le sodium, et en éléments favorables, comme les protéines et les fibres).

En 2020, la notoriété du Nutri-Score a continué à croître pour atteindre 93 %. Une part de plus en plus importante de la population française a déclaré avoir déjà changé au moins une de leurs habitudes d'achat grâce à la mesure (57 % en 2020 contre 43 % en 2019, soit + 14 points).¹³⁸

D'autres mesures plus ciblées ont été prises. La France a en effet constaté que les facteurs de risque liés à l'alimentation présentent un fort gradient socioéconomique. Les individus du 1^{er} décile de revenus sont deux fois plus nombreux que dans le dernier décile à ne jamais consommer (ou rarement) des fruits et des légumes, respectivement 10,7 % contre 4,9 % pour les fruits et 3,7 % contre 1,9 % pour les légumes¹³⁹.

Parmi ces mesures cibles, l'allocation de rentrée scolaire pour les familles avec un enfant entre 6 et 18 ans avait été majorée de 100 euros en 2020 et a été revalorisée en 2022 de 4 % face au contexte économique inflationniste. L'accès à la restauration universitaire a été facilité avec le repas à 1 euro, existant depuis le 31 août 2020 pour les étudiants boursiers et a

été élargi à l'ensemble des étudiants sur la période de crise sanitaire, et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023.

Le programme national de l'alimentation et de la nutrition (PNAN)¹⁴⁰ adopté en 2019 vise à permettre l'accès à tous à une alimentation sûre, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, produite dans le cadre d'une agriculture durable. Il vise également à promouvoir un environnement qui facilite les choix alimentaires favorables pour la santé et la pratique au quotidien de l'activité physique et limitant les comportements sédentaires. En particulier, une campagne de communication est mise en œuvre sur les recommandations alimentaires du Programme national nutrition santé (PNNS), accessible à tout moment sur le site manger-bouger.fr. Par ailleurs, chaque année, un appel à projets est lancé pour accompagner les projets de transition alimentaire sur les différents axes du Programme national alimentation (justice sociale, éducation à l'alimentation, lutte contre le gaspillage alimentation, restauration collective), avec un soutien au déploiement de projets alimentaires territoriaux (PAT).

La transition agroécologique prévue par les nouvelles directives de la politique agricole commune (PAC) fixe un cap pour la France. En 2021, on compte 58 413 exploitations en agriculture biologique, soit 13,41 % des exploitations agricoles en France. Les surfaces bio, en hausse de 9 % depuis 2020, atteignent 2,78 millions d'hectares. Le cap symbolique des 10 % de la surface agricole utilisée (SAU) cultivée en bio est donc franchi en 2021¹⁴¹. De plus, l'adoption en 2020 de la stratégie nationale en faveur du développement des protéines végétales a pour objectif d'accroître l'indépendance alimentaire française et de répondre au besoin de protéines journalier

L'agriculture biologique aide à la conservation des sols et des ressources hydriques. Ces vingt dernières années, elle s'est développée en France en réponse à la demande des consommateurs, notamment grâce aux « aides à la conversion » et « aides au maintien » ou

¹³⁷ [La loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, dite Egalim, du 30 octobre 2018 met notamment en œuvre des mesures concrètes pour changer l'alimentation dans la restauration collective publique.](#)

¹³⁸ [Santé Publique France, Nutri-Score : évolution de sa notoriété, sa perception et son impact sur les comportements d'achat déclarés entre 2018 et 2020.](#)

¹³⁹ [Drees \(2022\), L'état de santé de la population en France. Les dossiers de la Drees n°102.](#)

¹⁴⁰ [Programme national de l'alimentation et de la nutrition, 2019.](#)

¹⁴¹ [Infographie sur l'agriculture biologique, 2022.](#)

encore aux crédits d'impôt accordés aux exploitants agricoles se lançant dans l'agriculture biologique pour compenser les coûts d'investissement importants et ses pratiques parfois peu compétitives sur le marché. De 2018 à 2019, le nombre d'exploitations agricoles certifiées en bio a augmenté de 13 %, faisant de la France le pays ayant la deuxième plus grande surface bio d'Europe¹⁴². Avec plus de 200 000 ETP générés, pour une grande partie non délocalisables, l'agriculture biologique est l'un des moteurs de la création d'emploi dans les territoires, à toutes les étapes de la filière. Ainsi, **une ferme bio emploie 30 % de main**

d'œuvre de plus qu'une ferme non bio, avec 2,4 ETP en moyenne pour les exploitations bio¹⁴³. Enfin, le plan Ambition bio 2022 mise notamment sur la restauration collective pour diffuser le bio, en garantissant une part de 20 % de ces produits en restauration collective publique pour 2022. La restauration collective publique doit également atteindre un minimum de 50 % en produits de qualité certifiés par des labels¹⁴⁴.



France 2030 : investir dans une alimentation saine, durable et traçable

La prise en compte des effets du changement climatique sur la production agricole, le développement de l'agroécologie, le développement de la filière forêt-bois et la résilience dans le domaine agroalimentaire sont des enjeux majeurs pour relever le défi de la souveraineté alimentaire. Le programme France 2030 accompagne l'innovation et l'investissement pour permettre l'accès de tous à une alimentation saine et durable.

2,3 milliards d'euros pour investir dans une alimentation saine, durable et traçable afin d'accélérer la troisième révolution agricole et alimentaire.

Les grands objectifs : accélérer les transitions agroécologique et alimentaire par la diffusion de l'innovation ; garantir la souveraineté alimentaire en renforçant la résilience des filières et en valorisant le potentiel de la bio économie ; réduire les émissions de GES et restaurer la biodiversité, assurer la résilience des forêts pour renforcer leur rôle de puits de carbone ; structurer les filières agricoles et alimentaires ainsi que la filière forêt-bois dans les territoires ; mieux comprendre les liens entre alimentation et santé afin de promouvoir des comportements alimentaires vertueux.

Les axes stratégiques : augmenter la capacité de production agricole la diversification des produits et des services, l'adaptation au changement climatique et la relocalisation des productions alimentaires ; promouvoir des modèles de production plus intégrés et résilients en finançant l'innovation et sa diffusion autour de filières territorialisées et en accompagnant les nouveaux entrepreneurs du vivant ; expérimenter et déployer des combinaisons d'innovations (techniques et biotechnologiques, numériques, organisationnelles...) afin de réduire les émissions de GES, la consommation d'intrants et de restaurer la biodiversité ; accompagner les consommateurs vers une alimentation saine et durable, à travers notamment l'éducation à l'alimentation et la diversification des sources de protéines ; adapter les forêts et les écosystèmes forestiers au contexte du changement climatique et reconquérir notre souveraineté économique et carbone grâce à la filière forêt-bois.

¹⁴² D'autres pays du monde comptent des surfaces bio importantes : l'Argentine, l'Espagne, la Tunisie...

¹⁴³ [Quels sont les chiffres du bio en 2021 ?](#)

¹⁴⁴ [Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, dite Egalim, du 30 octobre 2018.](#)

EN VOIE D'AMÉLIORATION

Toutefois, si les actions impulsées vont dans le bon sens, des efforts restent à fournir. La France reste traversée par des inégalités socioéconomiques qui ont des répercussions sur les milieux de vie (habitat, transport, conditions de travail, soutien social), sur la santé mentale et sur le **niveau d'éducation sanitaire et alimentaire**. Des ressources faibles et un retard d'accès à l'information peuvent entraîner des comportements dommageables pour la santé qui continuent de creuser les inégalités. Les problèmes de **malnutrition et d'obésité**, qui touchent en particulier les populations défavorisées, restent un enjeu essentiel.

Bien que le système de santé français soit universel, les taux importants de non-recours aux soins viennent diminuer son efficacité. Ce phénomène peut s'expliquer par une mauvaise réception des informations, la complexité d'accès aux aides ainsi que l'effet stigmatisant du recours à l'aide ressenti par certains. La France connaît également **des inégalités territoriales en matière d'offre des services de santé** requis pour atteindre l'objectif de « bonne santé ». **Enfin**, les pollutions environnementales peuvent être concentrées dans des régions spécifiques et réparties de manière disparate.

Priorité 4.1 - Permettre à chacun d'avoir un accès aux soins facilité et structuré

Si en France, la couverture santé est universelle, le taux de non-recours aux prestations sociales est important. Il est évalué à 50 % pour la complémentaire santé solidaire¹⁴⁵, qui permet aux personnes ayant les revenus les plus faibles de bénéficier d'une couverture santé quasiment gratuite (selon les ressources du foyer) et remboursant la grande majorité des frais médicaux (médecin, dentiste, infirmier, hôpital, médicaments, etc.). Cette

aide, née en 2019 de la fusion entre la couverture maladie universelle complémentaire et l'aide au paiement d'une complémentaire santé, n'a eu qu'un impact limité sur l'amélioration du taux de recours. Afin de poursuivre les efforts en ce sens, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 a prévu une automatisation de l'accès à la complémentaire santé solidaire aux bénéficiaires de minimas sociaux qui y seraient éligibles compte tenu de leurs ressources.

Les mêmes inégalités s'observent face au non-recours à l'aide alimentaire (cf. *infra*). Il est estimé qu'elle devrait concerner environ 5,5 millions de personnes en France. Pourtant, cette démarche, souvent complexe et méconnue, peut être perçue comme stigmatisante. Seules 2 millions de personnes en bénéficient effectivement¹⁴⁶. Pour lutter contre le non-recours, l'État expérimente depuis 2018¹⁴⁷ des méthodes de *datamining*¹⁴⁸ pour cibler et contacter des allocataires potentiellement éligibles à certains droits.

Améliorer la santé des personnes, c'est agir pour le bien-être, aussi bien physique que psychique. Sur ce dernier point, les indicateurs de satisfaction globale dans la vie stagnent depuis 2010 autour de 7 sur une échelle de 0 à 10¹⁴⁹. Les problèmes de santé mentale ont augmenté, particulièrement chez les jeunes. Un syndrome dépressif a été détecté au moins une fois chez près d'une personne sur quatre entre mai 2020 et juillet 2021. Chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, cela concernait plus de 4 femmes sur 10. De fait, la consommation de médicaments psychotropes a augmenté depuis la pandémie et les tentatives de suicide chez les jeunes sont en hausse depuis la fin de l'année 2020¹⁵⁰. La France s'est engagée pour améliorer l'accès aux soins en santé mentale, notamment avec le dispositif MonPsy, entré en vigueur en 2022, qui prévoit un remboursement intégral de séances d'accompagnement psychologique dans le cadre d'un parcours de soins simplifié.

¹⁴⁵ [Rapport annuel 2021 sur la complémentaire santé solidaire.](#)

¹⁴⁶ [Banques alimentaires, Rapport d'activité 2020 : La force du lien, 2020.](#)

¹⁴⁷ [Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : Investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous de 2018.](#)

¹⁴⁸ Processus d'analyse de volumes massifs de données sous différents angles afin d'identifier des relations entre les data et de les transformer en informations exploitables.

¹⁴⁹ [Insee, Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable, 2022 \(ODD 3. « Satisfaction dans la vie »\).](#)

¹⁵⁰ Drees, 2022, L'état de santé de la population en France.

Le manque d'informations, d'accès à l'éducation pour des raisons économiques et/ou de temps (cumul d'emplois, heures supplémentaires, horaires décalés, migrations pendulaires importantes, famille nombreuse) creusent d'autres inégalités de santé. La France reste encore très touchée par le tabagisme et l'alcool, particulièrement dans certains groupes sociaux. Ces habitudes en baisse restent supérieures à la moyenne européenne. L'obésité est en augmentation, notamment chez les jeunes en métropole et en outre-mer, comme au niveau international où le phénomène est en hausse, concernant un quart des populations de pays à revenus élevés¹⁵¹.

Le manque d'accès à l'information et à l'éducation alimentaire ainsi qu'un manque de moyens financiers peuvent expliquer un plus fort taux de personnes en surpoids/obèses ou de conduites à risque (tabac, alcool) parmi les populations les plus défavorisées. En 2019, la part de personnes obèses est 2 à 3 fois plus élevée parmi les personnes non diplômées ou titulaires d'un certificat d'études que parmi les titulaires d'un diplôme de niveau bac+3 ou plus. En 2017, un enfant d'ouvrier en classe de troisième a plus de deux fois plus de risque d'être en surpoids qu'un enfant de cadre du même âge. Pour l'obésité, cette différence est encore plus importante puisque, en classe de troisième, c'est 7,5 % des enfants d'ouvriers qui souffrent d'obésité, contre 2,7 % des enfants de cadres¹⁵². On observe plus d'habitudes de vie défavorables à la santé dans les populations les moins favorisées, et ceci a un impact direct sur leur espérance de vie. Entre 2012 et 2016, parmi les 5 % les plus aisés, dont le niveau de vie moyen est de 5 800 euros par mois, l'espérance de vie à la naissance des hommes est de 84,4 ans. Parmi les 5 % les moins aisés, dont le niveau de vie moyen est d'environ 500 euros, l'espérance de vie à la naissance des hommes est de 71,7 ans¹⁵³. Pour lutter contre ces disparités, différentes stratégies nationales mettent l'accent sur la prévention, via par exemple le PNNS 2019-2023, le programme



national pour l'alimentation (PNA) 2019-2023 et le plan Priorité prévention mis en place en 2018. La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023 se veut également volontariste, avec la mise en place de rendez-vous de prévention aux âges clés de la vie.

Les inégalités d'accès aux soins en France sont également fortement liées à une inégale répartition des services de santé sur le territoire.

Comme indiqué dans l'enjeu 1, même si les politiques publiques actuelles mesurent l'importance du problème et laissent espérer une amélioration, les « déserts médicaux » persistent dans certaines régions, où le nombre de médecins baisse fortement et n'est plus suffisant pour répondre aux besoins de la population. Ces déserts sont souvent situés dans des zones où vivent les populations les plus précaires (quartiers définis comme prioritaires et zones rurales), aggravant les inégalités de santé déjà évoquées. **Le plan Ma santé 2022 a mis en place différents moyens pour pallier cette situation** en créant notamment des incitations pour les médecins à s'installer dans ces régions spécifiques et en soutenant le développement des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

Aux côtés des centres de santé et hôpitaux, ces CPTS regroupent des professionnels qui s'associent pour répondre aux besoins de santé et pour assurer des missions de proximité dans les territoires. Depuis la crise sanitaire, la télémédecine est également encouragée pour renforcer l'accessibilité des soins pour tous. D'autres mesures sont prévues par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023 afin de lutter contre la pénurie de médecins dans les territoires, comme la création d'une 4^e année d'internat de médecine générale, ou encore l'élargissement de la permanence des soins dans les territoires. Toutefois, les inégalités d'accès aux soins restent prégnantes en outre-mer avec un manque de médecins spécialistes, une mortalité infantile double de celle de la métropole et des taux de séropositivité dix fois supérieurs.

¹⁵¹ [OCDE, Health at a Glance: Europe 2022, State of Health in the EU Cycle](#) et [OMS, World health statistics 2021: Monitoring health for the SDGs, 2021](#).

¹⁵² [Dress \(ministère des Solidarités et de la Santé\), Études et résultats n°1122 : En 2017, des adolescents plutôt en meilleure santé physique mais plus souvent en surcharge pondérale, 2019.](#)

¹⁵³ [Insee, L'espérance de vie par niveau de vie : chez les hommes, 13 ans d'écart entre les plus aisés et les plus modestes site internet\), publié le 6 février 2018.](#)

Priorité 4.2 - Limiter les atteintes à la santé humaine dues à un environnement dégradé

L'accès à un environnement sain est hétérogène en France. La pollution de l'air en France se concentre dans certaines parties du territoire, notamment autour des centres urbains, dans des zones très industrialisées (Fos-sur-Mer, Dunkerque, Lyon...) et dans certaines vallées alpines (la vallée de l'Arve...)¹⁵⁴. L'établissement Santé publique France estime que la pollution de l'air extérieur représente **48 000 décès prématurés par an**¹⁵⁵, soit 9 % de la mortalité en France et à une perte d'espérance de vie à 30 ans pouvant dépasser 2 ans. En 2016, si toutes les agglomérations françaises respectaient la valeur recommandée par l'OMS pour les PM_{2,5} (10µg/m³), ce sont plus de 17 000 décès qui pourraient être évités chaque année en France, selon la même source¹⁵⁶.



En matière d'impact économique, la Commission d'enquête sur le coût économique et financier de la pollution de l'air du Sénat estime que le coût total de la pollution de l'air (extérieur et intérieur) s'établit entre 68 et 97 milliards d'euros par an pour la France, dont une très large part est liée aux impacts sanitaires¹⁵⁷. Les centres urbains français principaux continuent de présenter des dépassements des seuils réglementaires de « *qualité de l'air pour la protection de la santé humaine à long terme* » (pour les niveaux de particules dits PM₁₀, pour le dioxyde d'azote (NO₂) et l'ozone (O₃), en 2018). Ils sont toutefois au plus bas depuis les années 2000 (37 agglomérations étaient concernées contre 9 en 2019)^{158 159}. La pollution de l'air des zones

rurales au moment des épandages agricoles a également un impact sanitaire pour les agriculteurs et les riverains. Afin d'assurer leur protection, des zones de non-traitement à proximité des lieux d'habitation et des lieux accueillant des travailleurs réguliers existent, par l'application de deux textes entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Ainsi, des distances de sécurité ont été définies selon plusieurs critères liés au risque des produits et à la nature des cultures, allant de 5 m minimum à une distance de 20 m incompressible pour une liste de produits comportant des mentions de danger préoccupantes.

Priorité 4.3 - Assurer une agriculture et une alimentation sûres, saines et durables pour tous et à toutes les échelles

La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (2021) prévoit que soit élaborée d'ici le 1^{er} juillet 2023 une stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC). Elle déterminera les orientations de la politique de l'alimentation durable, moins émettrice de gaz à effet de serre, respectueuse de la santé humaine, davantage protectrice de la biodiversité, favorisant la résilience des systèmes agricoles et des systèmes alimentaires territoriaux et garante de la souveraineté alimentaire. Elle conduira également les orientations de la politique de la nutrition, en s'appuyant sur le PNA et sur le PNNS.

Une alimentation plus saine et plus durable en restauration collective, au 1^{er} janvier 2024, 60 % des produits « viandes et poissons » devront être durables ou sous signe d'origine et de qualité, pour tous les restaurants collectifs publics et privés (et 100 % dans les restaurants collectifs gérés par l'État, ses établissements publics et les entreprises publiques nationales).

Malgré un panel de mesures prises, la malnutrition et les problèmes de santé qui en découlent restent des problématiques à

¹⁵⁴ [L'OMS révisé ses seuils de référence pour les principaux polluants atmosphériques.](#)

¹⁵⁵ [Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Pollution de l'air : origines, situation et impacts](#)

¹⁵⁶ [Impacts de l'exposition chronique aux particules fines sur la mortalité en France continentale, 2019.](#)

¹⁵⁷ [Santé publique France, Impacts de l'exposition chronique aux particules fines sur la mortalité en France continentale et analyse des gains en santé de plusieurs scénarios de réduction de la pollution atmosphérique \(site internet\), publié le 1^{er} janvier 2016.](#)

¹⁵⁸ [SDES, Datalab : Bilan de la qualité de l'air extérieur en France en 2019, 2020.](#)

¹⁵⁹ [Insee, Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable, 2021 \(ODD 11 : « Particules \(PM₁₀\) dans les villes »\) : concentration moyenne annuelle des particules \(PM10\) en fond urbain : 16 µg/m³ : -15,8% sur 2014-2019.](#)

améliorer. En effet, des taux importants de malnutrition et d'obésité persistent, corrélés en outre avec les dynamiques de pauvreté. Le surpoids et l'obésité constituent des problèmes de santé publique d'ampleur et touchent davantage les adolescents de milieux ouvriers (24 % et 7,5 % respectivement) que les enfants de cadres (12 % et 2,7 % respectivement) pour une moyenne de 18 % des adolescents en surpoids et 5,2 % en obésité en 2017¹⁶⁰. Aujourd'hui, près d'un Français sur deux est en surpoids et 17 % de la population adulte est en situation d'obésité, soit 8,5 millions de personnes.

Alors que l'excès de poids touche davantage les personnes âgées avec 57,3 % des 65 ans et plus contre 23,2 % des 18-24 ans, c'est dans les tranches d'âge les plus jeunes que l'augmentation de prévalence de l'obésité au fil des ans est la plus forte. Le taux d'obésité est passé de 5,4 % en 2012 à 9,2 % en 2020, soit une hausse de 70 %. 34 % des enfants de 2 à 7 ans et 21 % des 8-17 ans sont également en situation de surpoids ou d'obésité en France en 2020¹⁶¹. L'accès aux sources de protéines et de vitamines reste lui aussi inégal¹⁶², malgré un travail de sensibilisation mené depuis plusieurs années. Le renoncement à la consommation de protéines pour des raisons financières concernait 7,2 % des ménages en 2020 contre 7,9 % en 2011¹⁶³.

Les banques alimentaires ont augmenté leur offre de 20 % en 2020¹⁶⁴ ¹⁶⁵ (à titre d'exemple, dans la situation en outre-mer, en Guyane, 6 000 familles ont reçu des chèques services et 290 000 enfants ont bénéficié de panier-repas pour remplacer la cantine, parfois unique repas de la journée). En 2021, dans un contexte inflationniste, 37 % des Français peinaient à consommer des fruits et légumes frais tous les jours¹⁶⁶.

Le plan France relance a dédié une mesure intitulée Alimentation locale et solidaire à l'accompagnement de projets permettant aux personnes modestes ou isolées d'accéder à une

alimentation locale et de qualité, avec une enveloppe de 30 millions d'euros. Le Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (Cocolupa) réunit pour la première fois le 8 septembre 2020. Il réunit tous les acteurs liés à la lutte contre la précarité alimentaire et a pour vocation de coordonner ces acteurs et de contribuer à faire évoluer le modèle français de lutte contre la précarité alimentaire. Depuis l'automne 2021, huit groupes de travail (GT) du Cocolupa travaillent sur chacun des objectifs du plan d'action en vue d'améliorer l'accès de tous à une alimentation de qualité nutritionnelle et durable. Un fonds pour une aide alimentaire durable de 60 millions d'euros sera dédié à ces objectifs en 2023. Ce fonds aura notamment pour objectif d'améliorer la qualité écologique et nutritionnelle des aliments distribués par les acteurs de l'aide alimentaire, en ciblant des achats de fruits et légumes et de produits sous label de qualité, ainsi que le soutien d'alliances locales de solidarité alimentaire « producteurs-associations-collectivité » qui permettront de donner accès aux produits en circuits courts ou sous label de qualité aux plus modestes.

La lutte contre le gaspillage alimentaire, sur lequel la France prend d'importantes mesures comme mentionnées dans la partie « Progrès accomplis » de l'enjeu 1 peut également constituer une piste pour en ce sens, dans un contexte où 20 % des aliments sont toujours gaspillés en France, soit 150 kg par an et par personne selon l'Ademe¹⁶⁷, via la diversification des sources de don alimentaire mais aussi via la réduction du gaspillage chez les ménages.

Avec le programme national de l'alimentation, l'État soutient des projets qui visent l'accès autonome à l'alimentation et qui viennent en complémentarité de l'aide alimentaire. D'autres leviers importants sont également activés, comme la tarification sociale des cantines ou les petits déjeuners à l'école, dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention

¹⁶⁰ [Insee, Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable, 2021 \(ODD 2 : « Prévalence du surpoids chez les adolescents par catégorie socioprofessionnelle des parents »\).](#)

¹⁶¹ [OCDE, Panorama de la Santé 2021.](#)

¹⁶² [Sénat, Rapport d'information Vers une alimentation durable : Un enjeu sanitaire, social, territorial et environnemental majeur pour la France, 2020.](#)

¹⁶³ [Insee, Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable, 2021 \(ODD 2 : « Renoncement à consommer des protéines pour raisons financières »\).](#)

¹⁶⁴ 4,7 millions de personnes bénéficiaient de l'aide alimentaire avant la pandémie.

¹⁶⁵ [Cese, Rapport État de la France : Se donner un nouveau cap, 2020.](#)

¹⁶⁶ Ipsos, Secours Populaire, Résultats 16^e baromètre Ipsos / Secours Populaire, 2022.

¹⁶⁷ [Ademe, Étude État des masses des pertes et gaspillage alimentaires : état des lieux par étapes de la chaîne alimentaire, 2016.](#)

et de lutte contre la pauvreté (action 19 du programme 304).

L'Union européenne est également partie prenante de la lutte contre la précarité alimentaire à travers le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) qui est intégré pour la période 2022-2027 au sein du Fonds social européen Plus (FSE+).

DÉFIS À RELEVER

Les infrastructures essentielles à la bonne santé, notamment celles qui concernent l'accès à l'eau, sont inégalement réparties sur le territoire français. La crise sanitaire a également révélé certaines faiblesses du modèle de santé français, dû à son relatif manque de moyens, de matériels et de personnels de soin. Elle aura ainsi eu des effets structurels graves sur la santé de la population en entraînant des reports de soins et une détérioration de la santé mentale. La précarité financière aggravée par la crise a quant à elle pénalisé l'accès à l'alimentation. La France, bien qu'en transition agroécologique, possède un système agricole encore très dépendant des intrants. Il est le deuxième secteur d'émission de GES du pays. Les pratiques agricoles intensives et l'utilisation importante d'intrants concourent à la détérioration des matrices environnementales (air, eau et sols) et peuvent également avoir un impact sur la santé humaine.

Priorité 4.1 - Permettre à chacun d'avoir un accès aux soins facilité et structuré

Les inégalités territoriales touchent les infrastructures, dont certaines concernent la santé.

Si la majorité des Français sont desservis par une eau conforme, les outre-mer rencontrent des difficultés propres. En particulier au sujet des infrastructures d'assainissement des eaux. Cet enjeu a été mis en lumière par la crise sanitaire qui a rappelé que l'hygiène jouait une place prépondérante dans la lutte contre la propagation des pathogènes.

Depuis 2018, la loi Egalim¹⁶⁸ mobilise les acteurs capables de venir en aide aux populations en état de précarité alimentaire, à travers le recours à l'aide alimentaire ou encore aux épiceries sociales et solidaires.

Pour répondre à cette situation, l'État a mis en place le plan d'action pour l'eau dans les départements et régions d'outre-mer et à Saint-Martin visant à améliorer le service d'assainissement et de distribution d'eau potable dans les départements et régions d'outre-mer.

Le système de santé français a révélé ses atouts et ses faiblesses pendant la crise sanitaire. En mai 2022, le bilan statistique faisait état de 37,5 millions de cas de Covid-19 confirmés ainsi que de 130 000 à 146 000 décès depuis le début de la pandémie. La crise a révélé la situation de dépendance de la France aux « chaînes de valeur » pour les besoins en matériels de santé. Des problèmes d'approvisionnement, notamment dans des chaînes de production vitales, par exemple de masques chirurgicaux, de médicaments essentiels ou de respirateurs, se sont fait ressentir lors de la première vague de la Covid-19. Ces problèmes ont posé la question d'une préparation perfectible de la France pour faire face à une telle crise¹⁶⁹. **L'aggravation du « renoncement aux soins »,** en particulier pendant le premier confinement, a mis en situation de risque les pathologies chroniques ou aiguës. En réponse, le Ségur de la santé, plan d'investissements de 19 milliards d'euros¹⁷⁰ dans le système de santé, devrait améliorer la prise en charge des patients.

Par ailleurs, le manque de valorisation des métiers du soin et de l'accompagnement s'est fait ressentir. Le Ségur de la santé prévoit de moderniser le système de santé français et d'améliorer le quotidien des soignants, qui, après avoir été en première ligne depuis le début de la pandémie, devront possiblement faire face à d'autres épidémies dans les années

¹⁶⁸ [Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, dite Egalim, du 18 octobre 2018.](#)

¹⁶⁹ Plusieurs missions ont été mandatées par le gouvernement pour établir un bilan de la réponse de la France à la crise de la Covid-19, comparée à d'autres pays. Les conclusions générales restent à venir.

¹⁷⁰ [Ségur de la santé de juillet 2020.](#)

à venir. 10 milliards d'euros de revalorisation des métiers de la santé et du médico-social auront été financés entre 2020 et 2022.

Pour renforcer la capacité de lutte contre de futures épidémies, l'État a assuré un soutien logistique et financier au système de santé, a renforcé ses moyens, sa flexibilité et a facilité la réorganisation des services de soins autour de la revalorisation des métiers de santé. En 2021, un objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM¹⁷¹) exceptionnellement dynamique a été acté dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022, afin de répondre à la crise et d'investir dans le système de santé.

La crise de la Covid-19 a également permis de mettre en lumière les problématiques de santé mentale.

Les effets des confinements successifs, changements de mode de vie et intégration de nouvelles habitudes, tels que l'isolement, le télétravail ou les gestes barrières, ont eu des effets sur le bien-être mental de la population. Selon Santé publique France¹⁷², en septembre 2022, la part de personnes déclarant avoir une perception positive de leur vie en général serait encore en baisse de 6,5 points par rapport à la période précédant l'épidémie. Les troubles anxieux se maintiennent à des niveaux élevés (26 % des Français) et les troubles dépressifs déclarés restent importants (18 % des Français). Le nombre de personnes exprimant des pensées suicidaires dans les 12 derniers mois a plus que doublé entre la période hors épidémie et septembre 2022, pour atteindre 12 % des répondants. Ce sont les personnes les plus isolées, telles que les étudiants et les personnes âgées qui ont été les plus touchées.

L'État a pris des mesures pour améliorer l'accès aux soins en santé mentale, notamment avec le dispositif MonPsy, entré en vigueur en 2022, qui prévoit un remboursement intégral de séances d'accompagnement psychologique dans le

cadre d'un parcours de soins simplifié. Mis en place précédemment, les « chèques psy¹⁷³ » rendent également les trois premières séances de psychothérapie gratuites pour les étudiants.

Priorité 4.2 - Limiter les atteintes à la santé humaine dues à un environnement dégradé

Les états de l'environnement et de la santé humaine (au même titre que la santé animale et la santé des végétaux, à travers l'approche *One Health* – une seule santé) apparaissent de plus en plus reliés entre eux.

Le sol français reste en proie à des dégradations multifactorielles, physiques et chimiques, dont des pollutions d'origines variées : pollutions liées notamment à la fertilisation agricole parfois mal maîtrisée et aux modes de culture (excès d'engrais¹⁷⁴, pesticides), ou pollutions accidentelles ou clandestines (enfouissement de déchets toxiques, décharges sauvages, particulièrement en outre-mer). La pollution des sols et des nappes peut avoir un impact direct sur la santé des Français. On constate qu'entre 2011 et 2015, la proportion des masses d'eau de surface de qualité médiocre, selon leur état écologique, a augmenté de plus de 3 points (13,6 % en 2018 contre 10,3 % en 2011)^{175 176}.

Si les indicateurs pour le suivi national des ODD¹⁷⁷ confirment une baisse depuis 2016 des ventes de produits phytopharmaceutiques, l'utilisation d'herbicides (maraîchage, arbres fruitiers, grandes cultures, etc.) reste prépondérante par rapport aux autres familles de produits, ce qui peut détériorer la qualité des sols et des nappes d'eau, mais aussi celle de l'air au moment de l'épandage. Les grandes exploitations **présentant une faible diversité des cultures arables¹⁷⁸** sont encore très nombreuses en France : elles réclament l'utilisation régulière de fertilisants et de moyens de protection phytopharmaceutique.

¹⁷¹ Dispositif de la Sécurité sociale française qui fixe les autorisations estimatives de certaines dépenses.

¹⁷² [Santé publique France, CoviPrev : une enquête pour suivre l'évolution des comportements et de la santé mentale pendant l'épidémie de Covid-19 \(site internet\), mis à jour en septembre 2022.](#)

¹⁷³ [Service-Public.fr, Santé Psy Étudiant : un site pour un suivi psychologique gratuit des étudiants \(site internet\), publié le 10 mars 2021.](#)

¹⁷⁴ Les engrais azotés sont fréquemment chargés de cadmium (Cd) métal lourd qui contamine les sols et la chaîne alimentaire. [L'étude de biosurveillance de la population française \(Esteban\)](#) montre une imprégnation générale de la population, y compris les enfants, par le cadmium.

¹⁷⁵ [Insee, Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable, 2021 \(ODD 6 : « Qualité des eaux de surface et souterraine »\).](#)

¹⁷⁶ Compte tenu des changements de méthode et de la progression des connaissances, il convient d'être prudent dans l'interprétation de l'évolution des résultats entre 2011 et 2015.

¹⁷⁷ [Insee, Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable, 2021 \(ODD 2 : « Diversité moyenne des cultures arables »\).](#)

¹⁷⁸ Les cultures arables comprennent les grandes cultures, les cultures maraîchères, les prairies artificielles et les terrains en jachère. Elles sont, à part le maraîchage, relativement moins intensives en phytosanitaires que les vignes et vergers.

Le plan Écophyto¹⁷⁹, lancé depuis 2008, vise notamment à réduire la dépendance aux produits phytopharmaceutiques (- 50 % d'ici 2025) et à accroître la protection des populations¹⁸⁰. En 2020, le NODU¹⁸¹ agricole s'établit à 88,5 Mha et l'indicateur provisoire du NODU 2021 s'établit à 85,7 Mha, en baisse depuis 2016¹⁸².

Le plan et la réglementation en vigueur prévoient de mieux encadrer leur usage à proximité des habitations, de mieux protéger les personnes travaillant à proximité des zones d'épandage et de renforcer les dispositions actuelles de protection des lieux accueillant des personnes vulnérables. L'État s'est également engagé à accompagner la profession agricole dans la réduction de l'usage de ces produits, afin notamment de leur proposer des alternatives à ces produits problématiques.

Des évolutions législatives et réglementaires ont durci les conditions d'utilisation de ces produits, tandis que de plus en plus de collectivités ou d'organismes comme Voies navigables de France (VNF) ou l'Office national des forêts (ONF) ont pu se déclarer « Zéro phyto ».

En plus des produits phytopharmaceutiques, les perturbateurs endocriniens se retrouvent dans de nombreux objets et produits de la vie courante (produits ménagers, détergents, produits de traitement des cultures, cosmétiques, produits alimentaires, etc.). Ils sont présents dans l'environnement du fait d'une contamination des différents milieux (eaux, sédiments, sols, air, etc.).

En 2020, une liste de perturbateurs endocriniens (PE) a été publiée et partagée avec les autres pays européens, à la suite d'un travail d'expertise sur les risques qu'ils peuvent représenter pour la santé. Pour la population,

les principales sources d'exposition aux PE sont l'ingestion, l'inhalation ou le contact cutané. La stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens de 2019 vise à former les professionnels de la santé et à informer la population de leur danger potentiel. La Commission européenne révisé les règlements qui s'appliquent quant aux objets du quotidien, pour protéger la population. Une stratégie mettra ensuite en place un système d'identification juridiquement contraignant pour les perturbateurs endocriniens à travers l'Union européenne.

Alors que les dangers potentiels de ces substances sont de mieux en mieux connus, il est encore difficile de supprimer les plus nocifs d'entre eux, à l'exception du Bisphénol A, interdit depuis 2015 dans la composition des contenants alimentaires. Le plan national de santé publique vise à réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens, en particulier pendant la grossesse et la petite enfance.

Dans un autre domaine, le plan Écoantibio 2017-2022 porte sur la réduction de l'exposition des animaux aux antibiotiques¹⁸³. Ses résultats sont très bons : un recul de 47 % en 10 ans de l'exposition des animaux aux antibiotiques¹⁸⁴.

Priorité 4.3 - Assurer une agriculture et une alimentation sûres, saines et durables pour tous et à toutes les échelles

La France a lancé la concertation sur le pacte et la loi d'orientation et d'avenir agricoles, en présence de toutes les parties prenantes. L'objectif est de réfléchir collectivement aux actions à mener autour de quatre axes, dont l'un porte sur la transition et l'adaptation face au climat.

¹⁷⁹ Le [plan Écophyto II+ de 2018](#) matérialise les engagements pris par le Gouvernement et apporte une impulsion pour atteindre l'objectif de réduire les usages de produits phytopharmaceutiques de 50% d'ici 2025 et de sortir du glyphosate d'ici fin 2020 pour les principaux usages et au plus tard d'ici 2022 pour l'ensemble des usages.

¹⁸⁰ Au total, 71 millions d'euros sont consacrés chaque année au plan Écophyto II+, au niveau national comme régional, grâce au prélèvement d'une redevance sur les ventes de produits phytopharmaceutiques. Ces moyens financiers permettent par exemple de mener des actions visant à accélérer le retrait des substances les plus préoccupantes, soutenir la recherche et l'innovation, protéger la santé humaine et la biodiversité ou encore accompagner les agriculteurs vers la transition agro-écologique.

¹⁸¹ Le NODU (ou NOMBRE de Doses Unité) est un indicateur de suivi qui permet de s'affranchir des substitutions de substances actives par de nouvelles substances efficaces à plus faible dose. En effet, pour calculer le NODU de chaque substance, la quantité vendue est rapportée à une dose unité (DU) qui lui est propre, correspondant à la dose maximale de cette substance active applicable lors d'un traitement « moyen » une année donnée, sur l'ensemble des cultures, à l'échelle nationale.

¹⁸² Les substances classées « CMR » présentent un caractère cancérigène, mutagène, ou toxique pour la reproduction. L'indicateur étant basé sur des données d'achat, il est sensible aux effets de stockage-destockage interannuels (comme c'est le cas entre 2018 et 2019). La réalisation du calcul avec des données triennales permet de lisser ces effets.

¹⁸³ [Plan Éco Antibio 2017-2021 : Réduire l'utilisation des antibiotiques de 2017.](#)

¹⁸⁴ [Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire - Exposition de nos animaux aux antibiotiques a baissé de près de 50 %.](#)

La baisse des revenus et l'augmentation de la précarité financière, liées à la crise de la Covid-19, ont eu un impact direct sur l'alimentation. Les difficultés rencontrées par les populations les plus fragiles pour accéder à une nourriture saine ont augmenté, malgré les mécanismes d'aide alimentaire. On observe une augmentation du recours à celle-ci, avec plus 10 % d'inscrits pour la campagne d'hiver des Restos du cœur, de 10 à 15 % d'ayants droit supplémentaires à la Croix Rouge et entre 20 et 25 % de nouveaux bénéficiaires pour la Fédération des banques alimentaires en novembre 2020. Pour répondre à cet enjeu et éviter le basculement de ces populations dans la pauvreté, l'État a déployé de nombreuses mesures, notamment à travers les 27 milliards d'euros du volet de cohésion sociale du plan France relance, dont 6 milliards sont destinés à la lutte contre la pauvreté. Les nouvelles mesures pour prévenir et lutter contre la pauvreté, annoncées par le Premier ministre en juillet 2020 à l'Assemblée nationale, prévoient un soutien financier de 94 millions d'euros au secteur de l'aide alimentaire.

Pendant cette période, les restaurants universitaires ont mis à disposition deux repas par jour au tarif d'un euro pour tous les étudiants. Cette mesure est une bonne illustra-

tion de l'enjeu que représente la restauration collective sur lequel l'État doit investir pour répondre aux problématiques de précarité alimentaire. En 2022, un effort important en faveur de l'aide alimentaire pour aider les associations a été financé à hauteur de 95 millions d'euros de crédits supplémentaires obtenus en lois de finances rectificatives. En complément de ces crédits, un fonds pour une aide alimentaire durable dotée de 60 millions d'euros est mis en place dès 2023 notamment pour financer des approvisionnements supplémentaires en denrées des associations habilitées à la distribution de l'aide alimentaire. Ces moyens nouveaux s'inscrivent dans la suite des travaux de la convention citoyenne pour le climat et de la loi Egalim et ils sont ancrés au sein du Cocolupa. Ce fonds poursuit les objectifs d'amélioration de la qualité nutritionnelle et gustative de l'approvisionnement en denrées de l'aide alimentaire, la réduction de l'impact environnemental du système d'aide alimentaire et le renforcement et l'évolution des dispositifs locaux de lutte contre la précarité alimentaire afin de répondre aux objectifs de la lutte contre la précarité alimentaire (ancrage territorial, couverture des zones sous dotées).

Synthèse des réflexions et recommandations issues de la Conférence contributive

*initiée et organisée par l'Institut Open Diplomacy le 22 mai 2023,
ouverte aux membres de la Communauté Agenda 2030 française
rédigée par la commission de cet institut*

À l'issue de leur journée d'échanges, les membres de la conférence contributive ont identifié des axes d'action pour favoriser l'atteinte de cet enjeu. La synthèse de leur contribution, telle qu'elle ressort de leurs échanges, est reproduite ci-après, en complément de la Revue nationale volontaire.

« Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable »

① **Aligner notre politique agricole avec nos objectifs en matière de développement durable**

Nous recommandons que la France accélère la modification de sa stratégie d'import-export de produits agricoles. L'enjeu est de privilégier rapidement la production nationale en vue d'une consommation nationale. L'objectif final est de réduire simultanément les risques de dépendances alimentaires tout comme l'empreinte écologique mondiale du secteur primaire français. Ces efforts doivent tenir compte de nos objectifs de solidarité alimentaire envers nos principaux partenaires internationaux. Cette évolution de notre politique agricole devra également passer par une modification des instances consultatives appuyant les autorités compétentes en la matière : une meilleure représentativité des acteurs de la société civile y est attendue afin de limiter, au maximum, les influences de certains groupes d'intérêt.

② **Transformer nos modes d'alimentation en profondeur**

Nous appelons à la création d'un plan de transformation des modes d'alimentation visant à réduire, d'ici 2030, d'au moins 30 % et si possible jusqu'à 50 % la consommation de viande, de produits laitiers, d'œufs et de poissons. Face au défi culturel auquel cette ambition va se confronter, nous mettons en exergue le rôle déterminant joué par l'exemplarité de la puissance publique, passant par une commande publique visant une alimentation moins carnée dans la restauration collective des administrations comme de l'enseignement, du primaire au supérieur. Nous recommandons également la production partenariale, entre l'État, les collectivités et les associations de consommateurs, de récits positifs expliquant les bénéfiques objectifs, pour la santé comme pour l'environnement, d'une alimentation plus végétale. Pour rendre tous ces efforts possibles, l'État devra soutenir, par toutes les mesures réglementaires et fiscales possibles, le développement d'une filière de production de protéines végétales en France. Plus largement, nous recommandons que la France engage tous les efforts utiles au développement de filières agro-écologiques par une réorientation adaptée des moyens de la politique agricole commune et une gestion intégrée et durable des ressources en eau.

③ **Améliorer l'efficacité des dispositifs de lutte contre les publicités nocives**

Nous prenons acte du fait que les mesures adoptées pour lutter contre les publicités pour des produits gras, salés ou sucrés sont partiellement efficaces. Nous appelons à la création d'une mission conjointe de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) et de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) pour étudier les mécanismes de contournement employés par les publicitaires. Une telle mission doit également étudier la faisabilité d'étendre ces interdictions aux produits agricoles d'origine animale.

④ Enrichir et déployer rapidement le 4^e Plan national santé environnement

D'une part, nous soulignons l'importance de mettre en œuvre rapidement les dispositions déjà prévues par le 4^e Plan national santé environnement comportant de nombreuses innovations utiles pour concrétiser l'approche « Une seule santé » de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). D'autre part, nous soulignons l'opportunité d'enrichir ce Plan, sans attendre le suivant, avec de nouveaux éléments. Nous soulignons l'utilité des approches de santé intégrative pour améliorer l'efficacité des politiques de prévention, par exemple en créant un « bilan santé-environnement » permettant à chacun de faire le point sur son alimentation et son état de santé mentale. Nous préconisons également de consolider ce Plan par des mesures relatives à la formation des personnels de santé et d'éducation pour lutter contre les addictions, y compris les nouvelles formes d'addiction comme celles liées à l'emploi continu d'écrans notamment chez les plus jeunes.

⑤ Consolider le système de soins français par de nouvelles mesures transformatrices

S'agissant des politiques de santé au sens strict, nous recommandons la reconnaissance du statut de proche aidant au moyen de droits sociaux leur étant attribués (congé payés, cotisation à la retraite et soutiens de toute nature pour concilier « vie professionnelle » et « vie personnelle »). Nous recommandons, par ailleurs, une politique plus exigeante dans la répartition des professionnels de santé à l'issue de leur formation afin d'éliminer rapidement les déserts médicaux, par la contrainte d'affectations géographiques comparables à celles de l'Éducation nationale.

Initiative exemplaire relative à l'ODD 6

Dès 2015, de manière pionnière en France, Calydial, établissement de santé rénale associatif, installait un traitement d'eau de dernière génération couplé à un système de fabrication sur place des concentrés acides – par la suite dupliqué sur d'autres sites Calydial. Le dernier, installé en 2022, doit permettre une économie de 40 % de l'eau consommée. C'est l'équivalent d'une piscine olympique par an. Les soignants n'ont plus à porter des dizaines de bidons d'acides avant chaque séance de dialyse : la production et la distribution sont automatisées grâce à une tuyauterie desservant tous les générateurs. On comprend leur engouement pour cette innovation ! Cette initiative sert d'exemple en matière d'éco-conception globale : il permet une réduction de la consommation d'eau, de l'impact carbone, des déchets plastiques... et l'amélioration des conditions de travail des soignants. Alors que l'hémodialyse représente une consommation annuelle directe de plus de 3 millions de m³ d'eau potable en France, Calydial prouve que les petits acteurs, souples et réactifs, participent à leur échelle et sur leur territoire aux efforts d'innovation, de sobriété et de transition écologique de la France.



Paroles du porteur de projet : « Je suis fière et heureuse de l'engagement sociétal de l'équipe Calydial, en particulier notre action pionnière de réduction de la consommation d'eau en dialyse, ressource si précieuse et menacée ».

Dr. Agnès CAILLETTE-BEAUDOIN, directrice générale de Calydial, médecin-néphrologue



Enjeu 5

Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriales

Les points essentiels

L'Agenda 2030 ne peut se faire sans les citoyens : les faire participer aux politiques publiques contribue à améliorer la décision publique et est indispensable pour que celles-ci soient durables.

C'est donc dès la conception des politiques publiques, et tout au long de leur mise en œuvre jusqu'à leur évaluation qu'il convient d'assurer une participation effective de l'ensemble des publics à tous les échelons. Une attention particulière doit être apportée aux personnes les plus vulnérables pour ne laisser personne de côté, au risque de renforcer les inégalités existantes. La posture, l'écoute, la transparence et la reddition de compte des institutions induites par la sincérité de ces démarches doivent permettre non seulement de créer de la confiance entre les acteurs, mais aussi d'instaurer une dynamique de mobilisation et de responsabilisation plus encline à favoriser les transformations des modes de vie.

Pour ancrer l'Agenda 2030 dans la réalité quotidienne des citoyens et la diversité des territoires, il est nécessaire de donner l'accès à tous aux services essentiels, de soutenir et d'encourager les acteurs qui innovent et développent l'activité économique, c'est-à-dire de libérer les énergies créatrices, d'accompagner les désirs d'engagement citoyen et de donner le pouvoir aux territoires qui se mobilisent pour un changement des comportements et des modes de faire.

Le Gouvernement, les administrations, les parlementaires et les collectivités territoriales ont de plus en plus recours aux démarches de participation citoyenne. Elles sont favorisées par l'existence de textes et de procédures, ainsi que des dispositifs de consultation permettant l'information, la consultation, la concertation et la co-construction avec le public. Si l'échelon local a été pionnier dans le domaine, depuis quelques années les consultations nationales se multiplient. Elles revêtent plusieurs formes : en ligne ou non, grand public, parfois organisées dans le cadre d'États généraux, d'assises ou de concertations institutionnelles.

Lancé en 2022 à l'initiative du Président de la République, le Conseil national de la refondation (CNR) a ainsi pour objectif d'échanger ensemble et de manière constructive afin d'apporter des solutions aux défis à venir. Il s'articule autour de trois niveaux : un CNR plénier, des CNR thématiques nationaux et des concertations territoriales. Les thématiques croisent celles de l'Agenda 2030 avec notamment l'école, la santé, les freins à l'emploi ou encore la transition écologique.

ENJEU 5

Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriales.

PROGRÈS ACCOMPLIS



CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION
+ DE **300 000**
CONTRIBUTIONS
EN 2022



537 COLLECTIVITÉS
+ DE 50 000 HABITANTS



RÉDIGENT
UN RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE
DE **DÉVELOPPEMENT DURABLE**
AVANT ADOPTION DU BUDGET

EN VOIE D'AMÉLIORATION



CONCERTATION ENTRE LES ACTEURS
POUR DÉFINIR

**UN PROGRAMME
D' ACTIONS**

MISE EN PLACE
D' **AGENDAS 2030** LOCAUX



DÉVELOPPEMENT
DES PROJETS
D' **ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE
ET TERRITORIALE**

+ 37 % SUR LA PÉRIODE 2015-2019



OBJECTIFS

- RATIONALISER L'UTILISATION DES RESSOURCES
- UTILISER LES **FLUX SORTANTS** COMME **INTRANTS**

DÉFIS IMPORTANTS À RELEVER

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES RENCONTRENT
DES **DIFFICULTÉS** POUR MOBILISER
LA POPULATION DANS LA VIE DU TERRITOIRE



ÉTAT DES LIEUX

Dès 1992, le Sommet de Rio de Janeiro consacrait une place particulière aux collectivités territoriales, avec la création de l'Agenda 21 local qui avait vocation à décliner les principes du développement durable de façon concrète à l'échelle des pouvoirs locaux volontaires. En 2015, l'Agenda 2030 a marqué une nouvelle étape dans l'intégration du développement durable par les collectivités territoriales.

Depuis, l'Agenda 2030 est perçu comme un outil pour les collectivités au service de leur projet de territoire, pour mettre en cohérence les politiques et les actions au service de la durabilité.

Partout sur le territoire, la contribution des citoyens à l'action publique, mobilisation nécessaire pour qu'elle puisse être durable, s'appuie à la fois sur l'expertise et l'initiative citoyennes. La participation citoyenne implique une plus forte redevabilité sur les décisions politiques et s'inscrit ainsi en complémentarité de la démocratie représentative, au cœur de la République.

PROGRÈS ACCOMPLIS

Pour contribuer à l'enjeu 5 de la feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 « Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriales », différentes initiatives sont déployées sur le territoire national dans l'objectif de favoriser le dialogue et la réduction des inégalités territoriales.

Priorité 5.1 - Soutenir des initiatives locales d'expérimentation et d'innovation territoriales pour un changement des comportements et des pratiques

L'échelon local est le maillon clé pour faire de la transformation une réalité. Le foisonnement d'initiatives dans les territoires rend possible la transformation. La prise de conscience de la nécessité de faire participer les citoyens à l'élaboration des politiques publiques est de plus en plus prégnante dans les collectivités territoriales.

Depuis quelques années, **le rôle de la collectivité locale évolue**. En fonction de son contexte local, de son histoire et de ses ambitions, chaque ville adopte des méthodes différentes : création de laboratoires d'innovations urbains, mise en place de politique de démocratie participative, co-construction de projets municipaux avec les

citoyens, élaboration des budgets municipaux avec les habitants, développement de partenariats multiacteurs, etc. Autant de formes collaboratives visant l'amélioration de la qualité de vie des populations et des projets ou actions locales.

Sur les territoires de nombreux outils destinés aux collectivités territoriales pour mettre en œuvre l'Agenda 2030 ont été développés.

Certaines collectivités territoriales ont fait le choix de s'appuyer sur l'Agenda 2030 pour analyser et réinterroger leurs politiques et programmes locaux au regard des 17 ODD, dans la perspective d'initier ou de renforcer leur contribution aux objectifs nationaux de transition écologique.

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, plusieurs outils ont été développés afin d'éclairer et d'évaluer les démarches territoriales de développement durable. Des outils de visualisation ont été créés sur la base de données objectives. L'État assure la diffusion d'indicateurs territoriaux cohérents avec l'Agenda 2030¹⁸⁵. Ces indicateurs, accessibles à tous, peuvent être utilisés pour le pilotage et le suivi du développement durable et de la planification écologique à l'échelle des territoires.

¹⁸⁵ [Indicateurs territoriaux de développement durable.](#)



La ville de Strasbourg, a engagé un travail d'alignement budgétaire sur les ODD pour les budgets de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg. En 2019, l'analyse, ligne à ligne de ses budgets d'investissement, de fonctionnement et budgets annexes, a permis de confirmer la pertinence du cadre onusien pour un pilotage plus intégré des politiques publiques de durabilité de ces deux collectivités.

Priorité 5.2 - Lutter contre la fracture territoriale et renforcer la proximité du service public

Alors que la crise sanitaire a transformé nos habitudes, avec un passage massif aux outils numériques, notamment dans les services public aux citoyens, l'accès au numérique sur l'ensemble du territoire reste une priorité de la France¹⁸⁶ afin de « ne laisser personne de côté ». L'objectif est de parvenir à la généralisation de la fibre sur l'ensemble du territoire, au plus tard fin 2025. En 2022, d'ores et déjà, 86 % de personnes sont connectées au haut débit contre seulement 64,4 % en 2010 et une proportion semblable de personnes utilisent internet régulièrement.

La fracture numérique se réduit progressivement.

Parallèlement, dans une volonté de la France de rapprocher le service public des usagers, le réseau des maisons France services est déployé depuis 2019. Amenant le service public au cœur de chaque territoire, ce sont des lieux de conseils sur les démarches administratives ou encore d'aide sur l'utilisation des services numériques. Au total, 2 379 maisons ont été labellisées à date de la fin 2022. Elles ont notamment pour objectif de répondre à l'illectronisme, qui touche plus particulièrement les plus de 65 ans et les classes populaires, dont 20 % n'effectuent aucune démarche en ligne.

Les enjeux territoriaux sont protéiformes. Aussi, pour accompagner les transitions

écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, la France a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : **le contrat de relance et de transition écologique (CRTE)**. Le CRTE¹⁸⁷, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales. Chaque acteur contribue à une feuille de route commune, un agenda programmatique partagé, pour réussir les transitions à l'œuvre, et apporter des réponses concrètes aux besoins locaux tout en contribuant aux grands objectifs environnementaux, économiques et sociaux du pays.

Priorité 5.3 - Renforcer la contribution des citoyens à l'action publique

Les collectivités territoriales, comme le Gouvernement, les administrations, les parlementaires ont de plus en plus recours aux démarches de participation citoyenne : ateliers citoyens¹⁸⁸, consultations ouvertes en ligne, ateliers participatifs, etc. permettant le renforcement de la participation en continu des citoyens à l'action publique. De nombreuses consultations ont été organisées ces dernières années par les administrations sur d'importantes décisions publiques, de grandes réformes et des projets de loi.



La France dispose de textes et procédures (droit de pétition locale, droit d'initiative citoyenne, enquêtes publiques, débats publics organisés par la Commission nationale du débat public, consultations ouvertes sur Internet, Charte de l'Environnement, Charte de la participation du public...) permettant l'information, la consultation, la concertation et la

¹⁸⁶ [Loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dite loi engagement et proximité, du 27 décembre 2019.](#)

¹⁸⁷ Au 21 février 2023, 841 CRTE ont été signés et engagés.

¹⁸⁸ C'est une méthode de délibération collective qui permet à un groupe de citoyens tirés au sort, non spécialistes d'un sujet, de se prononcer sur une question publique qui fait l'objet d'un débat, afin d'éclairer la décision politique.

co-construction avec le public. Les collectivités locales ont animé dès le début des années 1990 la participation du public.

Lancé en 2022 à l'initiative du Président de la République, le **Conseil national de la refondation** a pour objectif d'échanger ensemble et de manière constructive afin d'apporter des solutions aux défis à venir. La structuration est la suivante :

- **CNR plénier** : il réunit des acteurs très différents de la vie nationale pour s'exprimer sur les grands défis du pays et les amener à partager les contraintes des autres ;
- **CNR thématique** : les ateliers thématiques portent sur les grandes transitions de notre époque en réunissant tous les acteurs pertinents. Parmi les 9 thématiques, il y a notamment : travail, bien vieillir, climat et biodiversité, jeunesse, logement, notre école ou encore notre santé ;
- **CNR territorial** : des concertations territoriales réunissant les acteurs du territoire sur des sujets essentiels pour notre vie quotidienne comme l'école, la santé, les freins à l'emploi ou encore la transition écologique dans les territoires. Il s'agit de partir de la réalité vécue des Français, dans sa diversité territoriale, pour proposer des innovations, des expérimentations, des solutions pragmatiques aux problèmes rencontrés.

Depuis le lancement en septembre 2022, plus de 300 000 contributions ont été recueillies sur la plateforme nationale.

En 2020, la **Convention citoyenne pour le climat** a remis 149 propositions visant à faire baisser d'au moins 40 % les émissions de GES d'ici 2030. Cette expérience inédite avec ses résultats et ses traductions, notamment législatives au travers de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, constitue une référence, y compris au plan international, pour repenser la participation des citoyens au débat public.

Au plan national toujours, le mouvement de partenariat pour un gouvernement ouvert¹⁸⁹



Les rencontres du développement durable (RDD) - (Institut Open Diplomacy)

L'objectif de ces RDD est d'aider les citoyens à se faire une opinion sur les enjeux du développement durable grâce à des débats riches et accessibles au plus grand nombre.

Ce grand rendez-vous démocratique permet ainsi à tous ceux qui le souhaitent de s'emparer des enjeux de la transformation de notre monde à travers de nombreux débats gratuits, organisés avec des experts, des décideurs, des dirigeants d'entreprises, des responsables politiques...

La dernière édition qui s'est déroulée sur trois mois comptait huit étapes : Paris, Metz, Bordeaux, Nantes, Montpellier Lyon, Dijon et Berlin prévues pour faire vivre l'événement sur tout le territoire et accueillir de nouveaux publics tels que les jeunes des écoles supérieures.

Lors des deux dernières rencontres l'étape parisienne a coïncidé avec **l'anniversaire de l'adoption de l'Agenda 2030, qui est chaque année un temps fort de rassemblement, d'échanges et de réflexions avec les acteurs de la société civile engagé porté par la France.**

mobilise des dizaines d'institutions publiques, d'administrations et de collectivités territoriales. Plusieurs actions ont été engagées en faveur de la transparence, de l'ouverture, de l'efficacité et de la responsabilité. Le troisième plan d'action national (2021-2023)¹⁹⁰ confirme l'engagement de la France en faveur de la participation citoyenne et de la transparence de l'action publique. Il prévoit l'engagement de nouveaux acteurs parmi lesquels la Cour de cassation, le Conseil d'État, la Commission de l'informatique et des libertés, l'autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Conseil supérieur de l'audiovisuel jusqu'au 1^{er} janvier 2022) ou encore le Conseil national du numérique.

De nombreuses actions sont par ailleurs conduites pour améliorer l'ouverture des

¹⁸⁹ Le partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) regroupe 78 pays, dont la France, qui agissent à travers le monde pour la transparence de l'action publique, pour sa co-construction avec la société civile et pour l'innovation démocratique.

¹⁹⁰ [3^e plan d'action national du partenariat pour un gouvernement ouvert, 2021.](#)

données publiques, la transparence de l'action publique (baromètre des résultats de l'action publique...), mais aussi s'engager pour la qualité de l'accueil, la qualité de service et la relation aux usagers.

Les questions d'ouverture des données et de démocratie numérique concernent un grand nombre de collectivités locales, de toutes tailles et de tous types. Au cours des dernières années, ces questions se sont diffusées au sein



des collectivités locales. Les attentes de celles-ci en matière d'outils numériques de participation restent très fortes. Les dispositifs numériques ont pris une place centrale dans la « boîte à outils » participative de certaines collectivités locales comme à Grenoble, Nantes, Rennes, Angers, Métropole de Lille, Nîmes Métropole ou encore Bordeaux Métropole. Les plateformes numériques de consultation ou de débat sont les dispositifs les plus fréquents après les dispositifs ponctuels portant sur l'urbanisme et l'aménagement et les conseils de quartier.

Les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants à fiscalité propre, ont l'obligation de présenter, avant adoption de leur budget, **un rapport sur la situation en matière de développement durable. Depuis 2021, l'Agenda 2030 constitue le cadre de référence du rapport.** Il s'agit ainsi d'assurer la cohérence des politiques publiques et des objectifs poursuivis aux niveaux local, national et international avec ceux de l'Agenda 2030 pour le

développement durable. Ce document a pour objet de réaliser un bilan des politiques, programmes et actions, et du fonctionnement de la collectivité, au regard du développement durable, en vue d'identifier des pistes d'amélioration, et servir d'appui au débat budgétaire. Il concerne plus de 500 collectivités.



Les **projets alimentaires territoriaux (PAT)** sont une bonne illustration de l'émergence de projets collectifs, systémiques qui visent à rapprocher, sur un même territoire, l'ensemble des acteurs d'une chaîne de valeur. Il s'agit ici de l'alimentaire, avec l'association des producteurs aux consommateurs, en passant par les transformateurs, les distributeurs ou encore les acteurs de la restauration collective. Les PAT répondent à des enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation, mais aussi de santé publique, de développement économique, de justice sociale, de préservation de l'environnement et d'adaptation au changement climatique, avec des objectifs de transition agricole et alimentaire. Le plan France Relance a permis d'amplifier le soutien de l'État au déploiement des PAT. Au 1^{er} avril 2022, plus de 370 PAT étaient ainsi labellisés et tous les départements avaient au moins un PAT sur leur territoire.

EN VOIE D'AMÉLIORATION

Priorité 5.1 - Soutenir des initiatives locales d'expérimentation et d'innovation territoriales pour un changement des comportements et des pratiques

Des mobilisations d'acteurs du territoire à soutenir et à développer pour construire un Agenda 2030 local. En s'appuyant sur l'Agenda 2030, certaines communes mobilisent les acteurs de leur territoire pour construire une

vision partagée du territoire et mettre en place un **Agenda 2030 local**, décliné par un programme d'actions. Le programme est l'aboutissement d'une concertation et d'un travail collaboratif entre acteurs – collectivité, entreprises, associations, citoyens...–, comme à **Venelles**¹⁹¹, **Longvic**¹⁹², **Niort**¹⁹³ ou **Evian**¹⁹⁴. Afin de lancer la dynamique et mettre en place un programme, des acteurs associatifs proposent des accompagnements, tels que l'association Notre Village. Cette association soutient des

¹⁹¹ [Les actions prioritaires de l'Agenda 2030 de la ville de Venelles.](#)

¹⁹² [Plan d'action de la ville de la ville de Longvic.](#)

¹⁹³ [Feuille de route niortaise vers les ODD.](#)

¹⁹⁴ [Evian, ville pilote du développement durable.](#)

communes rurales dans leurs démarches de développement durable et décerne un label¹⁹⁵, marque de reconnaissance de l'engagement des communes ; plus de 45 Agendas 2030 local ont été labellisés « Notre Village », depuis 2017.

Promouvoir l'Agenda 2030 auprès des populations, un fort enjeu d'acculturation. De nombreuses actions de sensibilisation, de formation, de partage d'expériences et de bonnes pratiques ont été mises en œuvre depuis 2016. Elles sont à poursuivre pour favoriser l'intégration de l'Agenda 2030 par les acteurs.

Pour faciliter l'utilisation et l'appropriation de l'Agenda 2030 par les territoires et les citoyens, des outils ont été produits (boîte à outils, guides d'accompagnement). Les efforts doivent néanmoins se poursuivre pour faire connaître l'Agenda 2030 et favoriser sa déclinaison.

Priorité 5.2 - Lutter contre la fracture territoriale et renforcer la proximité du service public

La fracture territoriale traverse tous les territoires. Des inégalités demeurent ou s'accroissent entre villages ruraux, petites villes et métropoles créatrices de richesses et d'emplois et en leur sein. Le difficile accès des territoires ruraux aux services publics, notamment, appelle à consolider la densité du maillage physique et à faciliter l'accès via d'autres canaux, numérique notamment.

Le plan très haut débit permettra la couverture numérique des territoires. Parallèlement, le déploiement des maisons France services va se poursuivre selon deux axes : l'élargissement de l'offre de services disponibles et l'élargissement du nombre d'utilisateurs. Ceci pour permettre un accès à tous sans discrimination, en assurant un maillage territorial complet.

Les CRTE sont maintenant déployés sur l'ensemble du territoire. L'objectif est d'amplifier leur dynamique et notamment d'y accentuer la prise en compte des enjeux du développement durable pour en faire le support naturel de la déclinaison territoriale de la planification écologique.



Afin de **vulgariser les ODD et entraîner une participation plus importante des acteurs locaux**, le Comité 21 organise, depuis 2017, le **Tour de France des ODD**.

Il a pour objectif de faire découvrir l'Agenda 2030 à toutes les organisations et à tous les individus du territoire qu'il traverse. Il permet de valoriser les initiatives contribuant aux ODD et d'identifier comment les acteurs peuvent interagir pour atteindre leurs objectifs de durabilité. Ces manifestations multi-acteurs, participatives et fédératrices, qui ont eu lieu dans différentes régions métropolitaines et ultramarines ont permis de débattre des enjeux globaux, de s'inspirer des réalisations innovantes et de décliner les ODD à l'échelle locale. Douze étapes régionales ont été organisées sur la période 2018-2022, réunissant plus de 3 000 participants. Une étape de bilan et de capitalisation de cette démarche est prévue au 1^{er} trimestre 2023, visant à apporter un éclairage sur la territorialisation des ODD.

Priorité 5.3 - Renforcer la contribution des citoyens à l'action publique

Pour améliorer la participation citoyenne quelle que soit l'échelle de territoire concernée, il est nécessaire d'accompagner les populations afin qu'elles acquièrent, au fur et à mesure, une culture de la participation. Pour favoriser l'intelligence collaborative et la co-construction, les pratiques participatives devront évoluer vers plus de transparence dans l'explicitation des choix effectués et l'apport global de la participation.

Le développement d'une culture de la participation à l'échelle locale prendra du temps, et nécessitera la mise à disposition d'espaces de dialogue et d'échange entre les différentes parties prenantes. Une meilleure information des citoyens, l'ouverture et la transparence des processus de décision, la prise en compte d'idées citoyennes dans

¹⁹⁵ [Le label Notre Village Terre d'Avenir.](#)

l'action publique, l'inclusion des publics, la création d'espaces délibératifs, le développement de la compétence politique des citoyens... autant d'étapes identifiées comme nécessaires à mettre en place pour une participation citoyenne renouvelée.

De nombreuses collectivités locales indiquent évaluer leurs dispositifs participatifs. La participation citoyenne est souvent un axe stratégique de la mandature pour une grande majorité des collectivités locales. Cependant, cet engagement est rarement formalisé par une délibération.

DÉFIS À RELEVER

Internet a permis de faire participer la société civile à grande échelle et d'associer des publics jusqu'ici éloignés de ce genre de démarches, comme les jeunes. Si le numérique contribue à faciliter et à élargir le champ de la participation, il a aussi ses limites. Les consultations sur Internet permettent le recueil des opinions, mais beaucoup moins une délibération. Le numérique tend à reproduire les biais et les inégalités observées dans les consultations menées dans la sphère administrative et politique traditionnelle. À ce constat s'ajoute la fracture numérique, comme on l'a vu précédemment : certaines catégories de la population n'ont pas accès à Internet ou le bagage technique nécessaire pour pouvoir effectivement contribuer en ligne.

Les collectivités territoriales rencontrent des difficultés dans la mise en place de démarches participatives. La non-représentativité de la participation ressort très nettement comme une préoccupation majeure des collectivités territoriales. Nombre de collectivités font état d'une difficulté à mobiliser certains groupes de la population : les jeunes, les classes populaires, les ressortissants étrangers, mais aussi les ménages avec enfants et les actifs.

Une acculturation des populations et des territoires à l'Agenda 2030 qui demeure un fort enjeu. Le déploiement de l'Agenda 2030 sur les territoires repose sur une appropriation par un plus grand nombre et plus grande diversité d'acteurs. Au-delà d'une « simple » sensibilisation, il s'agit de donner à voir sa plus-value opérationnelle pour une transformation des modes de faire et d'organisation au service



Sur l'engagement de l'Assemblée nationale, la « maison du peuple », sa présidente a souhaité « ouvrir grand les portes de l'Assemblée nationale » aux Français, en accueillant en 2022 l'étape parisienne des RDD.

Elle a rappelé qu'elle souhaitait développer une nouvelle méthode de travail parlementaire en y intégrant les Objectifs de développement durable. « Ces ODD doivent guider le travail du Parlement » comme l'indique la résolution relative à l'intégration des ODD dans le processus législatif adoptée le 26 novembre 2020.

de territoires inclusifs et résilients. Dans cet objectif, des actions de différentes natures seront encore conduites, visant un changement de posture des acteurs, la capacité à réinterroger les politiques, les projets, les actions pour les inscrire à la fois en réponse au projet de territoire et en contribution aux ODD.

Mobiliser les acteurs territoriaux pour déployer l'Agenda 2030 reste un enjeu quotidien. **Il est essentiel de rendre toujours plus opérationnel l'Agenda 2030 afin que chacun contribue à l'atteinte des ODD.** Parmi les démarches qui se déploient aujourd'hui (diagnostic, amélioration continue, rapport développement durable...) des collectivités identifient l'intérêt d'une revue locale volontaire pour renforcer le pilotage en référence à l'Agenda 2030.



SDG Champions France est une association qui a pour objectif de faciliter dans le monde entier la mise en œuvre de projets et de politiques évalués comme contribuant aux 17 ODD et à leurs 169 cibles. Pour cela, elle bâtit avec ses partenaires des applications *4allSDGs* sur le même modèle que l'application *Water4allSDGs* mise en ligne par le Partenariat français pour l'eau pour de grands domaines d'activités. Aujourd'hui, par exemple, en partenariat avec l'Unesco, elle construit l'application *Education4allSDGs* qui permettra d'évaluer les impacts positifs et négatifs d'une politique ou d'un projet d'éducation vis à vis des 17 ODD.

Synthèse des réflexions et recommandations issues de la Conférence contributive

*initiée et organisée par l'Institut Open Diplomacy le 22 mai 2023,
ouverte aux membres de la Communauté Agenda 2030 française
rédigée par la commission de cet institut*

À l'issue de leur journée d'échanges, les membres de la conférence contributive ont identifié des axes d'action pour favoriser l'atteinte de cet enjeu. La synthèse de leur contribution, telle qu'elle ressort de leurs échanges, est reproduite ci-après, en complément de la Revue nationale volontaire.

« Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale »

① À l'heure de la planification écologique, employer les ODD comme référence dans tout processus de gouvernance multiscalaire

Considérant la difficulté d'articuler toutes les échelles de l'action publique, internationale, européenne, nationale et territoriale, nous soulignons l'importance d'avoir un référentiel commun à tous les échelons d'action. En l'occurrence, nous considérons que les ODD sont le seul référentiel universel, multi-acteurs, et doté d'une approche holistique, qui forme une grammaire commune aux Nations unies, l'Union européenne (UE), l'état et les collectivités territoriales. Cette matrice commune, conçue dès le départ pour relier le global et le local dans la continuité de l'Agenda 21, est donc un outil très performant pour tout exercice de gouvernance multiscalaire. Nous recommandons de recourir à ce référentiel transversal et holistique pour territorialiser la planification écologique française, considérant le fait selon lequel les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants à fiscalité propre ont l'obligation de s'en servir pour le rapport développement durable qu'elles doivent adopter avant le vote de leur budget. Nous recommandons également d'employer les ODD pour concevoir et piloter des contrats de relance et de transition écologique (CRTE), afin que toutes les dimensions de la transition soient prises en compte dans ces CRTE d'une part, et que ce processus de contractualisation contribue, d'autre part, à aligner les efforts à toutes les échelles en faveur de la réalisation de l'Agenda 2030. La clarté de l'emploi des ODD dans la conception et le déploiement des politiques publiques (cf. la 1^{re} recommandation relative à l'enjeu 1), à l'heure de la planification écologique, semble être un prérequis pour maximiser la participation effective de tous les acteurs, et singulièrement l'expérimentation et l'innovation territoriale.

② Encourager la conception de projets de territoires en se fondant sur les ODD

S'il est essentiel que l'État emploie plus systématiquement les ODD comme référence pour coopérer avec les collectivités territoriales en matière de transition, il est symétriquement nécessaire que les ODD constituent une référence positive pour celles-ci dans la conception de leur stratégie territoriale. Nous recommandons la création d'un « appel à projets de territoires exemplaires » permettant de mettre en lumière politiquement et de soutenir financièrement les collectivités qui se sont pleinement appropriées les ODD, singulièrement celles qui ont pris l'initiative de produire une revue locale volontaire, celles qui ont réorganisé leurs processus de gouvernance pour que le débat d'orientation budgétaire donne toute sa place à l'étude du rapport développement durable préalable à l'adoption du budget par l'Assemblée délibérante et celles qui ont parfaitement intégré la logique partenariale de l'ODD 17 dans la conception de leur projet de territoire. Un tel appel à projet pourrait récompenser les collectivités territoriales les plus avancées, mais également celles qui lancent des démarches d'expérimentation en la matière et aussi celles (notamment régions et métropoles) qui disséminent une telle approche auprès d'autres

territoires avec lesquels elles collaborent. Un tel appel à projet pourrait être lancé par la Première ministre chargée de la planification écologique lors du congrès des maires de France, en partenariat avec l'Association des Régions de France, compte tenu du rôle des régions en matière de transition depuis la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

③ Renforcer les dispositifs existants de centralisation et diffusion des outils et bonnes pratiques pour les acteurs engagés

En complément du travail de sensibilisation aux ODD, d'éducation au développement durable (cf. enjeu 3) et d'appui aux territoires (cf. recommandations 1 et 2), il est important d'outiller concrètement les acteurs, entreprises et collectivités locales, qui souhaitent s'emparer des ODD comme d'une matrice féconde pour penser leur stratégie et d'un référentiel de *reporting* complet pour concevoir leur redevabilité. Nous recommandons que le Commissariat général au développement durable (CGDD) organise un séminaire d'intelligence collective avec tous les acteurs qui ont travaillé à de tels outils pour soutenir financièrement le développement des outils ayant déjà fait leurs preuves, sélectionner les outils les plus pertinents pour chaque catégorie d'organisation (entreprises, collectivités, associations, universités, etc...), référencer ces outils comme des communs sur le site Agenda 2030, et conduire une campagne de communication ciblée auprès de toutes les organisations qui peuvent se saisir de ces outils. En effet, si nous observons au plan macroscopique, une appropriation grandissante de l'Agenda 2030 et, au plan microscopique, qu'un nombre croissant d'organisations s'empare des ODD, nous soulignons l'importance d'un effort de sensibilisation mésoscopique pour équiper de tels outils tous les grands réseaux de corps intermédiaires afin d'amplifier la dynamique existante, en capitalisant sur les réseaux existants et sur les exemples qui peuvent inspirer l'action et démultiplier l'engagement.

Initiative exemplaire relative à l'ODD 7

La mairie de Castelnaud-le-Lez a créé une centrale photovoltaïque avec l'office d'habitat à loyer modéré de la métropole de Montpellier. Cette centrale composée de 2 500m² d'ombrières produit 500 kWc soit 660 MWh/an permettant d'alimenter les écoles et les bâtiments administratifs de la ville en électricité à bas coût en utilisant le réseau public d'électricité, cela représente un tiers de l'électricité de la mairie contractualisé pour 30 ans. L'électricité bénéficie aux écoles en contribuant à l'ODD 11.1. L'office de HLM peut l'utiliser pour ses propres besoins lui permettant de contribuer à l'ODD 7.1. La durée de l'équipement et sa longue contractualisation, sur 30 ans, vise l'ODD 9. Le financement s'appuie sur une large participation des citoyens (ODD 17) : un investissement participatif ouvert à tous chacun pouvant investir de 10 à 500 euros. Le budget communal ne supporte aucun coût. Parallèlement, sur les bâtiments publics sont mis en œuvre des mesures d'économies d'énergie (ODD 7.3) et des mesures d'atténuation de la chaleur estivale (casquettes, végétalisation, aération nocturne... au service de l'ODD 13.1. Ce dispositif technique, réglementaire et contractuel est totalement reproductible.



Paroles du porteur de projet : « J'ai inscrit ce projet dans notre programme municipal de planification locale de la transition écologique de la ville. Sa réalisation se termine cette année, c'est un honneur de pouvoir le présenter au FPHN ! ».

Dr. Jean KOEHLIN, adjoint au maire de Castelnaud-le-Lez, chargé de la ville durable



Enjeu 6

Construire une transformation durable
européenne et internationale



Les points essentiels

L'enjeu 6 de la feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 recouvre l'action de la France pour la réalisation des 17 objectifs de développement durable (ODD) à l'international. Cette action s'inscrit dans plusieurs cadres : bilatéral, européen et multilatéral.

- **L'année 2022 marque un record historique de notre engagement en aide publique au développement (APD)** - (plus de 15 milliards d'euros, soit 0,56 % de notre revenu national brut). L'augmentation constante et inédite des moyens alloués au développement solidaire depuis 2017 (+ 50 %) illustre notre attachement à ce que personne ne soit laissé de côté. La France est désormais le quatrième bailleur mondial en APD.
- **Le déficit de financement des ODD à l'international est renforcé par la série de crises (sanitaire, alimentaire, énergétique, financière et géopolitique) en cours depuis trois ans.** Il apparaît plus nécessaire que jamais de dégager de nouvelles sources de financement pour le développement durable. La France tire profit de son expertise en matière de financements innovants et de son influence au plan multilatéral pour proposer des solutions concrètes visant à mieux financer les ODD.
- **À travers sa politique de développement, la France promeut le développement durable dans toutes ses composantes** : économique, sociale et environnementale. Avec l'adoption de la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales du 4 août 2021, le cœur de notre action en faveur des pays en développement s'inscrit explicitement dans le cadre multilatéral que s'est fixé la communauté internationale avec l'Agenda 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, et l'Accord de Paris pour le climat.
- **La France a érigé l'Agenda 2030 en cadre directeur de son action internationale.** Elle s'investit sur des priorités clairement définies : la lutte contre le changement climatique et la détérioration de la biodiversité, la promotion de la santé mondiale, l'accès à l'éducation pour toutes et tous, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'atteinte de l'égalité de genre et le développement durable des zones fragiles. Ce cadre guide l'action de « l'équipe France » et est décliné opérationnellement via de nombreux projets et initiatives.

L'action de la France s'inscrit dans une approche partenariale renouvelée, conformément à l'ambition de l'ODD17. Dans la lignée du Sommet Afrique-France de 2021, la France entend sortir d'une logique exclusive d'État à État et s'adresse à tous les acteurs qui font le développement sur le terrain dans les pays partenaires. Elle favorise une plus grande implication des parties prenantes françaises du développement durable (la société civile, les collectivités locales, le secteur privé, la recherche...) via des dispositifs concrets.

ENJEU 6

Construire une transformation durable européenne et internationale

PROGRÈS ACCOMPLIS

LA FRANCE EST 4^E BAILLEUR MONDIAL



15,1 MD€

D' AIDE PUBLIQUE
AU DÉVELOPPEMENT
EN 2022



CLIMAT & ENVIRONNEMENT

AUGMENTATION

DE **40 %** DE LA
CONTRIBUTION
FRANÇAISE POUR
LE FONDS POUR



L'ENVIRONNEMENT
MONDIAL



SOUTIEN AU
PARTENARIAT MONDIAL
POUR L'ÉDUCATION



333 M€
ENTRE 2021-2025

EN VOIE D'AMÉLIORATION

47 % DE L'AIDE PUBLIQUE
AU DÉVELOPPEMENT
CONTRIBUE À L'ÉGALITÉ
FEMMES-HOMMES



50 % EN 2022 ET
75 % D'ICI 2025

ORGANISATIONS SOCIÉTÉ CIVILE



+ DE MOYENS
ALLOUÉS AUX OSC
7,75 % DE L'APD
EN 2021

DÉFIS IMPORTANTS À RELEVER

EN 2021

L'EMPREINTE CARBONE
DE LA FRANCE EST ESTIMÉE À



604 MT CO₂ éq,
SOIT **8,9 TONNES**
CO₂ ÉQ PAR HABITANT



LES ÉMISSIONS IMPORTÉES
EN REPRÉSENTENT 51 %, SOIT
308 MT CO₂ ÉQ

CONCENTRATION DES MOYENS AU PROFIT
DES PAYS LES PLUS VULNÉRABLES

EN 2022

L'AIDE PUBLIQUE
AU DÉVELOPPEMENT
AUX PAYS LES MOINS AVANCÉS



0,12 % DU REVENU NATIONAL BRUT
19 % DE L'AIDE BILATÉRALE

ÉTAT DES LIEUX

L'enjeu 6 « Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité » est abordé au prisme des priorités fixées par la feuille de route de 2019. Des évolutions notables ont marqué ces dernières années, avec un renforcement inédit des moyens de notre politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales et un alignement de notre action sur le cadre fixé par l'Agenda 2030. La conjoncture actuelle illustre toutefois la nécessité d'un engagement continu pour préserver les biens publics mondiaux et faire face au déficit mondial de financement des ODD (estimé à 3 900 milliards de dollars par l'OCDE¹⁹⁶). Les crises multiples en cours exacerbent les inégalités mondiales et appellent des efforts redoublés. Face à des enjeux globaux qui ne connaissent pas de frontière, le cadre multilatéral est plus nécessaire que jamais pour apporter des réponses durables et efficaces à nos grands défis partagés.

PROGRÈS ACCOMPLIS

Priorité 6.1 - Promouvoir le développement durable comme fondement nécessaire de la stabilité internationale

Depuis 2021, la politique d'aide au développement française est définie par la loi de programmation et de développement solidaire (LOP-DSLIM). Elle inscrit notre action internationale dans le cadre multilatéral que s'est fixé la communauté internationale avec l'Agenda 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement et l'Accord de Paris sur le climat, ainsi que dans le cadre de la politique européenne de développement.

La lutte contre le changement climatique et la détérioration de la biodiversité, la prévention des pandémies, la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, la crise des systèmes éducatifs, ainsi que l'accès à l'eau, la recherche d'une égalité de genre, ou encore la stabilisation et le développement durable des zones fragiles, sont autant de priorités fortes pour la France. La préservation de ces biens publics mondiaux est à la fois une condition et un accélérateur du développement, au bénéfice des populations.

Les ODD servent de cadre de référence et de boussole à l'action internationale de la France. L'alignement des flux financiers sur les ODD

guide l'approche de l'État et de ses opérateurs, en particulier le Groupe Agence française de développement (AFD), pivot de la mise en œuvre de nos projets d'aide au développement, avec une ambition élevée s'agissant de l'alignement de son activité sur les ODD.

L'action en faveur du climat et de l'environnement est naturellement une priorité cardinale de notre action extérieure. Depuis la 21^e Conférence des parties (COP21) qui s'est tenue en 2015 à Paris¹⁹⁷, la France perpétue son engagement sur tous les champs de la diplomatie climatique. Elle soutient des coalitions multiacteurs (États, collectivités locales, société civile, secteur privé)¹⁹⁸.

La France met sa diplomatie au service de ses partenaires les plus exposés aux effets du changement climatique, notamment en Afrique, et œuvre pour renforcer la finance-climat, afin que tous les pays puissent se doter des technologies et des pratiques les plus efficaces pour réduire leurs émissions et s'adapter au changement climatique. À titre d'exemple, la France fait partie des principaux contributeurs au partenariat pour une transition énergétique juste, conclu avec l'Afrique du Sud, qui visera à soutenir le pays dans la décarbonation progressive de son économie, par un important soutien financier et technique de plusieurs pays bailleurs. La

¹⁹⁶ OCDE (2022), Global Outlook on Financing for Sustainable Development 2023 : No Sustainability Without Equity.

¹⁹⁷ La COP21 avait adopté l'accord international sur le climat visant à maintenir le réchauffement mondial à 1,5-2°C conformément aux préconisations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

¹⁹⁸ À titre d'exemples, l'Alliance solaire internationale, la Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples ou l'Alliance pour la préservation des forêts tropicales et humides.



L'Agence française de développement et les ODD

L'Agence française de développement (AFD) s'est dotée d'un cadre innovant pour assurer la prise en compte transversale de la durabilité dans ses opérations de financement. Créé en 2014, le dispositif « analyse et avis développement durable » (AADD) est aujourd'hui la clé de voûte qui assure l'alignement des opérations de l'AFD aux ODD.

Cet outil repose sur trois principes :

- 1. Accroître les impacts et impulser des projets transformationnels :** Il s'agit de garantir la conception de projets de qualité, à impacts positifs, qui intègrent le principe fondamental de « ne pas nuire » ;
- 2. Favoriser les synergies entre ODD :** l'AADD interroge systématiquement la capacité des projets à répondre aux défis environnementaux, sociaux et économiques, tout en tenant compte de la gouvernance, tenant ainsi pleinement compte des interactions entre ODD ;
- 3. Promouvoir des réponses adaptées à chaque contexte :** grâce à une analyse nuancée des enjeux propres à chaque territoire, le dispositif dépasse une approche quantitative des contributions aux ODD. Il tient ainsi compte des problématiques d'accès à la donnée, auxquels de nombreux secteurs ou géographies sont confrontés.

Le Groupe AFD publie par ailleurs un rapport d'activité et de responsabilité sociétale (RARES) qui rend compte de sa contribution aux ODD. En 2021, le groupe AFD a ainsi financé plus de 1 000 projets dans plus de 150 pays en faveur des ODD, pour un montant total de 12,15 milliards d'euros.

France soutient également l'initiative Grande muraille verte (GMV)¹⁹⁹ en Afrique subsaharienne²⁰⁰.

La France, qui participe à l'ensemble des discussions multilatérales sur le sujet, s'est engagée à porter ses financements publics en faveur du climat dans les économies en développement de 3 milliards d'euros en 2015 à 5 milliards d'euros en 2020. Cet objectif avait été atteint et dépassé dès 2019. Depuis, elle a relevé et prolongé son engagement pris lors de la COP21, le portant à 6 milliards d'euros par an entre 2021 et 2025, dont un tiers pour l'adaptation. La France tient ses engagements : en 2021, elle a mobilisé milliards d'euros dont milliards d'euros pour l'adaptation.

La France est investie dans les instances multilatérales en faveur de la protection de la biodiversité. Alors que 75 % des milieux terrestres et 40 % des écosystèmes marins sont fortement dégradés, et que le rythme de disparition est 100 à 1 000 fois supérieur au taux naturel d'extinction, une action résolue de la communauté internationale est impérative. La France s'engage dans ce sens dans les enceintes multilatérales. Lors de la COP15 en décembre 2022, elle a soutenu, aux côtés de ses partenaires européens, l'adoption d'un cadre mondial pour la biodiversité avec des engagements emblématiques, tels que la réduction de moitié des risques liés aux pesticides et aux excès d'intrants, la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés et la protection de 30 % des terres et de 30 % des océans d'ici 2030 (30x30). La France a également organisé en janvier 2021 le Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Par ailleurs, la France copréside avec le Costa Rica la Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples (HAC N&P) qui, forte de ses 117 membres, a joué un rôle clé dans l'adoption de la cible du « 30x30 »²⁰¹.

La biodiversité occupe également une place importante dans notre APD. Les engagements français dédiés à la biodiversité sont passés d'une moyenne annuelle de 105 millions d'euros sur la période 2006-2010 à 2,3 milliards d'euros en 2021. L'AFD a pris l'engagement de consacrer en 2025 1 milliard d'euros à la biodiversité²⁰², ce qui représente un

¹⁹⁹ [Plan d'investissement pour une transition énergétique juste en Afrique du Sud - Elysée.](#)

²⁰⁰ Le Président de la République a lancé l'accélérateur de la GMV lors du *One Planet Summit* en 2021, afin de redonner un élan à ce projet emblématique. Les différents partenaires de l'initiative se sont engagés à ce jour à mobiliser près de 16 milliards d'euros de financements internationaux dans les pays concernés d'ici 2025.

²⁰¹ La Coalition va désormais appuyer les pays en développement dans la mise en œuvre de cette cible via la création d'un secrétariat permanent (« HAC 2.0 »).

²⁰² Y compris via des projets présentant simultanément des bénéfices pour le climat et la biodiversité.

doublément par rapport à 2019²⁰³. Ainsi, la France est déjà alignée avec l'objectif de doublement des financements internationaux demandé aux pays développés d'ici 2025 dans le cadre pour la biodiversité de Kunming-Montréal.

Après le premier Sommet de la Terre, la France a créé en 1994 le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) qui a permis de soutenir plus de 400 projets dans plus de 120 pays, dont les deux tiers en Afrique. Pour la période 2023-2026, les ressources abondées par l'État s'élèvent à 132 millions d'euros et s'ajoutent à la contribution française au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui est de 300 millions d'euros sur la période 2022-2026.

La protection des océans et des forêts s'inscrit dans une logique similaire, puisque ces milieux contribuent directement à l'atténuation du changement climatique par leur capacité d'absorption du carbone, et qu'ils constituent des réservoirs de biodiversité essentiels au bien-être et à la prospérité de l'humanité. La France a organisé, en février 2022, le *One Ocean Summit* dédié à la protection des océans, qui a permis d'aboutir aux engagements de Brest et au lancement, par exemple, de la Coalition mondiale pour le carbone bleu. La France organisera également la prochaine Conférence des Nations unies sur les océans, à Nice, en 2025, conjointement avec le Costa Rica²⁰⁴.

La France a été l'une des initiatrices de l'Alliance pour la préservation des forêts tropicales et humides²⁰⁵. Afin d'intensifier cette dynamique, la France et le Gabon ont co-organisé en mars 2023 la première édition du *One Forest Summit*, qui a débouché sur le Plan de Libreville. Ce dernier comprend le lancement de nombreuses coalitions multi-acteurs pour accroître la mobilisation du secteur privé (*10by30*), la coopération scientifique (*One Forest Vision*) ou les chaînes de valeur durables, ainsi que la création d'un

fonds de 100 millions d'euros pour les partenariats pour la conservation positives (PCP). La France a également soutenu, dès sa création en 2015, l'Initiative pour la forêt d'Afrique centrale (CAFI ou *Central African Forest Initiative*), pour laquelle le président de la République a annoncé au *One Forest Summit* le doublement de la contribution française²⁰⁶.

L'eau douce joue aussi un rôle crucial en matière de développement durable et de réduction de la pauvreté et des inégalités. Le changement climatique affecte profondément le cycle de l'eau et aggrave les risques de catastrophes naturelles (inondations, sécheresses, érosion et dégradation des sols, etc.). Cette évolution de la qualité et de la disponibilité des ressources en eau, combinée à la croissance démographique et l'augmentation des besoins, menace les usages actuels de l'eau (domestiques, agricoles, industriels, récréatifs, écologiques), le développement économique et humain, ainsi que la paix dans le monde.

La France a réaffirmé son engagement en faveur de l'ODD6 à travers sa stratégie internationale pour l'eau et l'assainissement pour 2020-2030²⁰⁷. Celle-ci s'appuie sur une approche intersectorielle, afin d'assurer la cohésion du secteur de l'eau et de l'assainissement avec d'autres ODD et répondre aux grands enjeux liés à l'eau que sont la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la santé, l'égalité entre les femmes et les hommes, la réduction des inégalités, l'éducation ou encore le développement économique. En 2022, près d'1,2 milliards d'euros a été engagé pour le secteur par l'AFD, soit 10 % des engagements du groupe²⁰⁸, et a permis à quatre millions de personnes de bénéficier des projets en lien avec l'eau²⁰⁹.

La coopération décentralisée joue un rôle important dans le secteur, grâce à la loi de

²⁰³ L'AFD a été la première banque de développement à se fixer pour objectif un alignement à 100 % avec l'Accord de Paris, arrêtant ainsi de financer tout projet qui ne serait pas compatible avec l'accord. Elle promeut également cette dynamique d'alignement auprès de ses 24 homologues du réseau International Développement Finance Club (IDFC).

²⁰⁴ La gouvernance internationale des océans sera au cœur de l'UNOC-3. La Conférence permettra de valoriser et impulser les différents processus en cours (l'instauration d'aires marines protégées dans les eaux au-delà des juridictions nationales, la lutte contre la pollution plastique ou contre la surpêche) et favorisera la mise en œuvre de l'ODD14 (« Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable »).

²⁰⁵ Lancée en 2019 en marge de la 74^e Assemblée générale des Nations unies.

²⁰⁶ En 2023, la France aura versé 18 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 21 millions d'euros de cofinancement des projets CAFI par l'AFD. Cette initiative porte sur six pays d'Afrique centrale (République démocratique du Congo, Gabon, République du Congo, Cameroun, République centrafricaine et Guinée équatoriale) et vise à réduire la déforestation tout en améliorant les conditions de vie des populations.

²⁰⁷ www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/eau_fr_web_cle07e783.pdf.

²⁰⁸ www.afd.fr/fr/ressources/eau-et-assainissement-bilan-activite-2022.

²⁰⁹ www.afd.fr/fr/actualites/expert-afd-forum-mondial-eau-dakar.

2005²¹⁰ permettant aux autorités locales de consacrer 1% de leur budget eau pour la coopération et la solidarité internationale. Ainsi, près de 300 millions d'euros de dons entre 2007 et 2018 ont été mobilisés par les collectivités territoriales, les syndicats et agences de l'eau au bénéfice de pays partenaires. Les entreprises, notamment Veolia et Suez, jouent également un rôle essentiel dans cette mise en œuvre de solutions adaptées aux populations défavorisées, et ce notamment par leur soutien au Partenariat français pour l'Eau (PFE)²¹¹.

Avec le changement climatique, **les phénomènes météorologiques extrêmes augmentent, tant en intensité qu'en fréquence**. La réduction des risques de catastrophe constitue ainsi un volet clé de l'adaptation au changement climatique, en particulier dans les pays les plus vulnérables. Le déploiement de système d'alertes précoces a fait la preuve de son efficacité pour réduire la mortalité et les atteintes aux biens et aux moyens de subsistance liées aux catastrophes naturelles. Pour cette raison, la France a lancé, à l'occasion de la COP21, l'initiative multibailleurs CREWS, dont l'objectif initial de mobiliser 100 millions de dollars afin de combler le déficit de financement en faveur des systèmes d'alerte précoce a été atteint en 2022²¹².

L'action internationale de la France en faveur de la sécurité alimentaire est définie autour de cinq objectifs²¹³ :

- 1) renforcer gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire et de la nutrition ;
- 2) soutenir le développement de systèmes agricoles et alimentaires durables, en particulier à travers l'agroécologie²¹⁴ ;
- 3) renforcer les actions en faveur de la nutrition ;
- 4) appuyer la structuration de filières agroalimentaires durables favorisant la création d'emplois décents dans les territoires ruraux, en particulier pour les jeunes ;



Soutenues par **Cités unies France**, les collectivités territoriales s'attachent à mieux intégrer les ODD dans la coopération décentralisée. Une expérimentation « Formation/Action » a par exemple été lancée afin d'identifier le cadre des ODD dans les coopérations du département de l'Aude avec la région des Hauts-Bassins au Burkina Faso, ainsi que des villes de Strasbourg et Douala au Cameroun.

5) renforcer les actions d'assistance alimentaire aux populations vulnérables ainsi qu'améliorer leur résilience aux causes de l'insécurité alimentaire.

En 2022, l'ensemble des financements d'APD dans le secteur de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du développement agricole et rural étaient d'environ 720 millions d'euros. En parallèle de son action bilatérale, la France soutient le multilatéralisme et la coordination des bailleurs.

Pour répondre aux conséquences de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale, la France a également lancé en mars 2022 l'initiative FARM (*Food and Agriculture Resilience Mission*), en collaboration avec le programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds international de développement agricole composée de trois piliers : le commerce, la solidarité et le soutien à la production locale durable dans les pays les plus vulnérables, notamment africains.

²¹⁰ Loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement.

²¹¹ Le Partenariat français pour l'eau (PFE) est la plateforme de référence des acteurs français de l'eau publics et privés, actifs à l'international. Il porte depuis 15 ans un plaidoyer au niveau international pour que l'eau constitue une priorité dans les politiques du développement durable et favorise les échanges entre les savoir-faire français et ceux des autres pays.

²¹² CREWS vise désormais à mobiliser 155 millions de dollars additionnels d'ici à 2027, en ligne avec l'initiative Alertes précoces pour tous lancée par le Secrétaire général des Nations unies en mars 2022 afin d'atteindre une couverture universelle par les systèmes d'alerte précoce dans les cinq ans. La France a doublé sa contribution à CREWS, à 8 millions d'euros par an dès 2023.

²¹³ Stratégie internationale de la France pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable (2019-2024), qui intègre pleinement les enjeux d'égalité de genre et concourt à ce titre à la diplomatie féministe.

²¹⁴ Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire finance également des actions de formation agricole et rurale (FAR) en lien avec la recherche et l'innovation, qui sont un des leviers importants pour parvenir à l'émergence d'une agriculture performante et durable, notamment au bénéfice de l'agriculture familiale.



Le projet « LegAE - Légumineuses pour la transition AgroEcologique et la sécurité alimentaire en Afrique », coordonné par le centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), en lien avec l'IRD, l'Inrae et plusieurs partenaires locaux, et financé à travers un Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI) sur la période 2022 et 2023, vise à identifier et à promouvoir les possibilités de développement des légumineuses en Afrique, tout au long de la filière, de la production à la consommation, pour trois espèces végétales (niébé, arachide, soja), dans cinq pays (Sénégal, Burkina Faso, Bénin, Soudan, Éthiopie). Ce projet vise à mobiliser la recherche et la formation autour du nexus agriculture-santé-environnement, dans une approche intégrée des systèmes alimentaires et des différents ODD auxquels ils contribuent, sur l'ensemble des maillons des chaînes de valeur ciblées, de façon participative, multiacteurs, et pluridisciplinaire, en mettant au centre de la mise en œuvre les acteurs de terrain, en particulier femmes et jeunes.

La France, championne de la coalition mondiale pour l'alimentation scolaire lancée par le PAM en 2021, accueillera la première réunion internationale en automne 2023. Les programmes d'alimentation scolaire présentent de forts cobénéfices en matière d'éducation, de lutte contre la pauvreté, d'amélioration de la santé et de la nutrition et de renforcement de l'égalité de genre²¹⁵. La France accueillera fin 2024 ou début 2025 le Sommet Nutrition pour la croissance (*Nutrition 4 Growth/N4G*) qui réunira les principaux acteurs mondiaux de la nutrition pour prendre des engagements financiers ou politiques concrets.

Malgré la hausse de l'espérance de vie au niveau mondial, **d'importantes disparités persistent face aux défis sanitaires**. La France promeut une approche davantage préventive, mettant à contribution de manière

coordonnée l'ensemble des politiques publiques au-delà du secteur de la santé au sens strict, et fondée sur des mesures multisectorielles et complémentaires en faveur de la santé des populations.

Par son rôle catalyseur sur la croissance économique inclusive et durable, **la santé est également un outil du développement humain, économique et social**. La France soutient « le renforcement des systèmes de santé, l'atteinte d'une couverture santé universelle, la lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme, la lutte contre les pandémies, la promotion des droits et de la santé sexuels et reproductifs, la lutte contre les mutilations sexuelles ainsi que le soutien à la santé maternelle, néonatale, infantile et des adolescents »²¹⁶.

Parmi les points essentiels de sa stratégie pour la santé mondiale, la France participe à la lutte contre les trois grandes pandémies représentant des menaces à la santé publique mondiale (VIH/sida, tuberculose et paludisme) et à la conduite des actions permettant de les éradiquer. Elle est membre du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, d'Unitaid et de l'alliance Gavi, dont elle est respectivement deuxième, premier et cinquième contributeur. La France est également activement engagée dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, qualifiée par l'OMS de « pandémie silencieuse ».

L'approche *One Health* (« Une seule santé »), qui reconnaît que la santé des écosystèmes, la santé animale et la santé humaine forment un tout, est devenue un prisme incontournable de la recherche et des stratégies d'intervention. La pandémie de Covid-19 a souligné la pertinence de cette approche pour coordonner l'action multilatérale de prévention et de réponse aux maladies infectieuses. Par ailleurs, aux prémices de la crise sanitaire de Covid-19, la France, en collaboration avec l'OMS, la Commission européenne et l'Allemagne, a mis en place l'initiative ACT-A afin de faciliter l'accès aux outils de lutte (diagnostics, traitements, vaccins), en particulier pour les pays en développement. La France est engagée dans la construction de l'architecture de santé mondiale post-Covid-19, dans les enceintes

²¹⁵ Ces programmes peuvent également soutenir également l'économie locale, en bénéficiant aux marchés et systèmes alimentaires locaux.

²¹⁶ Priorités définies par la loi de programmation du 4 août 2021.

multilatérales (ONU, OMS²¹⁷) ou minilatérales (G7, G20).

La France a étoffé ses moyens en vue de promouvoir la santé en tant que bien public mondial. À ce titre, elle a revu à la hausse, depuis trois ans, ses contributions à l'OMS (25 millions d'euros en 2020 et 2021 et 80 millions d'euros en 2022) notamment dans le cadre de l'initiative ACT-A et conformément à l'engagement du président de la République pour la période 2020-2022. De plus, l'AFD a engagé plus de 1,2 milliard d'euros pour financer de nouveaux projets pour le renforcement des systèmes de santé et de protection sociale. Ces financements ont régulièrement augmenté au cours des cinq dernières années, avec un pic de 2 milliards d'euros annuels en 2020 à travers le lancement de « Santé en commun ».

Le continuum éducation-formation-insertion professionnelles est un facteur essentiel de la croissance durable et inclusive et de la réduction des inégalités dans les pays partenaires. C'est aussi une condition de la transition démographique des pays en développement et un facteur de cohésion sociale. L'éducation et la formation inclusives, équitables et de qualité augmentent les compétences des individus dans tous les secteurs de l'économie, moderne et traditionnelle, urbaine et rurale. Elles contribuent à la hausse du niveau de vie et facilite l'insertion dans l'économie, en particulier pour les jeunes. Investir dans l'éducation et la formation favorise également l'égalité de genre, permet de lutter contre la marginalisation des populations les plus vulnérables et de rendre les jeunes générations plus résilientes face aux conséquences du dérèglement climatique et aux diverses crises humanitaires, sanitaires, environnementales actuelles et à venir.

La France a une position majeure dans l'architecture de l'aide mondiale à l'éducation : en 2020, elle est le deuxième bailleur de l'éducation après l'Allemagne et devant les États-Unis. En 2020, elle a consacré 1,6 milliard d'euros de son APD à des actions relatives au continuum éducatif²¹⁸. Lors de la quatrième conférence de reconstitution du Partenariat



Co-construits avec les partenaires des Sud, les Laboratoires mixtes internationaux (LMI) encouragent la co-production de connaissances et prennent en compte les interrelations entre ODD. C'est le cas du **LMI NEXUS** (climat, eau, agriculture et énergie) à l'initiative de la première expérience d'intercomparaison de modèles climatiques régionaux en Afrique de l'Ouest. L'IRD se concentre également sur des méthodologies d'évaluation d'impact adaptées à ses dispositifs de recherche et propres à l'Institut, en intégrant les ODD et leur transversalité.

L'IRD s'inscrit au cœur de l'ODD17 via la promotion de partenariats inclusifs, construits sur des principes et des valeurs communes. L'IRD a ainsi été le premier institut de recherche français à rejoindre la *Research Fairness Initiative*, outil d'auto-évaluation sur le partenariat équitable. L'Institut a également soutenu l'émergence de **communautés de savoirs**, composées chacune d'environ 200 participants de tous horizons, organisées autour de grands défis sociétaux, et engagées dans **une recherche de solutions innovantes et durables** fondamentalement ouverte aux autres.

mondial pour l'éducation (PME) en juillet 2021, trois ans après l'annonce de sa contribution historique de 200 millions d'euros lors de la conférence de Dakar, la France a réitéré son engagement en annonçant une nouvelle contribution de 333 millions d'euros pour la période 2021-2025, faisant de la France le troisième donateur du cycle. Pour lutter contre les inégalités de genre dans le milieu scolaire, la France soutient l'initiative *Priorité à l'égalité*, lancée sous présidence française du G7 en 2019 visant à renforcer l'éducation des filles et favoriser l'intégration de l'égalité de genre dans les politiques éducatives. L'initiative est présente dans huit pays pilotes : Mauritanie, Niger, Burkina Faso, Mali, Tchad, Sierra Leone, Nigeria et Mozambique. La France est le

²¹⁷ Ainsi, la France est engagée dans les négociations internationales en cours à l'OMS relatives à la création d'un Accord international sur les pandémies et à la révision du Règlement sanitaire international.

²¹⁸ Les interventions de la France dans ce secteur s'inscrivent dans la Stratégie française pour l'action extérieure dans le domaine de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'insertion, en cours de renouvellement pour la période 2023-2027.

principal bailleur de l'initiative à travers une contribution de 6,6 millions d'euros depuis 2019. Par ailleurs, la moitié de la contribution française au PME²¹⁹ est consacrée à des interventions en faveur de l'éducation des filles et de l'égalité de genre dans et par l'éducation. Le continent africain est le principal bénéficiaire de l'aide française dans le secteur de l'éducation avec 3,1 milliards de dollars entre 2017 et 2020. En outre, la région du Sahel, qui constitue une région prioritaire pour la France, a absorbé à elle seule près de 10 % des financements issus du PME sur ces vingt dernières années. L'approche française vise à développer des actions sur tout le continuum éducation-formation-insertion.

La France agit à plusieurs niveaux de l'éducation. Avec une action concentrée sur l'enseignement supérieur et la recherche, la diplomatie scientifique vise à renforcer les communautés scientifiques internationales, en phase avec la cible de coopération scientifique et technologique (17.6) des ODD. Les activités de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) contribuent à soutenir les institutions scientifiques afin qu'elles puissent faire face aux défis économiques, environnementaux, sociaux et culturels du développement.



L'IRD s'investit dans l'appropriation des ODD avec une recherche basée sur son approche innovante de la science de la durabilité, à l'interface entre enjeux scientifiques et politiques publiques. Au-delà de relier ses activités aux différents ODD, l'IRD a pour ambition d'apporter des solutions aux 169 cibles de l'Agenda 2030. Avec près de [80 textes](#) co-écrits par 200 agents et partenaires depuis 2021, l'IRD offre **un cadre commun de réflexion et de compréhension** à partir d'analyses, éclairages et critiques de la science de la durabilité et des ODD.

Priorité 6.2 - Rénover la politique de développement et de solidarité internationale de la France

L'accroissement des moyens alloués à l'APD est un point essentiel de l'effort de solidarité internationale de la France. En 2022, notre APD a atteint 15,1 milliards d'euros, son plus haut niveau historique, en hausse de plus de 86 % par rapport à 2015 (8,1 milliards d'euros). Après avoir dépassé pour la première fois le seuil des 10 milliards d'euros en 2017, les engagements français en matière d'APD ont connu une hausse constante. La France se place parmi les premiers bailleurs, au quatrième rang mondial en volume et au septième rang en part du revenu national brut (RNB) avec 0,56 % (contre 0,37 % en 2018).

Face à l'ampleur des besoins de financements pour atteindre les ODD, les ressources publiques, indéniablement indispensables, sont toutefois loin d'être suffisantes. L'APD doit désormais avoir un effet catalyseur permettant de mobiliser des sources de financements alternatives. Les financements innovants permettent de répondre à cet impératif, en offrant à la fois des capacités de réponse aux crises et des ressources additionnelles. La France a joué un rôle moteur dans ce domaine, en participant en 2006 à la création du Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement (dont elle assure le Secrétariat permanent), et en étant l'un des premiers pays à adopter des taxes de solidarité. En 2005, elle a mis en place la taxe sur les billets d'avion (TSBA), premier exemple de taxe de solidarité pour financer les biens publics mondiaux (au premier chef la santé) dont la contribution a atteint 210 millions d'euros en 2022. En 2012, elle a instauré la taxe sur les transactions financières (TTF), qui a récolté 528 millions d'euros (2022), dont une partie des produits est affectée au Fonds de solidarité pour le développement (FSD).

Afin de soutenir l'émergence de solutions innovantes aux problématiques de développement et de lutte contre la pauvreté, et conformément à la cible 17.3 de l'Agenda 2030, **la France a créé en 2021 le [Fonds d'innovation pour le développement \(FID\)](#).** Concrétisant l'engagement des autorités françaises en faveur de la modernisation de l'APD, ce dispositif novateur permet de

²¹⁹ Contribution pour le cycle 2021-2025.

soutenir le développement de l'innovation, de faire dialoguer les mondes de l'innovation et de la recherche pour valider rigoureusement le potentiel d'impact des solutions financées, et d'être rapidement dans une perspective de passage à l'échelle et de transformation des politiques publiques.

Dans une approche partenariale, **la France œuvre aussi pour associer davantage le secteur privé au financement du développement durable dans les pays partenaires.** La stratégie [Innover Ensemble](#), portée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères promeut les



initiatives partenariales d'économie inclusive, sociale et solidaire et d'investissement à impact à l'international, permettant la mise en œuvre de nombreux projets innovants à impact social et/ou environnemental, et de

créer des effets de levier pour la réalisation de l'Agenda 2030 et d'accélération des investissements directs de l'étranger vers les pays les moins avancés (PMA). En 2022 a été lancé le premier contrat à impact de développement (*Development Impact Bond/DIB*) français, dédié à l'amélioration de la santé et de la gestion de l'hygiène menstruelle en Éthiopie²²⁰ (ODD5), grâce à la collaboration entre l'ONG Care France, BNP Paribas et l'AFD avec l'appui du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Les collectivités territoriales françaises jouent également un rôle clé. Entre 2017 et 2021, leur contribution à l'APD française n'a cessé de croître, passant de 100 à 126 millions d'euros en quatre ans. En coopération directe avec les pays en développement, elles contribuent au financement de projets de développement, dont une grande partie s'inscrit dans le cadre de leurs partenariats de coopération décentralisée ; à l'envoi d'experts territoriaux ; au soutien au fonctionnement des ONG et associations actives dans les pays de l'APD ; et à l'aide humanitaire ou à des fonds multilatéraux plus ciblés.



La France s'est dotée avec la LOP-DSLIM d'un nouveau mécanisme de restitution de **biens dits « mal acquis »**. Ce mécanisme innovant, piloté par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, prévoit la restitution des sommes issues de la vente des « biens mal acquis » confisqués en France sous la forme d'actions de coopération et de développement. Cet outil, désormais opérationnel, permet de lutter concrètement contre la corruption en restituant ces sommes sous la forme de projets qui amélioreront les conditions de vie des populations qui peuvent en avoir été privés.

Face à des enjeux globaux qui ne connaissent pas de frontière, les progrès vers les ODD passent par le renforcement du multilatéralisme. Ce constat répond à un impératif d'efficacité : tout d'abord parce que notre action bénéficie de l'expertise unique qu'ont développé les organisations internationales sur certains sujets ; ensuite parce que la mutualisation des ressources permet dans certains cas d'atteindre une taille critique. L'échelon multilatéral est surtout un facteur de légitimité de notre action car les solutions s'y décident de manière collective et sont mises en œuvre par des organisations internationales objectives et impartiales. Cet engagement se traduit notamment sur le plan financier, puisque plus de 40 % de notre APD (soit 5,2 milliards d'euros) a transité par les organisations multilatérales en 2021 (contre 35 % en 2020). Face à une multiplication croissante des instruments, la France cherche à éviter une fragmentation excessive et promeut au contraire une concentration des efforts sur un nombre limité d'institutions compétentes.

La France contribue activement au capital des banques multilatérales de développement et participe aux fonds rattachés, tels que l'Association internationale de développement (AID) de la Banque mondiale. Elle participe au financement des agences spécialisées des Nations unies, des fonds dits « verticaux » - tels que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP), le Fonds

²²⁰ [Signature du premier contrat à impact de développement français destiné à soutenir la gestion de l'hygiène menstruelle en Ethiopie \(28 janvier 2022\) - France Diplomatie.](#)

vert pour le climat ou le Partenariat mondial pour l'éducation (PME) - qui permettent de financer, à l'échelle mondiale, des projets liés aux enjeux globaux. La France est aussi à l'initiative de nombreux événements internationaux. Après avoir organisé le premier sommet « Finance en commun » (novembre 2020), qui a réuni les banques publiques de développement pour accélérer l'alignement des flux financiers sur l'Agenda 2030 et l'Accord de Paris, la France a accueilli le Sommet sur le financement des économies africaines (mai 2021). Elle a organisé le Forum Génération Égalité²²¹ (juillet 2021) initié par ONU Femmes et plus récemment le Sommet sur le financement du climat et la lutte contre les inégalités en juin 2023.

La France participe activement à l'élaboration de la politique européenne de développement, qui constitue l'un des volets essentiels de sa politique de développement. Elle contribue au financement des mécanismes d'aide de l'UE : près de la moitié de l'APD multilatérale y est destinée (49 % en 2021). La France a été le deuxième contributeur au Fonds européen de développement (FED) pour la période 2014-2020, hors budget de l'UE. Elle est également un contributeur important du nouvel instrument unique d'action extérieure de l'UE, « IVDCI-Europe dans le monde » pour 2021-2027 (instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale). La France est le pays qui participe le plus aux Initiatives équipe Europe (135 sur 168) qui réunissent la Commission, les États membres, la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le



Afin d'agréger une vision plus globale des flux financiers publics ou mobilisés grâce à l'intervention du secteur public pour les ODD dans les pays partenaires, la France a soutenu le développement d'un indicateur de Soutien public total au développement durable (plus connu sous son acronyme anglais de TOSSD/*Total Official Support for Sustainable Development*). En 2021, la France s'est investie à hauteur de 34,5 milliards d'euros pour les ODD, soit plus du double de son APD. Elle soutient l'adoption large de cet indicateur.

développement (BERD) autour de projets d'envergure destinés à renforcer l'efficacité et la visibilité de l'action européenne. Sur le terrain, nos ambassades veillent à se coordonner étroitement avec les délégations de l'UE et les ambassades des autres États membres, dans une approche « équipe Europe », qui inclut également les agences de développement (le Groupe AFD et ses homologues européens). La France a mis à profit sa présidence du Conseil de l'Union européenne (janvier à juin 2022) pour porter des priorités fortes (renforcement du dialogue avec l'Union africaine et la région Indopacifique en février 2022 ; renouvellement du partenariat avec les pays les moins avancés ; le développement humain ; la biodiversité ; la dimension externe des migrations et des déplacements forcés).

EN VOIE D'AMÉLIORATION

Si d'importants progrès ont été accomplis, la France continue de renforcer l'approche partenariale et inclusive qui est au fondement de sa politique de développement, co-construite avec les différentes parties prenantes françaises. Le gouvernement tient à soutenir davantage l'action à l'international des organisations de la société civile, en lien avec les ODD. L'égalité de genre étant une priorité

clé de l'agenda du développement durable par son caractère transversal, la France tente de pallier les inégalités dont sont victimes les femmes et les filles à travers sa diplomatie féministe, et aspire à y consacrer davantage de moyens en se fixant d'ambitieux objectifs.

²²¹ [Le Forum Génération Égalité : un rassemblement féministe mondial historique \(30 juin - 2 juillet 2021\) - France Diplomatie.](#)

Priorité 6.1 - Promouvoir le développement durable comme fondement nécessaire de la stabilité internationale

La France possède un tissu d'organisations de la société civile (OSC) dense et diversifié (associations de solidarité internationale, fondations, organisations syndicales et d'employeurs, etc.) qui **joue un rôle essentiel pour le développement durable des pays partenaires** (conception de projets et d'approches innovantes, renforcement des sociétés civiles dans les pays partenaires, plaidoyer en faveur de la solidarité internationale, suivi de la redevabilité des pouvoirs publics auprès des populations, sensibilisation et mobilisation citoyennes sur les enjeux internationaux).

Les OSC contribuent directement à l'élaboration des politiques publiques dans une démarche de co-construction, en particulier dans le cadre du Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI)²²². Les membres du CNDSI ont notamment participé à l'élaboration de la LOP-DSLIM et ont été consultés lors de la reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial ou du Fonds vert pour le climat. Plus récemment, les OSC ont également alimenté les discussions de préparation du Comité interministériel de la coopération internationale et le développement de 2023, qui vise à redéfinir les priorités de notre politique de développement. Les OSC françaises sont aussi associées au travail d'élaboration des stratégies sectorielles (éducation, santé, etc.) ou de leur renouvellement, ainsi que dans certains processus de suivi ou d'évaluation. À titre d'exemple, les OSC sont des parties prenantes essentielles de la conception du Fonds de soutien aux organisations féministes, et contribuent aux côtés du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à donner corps aux engagements présidentiels en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces organisations sont également des opératrices de mise en œuvre incontournables de projets de développement. Les OSC françaises répondent à différents appels à projets, notamment pour mettre en œuvre des projets pour le compte de l'AFD. Elles sont les



France Volontaires est la plateforme française du volontariat international d'échange et de solidarité. Opérateur du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, elle réunit l'État, des collectivités territoriales et des associations autour d'une mission d'intérêt général : le développement et la promotion du volontariat international d'échange et de solidarité (VIES). Le VIES recouvre une diversité de projets qui permet à chaque citoyen et citoyenne de s'engager pour la solidarité internationale. Par son caractère universel, le volontariat contribue au renforcement des sociétés civiles, à l'émergence de sociétés plus inclusives, solidaires et ouvertes sur le monde. Entre 2016 et 2022, plus de 47 000 volontaires ont effectué une mission à l'international dans le cadre des dispositifs de VIES. Entre 2017 et 2022, la France a accueilli 860 volontaires internationaux provenant de 61 pays (hors UE) via le dispositif du service civique.

premières opératrices de mise en œuvre du dispositif appels à projets crise et sortie de crise de l'AFD pour répondre aux contextes fragiles. Les OSC françaises et des pays éligibles à l'APD ont la possibilité de financer des projets émanant de leur propre initiative (droit d'initiative) à travers le dispositif **Initiatives OSC** de l'AFD. Ce dispositif permet notamment le financement de programmes d'envergure qui permettent à la fois un appui direct aux populations locales, la structuration du milieu associatif français et local dans une logique de partenariat et le renforcement de compétences des associations soutenues.

La France s'est également engagée à accroître les financements transitant par les OSC, longtemps en retrait par rapport à nos principaux partenaires. La LOP-DSLIM a acté le doublement en volume de l'APD transitant par les OSC, entre 2017 et 2022, permettant d'atteindre un point haut de 620 millions d'euros en 2022. La part de notre APD transitant par les OSC représentait en 2021 7,75 % de l'APD bilatérale française totale, elle

²²² Le CNDSI, créé en 2014, est une instance de dialogue et de consultation de la société civile sur les orientations de la politique de développement française. Afin de représenter la diversité des acteurs de développement français, sa composition a été élargie en 2021 avec la création des collèges des plateformes multi-acteurs et des fondations.

doit continuer d'augmenter pour se rapprocher de la moyenne de l'Union européenne aujourd'hui à 11% d'APD bilatérale. Ces financements incluent également des subventions directes accordées aux organisations de la société civile locale, avec l'augmentation des crédits alloués par les postes diplomatiques (via la hausse des crédits FSPI) et l'ouverture du dispositif Initiative OSC de l'AFD aux OSC implantées dans les pays partenaires ; ainsi que les projets portés par les OSC en faveur de la jeunesse et les missions de volontariat qui répondent aussi, de manière transversale, à la réalisation des ODD. En 2022, l'État a contribué à hauteur de 22 millions d'euros pour la mise en œuvre de missions de volontariat dans les pays éligibles à l'aide publique au développement.

Priorité 6.2- Rénover la politique de développement et de solidarité internationale de la France

L'égalité de genre est une priorité que la France porte à l'international dans le cadre de sa diplomatie féministe, concrétisant en cela l'engagement du président de la République de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes la grande cause de son quinquennat.

Elle se décline dans l'ensemble de l'action extérieure de la France conformément à la stratégie internationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes²²³, en cours de renouvellement.

L'égalité de genre est non seulement un droit fondamental, mais elle est aussi un réel accélérateur de développement durable et une garantie du bon fonctionnement des sociétés et – dans les pays en sortie de crise - de la reconstruction. Avec la loi de programmation du 4 août 2021, l'État s'est engagé « à ce qu'en 2025, 75% des volumes annuels d'engagements de l'APD bilatérale programmable française aient l'égalité entre les femmes et les hommes pour objectif principal ou significatif et 20% pour objectif principal ». Un effort supplémentaire est encore attendu car en 2020-2021, 47% de l'APD (soit 5,5 milliards de dollars) répondait à cet objectif.



La France déploie son action selon plusieurs modalités. **La promotion de l'égalité de genre passe par un plaidoyer fort et la promotion de standards ambitieux dans les instances européennes et internationales**, en particulier aux Nations unies auprès de la Commission sur la condition de la femme (CSW) ou de la Commission pour la population et le développement (CPD). La France pilote la création de la première norme internationale ISO en faveur de l'égalité femmes-hommes et des droits des femmes. Elle décerne chaque année le prix Simone Veil de la République française à un(e) activiste ou un collectif agissant pour les droits des femmes dans le monde, auquel sont alloués 100 000 euros pour soutenir son projet. Notre engagement se traduit aussi par des contributions volontaires annuelles à ONU Femmes (5,6 millions d'euros) et au Fonds des Nations unies pour la population (1,045 millions d'euros).

Conformément à la logique partenariale de sa politique de développement, la France a lancé en 2020 un fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF) afin de soutenir les organisations qui agissent pour les droits des femmes et l'égalité de genre dans les pays partenaires, à hauteur de 138 millions d'euro sur trois ans (pour un engagement initial de 120 millions d'euros). Alors que les violences sexuelles continuent d'être utilisées comme armes de guerre, la France soutient le Fonds mondial pour les survivant(e)s de violences sexuelles liées aux conflits, cofondé par les deux Prix Nobel de la Paix 2018 Nadia Murad et le Dr Denis Mukwege (8,2 millions d'euros entre 2019 et 2022). Le renforcement de l'égalité de

genre concerne aussi la sphère économique. La France soutient l'initiative AFAWA, portée par la Banque africaine de développement, et qui a permis de mobiliser 1,5 milliards de dollars de financements pour l'entreprenariat féminin en Afrique sur la période 2019-2024.

La France a une réelle capacité d'impulsion en la matière au niveau international. **La co-organisation, avec le Mexique et sous l'égide d'ONU Femmes, du Forum génération égalité (FGE) le 30 juin 2021 a permis une mobilisation de l'ensemble de la communauté internationale et l'annonce de plus de**

²²³ Autonomisation des femmes et des filles, défense des droits et santé sexuels et reproductifs, élimination de toutes les formes de discrimination fondées sur le genre dans tous les domaines de la vie sociale, politique et économique, lutte contre les stéréotypes.

40 milliards d'euros d'engagements en faveur des droits des femmes. Dans un contexte de remise en cause mondiale des droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR), la France s'est engagée à hauteur de 400 millions d'euros sur les DSSR lors du FGE. Cet engagement concerne notamment le Fonds français

Muskoka²²⁴, qui opère depuis 2011 en Afrique de l'Ouest et Centrale, afin d'accélérer la réduction de la mortalité maternelle et infantile et d'améliorer la santé reproductive, sexuelle, maternelle, néonatale, infantile et de l'adolescent, ainsi que la nutrition (SRMNIA-N).

DÉFIS À RELEVER

L'Agenda 2030 pose la question de la mise en cohérence de l'ensemble des politiques publiques pour le développement durable. La recherche met au jour les fortes interactions entre ODD et les retombées, positives comme négatives, de l'action d'un État sur les pays tiers. Face à ces enjeux nouveaux, la France s'engage avec ses partenaires européens pour trouver des solutions opérationnelles. Par ailleurs, la France a défini des priorités géographiques fortes pour sa politique de développement, répondant à une double logique d'efficacité et de solidarité, mais dont tous les objectifs ne sont pas encore atteints.

Priorité 6.1 - Promouvoir le développement durable comme fondement nécessaire de la stabilité internationale

Face à une intégration toujours croissante des systèmes économiques et des chaînes de valeur, la France s'efforce d'améliorer la cohérence de ses politiques pour le développement durable, notamment en renforçant leur pilotage global et la coordination interministérielle²²⁵. La France doit agir sur les externalités (positives comme négatives) de son action sur les pays partenaires, en particulier les pays les moins avancés et en voie de développement, et donc tenir compte des conséquences de ses politiques internes à l'international.

Si ces retombées sont méthodologiquement difficiles à évaluer, des travaux de plus en plus nombreux essaient d'en estimer les impacts économiques, sociaux et environnementaux.

Eurostat²²⁶ constate ainsi une différence non-négligeable entre les émissions carbone réalisées sur le territoire de l'UE (3,2 Gt en 2018) et les émissions dont la consommation européenne est directement responsable (3,6 Gt). L'empreinte environnementale de la consommation agricole de l'UE était également déficitaire avec en 2019 un total net de 20 millions d'hectares de terres cultivables à l'étranger dédiées à la consommation européenne (soit l'équivalent de 12 % des terres cultivables de l'UE). Au total, l'UE importerait 40 % des matières premières nécessaires à sa consommation, avec de potentiels impacts environnementaux dans des pays n'ayant pour certains pas mis en place de réglementations strictes. Cette question se pose avec acuité au niveau français : le Haut conseil pour le climat estime qu'en 2020, 49 % de l'empreinte carbone française pouvait être associée aux importations nettes de la France²²⁷. La question des retombées sociales est également importante : d'après des données de l'organisation internationale du travail, la consommation française serait responsable de 2,4 accidents mortels au travail par million d'habitants dans des pays tiers en 2018²²⁸. Il faut également noter les externalités positives de l'action de la France pour le reste du monde, à commencer par celles portées dans le cadre de sa politique d'aide publique au développement.

Notre engagement sur cette question se fait en grande partie de concert avec nos partenaires européens, au regard de l'importance centrale du canal commercial pour la diffusion de ces externalités. La France a par exemple joué un

²²⁴ Le fonds bénéficiera jusqu'en 2026 d'un soutien politique, technique et financier à hauteur de 10 millions d'euros par an.

²²⁵ Cet objectif figure explicitement à l'article 3 de la loi du 4 août 2021, qui prévoit que la France doit : « veiller à ce que [ses] politiques publiques concourent à la réalisation des objectifs de développement durable ».

²²⁶ Eurostat, *Rapport 2022 sur le développement durable dans l'UE*, p.343.

²²⁷ Haut conseil pour le climat, *Rapport annuel 2022*, p.38.

²²⁸ SDSN, Spillover Index.

rôle moteur pour l'atteinte d'un accord européen en faveur de la mise en place d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF). Celui-ci doit s'appliquer progressivement à partir du 1^{er} octobre 2023 et visera à limiter les « fuites de carbone », soit le comportement de certaines multinationales consistant à délocaliser leurs activités pour s'affranchir des normes exigeantes que l'UE s'impose en la matière et à exporter vers le marché européen, neutralisant ainsi les efforts de réduction d'émissions consentis par les pays européens. Concrètement, le MACF permettra d'imposer un surcoût, calculé sur la base des cours du système d'échange des quotas d'émissions carbone, aux biens importés soumis à un prix du carbone nul ou faible dans leur pays de production. Il sera appliqué de façon non-discriminatoire, avec la même tarification aux produits importés et produits dans l'UE. Dans un premier temps, sept secteurs très fortement carbonés seront concernés : le fer et l'acier, l'aluminium, le ciment, l'engrais, l'électricité et l'hydrogène.

La France a également été pionnière en matière de lutte contre la déforestation importée. Elle a été le premier pays à se doter d'une stratégie nationale en novembre 2018, dont l'objectif est de mettre fin d'ici 2030 à l'importation de produits forestiers ou agricoles contribuant à la déforestation (soja, huile de palme, cacao, bœuf, hévéa, bois et leurs produits dérivés). Elle a contribué à l'atteinte d'un accord politique ambitieux au niveau européen sur un règlement relatif à la mise en disposition sur le marché européen ainsi qu'à l'exportation à partir de l'UE de certains produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts. Ce texte est fondé sur l'obligation de diligence raisonnée, qui impose aux entreprises important ou exportant certains produits agricoles et dérivés, identifiés comme les principaux responsables de la déforestation de justifier des conditions de production au regard des dispositions du règlement et de la législation du pays d'origine.

La lutte contre les retombées négatives de notre consommation passe également par la mobilisation de nos entreprises, qui sont les principaux acteurs des chaînes de valeur contemporaines. La France a été pionnière en étant le premier pays au monde à fixer un cadre juridique transversal sur le devoir de vigilance. La loi du 27 mars 2017 fixe ainsi de nouvelles obligations pour les sociétés les plus

importantes, qui doivent établir et mettre en œuvre de manière effective un plan de vigilance. La loi prévoit l'engagement de leur responsabilité en cas de manquement à ces obligations visant à prévenir les risques d'atteintes graves aux droits humains, notamment au travail, ainsi qu'à l'environnement, y compris lorsqu'elles sont commises par leurs filiales directes ou indirectes, en France et dans le reste du monde. La France met actuellement son expérience nationale au service des négociations sur la directive sur le devoir de vigilance qui devraient entrer dans leur phase finale lors du second semestre 2023.

Priorité 6.2 - Rénover la politique de développement et de solidarité internationale de la France

La France accorde une attention particulière dans sa politique de développement aux contextes fragiles et aux pays les moins avancés. Ces zones concentrent les principaux obstacles à l'atteinte des ODD ainsi que les besoins de financement les plus importants dans les infrastructures et services de base. En ce sens, la LOP-DSLIM prévoit que la hausse des moyens alloués à l'APD devra être concentrée « sur les pays les moins avancés, en particulier les pays prioritaires de la politique française de développement ». Ces 19 pays prioritaires, définis par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement de 2018, appartiennent tous à la catégorie des pays les moins avancés, et 18 sont situés en Afrique subsaharienne. Cela se traduit dans les chiffres puisqu'un milliard d'euros d'APD en équivalent-don ont été versés aux 19 pays prioritaires en 2021.

Ce faisant, la France entend répondre à un double impératif d'équité (« ne laisser personne de côté », conformément à l'Agenda 2030) et d'efficacité (concentrer les moyens là où l'intensité de la pauvreté est la plus élevée). Notre aide totale à destination des pays les moins avancés s'élevait à 3,15 milliards d'euros en 2021 : en hausse notable (elle atteignait 2,5 milliards d'euros en 2018), elle représentait 0,12 % de notre RNB, un résultat encore inférieur à l'objectif internationalement agréé de 0,15 % du RNB, ce qui nous encourage à poursuivre nos efforts.

L'enjeu de la prévention des crises et du traitement des fragilités demeure étroitement lié à celui de la lutte contre l'extrême pauvreté.

En 2030, si les tendances actuelles se poursuivent, les zones de fragilité et de crise, en particulier en Afrique subsaharienne, concentreront 86 % de l'extrême pauvreté dans le monde selon l'OCDE. Ces dernières années, l'action de la France pour prévenir et traiter les crises et les fragilités s'est inscrite dans le cadre de la stratégie Prévention, résilience et paix durable (2018-22)²²⁹. Cette dernière consacre d'une part le rôle central de

la prévention et du renforcement de la résilience, avant, pendant et après les crises et les conflits. Elle s'attache d'autre part au traitement de leurs causes profondes, en capitalisant sur les avantages comparatifs et la complémentarité des mandats des acteurs de l'équipe France dans le cadre d'une « approche globale ». Conformément à la logique de l'Agenda 2030, la France traite les fragilités de manière systémique, car la paix et la stabilité constituent à la fois une condition préalable et une conséquence logique d'un développement durable et inclusif.

²²⁹ La France travaille actuellement au renouvellement de cette stratégie, qui sera effective à partir de 2023. Elle maintient les priorités énoncées ci-après.

Synthèse des réflexions et recommandations issues de la Conférence contributive

*initiée et organisée par l'Institut Open Diplomacy le 22 mai 2023,
ouverte aux membres de la Communauté Agenda 2030 française
rédigée par la commission de cet institut*

À l'issue de leur journée d'échanges, les membres de la conférence contributive ont identifié des axes d'action pour favoriser l'atteinte de cet enjeu. La synthèse de leur contribution, telle qu'elle ressort de leurs échanges, est reproduite ci-après, en complément de la Revue nationale volontaire.

« Construire une transformation durable européenne et internationale »

① Poursuivre et amplifier les efforts diplomatiques engagés pour une gouvernance économique mondiale plus favorable aux Objectifs de développement durable

L'organisation du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial est une étape majeure pour trouver toutes les solutions innovantes permettant de financer de façon plus rapide et conséquente la transition des pays à revenus intermédiaires et faire avancer la réflexion sur l'évolution des institutions financières internationales afin de mieux soutenir la transition des pays à faibles revenus. Nous recommandons que cette initiative soit soutenue par des efforts diplomatiques continus nécessitant des moyens budgétaires et humains dédiés pour capitaliser sur la dynamique créée après le Sommet de Paris du 22 et 23 juin 2023. Nous recommandons également que cette dynamique intègre pleinement la réflexion soulevée par le Secrétaire général des Nations unies appelant à un « SDG Stimulus » pour contrecarrer la régression ou la stagnation de plus de 80 % des indicateurs de l'Agenda 2030 à cause de la pandémie de coronavirus et des effets de l'agression russe de l'Ukraine. Enfin, nous insistons sur l'importance d'étendre cette réflexion depuis les enceintes financières aux enceintes commerciales, en renforçant les efforts portés par l'Union européenne pour que l'Organisation mondiale du commerce puisse étudier la validité des accords commerciaux internationaux à l'aune de l'Agenda 2030. De façon générale, nous saluons tous les efforts entrepris pour rendre ces espaces internationaux plus inclusifs de la société civile, à l'instar du fonctionnement par groupes majeurs créés aux Nations unies en amont du Sommet de Rio+20 dans la préparation de l'Agenda 2030.

② Mobiliser toutes les ressources diplomatiques nécessaires pour défendre une approche européenne de la comptabilité extra-financière fondée sur la double-matérialité

Le développement des normes extra-financières, de calcul comme de transparence, représente une étape décisive dans l'accélération de la transition. Une bataille de normes géoéconomiques est en cours pour définir la meilleure manière de tenir compte des impacts sociaux et environnementaux générés par les organisations. L'approche fondée sur la logique de double-matérialité nous paraît essentielle pour rendre compte au mieux des enjeux dont il est question et créer le système comptable qui posera la base de tous les développements normatifs à venir : fiscalité carbone, police administrative de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), etc. C'est pourquoi nous recommandons fortement que tous les moyens diplomatiques soient mobilisés par la France pour créer une coalition internationale, intégrant nos partenaires européens au premier chef, pour s'assurer que les travaux de préfiguration de l'*International Sustainability Standards Board* (ISSB) soient conformes à ces objectifs.

③ Adapter la politique d'aide publique au développement (APD) pour mieux tenir compte des particularités locales des bénéficiaires finaux dans l'esprit partenarial de l'Agenda 2030

La Conférence contributive a fait ressortir l'intérêt de faciliter l'accès à l'APD pour les initiatives locales directement en lien avec les ODD par une meilleure prise en compte des besoins et spécificités des bénéficiaires finaux grâce à la connaissance de terrain des organisations de société civile. Nous recommandons également toutes les mesures de nature à flexibiliser l'utilisation des fonds par les organisations de société civile dans le déploiement de leurs projets et à favoriser le transfert de savoirs vers celles-ci afin de renforcer leurs capacités et développer leur autonomie. En la matière, nous encourageons notamment le développement du volontariat international comme un outil puissant de montée en compétences, pour les organisations locales grâce des missions d'expertise.

④ Renforcer le pilotage politico-statistique de l'Agenda 2030 grâce aux bonnes pratiques internationales existantes

Les ODD ont pour particularité de constituer non seulement un programme d'action avec des cibles claires mais également un système statistique permettant des comparaisons internationales. L'importance politique des études comparatives au moment du Forum politique de haut niveau n'est plus à démontrer. Nous recommandons que le Gouvernement généralise, dans l'évaluation de toutes les politiques publiques relevant de l'Agenda 2030, le recours aux outils développés par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), comme les matrices et fiches de cohérence. Nous recommandons également que le Gouvernement s'approprie les outils développés par certains partenaires internationaux pour évaluer les effets internationaux de certaines politiques publiques (*spillover index*). Cela est particulièrement attendu pour ce qui relève des émissions de gaz à effet de serre pour aller vers une approche d'empreinte écologique. Nous recommandons enfin que la France s'associe aux autres États membres de l'Union européenne (UE) qui se sont déjà dotés ou qui voudraient se doter d'une telle approche, pour que l'évaluation des ODD à l'échelle de l'UE intègre également ces dispositions. Nous espérons qu'une telle initiative permettra, à terme, de généraliser dans l'UE de telles approches via l'*European Sustainable Development Network* (Réseau européen de solution durable).

Initiative exemplaire relative à l'ODD 17

Les Maisons 3Zéro sont des espaces de collaboration pour multiplier et accélérer les partenariats, les innovations et les solutions dans un pays par les acteurs locaux, contribuant ainsi à la réalisation de l'ODD 17. Les Maisons 3Zéro ont trois fonctions principales : connecter les acteurs au sein et entre territoires à l'échelle globale ; libérer le potentiel humain via le renforcement de capacités et promouvoir les innovations localement de l'expérimentation au déploiement. La première Maison 3Zéro a été inaugurée en 2019 à Manille où des dizaines d'entrepreneurs et d'organismes de la société civile sont accompagnés dans leur développement. Elle a déjà accueilli trois forums 3Zéro élaborés avec des groupes de travail locaux, une trentaine d'événements et de formations multi-acteurs sur la réduction des inégalités, la protection de l'environnement et une économie responsable. Ces activités favorisent une approche transversale de l'Agenda 2030. Une deuxième Maison a ouvert au Tadjikistan et d'autres sont en cours de développement dans 10 pays. Le déploiement de ces Maisons se fait aussi en France et dans ces territoires en démarrant à Compiègne dans l'Oise en partenariat avec l'Hermitage, un tiers-lieu d'innovations rurales et citoyennes. Convergences et Acted, souhaitent répliquer cette initiative partout en France en étroite collaboration avec les écosystèmes dans les territoires.



Paroles du porteur de projet : « La nature multidimensionnelle des défis environnementaux et sociaux exige une réponse collective des territoires au global pour lutter efficacement contre les inégalités, le changement climatique et repenser nos modèles économiques. C'est pour cela que nous avons créé avec ACTED Les Maisons 3 Zéros. »

Fanny ROUSSEY, directrice exécutive de Convergences

Synthèse des travaux du groupe de travail Agenda 2030 du Conseil national pour le développement et la solidarité internationale rédigée par les co-présidents de Coordination Sud et de l'Institut du développement durable et des relations internationales

À l'issue de leurs travaux, le groupe de travail « Agenda 2030 » du Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI), co-présidé par Coordination Sud et l'Institut du développement durable et des relations internationales, a identifié sept axes d'actions prioritaires pour que la France s'engage davantage en faveur des ODD dans le cadre de sa politique de solidarité internationale mais aussi de ses politiques domestiques. La synthèse de leur contribution, telle qu'elle ressort de leurs échanges, est reproduite ci-après, en complément de la Revue nationale volontaire.

Le manque d'investissements pour le développement durable dans les pays les moins avancés et les plus vulnérables s'aggrave crise après crise, malgré le maintien au global des niveaux d'aide publique des pays les plus riches. Au-delà de la question des montants d'aide publique, l'atteinte des ODD dans les pays du Sud dépend aussi de facteurs clés que le groupe a passés en revue pour faire ses propositions.

Pour favoriser une approche holistique de l'Agenda 2030

L'un des freins majeurs à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 identifié a été le réflexe consistant à agir en ciblant un ou quelques ODD sans se préoccuper des autres. Cette approche peut parfois conduire à impacter négativement certains ODD pour en améliorer d'autres. C'est pourquoi le GT Agenda 2030 du CNDSI a notamment plaidé pour la mise en place d'une approche systémique de l'Agenda 2030 qui prenne en compte les dimensions sociales et économiques au-delà de la seule dimension écologique. Comme l'illustrent les pratiques des acteurs français (Agence française de développement [AFD], société civile) qui doivent être mises en valeur dans la Revue nationale volontaire et qui sont notamment précisées dans les autres rubriques, cela passerait notamment par la valorisation et le soutien des projets et initiatives adoptant une approche croisée des ODD, se concentrant sur les co-bénéfices et approches de long terme afin qu'aucun projet financé ne nuise aux ODD.

Pour accroître la cohérence des politiques publiques françaises au regard de l'Agenda 2030 et établir un système statistique renforcé

Au cours des échanges du GT Agenda 2030, de nombreuses organisations ont souligné la nécessité de disposer d'informations complètes et précises concernant l'impact de la France sur l'Agenda 2030, domestiquement et à l'international. Les organisations présentes ont ainsi recommandé d'intégrer systématiquement, aux indicateurs déjà utilisés par la France, les indicateurs développés par le Réseau de solutions de développement durable (SDSN) afin de mesurer les « externalités » (*spillovers*) de la France et par le programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP) pour mesurer la cohérence des politiques pour le développement durable (cible 17.14). Ces indicateurs pourraient notamment être utilisés dans l'élaboration d'une RNV tous les deux ans, lesquelles mettraient également en avant les leçons tirées d'expériences des actrices et acteurs à l'échelle d'un territoire pour qui les ODD ont permis de mieux rendre compte des cobénéfices.

Pour placer le processus de cohérence des politiques pour le développement durable tout au long du cycle de décisions politiques, de la planification jusqu'à l'évaluation des politiques publiques

Une difficulté récurrente pointée par les pouvoirs publics dans la mise en cohérence des politiques publiques avec l'Agenda 2030 est le manque d'outils pour ce faire. C'est pourquoi le groupe de travail a tout d'abord proposé d'intégrer dans les outils de planification existants l'objectif d'atteindre la cohérence des politiques pour le développement durable (CPDD). Cette cohérence pourrait également être atteinte grâce à l'utilisation des outils développés par l'OCDE afin d'orienter les choix politiques pour une meilleure prise en compte de l'Agenda

2030, à l'instar de la matrice ou de la fiche de cohérence. Cependant, un pilotage des ODD au plus haut niveau de l'État et un contrôle du Parlement ont, pour ce faire, été jugés indispensables.

Pour orienter les financements en faveur d'une atteinte globale de l'Agenda 2030

La nécessité d'un meilleur alignement des budgets avec l'Agenda 2030 a été identifiée de façon récurrente, pour maximiser l'impact positif de la France sur les ODD et mieux prendre en compte l'objectif « ne laisser personne de côté » et les potentiels impacts négatifs des financements français. Le groupe de travail a ainsi plaidé pour l'adoption d'approches transversales plutôt que fractionnées dans le financement des ODD et une inscription de l'Agenda 2030 dans des trajectoires nationales (ou territoriales) de long terme. Ce, notamment, en favorisant le financement des services essentiels par les financements publics, en alignant les programmes budgétaires sur les ODD et en évaluant la contribution du budget national aux ODD.

Agir au niveau des instances européennes et internationales pour mettre en cohérence les politiques, normes et principes qui y sont négociés avec l'engagement d'atteinte des ODD

Le GT Agenda 2030 a souligné le rôle crucial de certaines politiques dépendantes de l'Union européenne et de l'Organisation mondiale du commerce dans l'atteinte des ODD. Il a ainsi été recommandé de favoriser les mesures rendant les importations agricoles et les politiques commerciales de l'Union européenne compatibles avec les ODD, de promouvoir la mise en place de mesures financières favorisant les produits issus de l'agroforesterie et/ou luttant contre la déforestation, et de promouvoir une évolution du droit de la concurrence pour mieux lutter contre la constitution d'oligopoles dans les secteurs concurrentiels et pour autoriser des ententes horizontales sur les prix lorsqu'elles permettent un partage de la valeur indispensable pour atteindre les ODD.

Pour favoriser les partenariats techniques et financiers

Afin de favoriser les partenariats techniques et financiers, le GT Agenda 2030 a recommandé d'exprimer des visions de long terme et transversales pour les interventions sur des services ou secteurs particuliers, en s'assurant que celles-ci s'appuient sur la mobilisation d'une expertise locale et passent par des plans d'investissement séquencés dans le temps et à l'échelle du système plutôt que projet par projet. Le tout afin d'assurer plus de visibilité et de stabilité pour les investisseurs publics et privés, et de valoriser, par le caractère intersectoriel de la démarche, les cobénéfices entre ODD.

Pour améliorer la prise en compte des besoins et le respect des droits humains et des aspirations des personnes ciblées et impliquées

Pour une meilleure prise en compte des positions des sociétés civiles et des populations locales concernées directement par la mise en œuvre des ODD, le GT Agenda 2030 a recommandé que soit reconnue la place des organisations actrices (citoyennes et citoyens, sociétés civiles, populations affectées par les changements, etc.) dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques qui les concernent. En passant, notamment, par une meilleure territorialisation des ODD, en prenant en compte l'importance des dynamiques, sociétés civiles, citoyennes et citoyens, formes démocratiques et gouvernances locales et en renforçant l'éducation et l'information pour permettre une appropriation des ODD et une participation citoyenne à leur réalisation.

Afin de capitaliser sur ces travaux, il a enfin été recommandé de maintenir le GT Agenda 2030 au sein du CNDSI, mais également en mobilisant les organisations des pays partenaires.



Tendances de la France pour atteindre les Objectifs de l'Agenda 2030

Méthodologie

LE CHOIX DES INDICATEURS

Pour suivre les progrès accomplis à l'échelle mondiale vers l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD), un jeu de 232 indicateurs a été adopté en 2017 par la Commission statistique de l'ONU. Ces indicateurs, tels qu'ils ont alors été définis, sont destinés à servir de fondement pour suivre les progrès accomplis mondialement vers la réalisation des ODD. Ils ne sont donc pas nécessairement applicables à tous les contextes nationaux, du fait des caractéristiques propres à chaque pays.

Les États ont donc été invités à définir leur propre jeu d'indicateurs pour le suivi des ODD au niveau national en fonction des priorités, des réalités, des capacités de calcul et de la situation de chaque État. C'est dans ce cadre qu'un groupe de travail multi-acteurs (associations, instituts de recherche, institutions gouvernementales, entreprises, collectivités territoriales, établissements publics, ministères et services statistiques ministériels) a été mis en place au sein du Conseil national de l'information statistique (CNIS).

À la suite d'une analyse des 232 indicateurs onusiens, 66 d'entre eux ont été retenus pour intégrer le jeu d'indicateurs français et ont été complétés par 32 indicateurs complémentaires.

LE CHOIX DE LA MÉTHODE

Cette revue nationale volontaire, présente une évaluation des tendances sur les cinq dernières années des 98 indicateurs nationaux sélectionnés²³⁰ pour suivre l'avancée de la France vers l'atteinte des 17 ODD²³¹.

La méthode appliquée ici est inspirée de celle mise en place par Eurostat pour évaluer les progrès de l'Union européenne dans la réalisation des ODD²³². Cette méthode permet de déterminer **si un indicateur se rapproche ou s'éloigne et à quel rythme, de la cible.**

La pérennité de la tendance n'est, en revanche, pas évaluée. Lorsque des politiques publiques françaises ou européennes ont fixé des cibles quantitatives à une date donnée, les tendances observées pour chaque indicateur sont comparées aux tendances théoriques nécessaires pour les atteindre dans les délais.

LA MÉTHODE DE CALCUL RETENUE

Parmi les 98 indicateurs de suivi des ODD (iODD), **certaines font l'objet de désagrégations en plusieurs variables**²³³. Pour certains de ces indicateurs, une variable a pu être choisie. Mais, pour d'autres indicateurs, plusieurs variables ont dû être retenues dans l'analyse (par exemple : espérance de vie en bonne santé des hommes et espérance de vie en bonne santé des femmes). Au total, **112 indicateurs**²³⁴ ont été utilisés.

Les données utilisées sont celles du tableau de bord des indicateurs pour le suivi des ODD²³⁵ produit par l'Insee et le Sdes. L'évolution est observée sur une période de 5 ans depuis la dernière

²³⁰ Insee, *Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable, 2021.*

²³¹ CNIS, *Rapport La déclinaison française des indicateurs de suivi des Objectifs de développement durable, 2018.*

²³² Eurostat, *Sustainable development in the European Union; Overview of progress towards the SDGs in an EU context, 2020.*

²³³ Par exemples : le taux de pauvreté monétaire est suivi aux seuils de 50% et 60% ; la prévalence de l'obésité chez l'adulte est suivie pour les hommes et pour les femmes...

²³⁴ En 2021, le tableau de bord compte 472 variables.

²³⁵ Insee, *Indicateurs pour le suivi des objectifs de développement durable*, paru en janvier 2022.

valeur disponible. Selon la disponibilité des données, la **longueur de la période d'observation peut varier**. La **tendance est évaluée uniquement si les données disponibles couvrent au moins trois années consécutives et si la mesure du progrès est possible**.

-  L'évaluation de la tendance concerne ainsi 100 des 112 indicateurs retenus.
-  Les 12 indicateurs dont la tendance n'est pas évaluée sont signalées dans les fiches de data-visualisations par le symbole : 
-  La méthode d'évaluation s'appuie sur le calcul des taux de croissance annuels moyens (TCA) calculés à partir des valeurs observées en début et en fin de période considérée.

L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Cette revue nationale volontaire fournit une évaluation des tendances de court terme des indicateurs par rapport aux objectifs français liés à l'atteinte des ODD. La méthode appliquée ici est inspirée de celle mise en place par Eurostat pour évaluer les progrès de l'Union européenne dans la réalisation des ODD. Cette méthode évalue si un indicateur se rapproche ou s'éloigne de la cible et à quelle vitesse. La « durabilité » de la tendance n'est, en revanche, pas évaluée. Lorsque cela est possible, les tendances observées pour chaque indicateur sont comparées aux tendances théoriques nécessaires pour atteindre l'objectif quantitatif. Cet objectif est fixé soit dans le cadre du processus politique, soit par consensus au sein de la communauté scientifique.

L'évaluation des tendances des indicateurs est visualisée sous forme de pastille. Leurs couleurs indiquent si les indicateurs sont allés dans une direction durable ou non et à quelle vitesse. Pour les indicateurs avec un objectif quantitatif, les pastilles indiquent si, sur la base des progrès accomplis, la France est en voie d'atteindre la cible. Pour les indicateurs sans objectif quantitatif, les pastilles indiquent si l'indicateur s'est rapproché ou éloigné de l'objectif de développement durable et la vitesse de ce mouvement. La méthode d'évaluation diffère donc légèrement pour ces deux types d'indicateurs, comme expliqué ci-dessous.

Tableau 1 : légende des couleurs de pastille

Couleur de la pastille	Contributions de l'indicateur à l'atteinte de l'ODD
	Favorable
	Modérément favorable
	Modérément défavorable
	Défavorable

1. Étape préalable : évaluation de l'applicabilité de la méthode

La méthode est appliquée sur la tendance de court terme. Les données utilisées sont celles du tableau de bord des indicateurs ODD²³⁶. L'évolution est observée sur une période de cinq ans depuis la dernière valeur disponible. La tendance est évaluée uniquement si les données disponibles couvrent au moins trois années consécutives et si la mesure du « progrès » est possible.

L'évaluation concerne ainsi 100 des 112 indicateurs retenus²³⁷ pour illustrer les 98 indicateurs de suivi des ODD (iODD).

Les 12 indicateurs non évaluables sont signalés par une pastille sans couleur : 

La méthode d'évaluation s'appuie sur le calcul des taux de croissance annuels moyens (TCA) calculés à partir des valeurs de l'indicateur observées en début et en fin de période considérée.

2. Méthode d'évaluation pour les indicateurs sans cible quantitative

Cela concerne 88 des 100 indicateurs évalués.

L'évaluation des tendances des indicateurs sans objectif quantitatif est basée sur le taux de croissance annuel (TCA), en utilisant la formule suivante :

$$TCA = \left(\frac{y^t}{y^{t_0}} \right)^{\frac{1}{t-t_0}} - 1 \quad \text{formule (1)}$$

Où :

- t₀ est l'année de base.
- t est l'année la plus récente.
- y^{t₀} est la valeur de l'indicateur de l'année de base.
- y^t est la valeur de l'indicateur de la dernière année.

Le tableau 2 montre les seuils appliqués et les symboles résultants.

Tableau 2 : seuils pour évaluer les tendances des indicateurs en l'absence d'objectif quantitatif dans le cas où la direction souhaitée est la hausse²³⁸

Taux de croissance (TCA)	Symbole
≥ 1 %	
< 1 % et ≥ 0 %	
< 0 % et ≥ - 1 %	
< - 1 %	

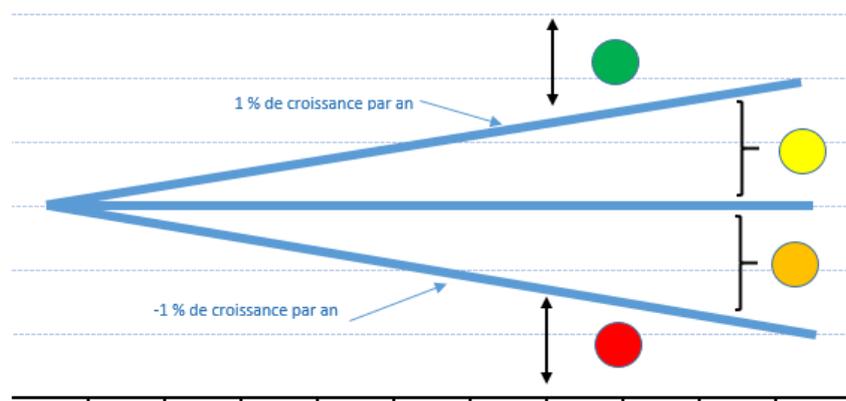
²³⁶ Insee, [Indicateurs pour le suivi des objectifs de développement durable](#), paru le 21 janvier 2022.

²³⁷ Les 98 iODD peuvent être déclinés en sous-indicateurs selon différents critères, tels que le genre, l'âge, le revenu, la géographie ou l'emploi.

²³⁸ Dans le cas où la direction souhaitée est une baisse les seuils sont multipliés par -1 et les signes (≤, ≥, <, >) sont inversés.

La figure 1 illustre les seuils appliqués et les symboles résultants.

Figure 1 : représentation graphique des seuils pour évaluer les tendances des indicateurs sans objectif quantitatif



3. Méthode d'évaluation pour les indicateurs avec un objectif quantitatif

Cela concerne 12 des 100 indicateurs évalués.

L'évaluation des tendances des indicateurs disposant d'un objectif quantitatif est basée sur le TCA décrit ci-dessus et prend également en compte la valeur de l'objectif. Pour ce type d'indicateur, le taux de croissance réel (observé) est comparé au taux de croissance (théorique) qui aurait été pour atteindre l'objectif au cours de l'année cible. Cette comparaison ne prend pas en compte les projections d'évolutions futures possibles de l'indicateur. Le calcul des tendances, réelles et requises, des indicateurs est basé sur les trois étapes suivantes.

- Étape 1 : calcul du taux de croissance annuel actuel (i.e. observé)

$$TCA_a = \left(\frac{y^t}{y^{t0}} \right)^{\frac{1}{t-t0}} - 1 \quad \text{formule (2a)}$$

Où :

- t0 est l'année de base.
- t est l'année la plus récente.
- y^{t0} est la valeur de l'indicateur de l'année de base.
- y^t est la valeur de l'indicateur de la dernière année.

- Étape 2 : calcul du taux de croissance annuel requis (i.e. théorique)

$$TCA_r = \left(\frac{x^{t1}}{y^{t0}} \right)^{\frac{1}{t1-t0}} - 1 \quad \text{formule (2b)}$$

Où :

- t0 est l'année de base.
- t est l'année cible.
- y^{t0} est la valeur de l'indicateur de l'année de base.
- y^t est la valeur de l'indicateur de l'année cible

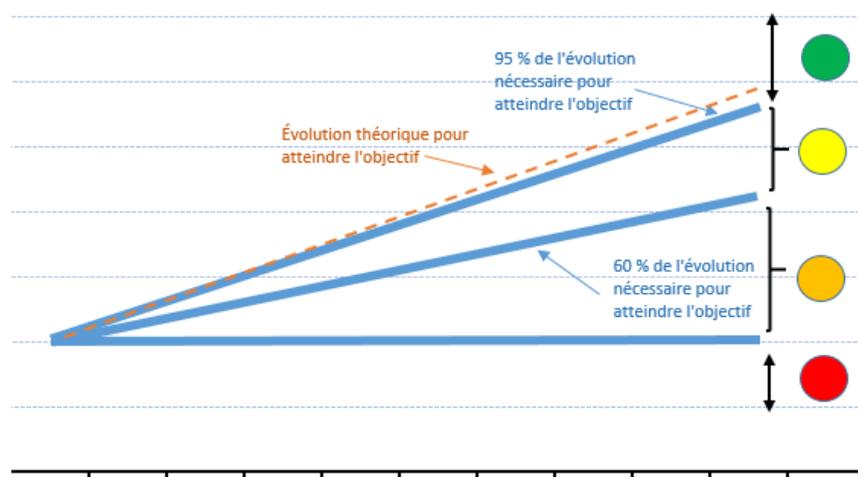
- Étape 3 : Calcul du ratio entre le taux de croissance actuel et requis

$$R_{a/r} = \left(\frac{TCA_a}{TCA_r} \right) \quad \text{formule (2c)}$$

Tableau 3 : seuils pour évaluer les tendances des indicateurs avec objectif quantitatif

Ratio entre le TCA actuel et requis	Symbole
Ratio \geq 95 %	●
95 % > Ratio \geq 60 %	●
60 % > Ratio \geq 0 %	●
Ratio < 0 %	●

La figure 2 illustre les seuils appliqués et les symboles résultants.

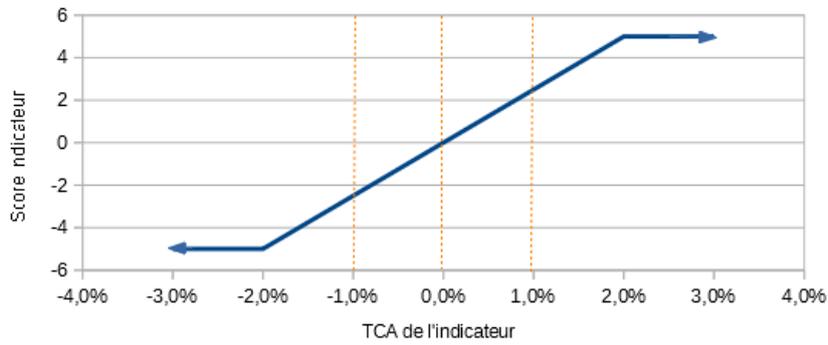
Figure 2 : représentation graphique des seuils pour évaluer les tendances des indicateurs avec objectif quantitatif

4. Calcul des scores moyens par ODD

Le calcul des scores moyens au niveau de chaque ODD est basé sur les calculs décrits ci-dessus. Pour les indicateurs sans objectifs quantitatifs, le TCA (formule (1)) est utilisé. Pour les indicateurs avec un objectif quantitatif, le ratio croissance réelle sur croissance requise (formule (2c)) est utilisé. Ces valeurs sont insérées dans une fonction de notation afin de calculer un score allant de -5 à 5 pour chaque indicateur. Cette fonction est différente pour les indicateurs avec et sans objectif quantitatif (figures 3 et 4). Au niveau de chaque ODD, la moyenne arithmétique des scores des indicateurs dont la tendance est évaluée²³⁹ est convertie en une notation sur dix qui varie de 0 (équivalent à un score moyen de -5) à 10 (équivalent à un score moyen de 5).

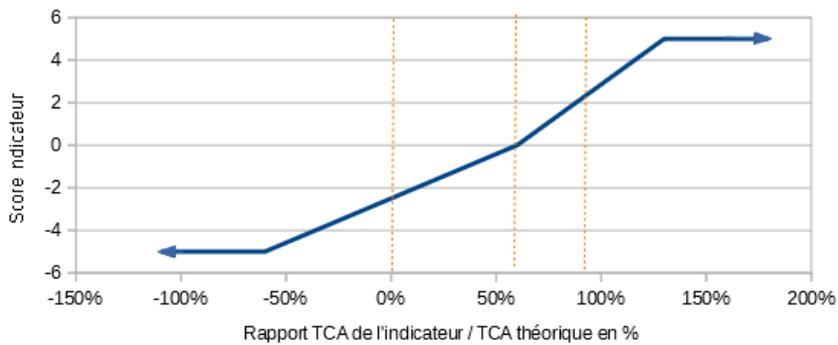
²³⁹ Lorsque la tendance de plusieurs déclinaisons d'un indicateur de suivi de l'ODD sont évaluées, seule la moyenne arithmétique de leurs scores est prise en compte dans le calcul du score moyen au niveau de l'ODD.

Figure 3 : fonction de notation pour les indicateurs sans cible quantitative



Note : les lignes en pointillées orange, représentent les seuils de TCA utilisés pour évaluer la tendance.

Figure 4 : fonction de notation pour les indicateurs avec cible quantitative



Note : les lignes en pointillées orange, représentent les seuils du ratio TCA actuel / TCA requis utilisés pour évaluer la tendance.

Datavisualisations des 17 ODD

ODD1 - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

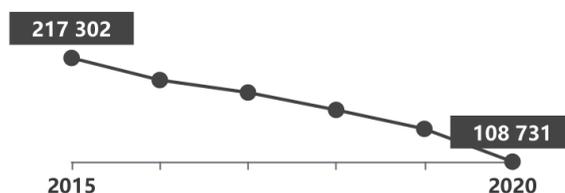
Indicateur

Évolution*

Dernière
valeur**Tendance pour parvenir
à l'ODD en 2030

Situations de
surendettement
soumises
aux commissions

- 50 % sur 2015-2020

108 731
dossiers

Favorable

Selon la Banque de France, le nombre de dossiers de surendettement a diminué de 7 % entre 2021 et 2022, et a été divisé par deux depuis 2014. Les femmes sont les plus exposées au surendettement, en raison d'une rémunération inférieure de 22 % en moyenne à celle des hommes, et du fait qu'elles sont quatre à cinq fois plus souvent cheffe de famille monoparentale ; 54 % des personnes surendettées de 25 à 54 ans sont des femmes. Les chômeurs sont également surreprésentés. L'endettement global des ménages surendettés atteint 4,9 milliards d'euros en 2021. Parmi les personnes surendettées : 60 % ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, 25 % sont au chômage, 50 % des ménages surendettés ont une capacité de remboursement inférieure à zéro.

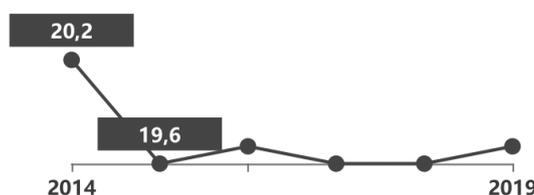
Indicateur

Évolution*

Dernière
valeur**Tendance pour parvenir
à l'ODD en 2030

Intensité de la pauvreté
monétaire à 60 %

- 0,5 point sur 2014-2019



19,7 %



Modérément favorable

En 2019, au seuil de 60 % de la médiane, le seuil de pauvreté est de 1 102 euros. La moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 885 euros par mois, soit 19,7 % de moins que le seuil de pauvreté (intensité de la pauvreté). Cet indicateur s'intéresse aux personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

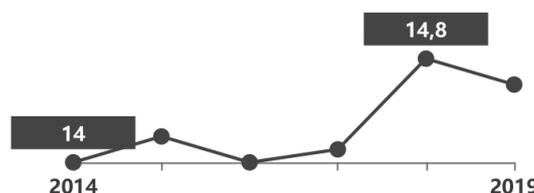
Indicateur

Évolution*

Dernière
valeur**Tendance pour parvenir
à l'ODD en 2030

Taux de pauvreté monétaire
à 60 %

+ 0,6 point sur 2014-2019



14,6 %



Modérément défavorable

Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. Il correspond à un revenu disponible de 1 102 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans. L'enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie conclut à une quasi-stabilité du taux de pauvreté, évalué selon cette source à 14,3 % en 2020. En 2019, le taux de pauvreté monétaire diffère de 0,9 point entre les hommes et les femmes.

Indicateur

Évolution*

Dernière
valeur**Tendance pour parvenir
à l'ODD en 2030

Taux de pauvreté monétaire
à 50 %

+ 0,2 point sur 2014-2019

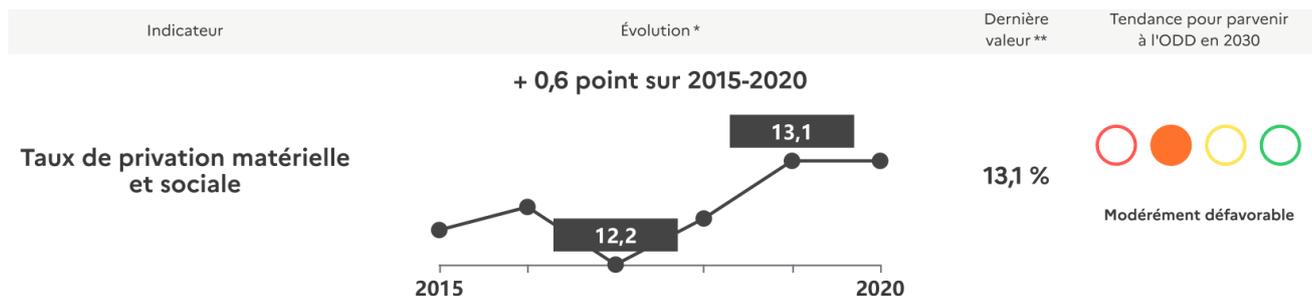


8,2 %



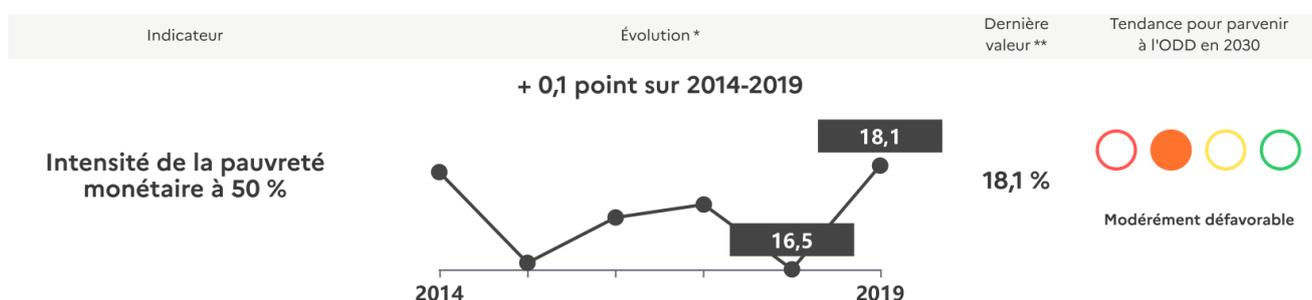
Modérément défavorable

En 2019, le taux de pauvreté monétaire à 50 % est de 8,2 % en France métropolitaine. Il est en léger recul par rapport à 2018 (8,3 %). Cet indicateur s'intéresse aux personnes vivant en France métropolitaine, dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les disparités femmes-hommes sont moins marquées sur cet indicateur que sur le taux de pauvreté monétaire à 60 % puisque le taux de pauvreté monétaire à 50 % des femmes est supérieur à celui des hommes de 0,2 point.



Note : donnée 2020 provisoire.

En France, l'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) collecte les données sur les revenus, la situation financière, mais aussi l'emploi, le bien être ou la santé. Ces données permettent de mesurer le taux de pauvreté en conditions de vie, un indicateur qui vise à comprendre les phénomènes de pauvreté ou d'exclusion sociale, et à évaluer l'efficacité des politiques de lutte contre les inégalités. En 2021, le taux de pauvreté en conditions de vie était de 11,4 %, en nette baisse par rapport à 2020 (- 2,1 points). Les chiffres de 2021 sont légèrement en-dessous de la moyenne de l'UE qui compte un taux moyen à 11,7 %.



En France, le seuil de pauvreté à 50 % du niveau de vie médian est de 918 euros par mois pour une personne seule (donnée 2019). Le niveau de vie médian des personnes dont le revenu est inférieur à ce seuil se situe à 752 euros.



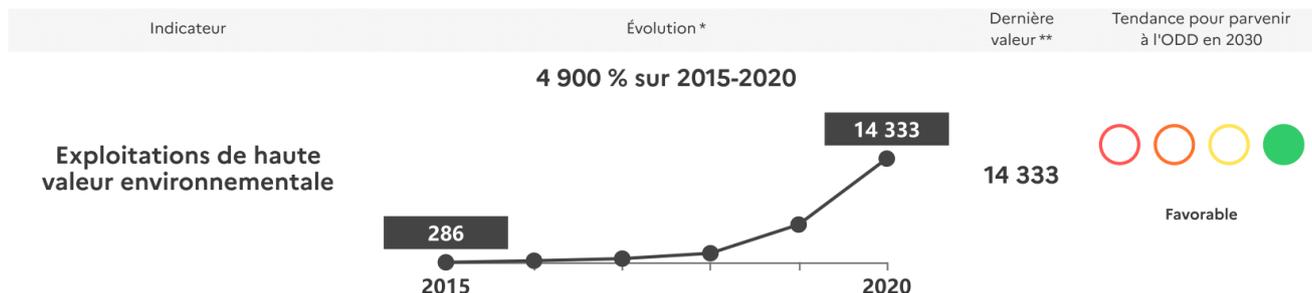
En 2013, le taux d'effort net en logement est de 18,3 % en France métropolitaine. Il n'y a pas de valeur plus récente. Le bilan 2019 des aides personnelles au logement, indique que ces aides personnelles au logement sont l'un des piliers de la politique française en faveur du logement. Elles bénéficient à environ 6,5 millions de ménages, et figurent parmi les aides les plus redistributives de l'État, puisqu'elles sont versées à 99 % aux trois premiers déciles de revenus. L'effet des aides est important pour des ménages modestes. À titre d'exemple, un couple sans enfant vivant hors des plus grandes agglomérations, dont le revenu est égal à 1 SMIC et dont le loyer hors charges est de 330 euros, voit son taux d'effort diminuer de 24,0 % de son revenu à 18,8 % avec l'aide personnalisée au logement.

* Évolution : depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données).

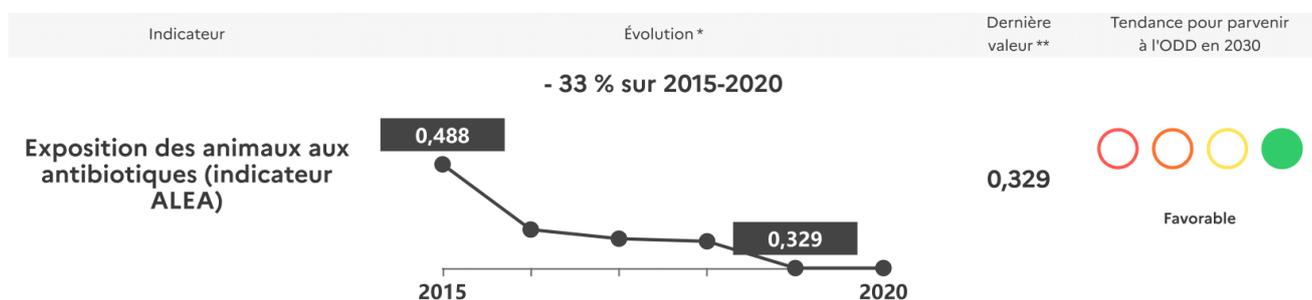
** Dernière valeur : valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.

Source : Insee, Tableau de bord des indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable - paru janvier 2022. Traitements SDES

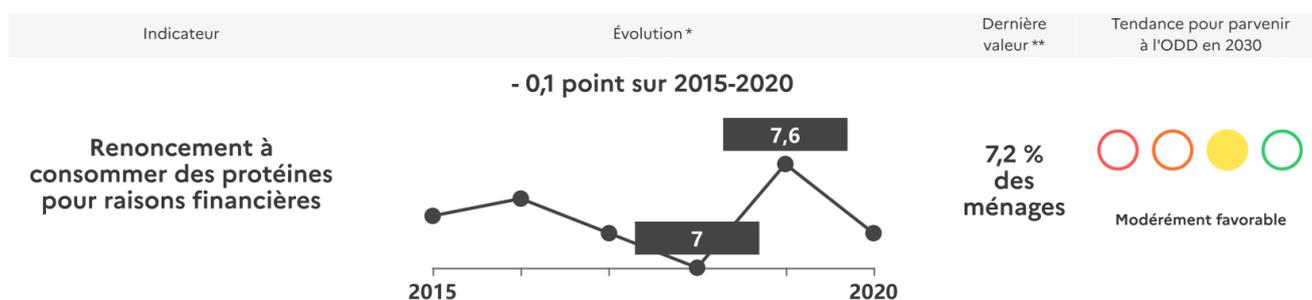
ODD2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable



Au 1^{er} janvier 2022, on compte 24 827 exploitations certifiées, dont 10 500 environ qui l'ont été après le 1^{er} janvier 2021, ce qui représente une progression de 73 % sur un an. Cette progression va continuer puisque le référentiel a été modifié (publication des textes le 22 novembre 2022) pour renforcer le niveau d'exigence général et permettre une voie d'accès à l'écorégime de la nouvelle PAC dès 2023.

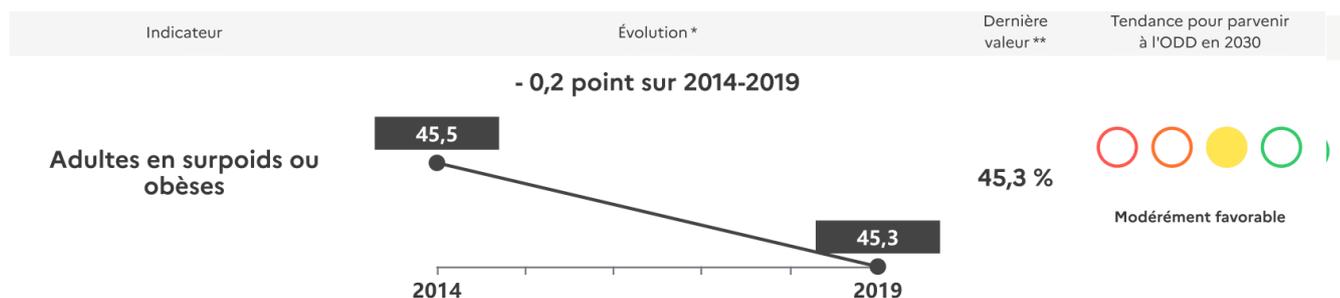


Le plan Écoantibio a donné des résultats très positifs puisque l'exposition globale des animaux aux antibiotiques a été divisée par deux depuis 2011 (recul de 47 % en 10 ans d'après les résultats du 1^{er} plan 2011-2021, 2012 étant la date du premier plan Écoantibio).

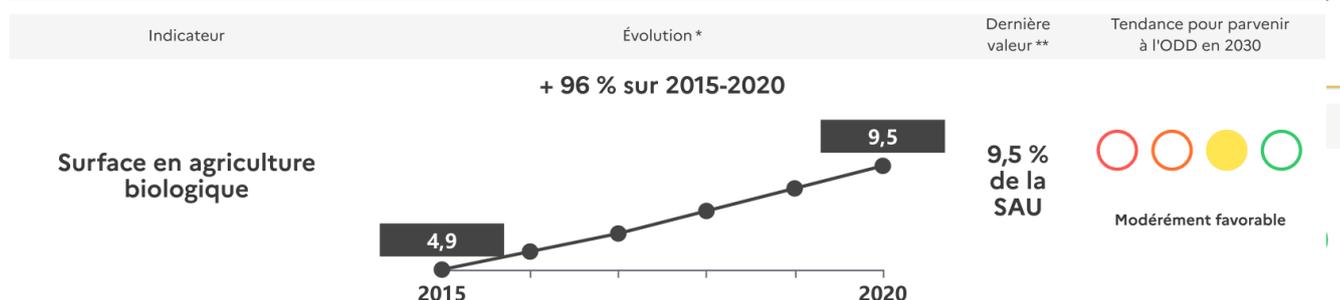


Note : donnée 2020 provisoire.

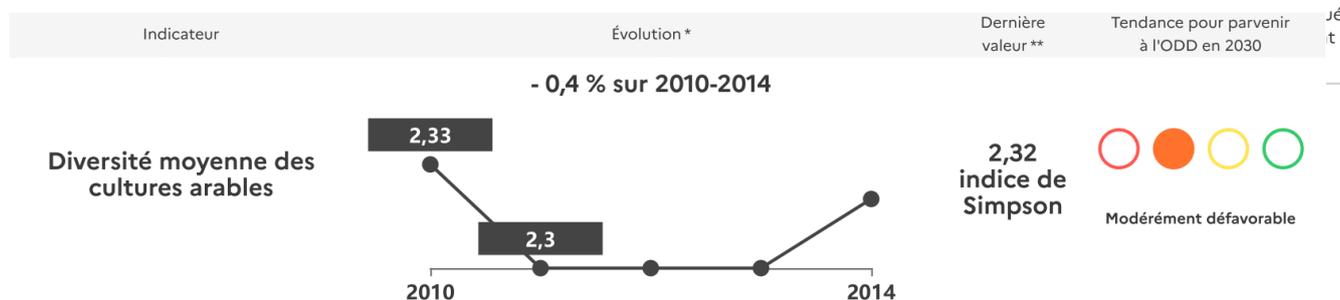
Les données les plus anciennes datent de 2020, on constate une légère baisse du renoncement à consommer des protéines pour des raisons financières entre 2020 et 2021 (- 1,0 point) mais il est encore difficile de constater une tendance d'évolution sur le long terme. Une étude de 2010 réalisée par l'ancienne Agence française de sécurité sanitaire des aliments constatait que les adultes vivant dans un foyer en situation d'insécurité alimentaire pour des raisons financières se caractérisaient par des déséquilibres alimentaires encore plus marqués que ceux observés chez les personnes qui déclaraient en moyenne des revenus plus faibles mais ne se sentaient pas en insécurité alimentaire. Les différentes manifestations de la précarité alimentaire ont été notamment révélés par la crise du Covid-19 et un Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (le Cocolupa) a été créé en novembre 2020 pour lutter contre la précarité alimentaire.



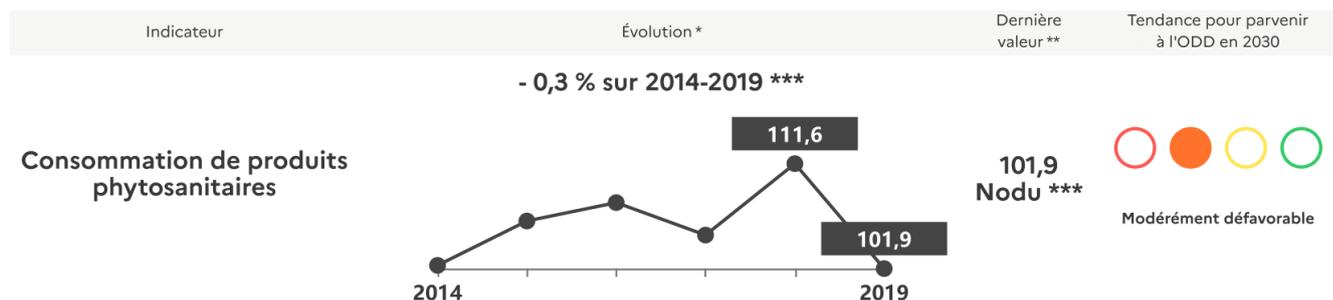
Le Programme national nutrition santé 2019-2023 est axé sur la promotion d'une nutrition satisfaisante pour tous avec un accent particulier pour les populations défavorisées/à moindre niveau d'éducation. De nombreuses actions complémentaires sont mises en place : des mesures sur l'environnement alimentaire et physique (amélioration de l'offre alimentaire, restauration scolaire, marketing alimentaire ciblé sur les enfants...), des mesures pour encourager les comportements individuels favorables (promotion de recommandations nutritionnelles, promotion de l'activité physique, Nutri-Score...), des mesures sur la prise en charge sanitaire des personnes en surpoids et obèses. La part de femmes en surpoids ou obèses a augmenté entre 2014 et 2019 (+ 0,5 point pour le surpoids et + 0,4 point pour l'obésité). On observe un léger recul de l'obésité chez les hommes adultes mais une augmentation du surpoids de 3,4 points entre 2014 et 2019.



En 2021, on compte 58 413 exploitations en agriculture biologique, soit 13,41 % des exploitations agricoles en France. Les surfaces bio, en hausse de 9 % depuis 2020, atteignent 2,78 millions d'hectares. Le cap symbolique des 10 % de la surface agricole utilisée (SAU) cultivée en bio est donc franchi en 2021. La valeur des achats d'aliments issus de l'agriculture biologique a cependant reculé de 1,3 % par rapport à 2020. Cela s'explique par la baisse de la consommation alimentaire des ménages (- 2,28 %) dans un contexte post-crise sanitaire. Le secteur continue toutefois de représenter 13 milliards d'euros et conserve une part de marché stable (6,63 %) dans les courses des Français. Cette baisse n'est pas constatée dans tous les canaux de distribution.

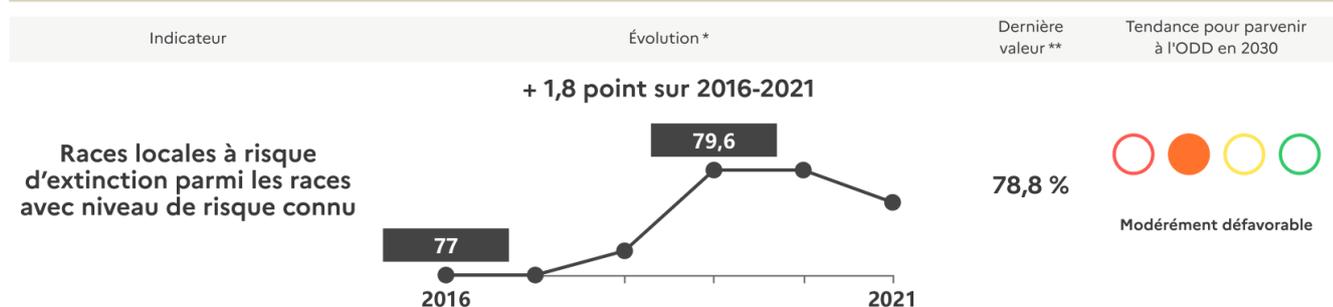


Dans le set de données utilisé, l'indicateur n'a pas fait l'objet d'une mise à jour, mais la France prévoit une amélioration de cet indicateur dû notamment aux mécanismes de « paiement vert » mis en œuvre dans le cadre de la PAC.



*** progrès insuffisant au regard de la cible à atteindre. Valeurs en moyenne triennale glissante.

Les chiffres 2021 sur l'utilisation de produits phytosanitaires ont été publiés en novembre 2022 et sont bien meilleurs qu'il y a quelques années (Nodu 2021 = 88,5 Mha, Nodu 2014 = 105 Mha). Cela s'explique par plusieurs actions du gouvernement visant à la réduction des risques et de l'utilisation des pesticides. Le plan Écophyto II+ vient accélérer le retrait des substances les plus préoccupantes, renforcer la prévention de l'exposition de la population aux produits phytopharmaceutiques, soutenir la recherche et l'innovation ou encore accompagner les agriculteurs dans la transition. En juin 2022, la Commission européenne a adopté le paquet législatif « protection de la nature ». Ce paquet est composé d'un règlement sur la restauration de la nature et d'un règlement sur l'utilisation durable des pesticides (règlement dit SUR). À la suite de la saisine interministérielle du 21 avril 2022 par les ministères chargés de l'agriculture, de la transition écologique et de la santé, l'Inrae a lancé une démarche visant à analyser l'existence d'alternatives à certains produits phytopharmaceutiques.



La dernière étude de l'Inrae sur les races locales menacées pour plusieurs espèces date de 2014. Cette étude est en cours de réactualisation avec un retour attendu pour 2023. Il est attendu que cette réactualisation conclue à la fin du risque d'extinction reconnu pour quelques races (dû à l'augmentation récente des effectifs par exemple) et au contraire à la reconnaissance du risque d'extinction pour d'autres races dont les effectifs ont récemment diminué. De telles évolutions sont a priori relativement rares et les indicateurs sont stables, en particulier dans la classification retenue ici en deux états seulement (race menacée ou pas, sans quantification d'un risque élevé ou faible par exemple).

* Évolution : depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données).

** Dernière valeur : valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.

Source : Insee, Tableau de bord des indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable - paru janvier 2022. Traitements SDES

ODD3 - Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges

Indicateur

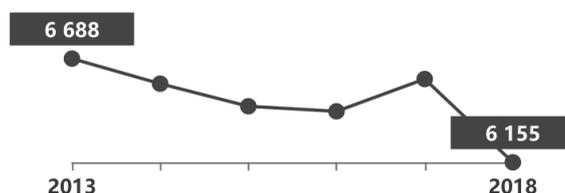
Évolution *

Dernière valeur **

Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030

Découvertes de séropositivité

- 8 % sur 2013-2018



6 155 cas



Favorable

Les découvertes de séropositivité restent stables en 2021. 29 % des personnes diagnostiquées en 2021 l'étaient cependant à un stade avancé de la maladie, empêchant une prise en charge et un traitement précoce. La séropositivité touche de manière inégale les hommes homosexuels et les hétérosexuels nés à l'étranger. La stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030 a pour objectif d'« en finir avec l'épidémie de sida d'ici 2030 » et faire en sorte que 95 % de l'ensemble des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut VIH, que 95 % des personnes qui connaissent leur séropositivité au VIH aient accès au traitement et que 95 % des personnes sous traitement aient une charge virale supprimée d'ici 2030.

Indicateur

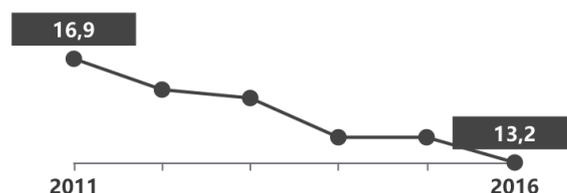
Évolution *

Dernière valeur **

Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030

Décès pour cause de suicide

- 22 % sur 2011-2016



13,2 pour 100 000 hab.



Favorable

La prévention du suicide est un enjeu majeur de santé publique qui a été inscrit dans la Feuille de route de la santé mentale et de la psychiatrie de 2018. L'objectif de la stratégie nationale de prévention du suicide, décrite dans l'instruction n° DGS/SP4/2022/171 du 6 juillet 2022, consiste à mettre œuvre de façon coordonnée dans les territoires un ensemble d'actions intégrées de prévention du suicide dont : le dispositif Vigilans de maintien du contact avec la personne qui a fait une tentative de suicide, la formation actualisée au repérage, à l'évaluation et à l'intervention de crise suicidaire, les actions de prévention de la contagion suicidaire, la mise en place du numéro national de prévention du suicide et l'information du public.

Indicateur

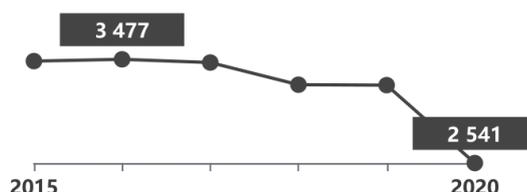
Évolution *

Dernière valeur **

Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030

Personnes tuées par accident de la route

- 27 % sur 2015-2020



2 541



Favorable

Le nombre de personnes tuées par accident de la route a diminué depuis 2015. On comptait 3 461 victimes en 2015 contre 2 944 en 2021. En 2020, cette chute avait été encore plus importante, en grande partie dû aux mesures visant à limiter les déplacements dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

Indicateur

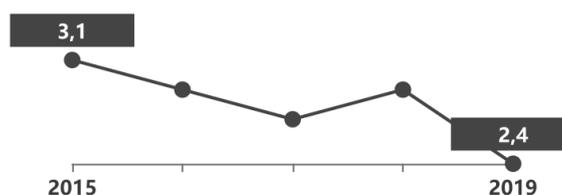
Évolution *

Dernière valeur **

Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030

Renoncement aux soins pour raisons financières - traitement dentaire

- 0,7 point sur 2015-2019



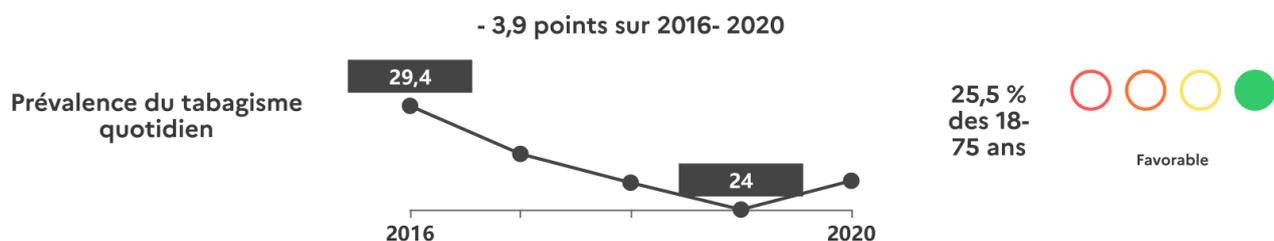
2,4 % des 16 ans et plus



Favorable

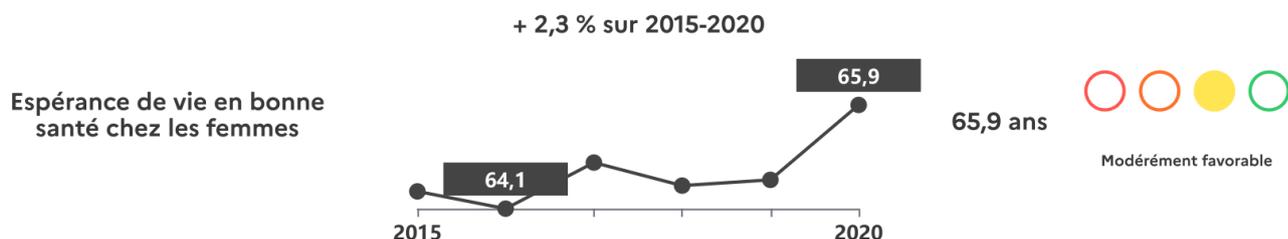
La part de la population ayant des besoins non satisfaits d'examen dentaire ou de traitement médical dentaire en 2020 était de 5,7 %. Cela s'explique pour partie par le fait que les examens et traitements dentaires sont souvent moins pris en charge par la sécurité sociale.

Indicateur	Évolution *	Dernière valeur **	Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030
------------	-------------	--------------------	--



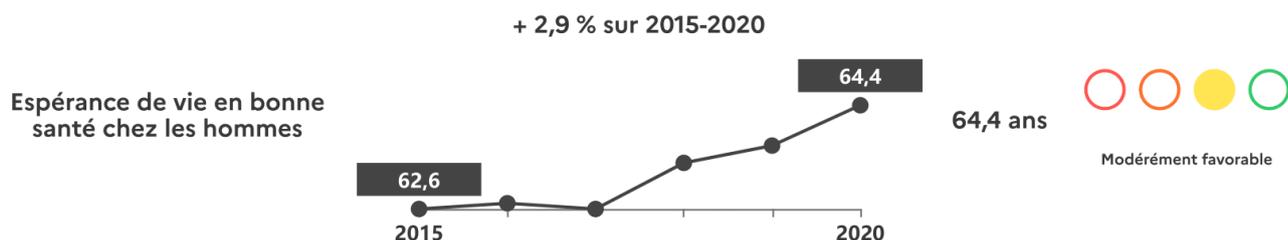
Après une baisse d'ampleur inédite du tabagisme entre 2014 et 2019, la prévalence du tabagisme quotidien a crû de nouveau de manière positive en 2020. Sur dix ans, la prévalence est passée de 29,7 % à 25,5 % (de 2010 à 2020). Les inégalités territoriales sont encore importantes puisqu'en 2021, le tabagisme quotidien parmi les 18-75 ans variait de 22 % à 29 % selon les régions de France métropolitaine.

Indicateur	Évolution *	Dernière valeur **	Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030
------------	-------------	--------------------	--



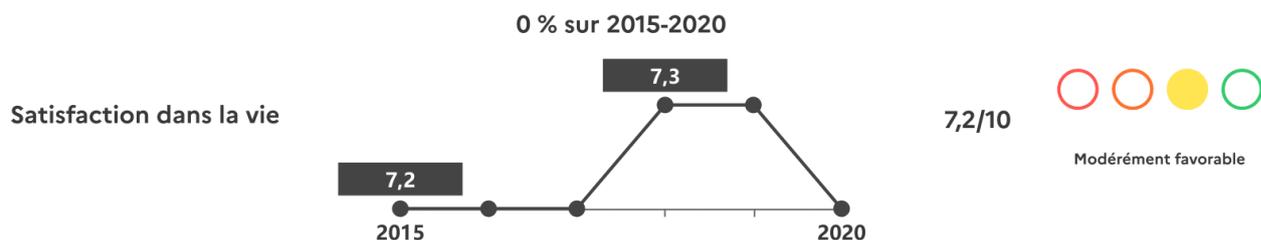
L'espérance de vie en bonne santé chez les femmes est de 65,9 ans en 2020, en hausse constante depuis 2010. La France se situe légèrement au-dessus de la moyenne européenne pour les espérances de vie sans incapacité à la naissance pour les femmes (+ 10 mois).

Indicateur	Évolution *	Dernière valeur **	Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030
------------	-------------	--------------------	--



L'espérance de vie en bonne santé chez les hommes est de 64,4 ans en 2020, en hausse constante depuis 2010. La France se situe légèrement au-dessus de la moyenne européenne pour les espérances de vie sans incapacité à la naissance pour les hommes (+ 5 mois).

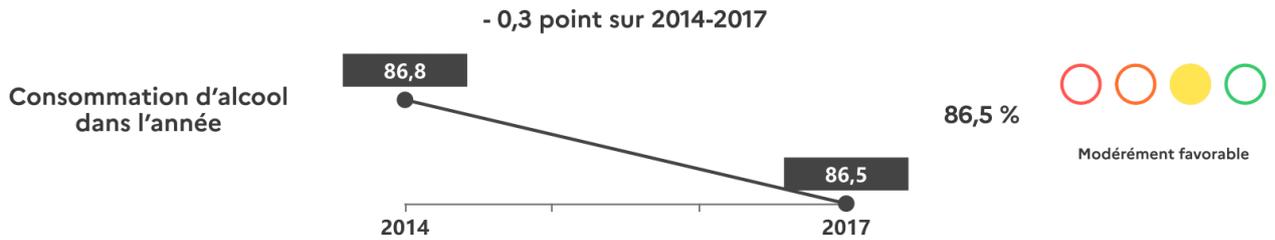
Indicateur	Évolution *	Dernière valeur **	Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030
------------	-------------	--------------------	--



Note : donnée 2020 provisoire.

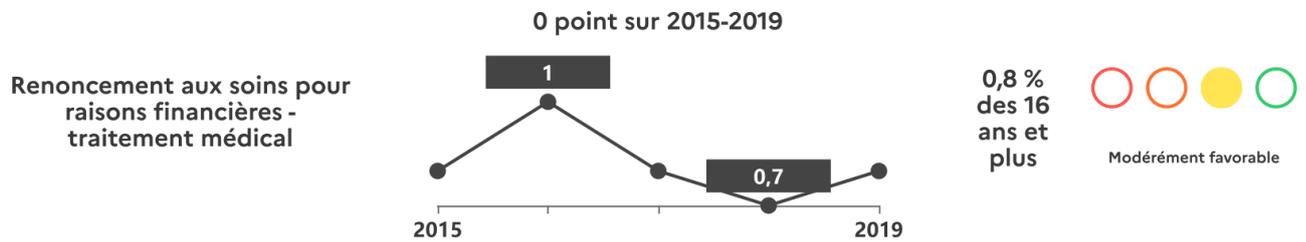
En France de 2010 à 2020, les personnes affichent en moyenne un niveau de satisfaction dans la vie oscillant entre 7,1 et 7,5 sur 10. La satisfaction de la vie en France métropolitaine a baissé de manière significative pour toutes les catégories sociales en 2021, pour atteindre son plus bas niveau depuis 2010. Les changements de mode de vie et l'anxiété liée à la pandémie ont entraîné une chute de la satisfaction générale dans la vie sans précédent : son niveau moyen s'établissant à 6,8 en 2021.

Indicateur	Évolution*	Dernière valeur**	Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030
------------	------------	-------------------	--



Sans distinction de sexe, d'âge ou de catégorie socioprofessionnelle, les chiffres sur la consommation dans l'année comme pour la consommation quotidienne sont stables. Si la consommation d'alcool a beaucoup diminué en France depuis les années 80, la France continue à faire partie des pays de l'Union européenne les plus consommateurs d'alcool. De plus, on constate depuis 2005 une hausse significative des usages à risque de l'alcool et des ivresses, particulièrement chez les 18-34 ans. Du binge drinking à la néknomination (mise en scène de la consommation de boissons alcooliques sur Internet), la consommation excessive s'est banalisée chez les jeunes. La France déploie une politique de prévention et de prise en charge, en particulier à l'attention des publics sensibles tels que les jeunes et les femmes enceintes.

Indicateur	Évolution*	Dernière valeur**	Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030
------------	------------	-------------------	--

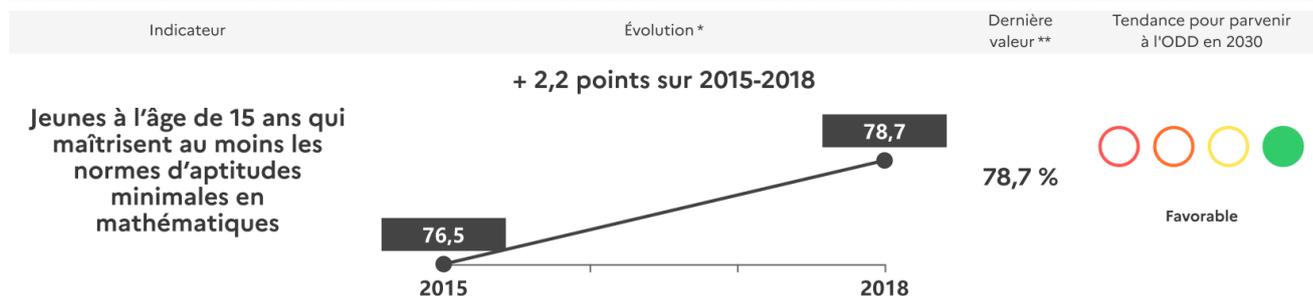


La part de la population ayant des besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical en 2020 était de 3,9 %. Une étude de la DRESS met en avant la faible densité médicale comme un des facteurs explicatifs puisque les personnes pauvres en conditions de vie ont jusqu'à 8 fois plus de risques de renoncer à des soins dans les zones très sous-dotées en médecins généralistes. Des raisons non financières peuvent se combiner aux manques de moyens et mener à une tendance au renoncement plus importante.

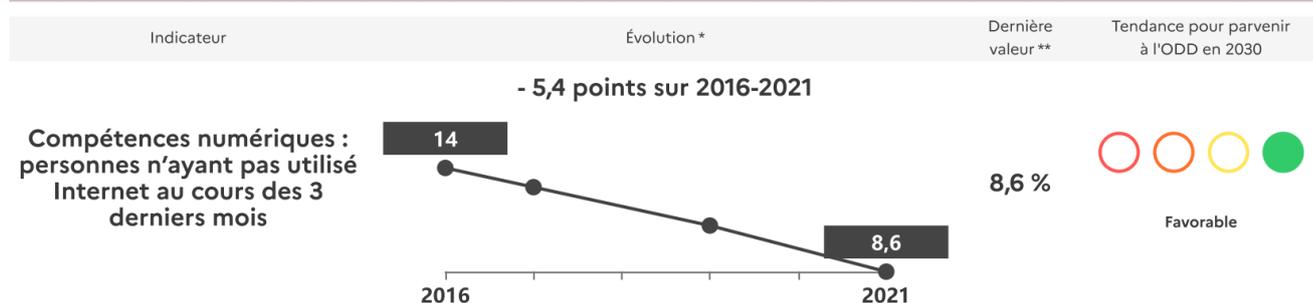
* Évolution : depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données).
 ** Dernière valeur : valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.

Source : Insee, Tableau de bord des indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable - paru janvier 2022. Traitements SDES

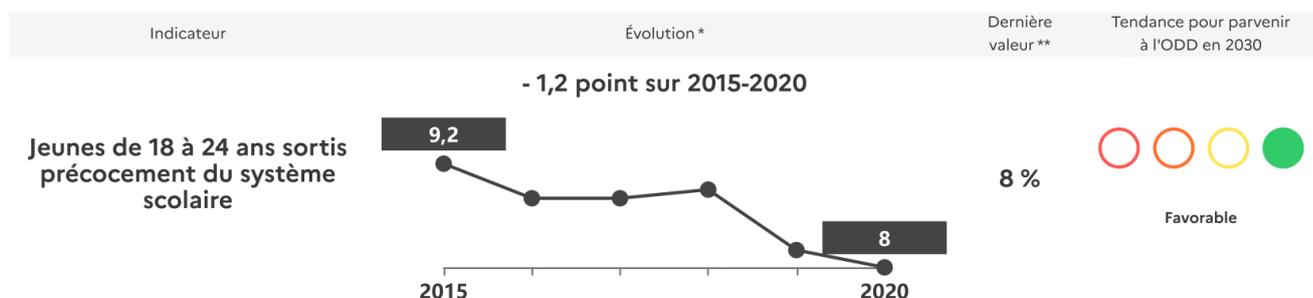
ODD4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



L'évolution entre 2012 et 2018 sur cet indicateur est faible de l'ordre de + 1,1 pt en 6 ans. Comme la lecture, il faut poser les bases des mathématiques dès la maternelle et dans ce sens l'instruction est rendue obligatoire à partir de 3 ans (contre 6 ans auparavant) depuis la rentrée scolaire 2019. Par ailleurs, et ce dès la rentrée 2023, la place des mathématiques sera renforcée sur l'ensemble de la scolarité.



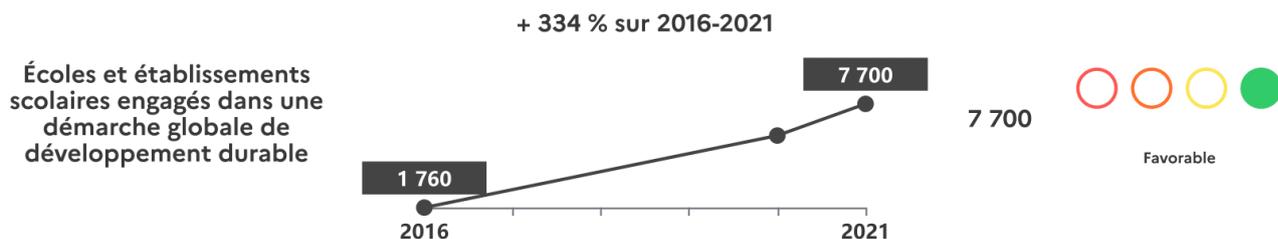
Le nombre de personnes n'ayant pas utilisé Internet au cours des 3 derniers mois a continuellement diminué depuis 2015 pour passer de 15 à 9 % en 2021. L'État privilégie la formation, à la fois des citoyens et des aidants numériques, pour lutter contre l'illectronisme et la fracture numérique. Selon l'Insee, en 2019, 15 % de la population n'a pas utilisé Internet au cours de l'année. Ce non-usage est étroitement lié à la fracture numérique. Si l'accès à Internet se développe, des inégalités persistent chez les personnes les plus âgées, les personnes moins diplômées et les ménages aux revenus modestes. Ainsi, une personne de plus de 75 ans sur deux n'a pas d'accès à Internet depuis son domicile (53 %), alors que seuls 2 % des 15-29 ans ne sont pas équipés. C'est également le cas de 34 % des personnes peu ou pas diplômées (contre 3 % des diplômés du supérieur), et de 16 % des ménages les plus modestes (contre 4 % des ménages les plus aisés).



Note : données 2017 à 2020 provisoires.

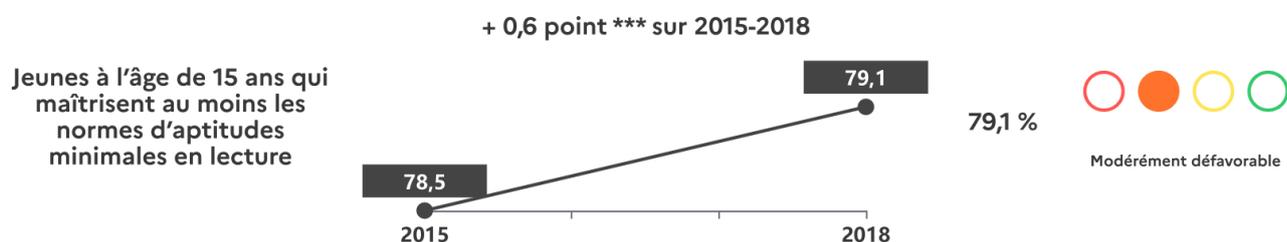
Le décrochage scolaire est une réalité en France, de nombreux jeunes quittent les bancs de l'école, sans qualification, ni diplôme. Le plan « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage », mis en œuvre depuis 2014, a présenté des résultats positifs. En proposant « du sur-mesure », le plan donne à chacun une nouvelle chance de se qualifier et trouver une place au sein de la société. Le programme « Accompagnement vers l'école pour une scolarisation durable des enfants » vise à développer l'« aller vers » et soutenir les familles avec des moyens renforcés en médiation scolaire. Il a permis en 2020 la création de 30 postes de médiateurs déployés sur quinze départements, qui ont pour mission d'aider les enfants à aller à l'école et à y rester. Pour lutter contre le décrochage scolaire, l'enseignement agricole a mis en place une recherche action : « l'ancrochage » scolaire. Il s'agit de recueillir des données relatives aux conditions favorables à l'ancrage et à la persévérance scolaire. Ancrocher les élèves, c'est les faire rester (plonger l'ancre), en les mobilisant et les engageant dans leurs parcours de formation. Mais, il s'agit également de leur donner des repères sociaux de citoyens, des repères professionnels, mais aussi des repères dans les apprentissages (donner un cap). Enfin, c'est leur permettre de partir et de s'insérer (lever l'ancre).

Indicateur	Évolution *	Dernière valeur **	Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030
------------	-------------	--------------------	--



Le label « E3D École/Établissement en démarche de développement durable » est attribué aux écoles, aux collèges et aux lycées généraux, technologiques et professionnels, ainsi qu'aux centres de formation d'apprentis qui entrent en démarche globale de développement durable. Les écoles et établissements en démarche globale de développement durable (E3D) associent l'ensemble de la communauté éducative. L'obtention de ce label ne constitue pas un aboutissement, mais elle est surtout la marque d'une volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. L'E3D répond notamment aux objectifs du projet agro-écologique pour la France tels que définis dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 et dans son plan d'action « enseigner à produire autrement ». La France a proposé pour l'année scolaire 2022-2023 une 4e édition du concours « Tous écoresponsables, on parie !? » afin d'inciter et valoriser l'engagement citoyen des apprenants par la réalisation d'un ou plusieurs défis.

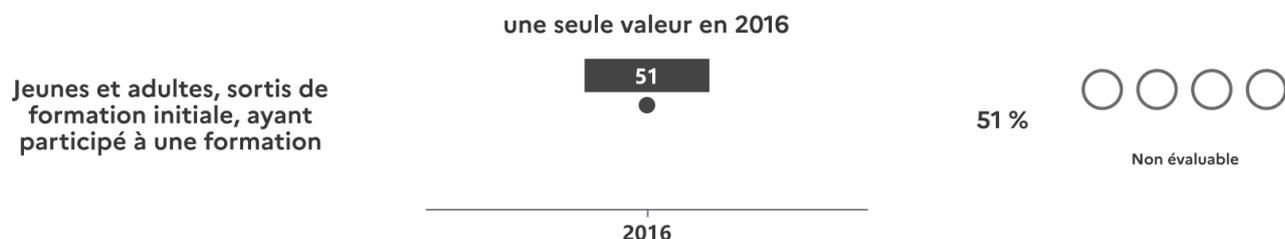
Indicateur	Évolution *	Dernière valeur **	Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030
------------	-------------	--------------------	--



*** progrès insuffisant au regard de la cible à atteindre.

On ne constate pas d'évolution notable entre 2012 et 2018 sur cet indicateur. La France est engagée pour l'évolution de cet indicateur par le biais des ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, et en partenariat avec les collectivités territoriales et les familles. Par ailleurs, les compétences en lecture se développent dès le plus jeune âge et depuis la rentrée scolaire de 2019, l'instruction est obligatoire à partir de 3 ans contre 6 ans auparavant.

Indicateur	Évolution *	Dernière valeur **	Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030
------------	-------------	--------------------	--



D'après l'enquête sur la formation des adultes (AES) de 2016, en France métropolitaine, 51 % des personnes de 18 à 64 ans sorties de formation initiale ont suivi au moins une formation au cours des 12 derniers mois, tous types confondus. Peu d'entre elles (2 %) suivent une formation formelle qui mène à un diplôme ou à un titre reconnu. Il s'agit essentiellement de jeunes adultes qui reprennent des études après une interruption de plus d'un an. Le taux d'accès annuel aux formations non formelles est nettement plus élevé : 50 % toutes finalités confondues, et 39 % pour les formations non formelles à but professionnel.

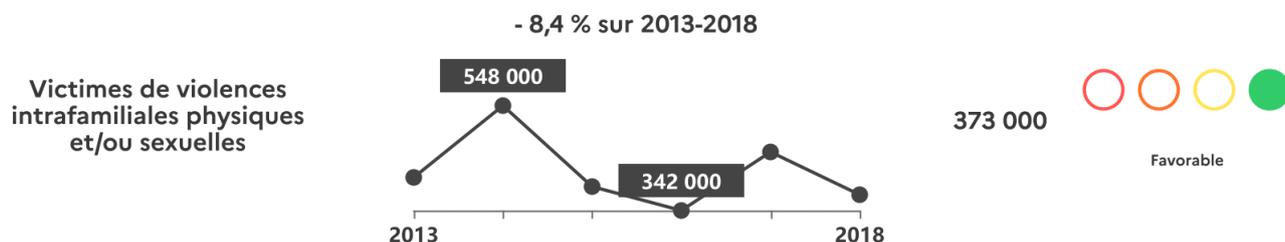
* Évolution : depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données).

** Dernière valeur : valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.

Source : Insee, Tableau de bord des indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable - paru janvier 2022. Traitements SDES

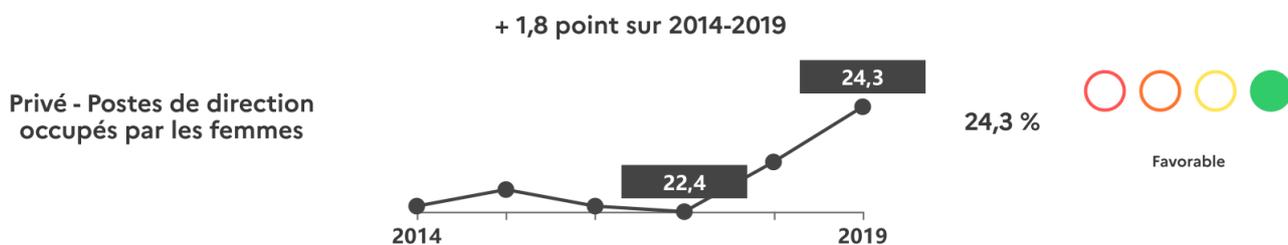
ODD5 - Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Indicateur	Évolution *	Dernière valeur **	Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030
------------	-------------	--------------------	--



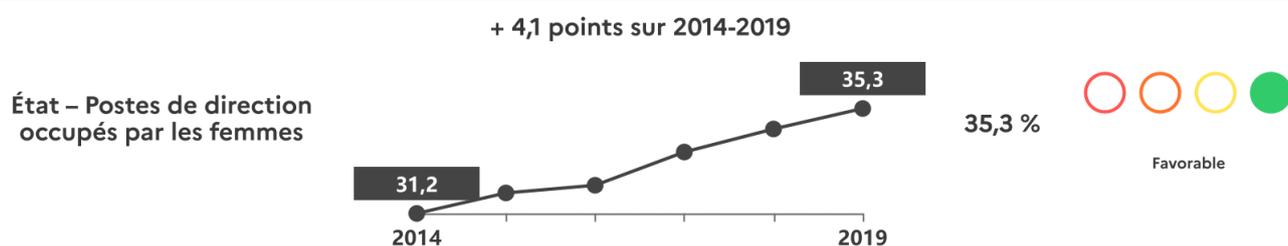
Le nombre de victimes de violences intrafamiliales physiques et/ou sexuelles a diminué entre 2017 (457 000 victimes) et 2018 (373 000 victimes). Pour toujours mieux saisir et mesurer l'évolution de cet indicateur, la France s'est dotée d'un nouveau dispositif d'enquête de victimation en population générale. La première édition de l'enquête s'étant tenue en 2022, les premiers résultats seront connus en 2023. Les données les plus récentes disponibles sont donc des données administratives : ainsi en 2021, les services de sécurité ont enregistré 208 000 victimes de violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire. Le nombre d'enregistrements a pratiquement doublé depuis 2016, dans un contexte de libération de la parole et d'amélioration des conditions d'accueil des victimes par les services de police et de gendarmerie. La part des faits anciens (commis avant leur année d'enregistrement) est en constante progression : pour un quart d'entre elles, les faits signalés étaient d'ailleurs antérieurs à 2021. La part des faits anciens est ainsi passée de 18 % en 2016 à 28 % en 2021. Un plan d'action global pour lutter contre les violences conjugales a été déployé dès 2019 et renforcé les années suivantes. Ainsi à la fin 2022, sur les 54 mesures du plan, 46 sont effectives et 8 sont en cours de réalisation. Parallèlement, l'arsenal législatif a été renforcé puisque quatre lois ont été votées depuis 2017 pour mieux protéger les victimes.

Indicateur	Évolution *	Dernière valeur **	Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030
------------	-------------	--------------------	--



En 2020, 26,6 % des postes de directions du privé étaient occupés par des femmes, contre 25,3 % en 2018. Grâce à la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, les conseils d'administration des entreprises du CAC 40 se sont spectaculairement féminisés, passant d'à peine 10 % de femmes en 2009 à 44,6 % aujourd'hui. La France se hisse ainsi à la première marche du podium européen et au deuxième rang mondial. Pour encourager la poursuite du développement de la parité dans les entreprises, le ministère délégué, chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes publie depuis 2013 le Palmarès de la féminisation des entreprises du SBF 120 (plus grandes sociétés cotées en bourse). Il récompense les entreprises les plus vertueuses en matière de féminisation de leurs instances dirigeantes et de politique en matière de mixité. Au total, 116 entreprises sur 119 ont répondu à l'enquête. Un taux record 97,5 % jusque-là jamais atteint, signe d'un engagement croissant en faveur de l'égalité professionnelle de la part des entreprises. Par ailleurs, la loi du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle, a instauré une obligation de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes parmi les cadres dirigeants et les membres des instances dirigeantes des entreprises employant au moins 1 000 salariés pour le troisième exercice consécutif, accompagnée d'une obligation de transparence en la matière.

Indicateur	Évolution *	Dernière valeur **	Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030
------------	-------------	--------------------	--

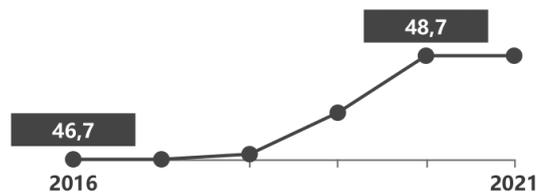


En 2020, 39 % des postes de direction du public étaient occupés par des femmes, contre 37 % en 2018. Représentant 20 % de l'emploi en France, la fonction publique vise l'exemplarité en matière d'égalité professionnelle. Depuis fin 2019, tous les employeurs publics ont l'obligation de mettre en œuvre un plan d'action pluriannuel sur l'égalité professionnelle. Par ailleurs, le dispositif des nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur et dirigeant introduit par la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique oblige les employeurs publics à respecter une proportion minimale de 40 % personnes de chaque sexe pour les primo-nominations dans les emplois de l'encadrement supérieur et dirigeant de la fonction publique. Ainsi en 2020, 42 % de femmes ont été nommées pour la première fois à des postes dirigeants au sein des administrations de l'État. C'est la première fois que l'objectif est atteint, attestant de l'effectivité des politiques d'égalité. Parallèlement, la part des femmes qui occupent un emploi supérieur augmente dans quasiment tous les ministères.

Indicateur	Évolution*	Dernière valeur**	Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030
------------	------------	-------------------	--

+ 2 points sur 2016-2021

Femmes parmi les étudiants des disciplines scientifiques à l'université



48,7 %



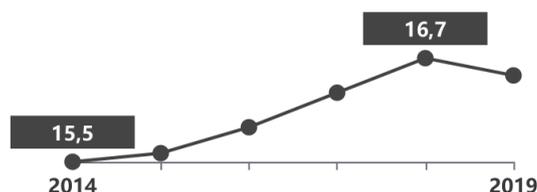
Modérément favorable

La part de femmes qui entreprennent des cursus scientifiques à l'université augmente progressivement. Elles sont 49,4 % en 2022, contre 46,7 % en 2016. Si l'indicateur est en progression, certains domaines scientifiques à l'université restent largement féminisés (biologie, médecine ou études vétérinaires), tandis que d'autres ne comptent qu'une faible part de femmes (ingénierie, physique etc.). Cette ségrégation reflète le poids des stéréotypes de genre, qui ont une influence très forte sur la façon dont les filles et les garçons vont définir leur orientation scolaire et professionnelle, et ce, dès le plus jeune âge. Les lycéennes se détournent en effet très tôt des filières du numérique : ainsi, la part des filles au lycée en 2019-2020 est de 56 % en Première générale, et de moins de 30 % en spécialité numérique et sciences informatiques. Un plan d'action mixité prévoit d'atteindre, dans tous les enseignements de spécialité, dans toutes les séries technologiques et les filières post-baccalauréat d'ici 5 ans, un taux de 30 % minimum de mixité.

Indicateur	Évolution*	Dernière valeur**	Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030
------------	------------	-------------------	--

+ 1 point sur 2014-2019

Écart des rémunérations entre hommes et femmes (en % du salaire horaire brut moyen des hommes salariés)



16,5 %



Défavorable

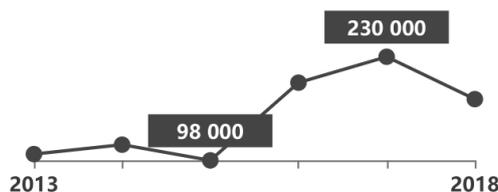
Note : donnée 2019 provisoire.

Depuis 2018, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes a légèrement diminué et atteint 15,8 % en 2020 (contre 16,7 % en 2018). Les écarts de salaire entre les femmes et les hommes se réduisent régulièrement depuis quarante ans et ont diminué d'un quart sur les vingt dernières années. L'écart qui demeure est issu de multiples facteurs : les inégalités de volume de travail, les femmes étant bien plus souvent à temps partiel que les hommes (28,1 % contre 7,6 % en 2021) ; les inégalités de salaire pour un même volume de travail qui proviennent principalement du fait que les femmes et les hommes ne travaillent pas dans les mêmes secteurs et n'occupent pas les mêmes emplois ; enfin, les femmes accèdent moins aux emplois les mieux rémunérés notamment pour celles ayant des enfants.

Indicateur	Évolution*	Dernière valeur**	Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030
------------	------------	-------------------	--

+ 66 % sur 2013-2018

Victimes de violences sexuelles hors violences intrafamiliales



176 000



Défavorable

Le nombre de victimes de violences sexuelles hors violences intrafamiliales a diminué entre 2017 (230 000 victimes) et 2018 (176 000 victimes). Pour mesurer l'évolution de cet indicateur, la France s'est dotée d'un nouveau dispositif d'enquête de victimation en population générale. La première édition de l'enquête s'étant tenue en 2022, les premiers résultats seront connus en 2023. Les données les plus récentes disponibles sont donc des données administratives : ainsi, en 2021, les services de police et de gendarmerie ont enregistré 72 000 victimes d'infractions à caractère sexuel, commises en dehors de la famille. Le nombre de ces victimes a poursuivi en 2021 la progression entamée en 2017, dans un contexte de libération et d'accueil de la parole des victimes. La France déploie de nombreux dispositifs comme : le numéro national d'écoute et d'orientation, le 3919. Depuis 2021, le numéro est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ; le numéro « Viol femmes informations » porté par le collectif féministe contre le viol ou le tchat « Comment on s'aime » de l'association En Avant Toutes, qui s'adresse en particulier aux jeunes.

* Évolution : depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données).

** Dernière valeur : valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.

Source : Insee, Tableau de bord des indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable - paru janvier 2022. Traitements SDES

ODD6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Indicateur

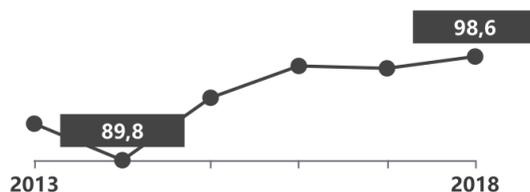
Évolution *

Dernière valeur **

Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030

Dispositifs d'assainissement collectifs, conformes en performance

+ 5,7 points sur 2013-2018



98,6 %



Favorable

Cet indicateur évalue la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne sur le traitement des eaux urbaines résiduaires. L'indicateur s'est amélioré entre 2013 et 2018. À noter qu'entre 2015 et 2020, la pollution rejetée dans le milieu, mesurée en « équivalent habitants » a également diminué.

Indicateur

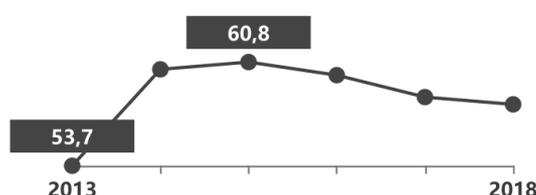
Évolution *

Dernière valeur **

Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030

Dispositifs d'assainissement non collectifs, conformes

+ 4,2 points sur 2013-2018



57,9 %



Favorable

En progression, selon le dernier rapport de l'observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement. Les dispositifs d'assainissement non collectifs, conformes ont légèrement progressé entre 2015 et 2020. La France est en bonne voie de l'atteinte de l'Agenda 2030.

Indicateur

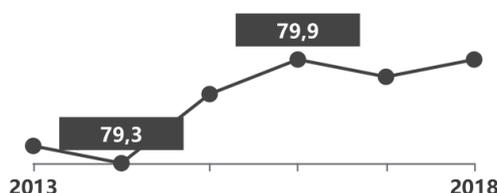
Évolution *

Dernière valeur **

Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030

Rendement des réseaux d'eau potable

+ 0,5 point sur 2013-2018



79,9 %



Modérément favorable

En progression, selon le dernier rapport de l'observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement. Le rendement des réseaux d'eau potable est en légère progression entre 2015 et 2020.

Indicateur

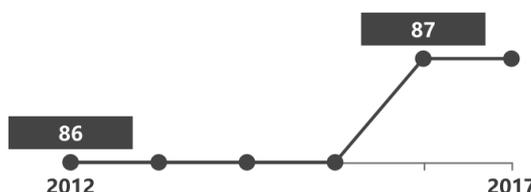
Évolution *

Dernière valeur **

Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030

Services publics locaux de l'eau ayant des commissions consultatives (CCSPL) parmi ceux ayant obligation légale d'en disposer

+ 1,0 point sur 2012-2017



87 %



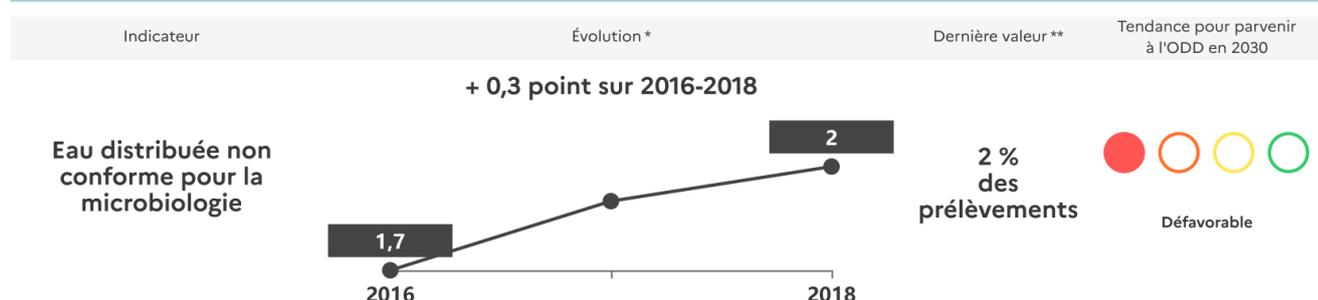
Modérément favorable

En progression, cet indicateur mesure le pourcentage de services publics locaux d'eau potable ayant des commissions consultatives, parmi ceux ayant obligation légale d'en disposer. En France, la proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau, parmi celles ayant l'obligation légale, a augmenté. La France est en bonne voie.

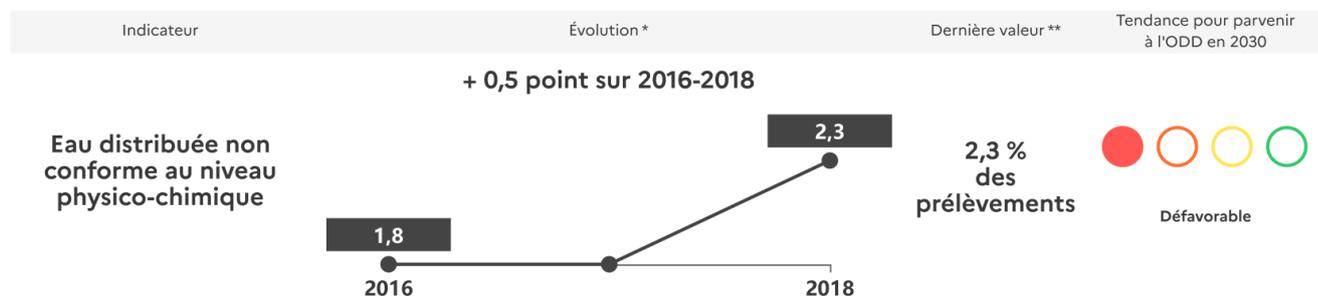


*** progrès insuffisant au regard de la cible à atteindre.

31,4 milliards de m³ ont été prélevés en 2020 en France pour satisfaire les principaux usages (production d'eau potable, l'industrie, l'agriculture, l'alimentation des canaux de navigation et le refroidissement des centrales électriques ; en dehors du turbinage des barrages hydroélectriques). Les volumes prélevés en France ont diminué entre 2015 et 2020. La France s'était cependant fixé des objectifs encore plus ambitieux, ce qui explique que la tendance soit identifiée comme insuffisante.



Selon le dernier rapport de l'observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement, l'évolution de l'eau distribuée non conforme pour la microbiologie s'est améliorée en France entre 2016 et 2020. Des problèmes de conformité de l'eau en microbiologie peuvent apparaître dans certaines régions, notamment dans les zones rurales présentant une agriculture intensive de type monoculture ou viticole utilisant des pesticides ; dans les zones situées à proximité d'élevages, où des nitrates peuvent être présents en quantité importante ; ou encore dans les zones situées à proximité de certaines industries. La non-conformité de la qualité microbiologique de l'eau distribuée peut être due également à une mauvaise protection ou à un manque d'entretien des ouvrages de captages, à une défaillance du traitement de désinfection ou à une contamination de l'eau lors de son transport ou stockage dans le réseau.



Selon le dernier rapport de l'observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement, l'eau distribuée non conforme en termes physico-chimique est quasi stable entre 2016 et 2020.



En 2019, 43,1 % des eaux de surface étaient en bon ou très bon état écologique. Les règles de mesure de la directive-cadre européenne sur l'eau changent et les méthodes de surveillance s'améliorent, conduisant à une meilleure détection des problèmes, la comparaison des données d'une évaluation sur l'autre sous-estime donc les progrès accomplis.



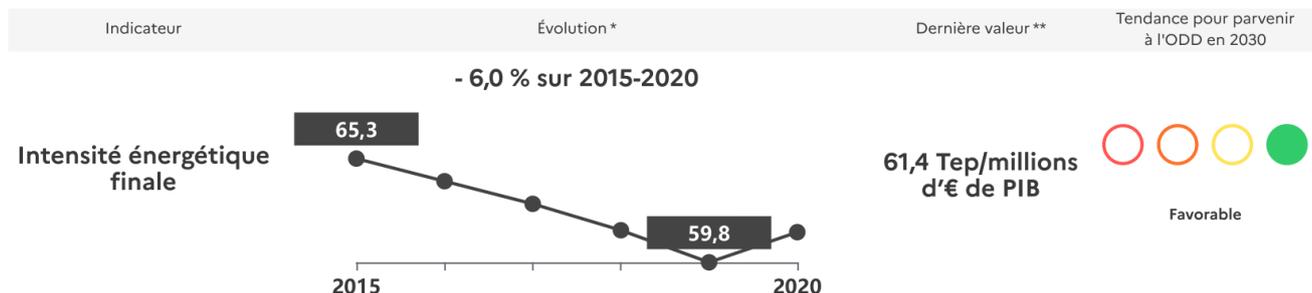
En 2019, 66,9 % des masses d'eau de surface sont évaluées en bon ou très bon état chimique. Les règles de mesure de la directive-cadre européenne sur l'eau changent et les méthodes de surveillance s'améliorent, conduisant à une meilleure détection des problèmes, la comparaison des données d'une évaluation sur l'autre sous-estime donc les progrès accomplis.

* Évolution : depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données).

** Dernière valeur : valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.

Source : Insee, Tableau de bord des indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable - paru janvier 2022. Traitements SDES

ODD7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



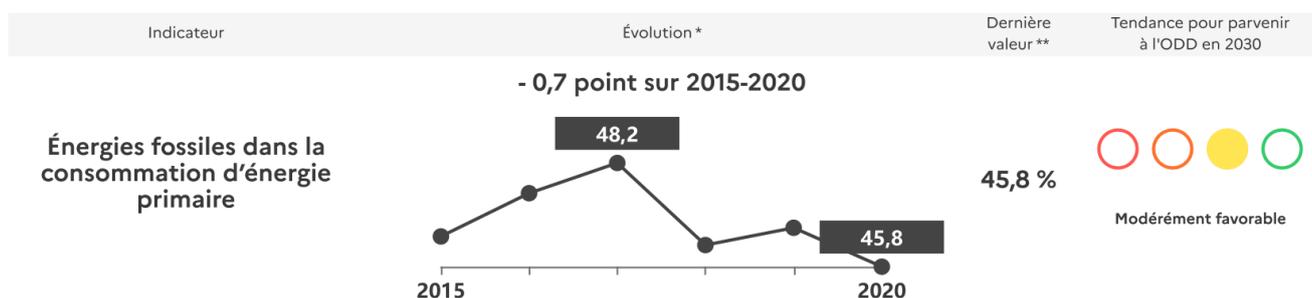
Note : donnée 2020 provisoire.

L'intensité énergétique finale (ratio entre la consommation finale à usage énergétique et le produit intérieur brut) augmente de 2,8 % en 2020 : la consommation finale énergétique, corrigée des variations climatiques, s'est nettement repliée (- 5,8 %), mais moins que l'activité économique (- 8,3 %). Sur le long terme, cette intensité se réduit, cependant, de manière quasiment continue depuis 20 ans, à un rythme moyen annuel de - 1,3 %. Cette réduction est liée à l'action de la France pour l'efficacité énergétique, encadrée notamment par la directive européenne relative à l'efficacité énergétique. L'intensité énergétique finale était de 704,3 MWh/million d'euros en 2021 contre 790,4 MWh/million d'euros en 2013.



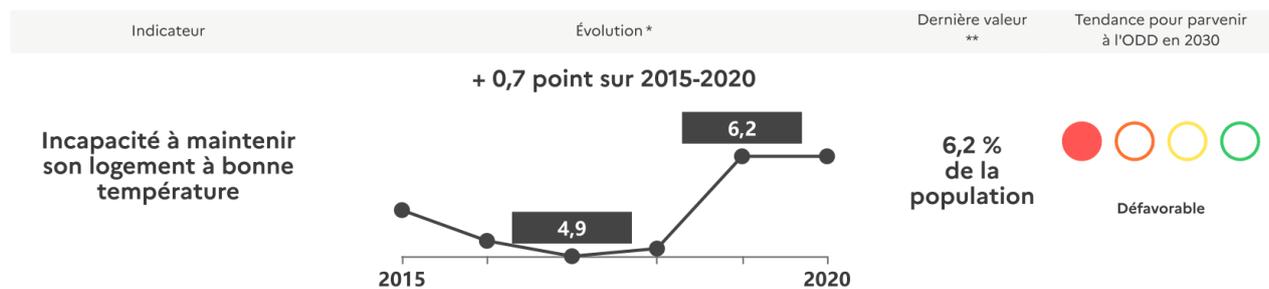
Note : donnée 2020 provisoire.

La part d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en France est en croissance régulière depuis plusieurs années. En 2021, elles représentent 13,0 % de la consommation d'énergie primaire et 19,3 % de la consommation finale brute d'énergie. Parallèlement, leur poids dans l'économie française s'est accru : elles sont à l'origine de 10,1 milliards d'euros d'investissements et de 80 000 emplois en équivalent temps plein en 2019. En niveau absolu, la France est le deuxième producteur européen d'hydroélectricité, de déchets renouvelables et de biocarburants. Très diverses, les énergies renouvelables en France regroupent une dizaine de filières. Le bois-énergie et l'hydraulique restent les plus développés, mais l'éolien et les pompes à chaleur sont parmi celles qui progressent le plus ces dernières années. Face aux besoins croissants en électricité, notamment pour l'industrie et les transports, le développement de 40 GW d'éolien en mer et de 100 GW de solaire à l'horizon 2050 fait partie des chantiers des politiques prioritaires du gouvernement.



Note : donnée 2020 provisoire.

Après avoir régulièrement augmenté jusqu'en 2005, la consommation d'énergie primaire, corrigée des variations climatiques, se replie légèrement depuis. L'évolution de long terme est différenciée selon les énergies : depuis 1990, les consommations de charbon et de pétrole ont reculé respectivement de 72 % et 27 %. À l'inverse, celles de nucléaire et de gaz naturel ont augmenté respectivement de 15 % et 44 %, tandis que celle d'énergies renouvelables a plus que doublé. En 2021, les énergies fossiles représentaient 46 % de la consommation d'énergie primaire en France, une augmentation de 4,4 % à climat corrigé, après une baisse inédite en 2020 (- 8,3 %). Cette hausse s'explique surtout par la levée progressive des restrictions de déplacement, qui a entraîné un rebond de la consommation de carburants, notamment routiers, mais également par la vigueur de la demande d'électricité stimulée par la reprise économique et le développement des énergies renouvelables thermiques dans une moindre mesure.



Note : donnée 2020 provisoire.

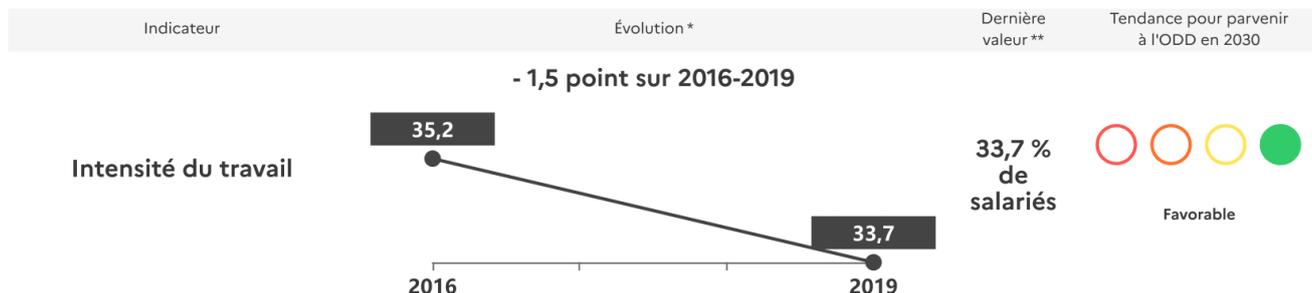
Cette situation concerne 6,0 % de la population en 2021, contre 6,8 % en 2020. La lutte contre la précarité énergétique en France passe par des leviers d'actions de deux ordres : le traitement des causes en agissant sur la consommation, notamment au travers de la performance énergétique des logements ; la proposition d'une aide au paiement de la facture énergétique pour les ménages en situation de précarité, notamment avec le chèque énergie.

* Évolution : depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données).

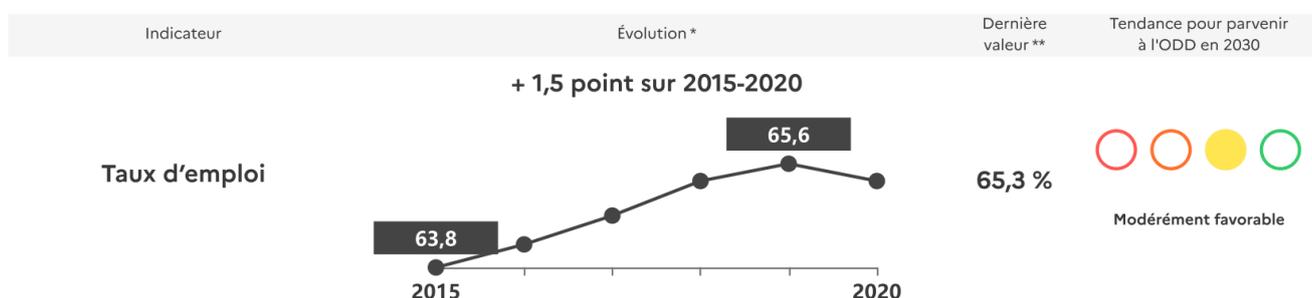
** Dernière valeur : valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.

Source : Insee, Tableau de bord des indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable - paru janvier 2022. Traitements SDES

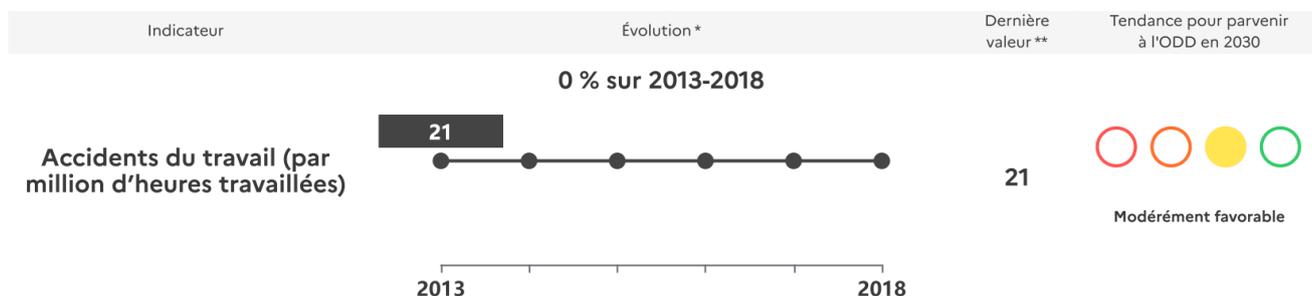
ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



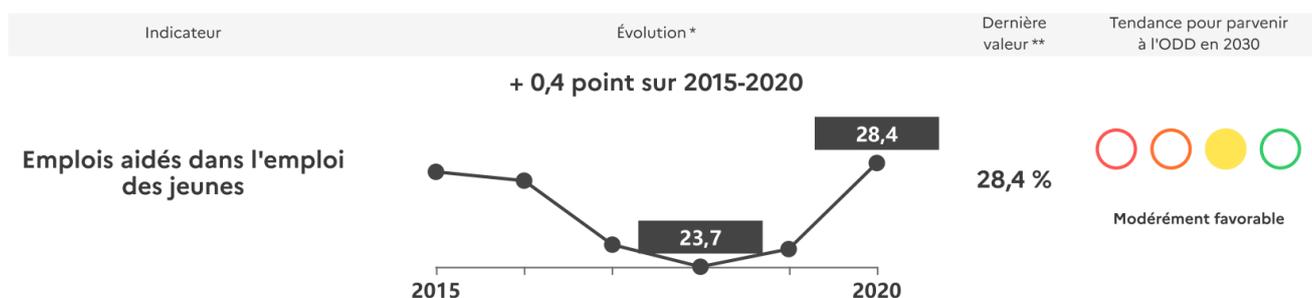
Entre 2016 et 2019, l'intensité du travail a nettement diminué : en 2019, 33,7 % des salariés rapportaient subir des contraintes d'intensité sur leur travail (contraintes de rythme, pression temporelle), mesure des risques psychosociaux, soit une baisse de 1,5 pt par rapport à 2016. L'intensité au travail a plus particulièrement baissé pour les hommes (- 2,6 pt entre 2016 et 2019), bien qu'ils demeurent plus sujets à ce type de contraintes (38,8 % des hommes étaient concernés, contre 28,6 % de femmes en 2019).



En 2020, 65,3 % des 15-64 ans sont en emploi. Ce taux est en nette progression entre 2015 et 2020 (+ 1,5 pt). Sur cette période, le taux d'emploi des femmes progresse légèrement plus vite que celui des hommes (+ 1,6 pt pour les femmes contre + 1,4 pt pour les hommes). Le taux d'emploi des 50-64 ans affiche une progression particulièrement marquée (+ 3,8 pt). Le taux d'emploi a continué de progresser depuis 2020, atteignant au troisième trimestre 2022, son plus haut niveau depuis que l'Insee le mesure (1975).

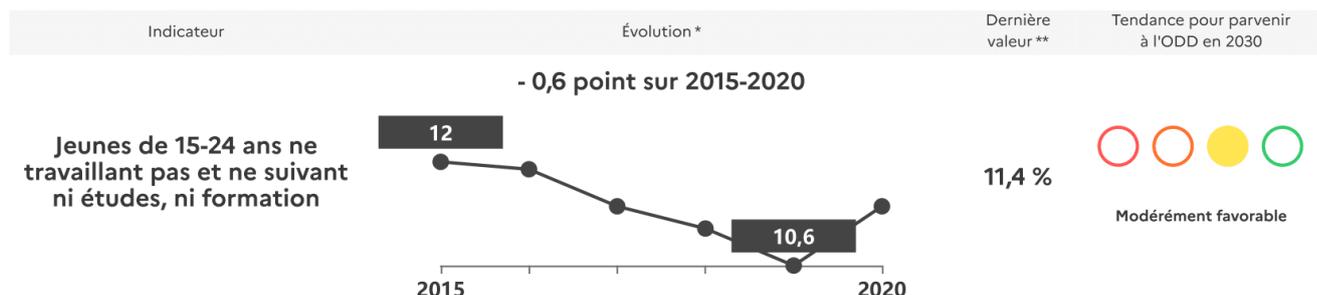


La probabilité d'accident du travail est stable entre 2013 et 2018, à 21 accidents par million d'heures de travail. Son évolution est cependant hétérogène au sein des catégories socioprofessionnelles : le nombre d'accidents du travail est en nette baisse parmi les ouvriers (passant de 43 à 37 accidents par million d'heures de travail entre 2013 et 2018), tandis qu'il augmente légèrement dans les autres catégories socioprofessionnelles (employés, professions intermédiaires et cadres).

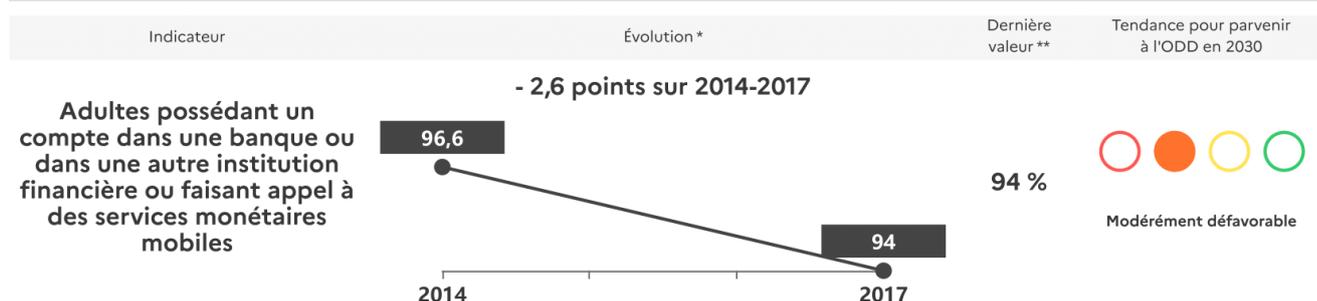


Note : donnée 2020 provisoire.

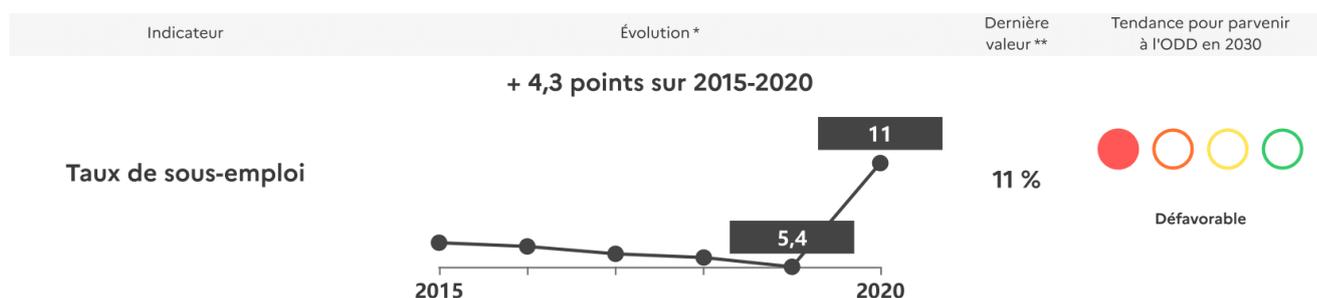
La part des emplois aidés dans l'emploi des jeunes de moins de 26 ans a progressé de 0,4 pt entre 2015 et 2020 pour atteindre 28,4 % en 2020. Cette hausse est avant tout portée par la progression de l'apprentissage (+ 8,2 pt entre 2015 et 2020), la part des autres emplois aidés dans l'emploi des jeunes (alternance hors apprentissage, contrats aidés du secteur marchand et contrat aidés du secteur non marchand) ayant diminué sur cette période.



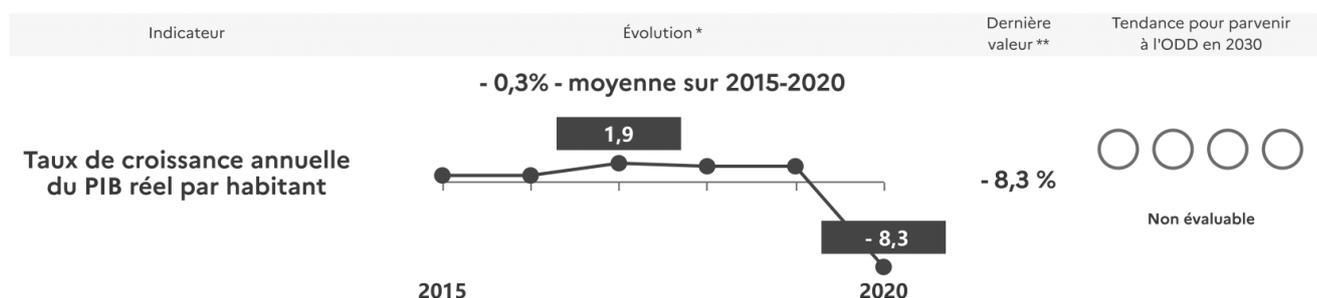
La proportion de jeunes de 15-24 ans ne travaillant pas et ne suivant ni études, ni formation atteint 11,4 % en moyenne annuelle en 2020, en faible diminution par rapport à son niveau de 2015 (- 0,6 pt). Ce niveau ne reflète cependant pas la tendance constatée avant crise, la proportion de jeunes de 15-24 ans ne travaillant pas et ne suivant ni études, ni formation ayant fortement rebondi en 2020 sous l'effet de la crise (+ 0,8 pt entre 2019 et 2020). La proportion de jeunes de 15-24 ans ne travaillant pas et ne suivant ni études, ni formation a diminué en 2021.



La proportion d'adultes possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles s'inscrit à un niveau élevé sur la période 2011-2017, bien qu'affichant une tendance baissière (cette proportion passant de 97,0 % en 2011 à 94,0 % en 2017). Sur une période plus récente, cette proportion s'est redressée, atteignant 99,2 % en 2021.



Le taux de sous-emploi atteint 11,0 % en moyenne annuelle en 2020, soit une augmentation de 4,3 pt par rapport à son niveau de 2015. Cette hausse apparente est avant tout la conséquence du recours important à l'activité partielle pendant la crise sanitaire et n'est donc pas représentative de la tendance constatée avant crise. À titre indicatif, le taux de sous-emploi atteignait 5,4 % en 2019, en diminution de 1,3 pt par rapport à son niveau de 2015. Le taux de sous-emploi a diminué en 2021, en lien notamment avec la diminution du recours à l'activité partielle.



Entre 2009 et 2019, le PIB réel par habitant s'est accru de plus de 10 % de façon quasi continue (avec une exception : - 0,2 % en 2012) en phase avec l'objectif d'un accroissement de l'autonomie financière par habitant. Ce taux a même accéléré pour atteindre une moyenne de + 1,7 % par an en 2017-2019. Enfin, le recul important de l'activité en 2020, lié à l'épidémie de Covid-19 et aux mesures prises pour y faire face, a permis de limiter le choc sanitaire et de préserver le potentiel de l'économie française, ce qui s'est d'ailleurs traduit par un fort rebond de l'activité par habitant en 2021.

* Évolution : depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données).

** Dernière valeur : valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.

Source : Insee, Tableau de bord des indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable - paru janvier 2022. Traitements SDES

ODD9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Indicateur

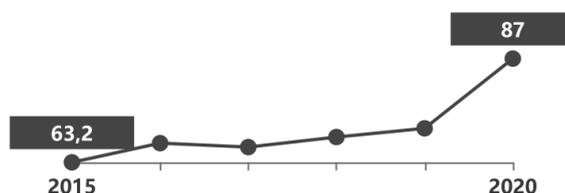
Évolution *

Dernière valeur **

Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030

+ 23,8 points sur 2015-2020

Taux d'acceptation des demandes de crédit des très petites entreprises (TPE)



87 %



Favorable

Le taux d'acceptation des demandes de crédits de trésorerie des TPE atteint 87 % en 2020, en hausse de 16 points de pourcentage par rapport à 2019. Si le taux d'acceptation croît de manière continue ces dernières années, il s'agit de la plus forte hausse depuis 2015.

Indicateur

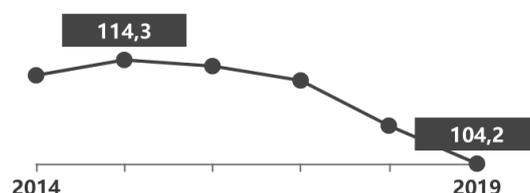
Évolution *

Dernière valeur **

Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030

- 7,6 % sur 2014-2019

Émissions de CO₂ par unité de valeur ajoutée



104,2 t/millions \$



Favorable

Les émissions brutes de CO₂ par unité de valeur ajoutée, hors biomasse et émissions de procédé de l'industrie, ont diminué de 25 % entre 2010 et 2019. Cette diminution est due à la baisse de 16 % des émissions sur la période, conjuguée à une hausse de 13 % du PIB en valeur constante de 2010.

Indicateur

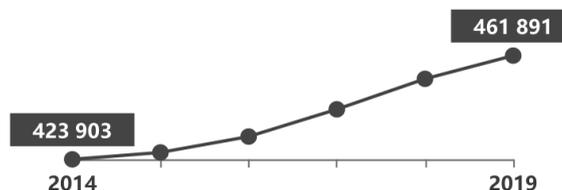
Évolution *

Dernière valeur **

Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030

+ 9,0 % sur 2014-2019

Personnel de recherche



461 891 ETP



Favorable

Les effectifs de chercheurs (en équivalent temps plein) ont cru de 16 % entre 2010 et 2019. En 2019, l'Insee dénombre 461 891 emplois dédiés à la recherche. Depuis 2002, les chercheurs sont plus nombreux à travailler dans les entreprises que dans les administrations. Les chercheurs en entreprise représentent en 2019, 62 % de l'ensemble des chercheurs et se répartissent à 59 % dans l'industrie manufacturière, 38 % dans les services et 3 % dans la branche « primaire, énergie et construction ».

Indicateur

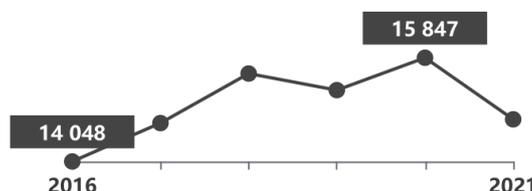
Évolution *

Dernière valeur **

Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030

+ 5,2 % sur 2016-2021

Crédits budgétaires publics de R&D

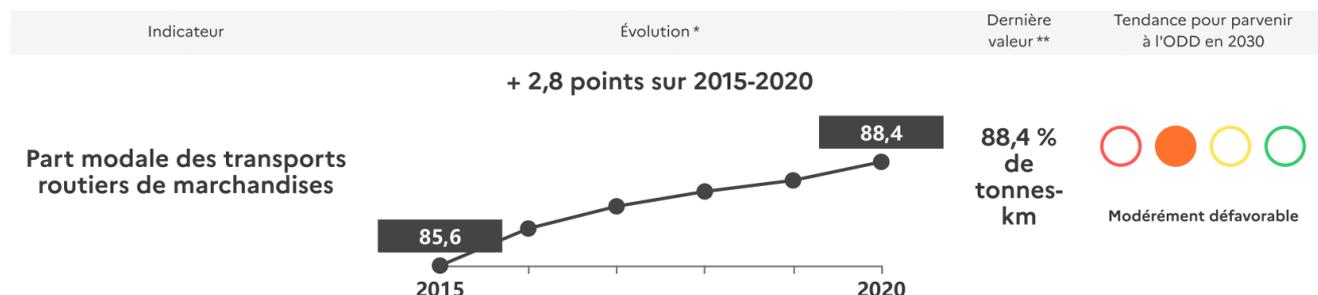


14 779 millions d'€

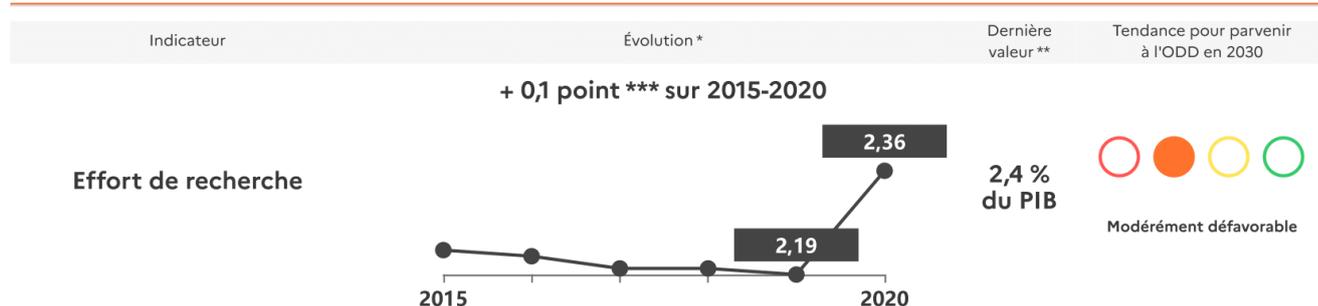


Favorable

En 2021, 14,8 Md€ ont été consacrés à la R&D publique contre 14,0 Md€ en 2016. L'exploration et l'exploitation de l'espace constitue les crédits de R&D civils les plus importants en 2021 (1,7 Md€) suivis par l'énergie (1,1 Md€) et la santé (1,0 Md€). Les dépenses en faveur du spatial et de la santé ont bénéficié de crédits additionnels importants respectivement en 2017 et 2018.



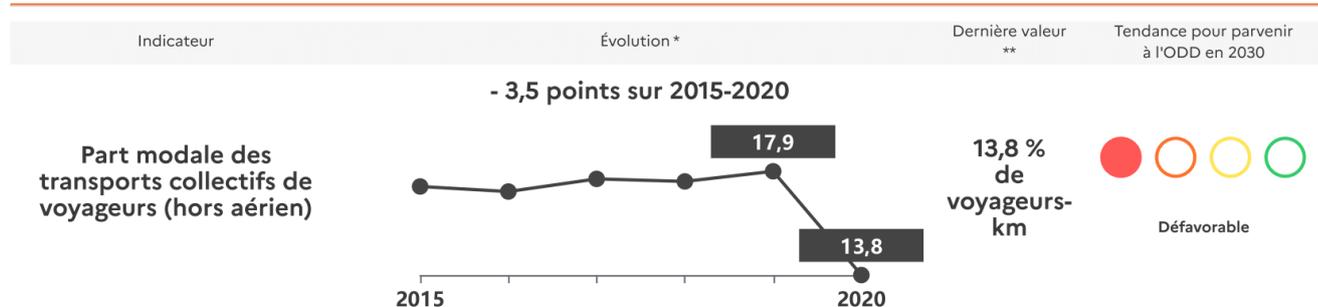
En 2019, la part de la route représente 89 % du transport terrestre hors oléoducs, celle du transport ferroviaire 9,6 % et celle du transport fluvial 2 % (parts exprimées en tonnes-kilomètres). La part modale du mode routier est en hausse depuis 1990, malgré un ralentissement de sa croissance depuis 2006. La part des modes non routiers a fortement diminué au cours des deux dernières décennies, particulièrement du fait de la réduction du transport ferroviaire (- 2,3 % par an en moyenne entre 2004 et 2019). Cette baisse de part modale s'exprime par une stagnation du trafic ferroviaire (relativement stable depuis 2015) et une augmentation du trafic routier. Cela traduit la faible densité industrielle et la désindustrialisation de la France, ainsi que la souplesse, la compétitivité et la qualité de service du mode routier, devenu mode de référence.



*** progrès insuffisant au regard de la cible à atteindre.

Note : donnée 2020 estimée.

En 2020, l'effort de recherche et développement s'établit à 2,36 % du PIB, contre 2,19 % en 2019, qui montre un maintien des dépenses de R&D malgré la baisse du PIB. La dépense intérieure de recherche a reculé de 1 % en volume, en raison de la baisse des dépenses de R&D des administrations (- 1,7 %) et, dans une moindre mesure, de celle des dépenses des entreprises (- 0,6 %).



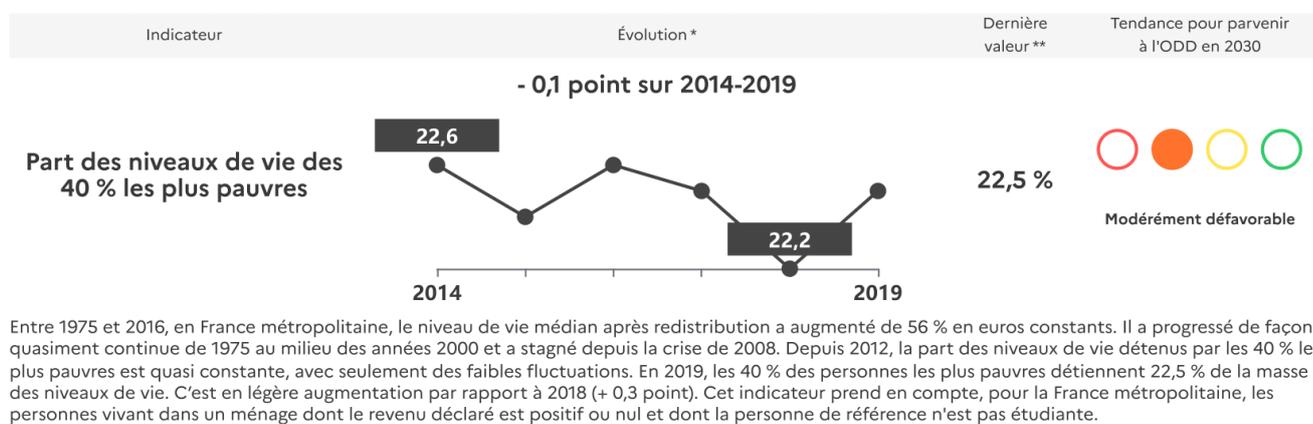
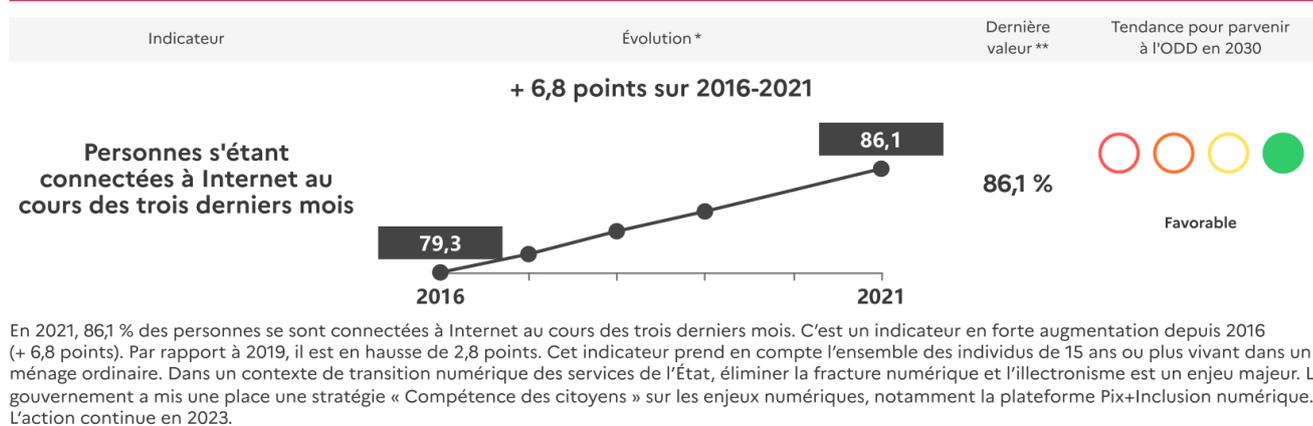
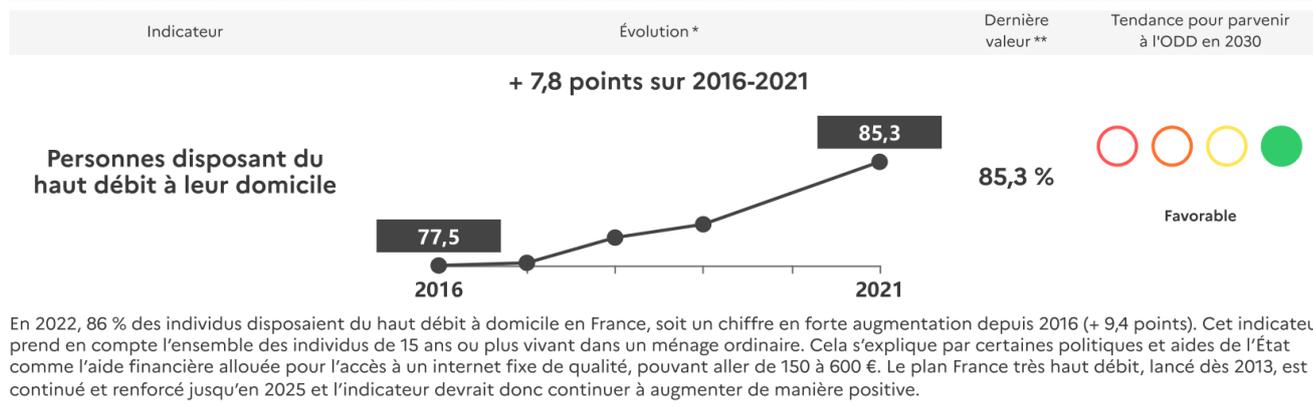
En 2019, 17,3 % des voyageurs-kilomètres (hors aérien) étaient réalisés en transports collectifs, dont 11,3 % pour les transports ferrés (ferroviaire et urbain) et 6 % pour le transport par autocars, autobus et tramways. Les transports collectifs s'opposent ainsi au transport en véhicules particuliers (deux-roues y compris) qui assuraient 81,1 % des voyageurs-kilomètres. Les transports en commun urbains et ferroviaires enregistrent cependant une hausse annuelle moyenne de + 1,6 % entre 2014 et 2018, alors que les véhicules particuliers n'ont progressé sur la période que de + 0,4 % par an, le trafic aérien interne en métropole a quant à lui augmenté en moyenne de 2,9 % par an sur la même période. Pour les déplacements du quotidien, l'enquête « Mobilité des personnes » montre qu'en nombre de déplacements, l'usage de la voiture baisse notablement dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants entre 2008 et 2019, au profit de la marche dans les agglomération moyennes et des transports en commun dans les plus grandes. La crise du Covid-19 a grandement perturbé les pratiques de mobilité, générant notamment une baisse des trafics dans les transports collectifs en 2020 et 2021. Le retour à la normale est progressif et attendu pour l'année 2023 ou 2024 au regard des derniers chiffres de fréquentation.

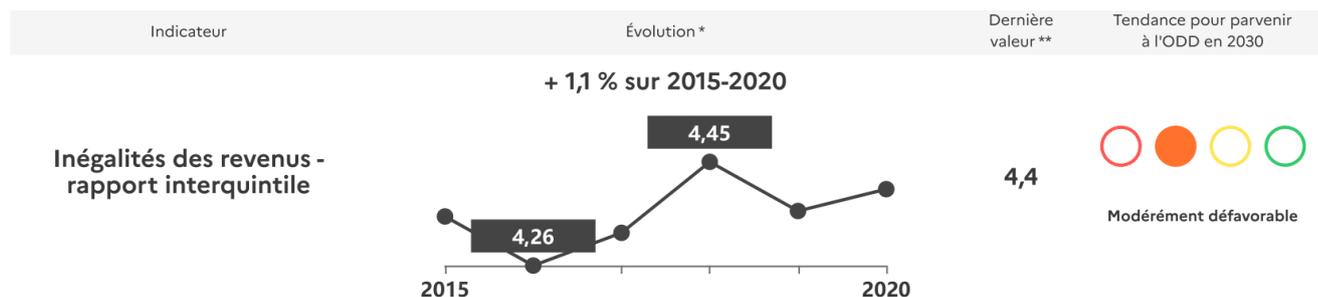
* Évolution : depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données).

** Dernière valeur : valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.

Source : Insee, Tableau de bord des indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable - paru janvier 2022. Traitements SDES

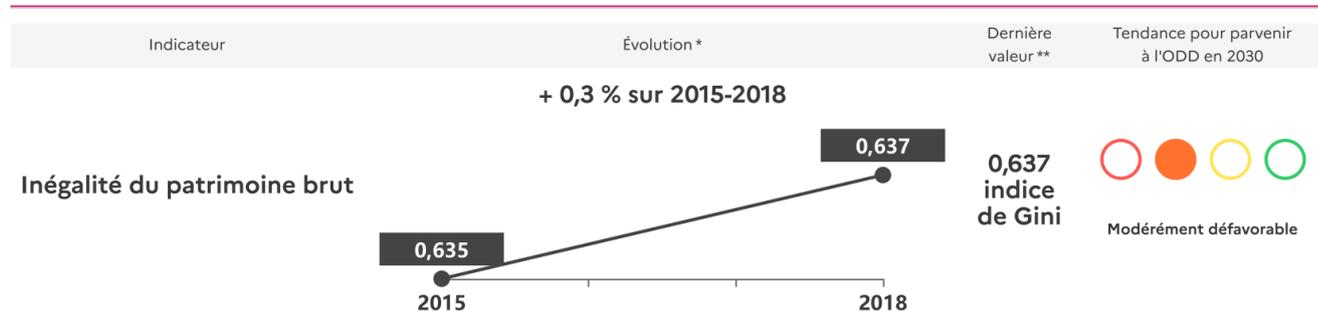
ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein





Note : donnée 2020 estimée.

L'indicateur a faiblement varié depuis 2012, il semble que les inégalités de revenus en France se soient stabilisées malgré les crises. Cette donnée est relativement stable depuis les années 1990. Ces inégalités de revenus s'expliquent notamment par la hausse des très hauts revenus avec, par exemple, une croissance à un rythme de 2,2 % par an de ces très hauts revenus, contre moins de 1 % pour le reste de la population à partir de 1983. La part de revenus du capital des individus aux plus hauts revenus augmente également sur cette période et la tendance ne s'est pas inversée depuis. Le rapport interquintile met en relation le 1^{er} et le 3^e quartile de la distribution des niveaux de vie mensuels et se calcule comme : Q3/Q1. Selon l'Insee, le rapport interquintile en France en 2019 est de 4,36. Cela signifie que les 25 % les plus riches ont un niveau de vie au moins 4,36 fois supérieur à celui des 25 % les plus pauvres.



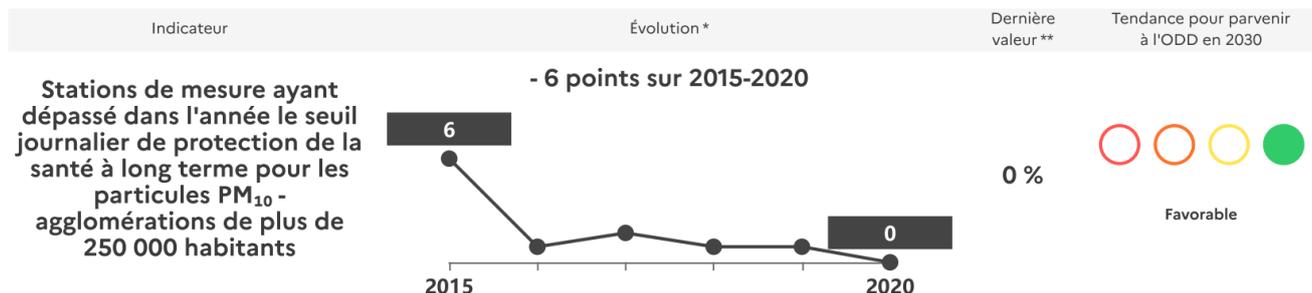
Début 2018, en France, le patrimoine des ménages est très inégalement réparti : la moitié des ménages concentre 92 % des avoirs patrimoniaux. Les inégalités de patrimoine entre les ménages sont stables par rapport à 2015. Le patrimoine brut des ménages est principalement constitué de biens immobiliers (61 %) et d'actifs financiers (20 %). L'indice de Gini sur le patrimoine brut en France est de 0,637 en 2018 contre 0,654 en 2010. Les inégalités de patrimoine ont augmenté entre 1998 et 2018. Cette hausse s'explique principalement par la forte valorisation du patrimoine immobilier (+ 141 % en euros courants), surtout sur la période 1998-2010, qui a profité aux ménages les mieux dotés. En trois ans, seul un tiers des personnes en ménage stable changent de position dans la distribution (de plus d'un vingtième de patrimoine brut). Les transitions sont davantage ascendantes (41 % vers un vingtième supérieur) que descendantes (29 % vers un vingtième inférieur). Cette faible mobilité dans le patrimoine participe à la reproduction sociale en France.

* Évolution : depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données).

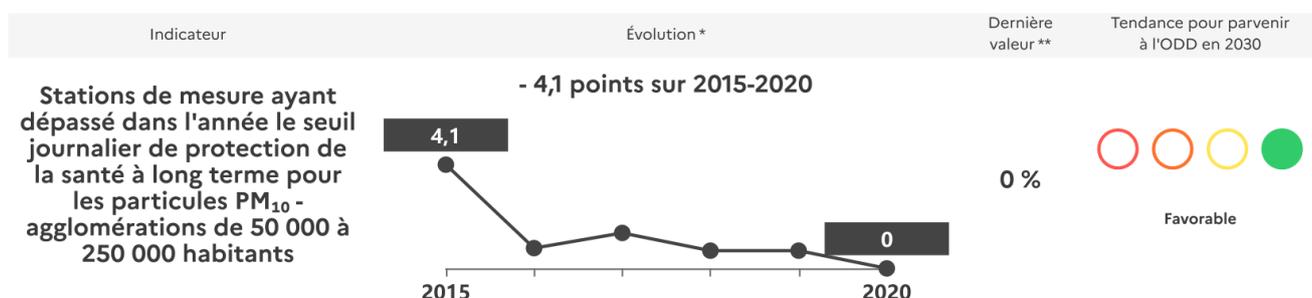
** Dernière valeur : valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.

Source : Insee, Tableau de bord des indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable - paru janvier 2022. Traitements SDES

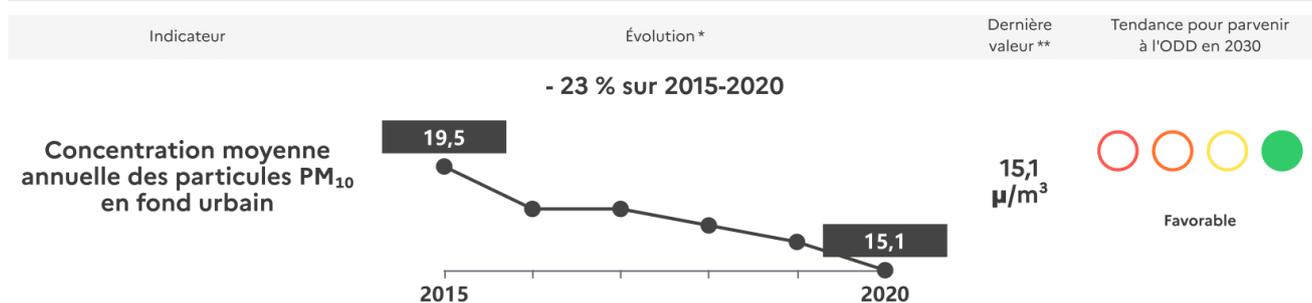
ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



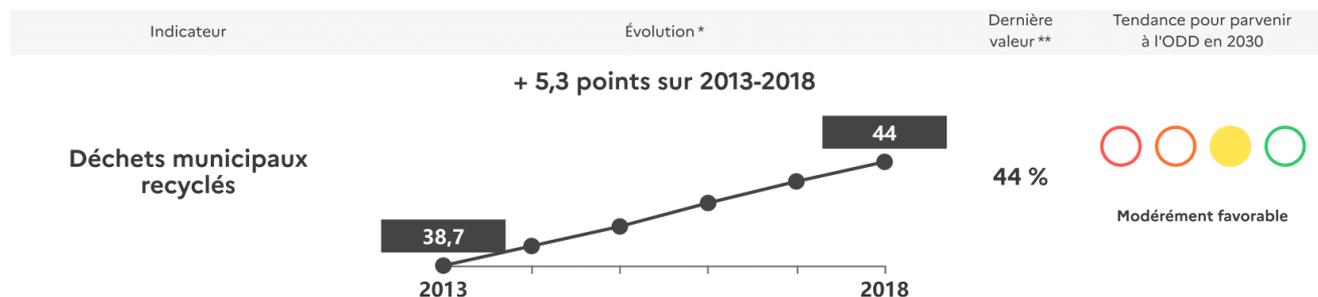
Sur la période 2007-2021, le pourcentage de stations de mesure ne respectant pas le seuil réglementaire journalier en PM₁₀ fixé pour la protection de la santé a baissé dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants. En 2021, la mesure atteint 0 % de particules PM₁₀. En 2021, le nombre d'agglomérations concernées par des dépassements de seuils réglementaires fixés pour le NO₂ et les PM₁₀ est limité. Aux côtés de mesures incitatives, comme la prime à la conversion, la loi d'orientation sur les mobilités de 2019 prévoit le déploiement de zones à faibles émissions mobilités (ZFE-m) dans toutes les agglomérations concernées par des dépassements. Actuellement, 11 métropoles ont mis en place une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) comme : le Grand Paris, Lyon, Aix-Marseille, Toulouse... D'ici 2025, les 43 agglomérations de plus de 150 000 habitants devront avoir instauré une ZFE-m. Enfin, l'année 2021 a été marquée par un épisode de pollution aux PM₁₀ d'ampleur nationale et des épisodes de pollution avec des apports de poussières désertiques en outre-mer.



Sur la période 2007-2021, le pourcentage de stations de mesure ne respectant pas le seuil réglementaire journalier en PM₁₀ fixé pour la protection de la santé a baissé dans les agglomérations de 50 000 à 250 000 habitants (baisse de - 4,3 %). Des variations interannuelles sont toutefois observées, la présence des particules dans l'air étant liée à plusieurs facteurs : rejets directs dans l'air de particules par les activités humaines et des sources naturelles, formation de particules par réactions chimiques entre plusieurs polluants gazeux et/ou particules déjà présents dans l'atmosphère, conditions météorologiques, transport à longue distance de polluants. Le bilan de la qualité de l'air extérieur en France en 2021 confirme que la qualité de l'air s'améliore en lien avec la réduction des émissions de polluants, qui fait suite à la mise en œuvre depuis plusieurs années de stratégies et plans d'action dans différents secteurs d'activité. Les concentrations moyennes annuelles de polluants diminuent et les dépassements des seuils réglementaires de qualité de l'air pour la protection de la santé affectent des zones moins étendues et moins nombreuses. En matière de particules fines, la France dénombrait en 2015, 10 zones accusant un dépassement du seuil de PM₁₀. Le nombre d'agglomérations ne respectant pas les seuils réglementaires pour les PM₁₀ est également en forte diminution alors que 30 agglomérations présentaient des dépassements en 2011, aucune n'est dans cette situation en 2020.

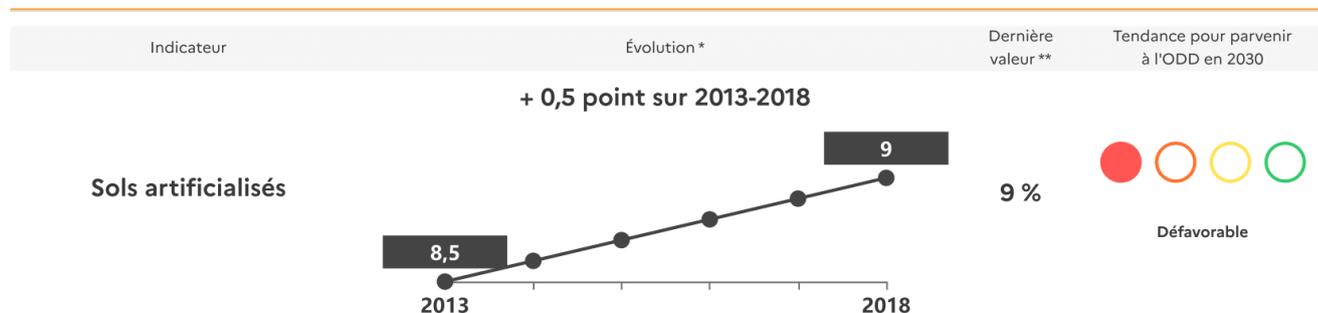


Les concentrations moyennes annuelles de PM₁₀ mesurées en milieu urbain ont diminué significativement sur la période 2007-2021, que ce soit dans les zones éloignées de toutes sources directes de pollution (fond urbain) ou à proximité du trafic routier. En 2021, elles sont respectivement de 15 µg/m³ et 20 µg/m³. Les progrès réalisés s'expliquent notamment par les actions mises en place pour réduire les émissions de PM₁₀ telles que le perfectionnement des performances des techniques de dépoussiérage dans l'industrie, l'amélioration des performances des appareils de combustion de la biomasse. Les mesures exceptionnelles de limitation des déplacements et de l'activité économique, liées à la gestion de la pandémie de Covid-19, n'ont eu que peu d'influence sur les concentrations de PM_{2,5} en 2020.



Note : données 2014, 2016 et 2018 estimées.

Les progrès dans le tri sont réguliers puisque la part des ordures ménagères résiduelles est en baisse constante. En dix ans, le tri à la source a ainsi nettement progressé : les tonnages triés par les ménages ont augmenté de 20 % et les tonnages envoyés en déchèteries de 32 % au détriment des déchets en mélange, en recul de 13 %. De nombreuses mesures ont par ailleurs été adoptées dans le cadre de la loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire afin de renforcer le tri à la source et le recyclage des déchets, avec une attention particulière sur le tri à la source des biodéchets. Par ailleurs, la mise en place du plan France Relance avait pour objectif notamment la promotion de l'économie circulaire, la décarbonation de l'industrie, l'accélération du recyclage et du réemploi, y compris des plastiques, et la modernisation des centres de tri de déchets. Selon l'Ademe, depuis 2007, c'est 4,6 % de moins de déchets produits par habitant. À terme, l'objectif est de poursuivre la tendance à la diminution de quantités de déchets envoyés en centre d'enfouissement. La France s'est fixé comme objectif de porter le taux de recyclage des déchets non minéraux non dangereux à 65 % en 2025.



En France, 20 000 ha/an d'espaces naturels, agricoles et forestiers (Enaf) sont consommés ces dernières années. La consommation des sols a augmenté 4 fois plus vite que la population ces vingt dernières années. Tous les territoires sont concernés, majoritairement en secteur détendu (60 %), et en particulier le périurbain peu dense. Pour poursuivre la diminution du rythme de la consommation d'Enaf et de l'artificialisation des sols, la France s'est fixé l'objectif d'atteindre l'absence d'artificialisation nette des sols en 2050. Elle s'est également donné un objectif intermédiaire de réduction de moitié du rythme de consommation d'Enaf pour 2031 par rapport à la consommation observée sur la décennie 2011-2021 qui précède la promulgation de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.



En 2016, plus de 5 millions de personnes, soit 8,2 % de la population hors Mayotte, vivent dans un logement suroccupé, c'est-à-dire qu'elles vivent à deux ou plus dans un logement où le nombre de pièces est insuffisant au regard de la taille de leur ménage. Cette situation touche 3,2 % de la population vivant en maison et 16,5 % de celle vivant en appartement. Les ménages concernés résident majoritairement dans les grandes agglomérations. 74 % des ménages vivant dans un logement suroccupé habitent dans une agglomération de plus de 100 000 habitants, dont 40 % dans l'agglomération parisienne. La suroccupation ne concerne que 2,3 % des ménages dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants, mais 5,3 % dans celles de plus de 100 000 habitants. De nombreuses lois pour lutter contre la surpopulation dans les logements se sont succédées au cours des dernières années. En France, la politique du logement mobilise, toutes administrations publiques confondues, 37,6 Md€ en 2020, soit 1,6 % du PIB. Pour autant, la dépense de logement restant à la charge des ménages français demeure à la fois plus élevée (26,2 % de leur revenu en 2019) et croissante (20,9 % de leurs dépenses de consommation en 2020, contre 19,0 % en 2008).

* Évolution : depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données).

** Dernière valeur : valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.

Source : Insee, Tableau de bord des indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable - paru janvier 2022. Traitements SDES

ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables

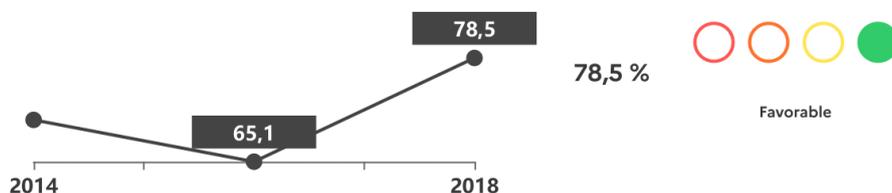
Indicateur

Évolution*

Dernière
valeur**Tendance pour parvenir
à l'ODD en 2030

+ 8 points sur 2014-2018

Déchets dangereux traités



78,5 %

Favorable

La production de déchets dangereux est passée de 12,1 millions de tonnes (Mt) en 2014 à 11,2 Mt en 2020, soit 3,6 % des déchets produits en France. Ceci est dû en partie au ralentissement de l'activité économique en 2020. Quatre secteurs regroupent près de 80 % des déchets dangereux produits : le secteur de la production et distribution d'eau, de l'assainissement, de la gestion des déchets et de la dépollution, la construction, l'industrie chimique et le tertiaire. 310 Mt de déchets ont été produits en France en 2020, soit une diminution de 9,7 % par rapport à 2018. Les déchets minéraux représentent 66 % des tonnages, les autres déchets non dangereux, 30 %, et les déchets dangereux, 4 %. Les ménages produisent peu de déchets dangereux : essentiellement des véhicules hors d'usage et des déchets d'équipements électriques et électroniques.

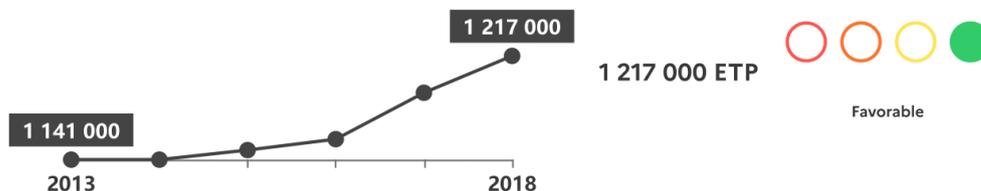
Indicateur

Évolution*

Dernière
valeur**Tendance pour parvenir
à l'ODD en 2030

+ 6,7 % sur 2013-2018

Emplois de l'économie circulaire



1 217 000 ETP

Favorable

En 2017, le recyclage et la réparation mobilisent 455 600 emplois (nombre de personnes employées quelle que soit la durée de travail). Cela représente 1,6 % de l'emploi total en France. Avec 370 500 emplois, l'« allongement de la durée d'usage » contribue pour les quatre cinquièmes du total et le « recyclage » pourvoyant 85 000 emplois. Parmi les secteurs concourant à l'allongement de la durée d'usage, le secteur de l'entretien et de la réparation automobile est de loin celui qui concentre le plus d'emplois avec 168 000 personnes, soit 45 % du total. Le secteur de la réparation de machines pourvoit 40 500 emplois et celui de la réparation d'ordinateurs 30 500. Plus en aval, le secteur du commerce de détail de biens d'occasion en magasin mobilise 14 600 emplois, soit 1,6 % de l'emploi dans le commerce de détail en magasin spécialisé non alimentaire (également hors carburants et produits pharmaceutiques). S'agissant du « recyclage », les activités de récupération de matériaux triés offrent un peu plus de 53 000 emplois, le reste étant pourvu par les activités de collecte des déchets (près de 30 000 emplois) et de démantèlement d'épaves (2 000 emplois).

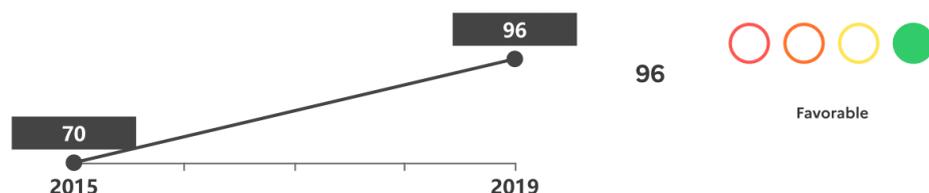
Indicateur

Évolution*

Dernière
valeur**Tendance pour parvenir
à l'ODD en 2030

+ 37 % sur 2015-2019

Projets d'écologie industrielle et territoriale

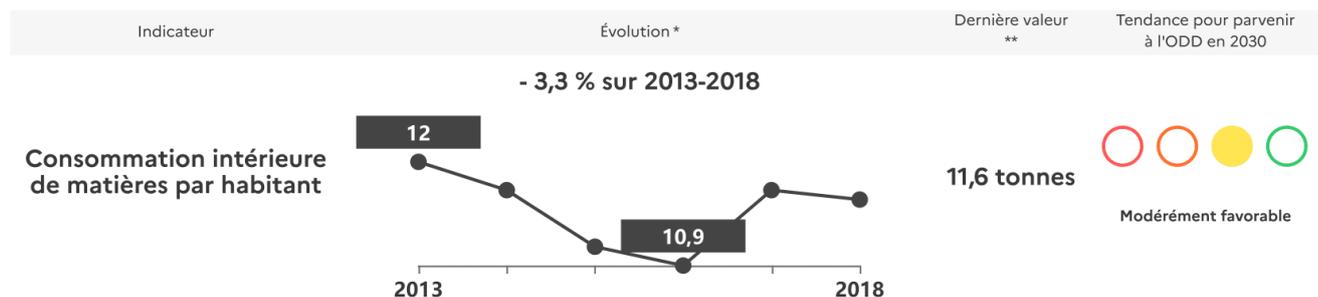


96

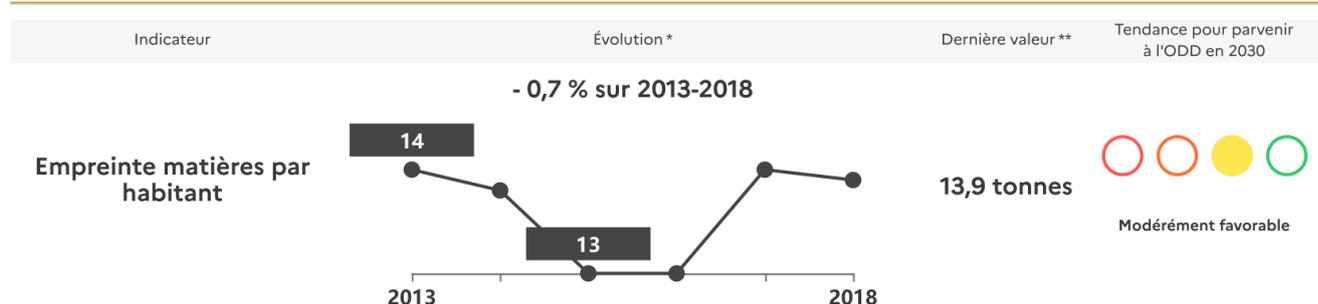
Favorable

Selon le réseau national des acteurs de l'écologie industrielle et territoriale (Synapse), 152 démarches actives d'écologie industrielle et territoriale (EIT) sont recensées en août 2020, les deux tiers ayant été lancées au cours des trois dernières années. Toutes les régions disposent désormais d'au moins une démarche de ce type. Deux types de synergies peuvent être mis en œuvre :

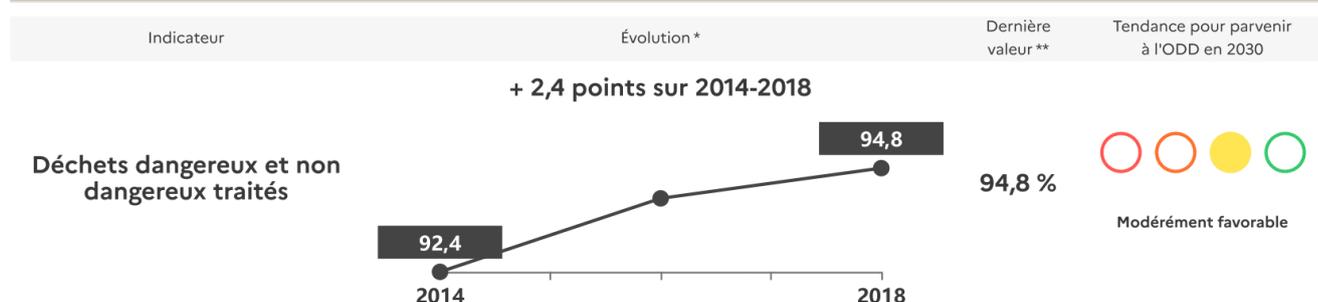
- des synergies de mutualisation, qui permettent de rationaliser l'utilisation des ressources : équipements (partage de biens entre plusieurs entreprises pour favoriser l'usage à la propriété - services ou transports (gestion des déchets, covoiturage, gardiennage) - achats groupés - formations.
- des synergies de substitution, permettant d'utiliser les flux sortants d'une entreprise comme intrants pour une autre : flux hydrauliques et thermiques (réutilisation des eaux usagées, récupération de chaleur) - flux énergétiques (réinjection de biogaz, autoconsommation d'électricité locale) - flux de déchets (valorisation des sous-produits, valorisation des effluents).



Entre 2007 et 2018, la consommation intérieure de matières baisse de 19 %, passant de 14,3 tonnes par habitant (t/hab.) à 11,6 t/hab. Les matériaux de construction, liés aux infrastructures de travaux publics notamment, ont largement contribué à cette diminution : ils représentent près de la moitié du total des matières consommées en France et ont été moins consommés à la suite de la crise économique de 2008. La consommation intérieure de matières illustre quantitativement une des pressions exercées sur l'environnement et témoigne du comportement plus ou moins économe en ressources. Parmi le panel des matières consommées, certaines sont renouvelables (biomasse). D'autres ne le sont pas : matières minérales (minerais, métalliques ou non) et combustibles fossiles (l'eau n'étant pas comptabilisée dans cet indicateur). Les minéraux (398 millions de tonnes - Mt - en 2018), utilisés principalement dans la construction, constituent la moitié des matières consommées en France (774 Mt au total en 2018). La biomasse (254 Mt en 2018) en représente près d'un tiers. Les combustibles fossiles, dont deux tiers de produits pétroliers, avoisinent 16 % du total. Au-delà des évolutions de l'activité dans le BTP, les fluctuations de la production agricole contribuent de façon significative aux évolutions de la consommation de matières depuis 2013.



Estimée à 16 tonnes par habitant (t/hab.) en 2008, l'empreinte matières se stabilise autour de 14 t/hab. entre 2009 et 2014. Elle diminue ensuite avant de remonter à son niveau antérieur (14 t/hab. en 2017 et 13,9 t/hab. en 2018). Les combustibles fossiles et les minerais métalliques, très faiblement extraits du territoire national (0,2 % de l'extraction intérieure), sont essentiellement importés, contrairement à la biomasse et aux matériaux non métalliques. Lorsque les quantités de ces matières sont exprimées en équivalent matières premières, c'est-à-dire que les flux indirects sont pris en compte (par exemple : combustibles utilisés pour produire l'acier importé), les importations totales apparaissent 2,6 fois plus élevées. Cela alourdit l'empreinte matières, qui est supérieure à la consommation intérieure apparente d'environ 20 %. La crise de 2008 a particulièrement impacté le secteur de la construction, entraînant une baisse de la mobilisation de minéraux non métalliques (graviers et sables, granulats). La répartition de l'empreinte matières par grandes catégories de matières reste cependant relativement stable sur la période : forte importance des matériaux de construction qui représentent près de la moitié des matières consommées, environ un quart de biomasse, un cinquième de combustibles fossiles et 10 % de minerais métalliques.



En 2018, 343 millions de tonnes de déchets ont été produites, soit 5,1 tonnes par habitant, ce qui correspond par ailleurs à la moyenne européenne. Les déchets minéraux représentent près de 69 % des tonnages, les autres déchets non dangereux, 28 %, et les déchets dangereux, 3 %. La loi transition énergétique pour la croissance verte fixe à 65 % le taux de valorisation matière des déchets non dangereux et à 50 % la réduction de leur mise en décharge en 2025 et la valorisation matière de ces déchets est à 53 %. Le Plan National pour la Prévention des Déchets pour la période 2021-2027 actualise les mesures de planification de la prévention des déchets au regard des réformes engagées en matière d'économie circulaire depuis 2017 (Feuille de route économie circulaire d'avril 2018, loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020). En raison de la pandémie de Covid-19 et de l'arrêt de l'économie, tous les secteurs économiques ont vu leur production de déchets diminuer et principalement l'industrie (- 24 %), la construction (- 11 %), à l'origine de 69 % des déchets, et le secteur du traitement de l'eau et des déchets (- 8 %). Les ménages sont les seuls à avoir vu leur production augmenter (+ 13 %), du fait des confinements et de la généralisation du télétravail.



Selon les données du gaspillage alimentaire de 2020, rapportées pour la première fois à Eurostat en 2022 (rapportage fondé sur la définition du gaspillage alimentaire inscrite dans les ODD), le gaspillage alimentaire en France aurait diminué de 10 % entre 2016 et 2020, soit un peu moins de 9 Mt en 2020 (133 kg par habitant tous secteurs confondus) contre 10 Mt en 2016, avec des diminutions conséquentes dans les secteurs de la consommation hors domicile et de la distribution, et une hausse significative dans le secteur de la fabrication (industries agroalimentaires). Ces données sont à appréhender avec une grande prudence tant en raison de la nature perfectible de la méthode de collecte des données, que de l'année concernée par ce rapportage, à savoir 2020, période de crise sanitaire, qui a fortement perturbé le fonctionnement de la chaîne alimentaire depuis la production jusqu'au consommateur. La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 fixe comme objectifs de réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025, de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et, d'ici 2030, de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale.

* Évolution : depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données).

** Dernière valeur : valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.

Source : Insee, Tableau de bord des indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable - paru janvier 2022. Traitements SDES

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Indicateur

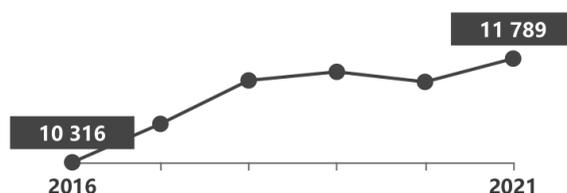
Évolution *

Dernière valeur **

Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030

Plans de prévention des risques naturels approuvés (y compris révisés et approuvés)

+ 14,3 % sur 2016-2021



11 789



Favorable

Les plans de prévention des risques naturels constituent un outil majeur pour apporter une connaissance aussi fine que possible d'un ou plusieurs aléas naturels sur un territoire et en déduire la prise en compte adaptée dans l'aménagement du territoire. Le règlement du plan approuvé par le préfet permet ainsi d'assortir un permis de construire de prescriptions visant à réduire la vulnérabilité ou d'interdire l'urbanisation dans les zones où l'aléa est trop intense. Cet indicateur est ainsi représentatif de l'action du Gouvernement (sans naturellement être exhaustif).

Indicateur

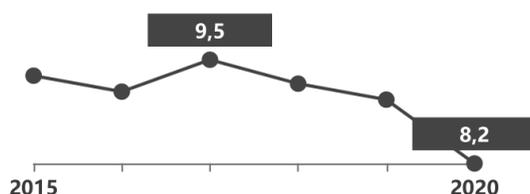
Évolution *

Dernière valeur **

Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030

Empreinte carbone par habitant

- 11,8 % sur 2015-2020

8,2 t CO₂éq

Favorable

Note : données 2017 à 2020 estimées.

En 2021, l'empreinte carbone par personne est de 8,9 t CO₂éq. Entre 1995 et 2005, l'empreinte carbone par personne s'est maintenue à un niveau d'environ 11 t CO₂éq, avant d'amorcer une décroissance. Compte tenu de l'augmentation de la population, l'évolution de l'empreinte carbone rapportée au nombre d'habitants diminue significativement (- 20 %) entre 1995 (11,2 t CO₂éq/personne) et 2021. Les émissions associées aux importations représentent 51 % de l'empreinte carbone française. Depuis 1995, ces émissions ont augmenté de 20 %. Dans le même temps, les émissions intérieures se sont réduites de 27 %. Sur les émissions intérieures, 113 Mt CO₂ sont directement émises par les ménages et 183 Mt CO₂éq sont associées à la production intérieure de biens et services destinées à la demande finale française hors exportations.

Indicateur

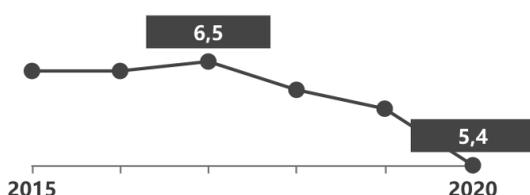
Évolution *

Dernière valeur **

Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030

Émissions de gaz à effet de serre par habitant ***

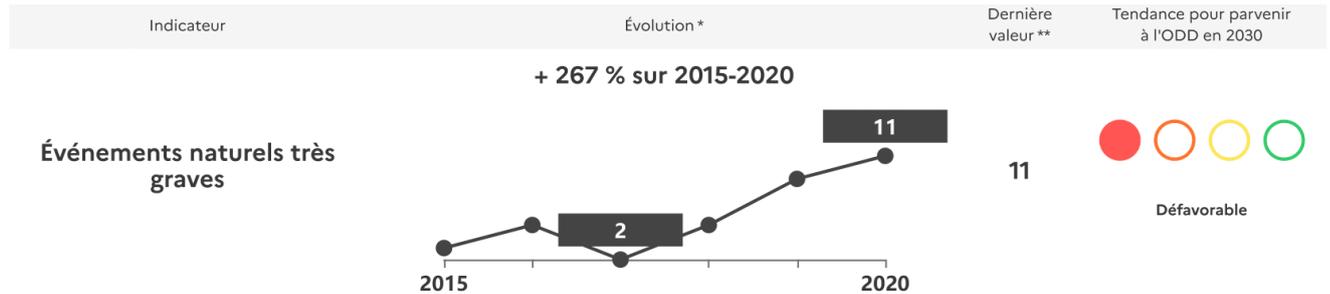
- 15,6 % sur 2015-2020

5,4 t CO₂éq

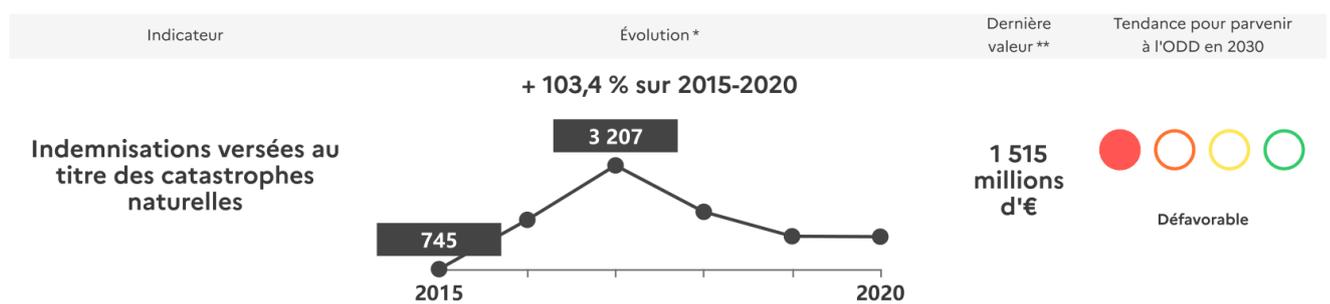
Favorable

*** UTCATF inclus.

Les émissions de gaz à effet de serre par habitant, hors UTCATF, s'établissent à 6,2 t CO₂éq en 2021 (donnée mise à jour 2023). L'empreinte CO₂ des Français est inférieure à l'empreinte moyenne des habitants de l'Union européenne (6,9 contre 7,8 t CO₂ / personne en 2019, chiffres pré-Covid-19).



Cet indicateur comptabilise le nombre d'évènements naturels très graves, c'est-à-dire ayant fait plus de 10 morts ou plus de 30 millions d'euros courants de dommages matériels. Il témoigne naturellement du nombre d'évènements touchant le territoire national et n'est pas directement représentatif de l'action gouvernementale en matière de prévention des risques : amélioration constante de la connaissance des aléas notamment les risques émergents liés au changement climatique, surveillance et prévision des crues, financement des programmes d'action de prévention des collectivités par le Gouvernement.



Note : données 2015 à 2020 estimées.

Comme l'indicateur précédent, cet indicateur n'est pas représentatif de l'action du Gouvernement en matière de prévention des risques naturels mais dépendant du nombre et de l'intensité des catastrophes naturelles. Sur un échantillon plus grand d'années, on constate qu'il n'y a pas d'évolution tendancielle du montant des dommages assurés malgré l'augmentation du portefeuille des valeurs assurées. Pour limiter le montant des dommages assurés, la France s'est dotée d'une politique ambitieuse de prévention des risques naturels basée notamment sur la maîtrise de l'urbanisation et un fort soutien financier aux programmes d'action de prévention des collectivités par le fonds de prévention des risques naturels majeurs.

* Évolution : depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données).

** Dernière valeur : valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.

Source : Insee, Tableau de bord des indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable - paru janvier 2022. Traitements SDES

ODD14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Indicateur

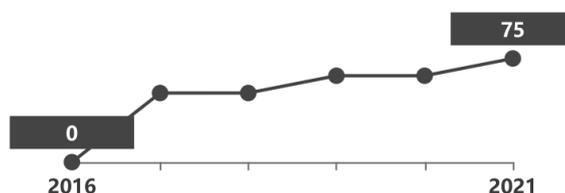
Évolution *

Dernière valeur **

Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030

Façades marines et bassins ultramarins disposant d'un document stratégique adopté ou en cours

+ 75 points sur 2016-2021



75 %



Favorable

Fin 2022, des documents stratégiques ont été adoptés pour l'ensemble des quatre façades [mer du Nord, Manche, Atlantique et Méditerranée] alors qu'aucune n'en avait en 2016. Pour les outre-mer, des documents stratégiques ont été adoptés pour deux façades maritimes et un est en cours d'adoption.

Indicateur

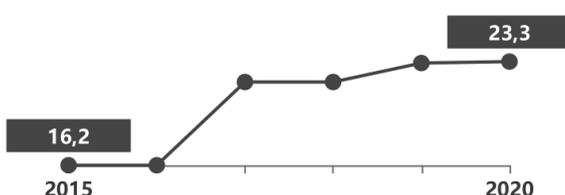
Évolution *

Dernière valeur **

Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030

Aires marines protégées

+ 7,1 points sur 2015-2020



23,3 %



Favorable

En 2022, les aires marines protégées (AMP) sur le territoire national représentent de 33,4 % de l'aire marine française. 44,8 % en métropole et 32,9 % en outre-mer. Cela représente une grande avancée puisque ce pourcentage sur le territoire national n'était que de 3,8 % en 2013.

Indicateur

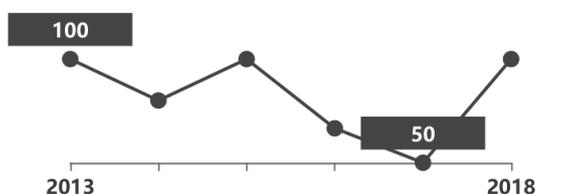
Évolution *

Dernière valeur **

Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030

Fulmars boréaux morts ayant plus de 0,1 g de plastique dans leur estomac dans la Manche

0 point sur 2013-2018



100 %



Modérément défavorable

Pour la sous-région marine Manche-mer du Nord, 68 % des fulmars boréaux analysés sur la période 2015-2019, présentent plus de 0,1 g de déchets plastiques dans l'estomac, ce qui est largement supérieur à l'objectif fixé par la convention OSPAR (moins de 10 %). Cette proportion semble constante entre 2015 et 2019.

Indicateur

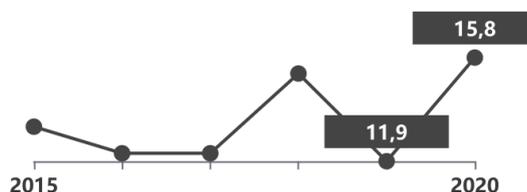
Évolution *

Dernière valeur **

Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030

Flux à la mer de phosphore

+ 19,7 % sur 2015-2020



15,8 kt/an



Défavorable

En 2019, 461 000 tonnes d'azote sous forme de nitrates et 11 900 tonnes de phosphore total ont été rejetés en mer via les cours d'eau métropolitains. Les nitrates arrivant en mer sont issus majoritairement de l'agriculture (lessivage du surplus des engrais minéraux et organiques apportés aux cultures et migrant en partie vers les eaux souterraines et les cours d'eau). Le phosphore provient majoritairement des eaux usées urbaines. Pour 2020, ces flux atteignent 9,6 kt/an sur la façade Atlantique et 3,6 kt/an sur la façade Manche-mer du Nord.

Indicateur	Évolution *	Dernière valeur **	Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030
------------	-------------	--------------------	--

+ 33 % sur 2015-2020

Flux à la mer d'azote liés aux nitrates

600 kt/an

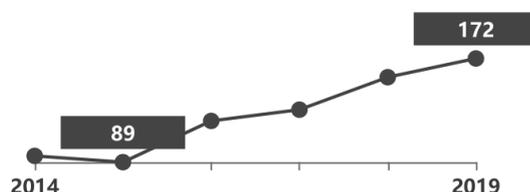


Défavorable

Cet indicateur permet de suivre les avancées de la France en matière de réduction de la pollution marine d'origine anthropique. Sur la période de 2000 à 2020, les flux d'azote liés aux nitrates arrivant en mer demeurent stables avec une moyenne autour de 500 kt/an. Les nitrates arrivant en mer sont issus majoritairement de l'agriculture (lessivage du surplus des engrais minéraux et organiques apportés aux cultures et migrant en partie vers les eaux souterraines et les cours d'eau). L'augmentation observée en 2020 résulte de deux facteurs : les données indiquent de fortes évolutions de débits sur la façade Atlantique (+ 21 % en moyenne sur la façade, + 60 à - 70 % par endroits) ; les concentrations maximales présentent des pics plus élevés. En effet, le flux d'une substance chimique vers la mer est calculé en multipliant le débit du cours d'eau par la concentration de cette substance dans ce dernier.

Indicateur	Évolution *	Dernière valeur **	Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030
------------	-------------	--------------------	--

+ 83 % sur 2014-2019

Rapports POLREP (Pollution Report) suivi par les autorités

172

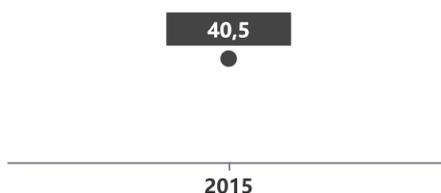


Défavorable

On comptait 155 comptes rendus officiels relatant d'une pollution en mer en 2021. En 2019, parmi les 237 pollutions confirmées, près des trois quarts (73 %) concernent les pollutions par hydrocarbures, 11 % sont des substances liquides nocives et 3 % sont des rejets d'eaux usées.

Indicateur	Évolution *	Dernière valeur **	Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030
------------	-------------	--------------------	--

Une seule valeur en 2015

Masse d'eau de transition et côtière en bon état

40,5 %

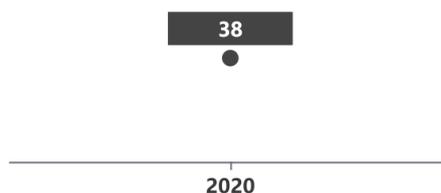


Non évaluable

En 2018, 47 % des 295 masses d'eau littorales sont en bon ou en très bon état écologique (51 % des 179 masses d'eau côtières et 41 % des 116 masses d'eau de transition).

Indicateur	Évolution *	Dernière valeur **	Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030
------------	-------------	--------------------	--

Une seule valeur en 2020

Récifs coralliens en état optimal ou bon - Antilles, Mayotte, Réunion

38 %



Non évaluable

L'état de santé/écologique actuel des récifs français a été évalué en quatre classes. Selon les collectivités, les critères employés pour évaluer les états de santé diffèrent, mais pour chacun des territoires, ces classes caractérisent les conditions suivantes :

- classe 1 : des conditions optimales, avec des taux de recouvrement corallien généralement élevés et des récifs en très bon état de santé ;
- classe 2 : de bonnes conditions, avec des impacts légers, par exemple quelques signes de nécroses coralliennes, une faible présence de macroalgues et de bons taux de recouvrement corallien ;
- classe 3 : des conditions dégradées, avec un milieu modérément à très impacté, de nombreux coraux nécrosés, une dominance de macroalgues et/ou un fort envasement et des taux de recouvrement corallien réduits ;
- classe 4 : des conditions très dégradées, avec un milieu très fortement impacté (océan Indien), une majorité de coraux morts et des fonds recouverts de macroalgues et/ou entièrement envasés (Antilles), de très faibles taux de recouvrement corallien. Pour les Antilles françaises et les territoires situés dans l'océan indien (hors îles Éparses) : en 2020, la majorité (62 %) des récifs inventoriés sur ces territoires sont dégradés et se trouvent évalués en classes 3 ou 4.



Les trois piliers de la survie des récifs sont l'atténuation du changement climatique, la réduction des pressions anthropiques et l'innovation permettant de renforcer la résilience. En 2017, 71 % des stations de suivi des récifs coralliens dans les outre-mer français sont dans un état de recouvrement en corail vivant stable ou en augmentation (60 % stable, 11 % en augmentation). Les 11 territoires coralliens de la France outre-mer représentent 78 % du territoire maritime de la France, deuxième au niveau mondial derrière les États-Unis d'Amérique. Avec près de 60 000 km² de récifs coralliens et de lagons dans les outre-mer, soit 10 % de la surface mondiale, la France se situe en quatrième position mondiale en termes de surface de récifs. Pour la zone Pacifique et les îles Éparses : en 2020, la majorité (70 %) des récifs inventoriés sur l'ensemble de ces territoires sont en bon état et se trouvent évalués en classes 1 ou 2.

* Évolution : depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données).

** Dernière valeur : valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.

Source : Insee, Tableau de bord des indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable - paru janvier 2022. Traitements SDES

ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

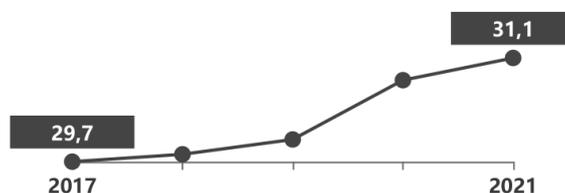
Indicateur

Évolution*

Dernière
valeur**Tendance pour parvenir
à l'ODD en 2030

Aires terrestres françaises protégées

+ 1,4 point sur 2017-2021



31,1 %



Favorable

En 2022, 31,07 % d'espaces naturels terrestres sont protégés sur le territoire (France métropolitaine et en outre-mer). La surface d'aires protégées a continué à augmenter en France et l'objectif a été atteint pleinement sur ce point. Ces résultats seront encore confortés par la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur les aires protégées 2030. Pour la première fois, la France s'est ainsi dotée d'une stratégie unifiée pour la métropole et les outre-mer qui reconnaît le lien entre les enjeux terrestres et marins, concerne tous les types statutaires d'aires protégées et s'intéresse tant à leur création qu'à la qualité de leur gestion.

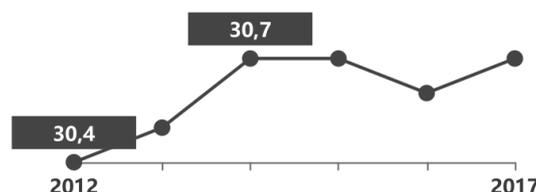
Indicateur

Évolution*

Dernière
valeur**Tendance pour parvenir
à l'ODD en 2030

Forêts sur le territoire métropolitain

+ 0,3 point sur 2012-2017



30,7 %



Modérément favorable

Les forêts métropolitaines sont sur la trajectoire de l'atteinte de la cible de l'ODD15 en promouvant la gestion durable de tous les types de forêt et en restaurant les forêts. Elles demeurent néanmoins très surveillées car sous la pression du changement climatique et des attaques de ravageurs. La France a créé son premier parc naturel des forêts en 2019 : le Parc national de forêts. De plus de 199 828 ha, il a pour ambition de concilier la préservation de patrimoines exceptionnels et le développement économique, social et culturel.

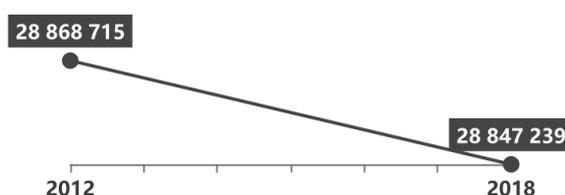
Indicateur

Évolution*

Dernière
valeur**Tendance pour parvenir
à l'ODD en 2030

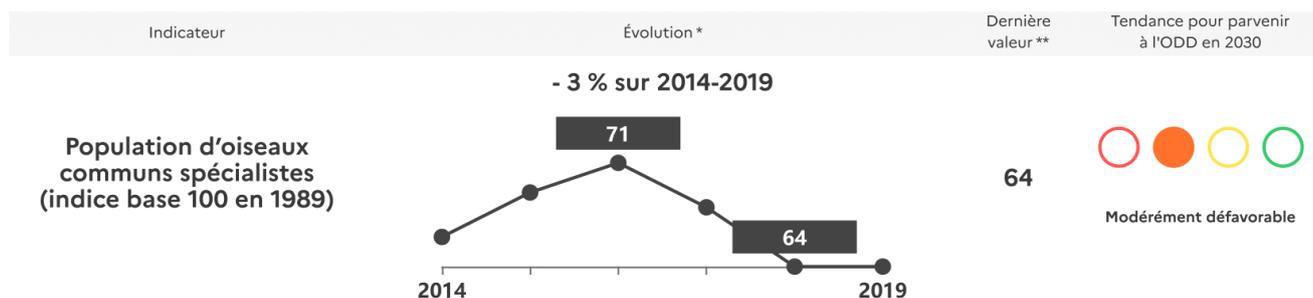
Écosystèmes peu anthropisés en métropole

- 0,1 % sur 2012-2018

28,8
millions
d'ha

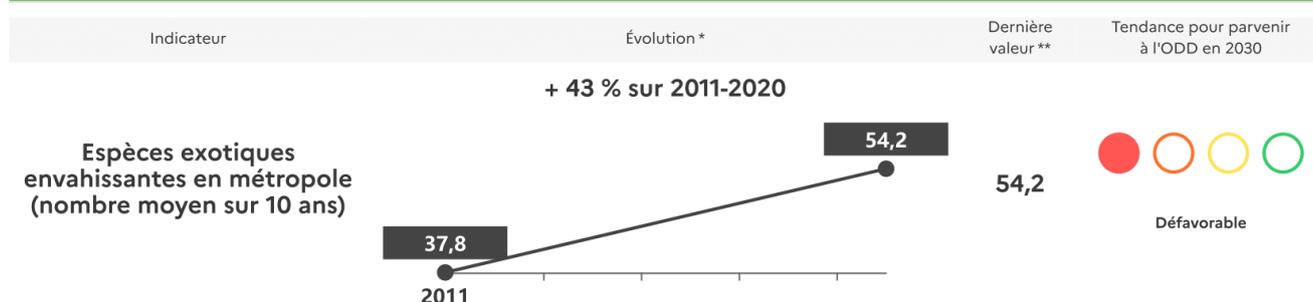
Modérément défavorable

L'urbanisation a poursuivi son développement des dernières années. Or elle se fait au détriment des espaces naturels et semi-naturels. Pour améliorer l'état de la biodiversité, la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets vise à réduire de 50 % d'ici 2031 la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Dès 2050, l'objectif est d'atteindre « zéro artificialisation nette ». Les collectivités territoriales et les villes se retrouvent ainsi en première ligne pour réaliser à la fois des projets de territoires sobres, qui évitent d'artificialiser les sols et des stratégies de renaturation, qui permettent de redonner une plus grande place à la pleine terre, à l'eau et à la biodiversité, notamment dans le fonctionnement des villes.

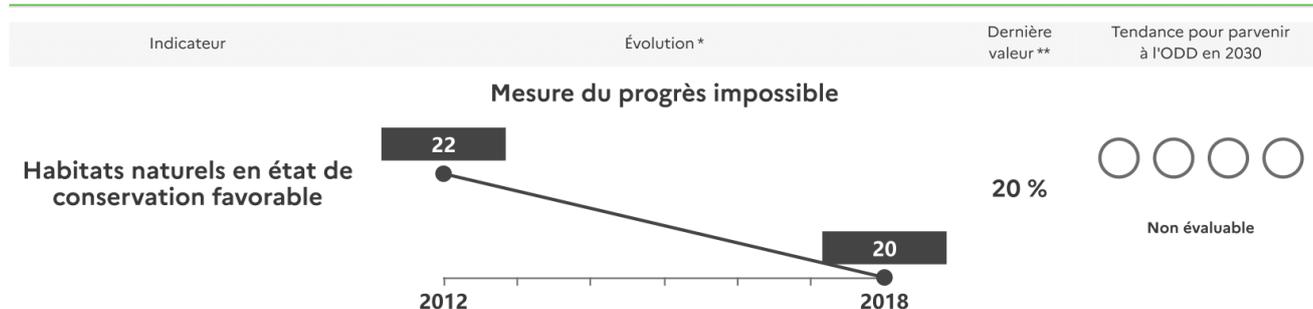


On assiste, en France à un déclin majeur de la biodiversité. Les populations d'oiseaux communs, comme la plupart des espèces animales, sont ainsi en baisse constante. Diverses causes expliquent cette tendance à la baisse, dont notamment :

- Le dérèglement climatique, avec des températures particulièrement élevées et des périodes très sèches. Il affecte certaines espèces qui voient leur aire de distribution se contracter vers le Nord ou en altitude.
- Les pratiques agricoles, avec une simplification des agrosystèmes européens, qui se traduisent par un appauvrissement des habitats. L'utilisation des pesticides qui ont décimé les insectes, ressources alimentaires des oiseaux, constitue également une cause majeure de la baisse de population d'oiseaux. Par ailleurs, l'urbanisation est également responsable de pertes d'habitats. Afin d'améliorer l'état de la biodiversité, la France a adopté une Stratégie nationale pour la biodiversité, portée par le Gouvernement, destinée à identifier les objectifs et les actions à conduire afin d'inverser la tendance. Le plan Écophyto porte également ses fruits avec la réduction de 19 % de vente de pesticides entre 2017-2019 et 2019-2021 et l'augmentation de la part de l'agriculture biologique sur les surfaces agricoles utilisées (8,5 % en 2019).



La cible 15.8 prévoit que d'ici à 2020, les États doivent prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (EEE). La lutte contre les EEE constitue une action complexe compte tenu de la mondialisation des activités humaines. La France est consciente qu'il s'agit d'une pression importante sur la biodiversité. Un plan d'action pour prévenir l'introduction et la propagation des espèces exotiques reconnues comme envahissantes a ainsi été élaboré par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires pour la période 2022-2030. Il porte notamment sur les aspects de prévention. Il couvre l'ensemble du territoire national, métropolitain et ultra-marin. Il vise à prévenir l'arrivée et la diffusion des espèces exotiques envahissantes en mettant l'accent sur la sensibilisation et la mobilisation de tous les acteurs susceptibles de contribuer à propager les EEE.



Les habitats naturels subissent les pressions de l'urbanisation, de la pollution et du changement climatique. Plusieurs politiques publiques ayant pour objectif notamment la protection des habitats naturels et des espèces, les parcs naturels, la qualité de l'eau et la restauration des écosystèmes, visent à améliorer l'état de conservation des habitats naturels. De plus, dans le cadre du futur règlement européen sur la restauration de la nature, l'Europe envisage de se doter d'un objectif mesurable de restauration de la superficie de chaque groupe de types d'habitats terrestres qui ne sont pas en bon état.

* Évolution : depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données).

** Dernière valeur : valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.

Source : Insee, Tableau de bord des indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable - paru janvier 2022. Traitements SDES

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

Indicateur

Évolution *

Dernière valeur **

Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030

Homicides

- 0,1 % sur 2015-2020



879



Modérément favorable

La France obtient une très légère diminution des homicides (879), soit 0,1 % en moins qu'entre 2015 et 2020. Hors attentats, les homicides constituent un phénomène très hétérogène qui touche inégalement le territoire et la population selon le sexe et l'âge des personnes. La très grande majorité des homicides sont intentionnels (85 %), mais sont très rarement des homicides dits crapuleux (règlements de compte et homicides commis à l'occasion d'un vol, 10 % de l'ensemble) ; 15 % des homicides sont des violences volontaires, ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

Indicateur

Évolution *

Dernière valeur **

Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030

Confiance de la population dans les institutions ***

- 0,9 point sur 2016-2021



69,6 %



Modérément défavorable

*** armée, justice, police, école, hôpital.

La confiance de la population dans les institutions est de 69,6 %, en légère diminution par rapport à la moyenne entre 2016 et 2021 (- 1,1 %). Selon les résultats de plusieurs enquêtes, European Values Study (EVS) et une récente enquête d'Opinion Way pour le Cevipof (Centre de recherches politiques de Sciences Po), la population française estime que la démocratie est la meilleure forme de gouvernement mais la part qui pense qu'elle fonctionne mal est nettement plus importante. Ces attitudes de défiance à l'égard des institutions et du fonctionnement de la démocratie peuvent s'analyser comme une difficulté inhérente au régime représentatif. Les Français sont nombreux à estimer n'avoir besoin ni des partis ni des syndicats pour exprimer leurs demandes. Ce rejet des représentants et de l'organisation sociale s'est exprimé notamment dans le mouvement dit des « gilets jaunes ». La France à travers l'action du ministère de la Justice travaille à l'amélioration de la confiance en l'institution judiciaire avec la loi n° 2021-1729 éponyme et l'organisation des états généraux de la justice qui permettent d'améliorer le fonctionnement et faciliter l'accès à la justice pour tous et toutes.

Indicateur

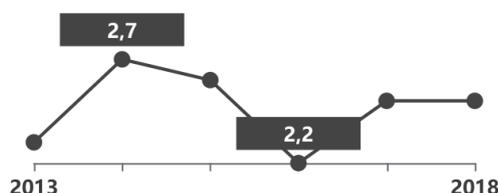
Évolution *

Dernière valeur **

Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030

Victimes de violences physiques et/ou sexuelles parmi les adultes

+ 0,2 point sur 2013-2018

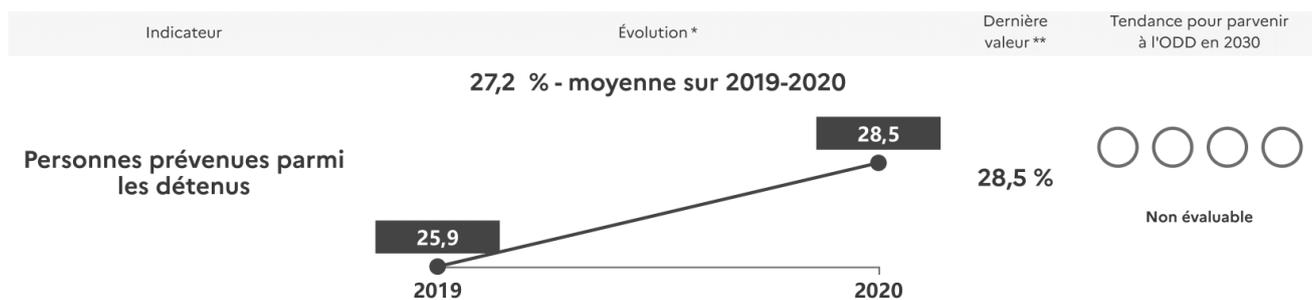


2,5 %



Défavorable

Les victimes de violences physiques et/ou sexuelles parmi les adultes sont de 2,5 % soit une augmentation de 0,2 point par rapport à la moyenne de 2013 et 2018. L'indicateur « Victimes de violences sexuelles hors violences intrafamiliales » de l'ODD5 est à rapprocher de cet indicateur. Le 4^e plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, la loi du 03 août 2018 sur les violences sexuelles et sexistes et la loi du 30 juillet 2020 sur la protection des victimes de violences conjugales sont des textes qui visent à prévenir les violences et accompagner les victimes.



Le pourcentage de personnes prévenues parmi les détenus est de 28,5. En comparaison avec la moyenne annuelle de 2019-2020 (27,2 %), ce chiffre est en légère hausse. La loi de la confiance en l'institution judiciaire et l'entrée en vigueur du code pénitentiaire visent à améliorer l'efficacité de la justice en ce sens. En 2020, le rapport sur l'évaluation des unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA) pour les personnes détenues formule des propositions afin d'améliorer le parcours de soins du patient-détenu et de mieux graduer l'offre de soins. La loi accorde un délai d'un mois maximum à l'administration pénitentiaire pour remédier aux conditions de détention indignes, en cas de recevabilité du recours. À défaut, le juge peut ordonner soit le transfèrement de la personne, soit la mise en liberté immédiate, soit un aménagement de peine. Depuis le 15 septembre 2021, un décret précise les conditions de recours à la décision du juge.

* Évolution : depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données).

** Dernière valeur : valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.

Source : Insee, Tableau de bord des indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable - paru janvier 2022. Traitements SDES

ODD17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

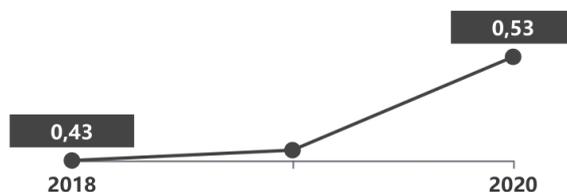
Indicateur

Évolution *

Dernière
valeur **Tendance pour parvenir
à l'ODD en 2030

+ 0,1 point sur 2018-2020

Aide publique au développement (APD) totale équivalent-don, en % du revenu national brut (RNB)



0,53 %



Favorable

L'aide publique au développement a représenté 0,56 % du revenu national brut de la France en 2022 (soit 15,1 Md€). Cette part a fortement augmenté par rapport à 2018 où elle s'élevait à 0,43 % (10,3 Md€), conformément à l'engagement du Président de la République d'atteindre la cible de 0,55 % du RNB en 2022. Ces efforts font de la France le 4^e bailleur mondial en termes de volume et 10^e en termes de pourcentage du RNB en 2022.

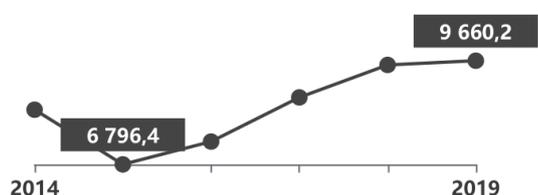
Indicateur

Évolution *

Dernière
valeur **Tendance pour parvenir
à l'ODD en 2030

+ 16 % sur 2014-2019

Aide publique au développement (APD) bilatérale

9,7
milliards
de \$

Favorable

L'aide publique au développement (APD) bilatérale de la France a continuellement augmenté depuis 2015, pour atteindre 9,1 Md€ en 2022 (9,6 MdUS\$). En 2022, notre engagement bilatéral représentait 60 % de notre APD totale, comme l'année précédente. Cet objectif fait partie des cibles fixées par la loi de programmation du 4 août 2021, fixant la composante bilatérale de l'aide publique française au développement à 65 % du total en moyenne sur la période 2022-2025.

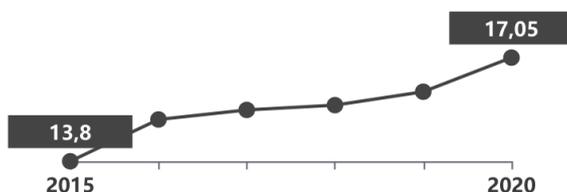
Indicateur

Évolution *

Dernière
valeur **Tendance pour parvenir
à l'ODD en 2030

+ 3,3 points sur 2015-2020

Solidité financière



17,1 %



Favorable

En 2022, la hausse des prix devrait atteindre en moyenne 8,4 % pour la zone euro. Selon l'Insee la hausse des prix à la consommation en France a atteint 5,2 % en moyenne, contre 1,6 % en 2021, soit un niveau bien trop élevé et au-dessus de la cible d'inflation. Le financement de l'économie demeure bien assuré : pour les particuliers, le crédit immobilier est en France à la fois le moins cher, le plus abondant et le plus sûr parmi les grands pays européens. Pour les entreprises, l'encours des crédits bancaires progresse fortement et on observe un rééquilibrage de leur financement en faveur du crédit bancaire, du fait d'un coût plus contenu. Les besoins de financement de l'économie réelle restent ainsi largement satisfaits, grâce au travail des banques. Les banques et les organismes d'assurance français affichent une situation financière et prudentielle solide : le ratio de solvabilité des six principaux groupes bancaires est proche des plus hauts historiques 14,5 % fin septembre 2022 et celui des organismes d'assurance se renforce au 1^{er} semestre 2022 pour atteindre 263 %.

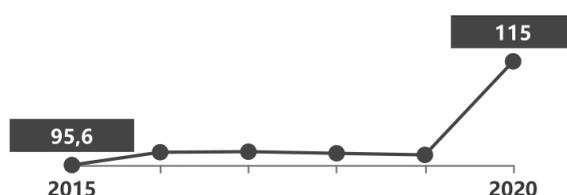
Indicateur

Évolution *

Dernière
valeur **Tendance pour parvenir
à l'ODD en 2030

+ 20 points sur 2015-2020

Endettement public (dette publique au sens de Maastricht), en % du produit intérieur brut (PIB)



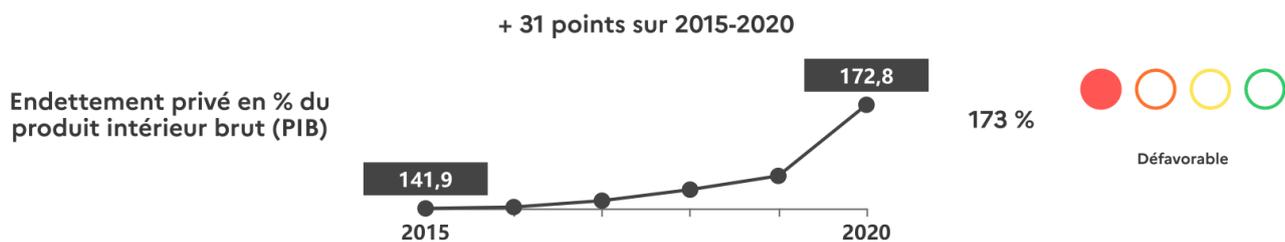
115 %



Défavorable

En 2020, l'état des dettes publiques dans la zone euro et particulièrement en France, est préoccupant et ce, malgré le programme de rachat de dette publique et privée confortée et intensifiée par la Banque centrale européenne. En effet, le taux d'endettement des administrations publiques en % du PIB a lui aussi connu une hausse significative au cours de l'année 2020 pour atteindre 115,7 %. La France demeure l'un des pays de la zone euro et de l'Union européenne parmi les plus endettés. En 2021, la dette publique s'élève à 112,9 % du produit intérieur brut (PIB). L'état de la dette publique en France reste élevé malgré des efforts de désendettement qui commencent à porter leurs fruits. Face à un tel niveau d'endettement, il est fort probable que la dette publique de la France reste élevée sur le long terme.

Indicateur	Évolution *	Dernière valeur **	Tendance pour parvenir à l'ODD en 2030
------------	-------------	--------------------	--



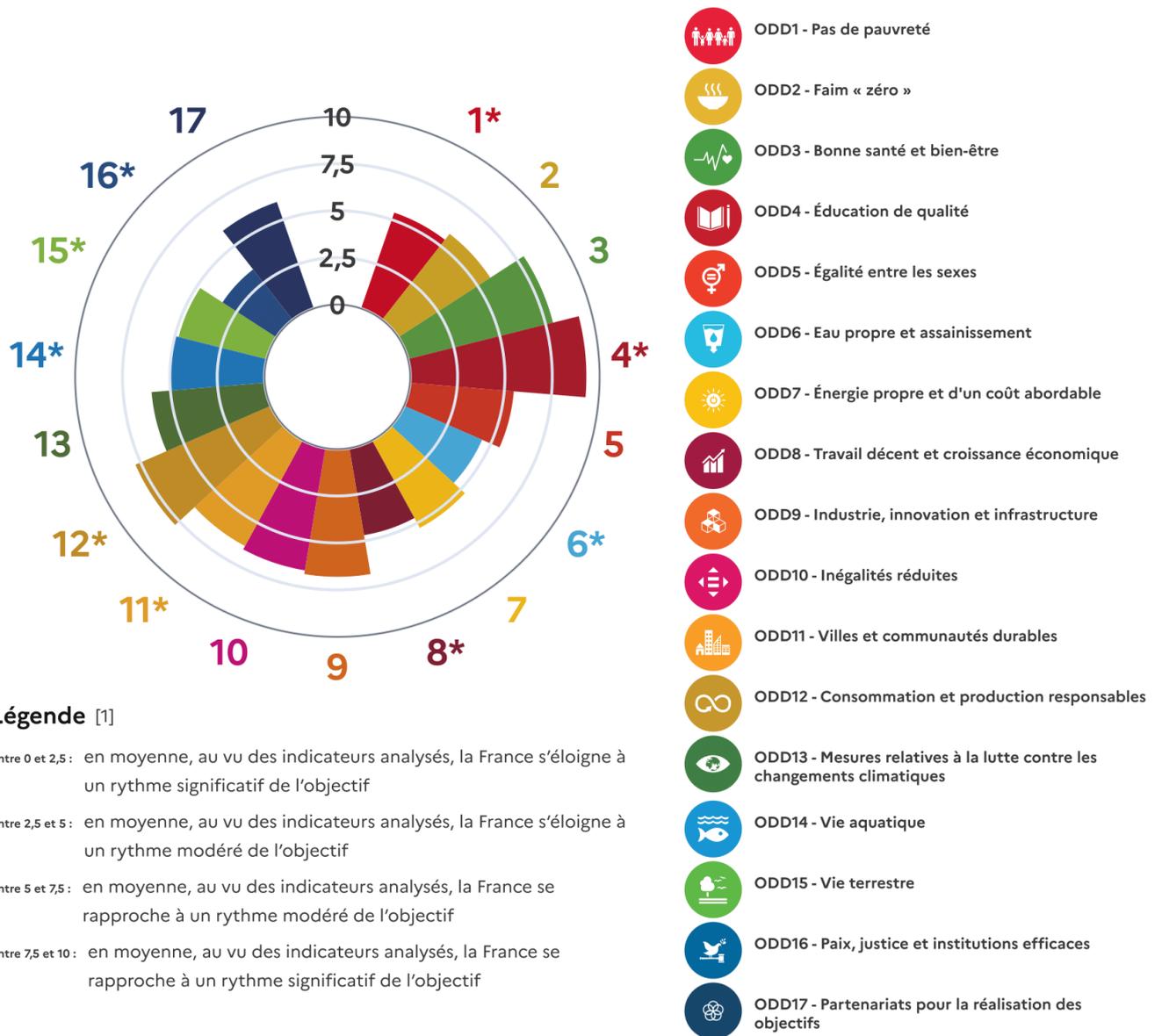
En 2021, la France enregistre une hausse de plus de 21 % du taux d'endettement de ses agents privés non financiers comparée à son niveau de 2019. Avec 151 %, elle présente l'un des taux d'endettement des agents privés non financiers les plus élevés de la zone euro. Ces chiffres ne sont cependant pas alarmants, d'après le rapport de la banque de France, qui met en avant les fortes baisses inhabituelles du PIB survenues en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire comme raison principale pour la forte augmentation du taux d'endettement du secteur privé non financier. En 2022, le ratio français est stable (la hausse de la dette ayant été compensée par la croissance du PIB nominal) et s'établit à 147 % du PIB. Ce ratio de dette privée française reste le plus élevé des grands pays européens.

* Évolution : depuis la dernière valeur disponible, évolution sur une période de 5 ans (plus ou moins longue selon la disponibilité des données).

** Dernière valeur : valeur correspondant à la dernière année du graphique d'évolution.

Source : Insee, Tableau de bord des indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable - paru janvier 2022. Traitements SDES

Vue d'ensemble des 17 ODD



[1] : L'interprétation du score par ODD doit être relativisée, principalement du fait d'un nombre variable d'indicateurs suivis par ODD (exemple : 8 indicateurs suivis pour l'ODD3 et 4 indicateurs pris en compte pour l'ODD16).

* Pour cet ODD, un ou plusieurs indicateurs de suivi de l'ODD ne sont pas pris en compte dans l'évaluation du progrès, car leur évolution n'est pas mesurable (ex : une seule valeur disponible).

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO	4
INTRODUCTION	6
PARTIE 1	
Situation de la France au regard des 6 enjeux de la Feuille de route Agenda 2030.....	11
Enjeu 1	13
Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous	
Les points essentiels	14
État des lieux	16
Progrès accomplis	16
En voie d'amélioration	20
Défis à relever	21
Contributions de la Communauté Agenda 2030 française.....	25
Enjeu 2	27
Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de la biodiversité	
Les points essentiels	28
État des lieux	30
Progrès accomplis	30
En voie d'amélioration	34
Défis à relever	40
Contributions de la Communauté Agenda 2030 française.....	42
Enjeu 3	45
S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable	
Les points essentiels	46
État des lieux	48
Progrès accomplis	48
En voie d'amélioration	52
Défis à relever	53
Contributions de la Communauté Agenda 2030 française.....	55
Enjeu 4	57
Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable	
Les points essentiels	58
État des lieux	60
En bonne voie	60
En voie d'amélioration	65
Défis à relever	69
Contributions de la Communauté Agenda 2030 française.....	73

Enjeu 5	75
Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriales	
Les points essentiels	76
État des lieux	78
Progrès accomplis	78
En voie d'amélioration	81
Défis à relever	83
Contributions de la Communauté Agenda 2030 française	84
Enjeu 6	87
Construire une transformation durable européenne et internationale	
Les points essentiels	88
État des lieux	90
Progrès accomplis	90
En voie d'amélioration	98
Défis à relever	101
Contributions de la Communauté Agenda 2030 française	104
Contributions du groupe de travail Agenda 2030 du CNDSI	106
 PARTIE 2	
Tendances de la France pour atteindre les Objectifs de l'Agenda 2030	109
Méthodologie	110
Datavisualisations des 17 ODD	116
ODD1 Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.....	117
ODD2 Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable	119
ODD3 Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges	122
ODD4 Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.....	125
ODD5 Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	127
ODD6 Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	129
ODD7 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	132
ODD8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	134
ODD9 Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	136
ODD10 Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein.....	138
ODD11 Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	140
ODD12 Établir des modes de consommation et de production durables.....	142
ODD13 Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.....	145
ODD14 Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	147
ODD15 Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres	150

ODD16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable	152
ODD17 Partenariats pour la réalisation des objectifs.....	154
Vue d'ensemble des 17 ODD.....	156
Remerciements	157

Remerciements

L'élaboration et la rédaction de ce document est le fruit d'un travail de coordination entre le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Ont contribué également à l'élaboration de ce document, les ministères pilotes d'un ou plusieurs ODD suivants : le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le ministère des Armées, le ministère de la Culture, le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de la Justice, le secrétariat d'État chargé de la Mer, le ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion.

Nous remercions le Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI) et le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) pour les travaux du groupe de travail « Agenda 2030 » co-présidés par Coordination Sud et l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri).

Nous remercions l'Institut Open Diplomacy pour son initiative et l'organisation de la « Conférence contributive » et l'ensemble des acteurs présents pour leurs apports et participation.

Nous remercions également l'ensemble des organisations non-étatiques impliquées dans l'atteinte de l'Agenda 2030 et en particulier : l'Association pour la promotion des ODD, l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE), Agir tous pour la dignité - Quart monde (ATD Quart Monde), les Citoyens de l'Anneau, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Cités Unies France, Comité 21, Convergences, Dédé « Le clown des ODD », la Fondation Elyx, Energy Observer, l'Eurométropole de Strasbourg, la ville d'Evian, Focus 2030, France Urbaine, France Volontaires, l'Institut du genre en géopolitique, Le Rameau, La Fonda, La Jeune Chambre économique française, la ville de Niort, Man and Biosphere France, Notre Village, ONU Femmes, le Pacte mondial Réseau France, le Partenariat Français pour l'eau, Réseau de solutions de développement durable (SDSN), SDG Champions, Unesco et la ville de Venelles.

Coordination éditoriale et maquettage : Laurianne Courtier

Datavisualisation : Maxence Nho, Doriane Robin, Jean-Philippe Simonnet

Pages de couverture et infographies : Agence Citizen Press

Pictogrammes : groupe de la conception graphique de l'ONU/Département de la communication globale



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**REVUE NATIONALE
VOLONTAIRE
DE LA FRANCE**
2017-2022
